LA JOYEUSE JEUNESSE

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

375
2 vb
I
2450 v

DU MÊME AUTEUR

LITTÉRATURE ET HISTOIRE

Le Cyrano de l'Histoire (Dujarric, édit.) . . . *Épuisé.*
Bertran de Born (Lechevallier, édit.) . . . . *Épuisé.*
Scarron et son milieu (Mercure de France, édit.). *Épuisé.*
Madame de Villedieu (Mercure de France, édit.). 1 vol. in-18.
Madame de La Suze et la Société précieuse (Mercure de France, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Le plaisant abbé de Boisrobert (Mercure de France, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Madame de Châtillon (Mercure de France, édit.). 1 vol. in-18.
Gaultier Garguille, comédien de l'Hôtel de Bourgogne (Louis-Michaud, édit.). . . . . 1 vol. in-18.
Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet (Mercure de France, édit.). *Ouvrage couronné par l'Académie française* . . . . . 1 vol. in-18.
Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet (Mercure de France, édit.). *Ouvrage couronné par l'Association des Critiques littéraires* . . . . . 1 vol. in-18.
Ninon de Lanclos (Nilsson, édit.). . . . . *Épuisé.*
La Bruyère (Plon-Nourrit, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Le Chevalier de Lignières (R. Chiberre, édit.). Tirage de luxe limité . . . . . 1 vol. in-18.

ART

L'Esthétique des villes (Mercure de France, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Nicolas Poussin, premier peintre du roi (Van Œst, édit.) . . . . . 1 vol. in-f°.

TEXTES PUBLIÉS PAR LE MÊME

Le Grand Condé et le duc d'Enghien : Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV (Émile-Paul, édit.). *Ouvrage couronné par l'Académie française* . . . . . 1 vol. in-8°.
Tallemant des Réaux : Le Cardinal de Richelieu, sa famille et son favori Boisrobert (Bossard, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.

A PARAITRE PROCHAINEMENT

Dernières années de Tallemant des Réaux.

II

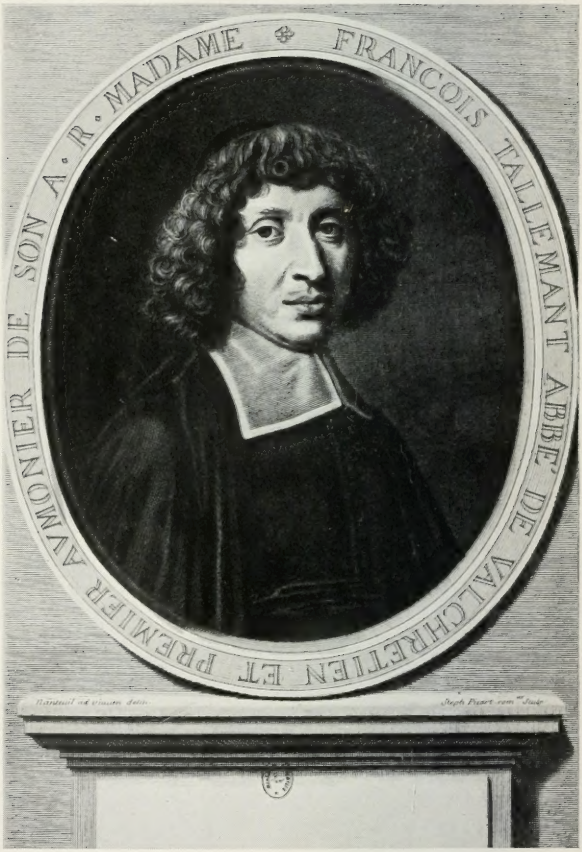

Abbé François Tallemant
de l'Académie Française
Frère de Tallemant des Réaux

LF
T148
.YmaJ

Tallemant des Réaux, Gédéon

ÉMILE MAGNE

BOURGEOIS ET FINANCIERS DU XVIIe SIÈCLE

LA JOYEUSE JEUNESSE

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

D'après des documents inédits.

515770
3. 1. 51

PARIS
ÉMILE-PAUL FRÈRES, ÉDITEURS
100, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 100
PLACE BEAUVAU

MCMXXI

Justification du tirage :

1,324

Copyright by Émile-Paul frères, 1921.

A MON AMI

LE DOCTEUR CHARLES THÉVENIN,

Hommage affectueux.

E. M.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ET

NOTE PRÉLIMINAIRE

G. T. C. L. R. *R. P.*	*Greffe du Tribunal civil de La Rochelle. Registres protestants.*
A. C. I. *R. P.* . . .	*Archives de la Charente-Inférieure. Registres protestants.*
M. A. de Me... An. .	*Minutes anciennes de Maître... Année.*
E. A. de Me.	*Etude actuelle de Maître...*
B. N. ms.	*Bibliothèque nationale. Département des Manuscrits.*
B. N. ms. N. acq. .	*Bibliothèque nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions.*
B. A	*Bibliothèque de l'Arsenal.*
A. E	*Archives du ministère des Affaires étrangères.*
B. L. R.	*Bibliothèque de La Rochelle.*
T.	*Tallemant des Réaux : Historiettes, édit. de Monmerqué et Paulin Paris, Paris, Téchener, 1853-1860, 9 vol. in-8.*

Nous adressons nos sincères remerciements à MM. Charles Samaran et Léon Mirot, archivistes aux Archives nationales, Marcel Descamps, attaché aux Archives de la Gironde, P. Lorber, archiviste aux Archives des Basses-Pyrénées, Paul M. Bondois, bibliothécaire au Département des Manus-

crits de la Bibliothèque nationale, N. Weiss, conservateur de la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français, Georges Musset, conservateur de la Bibliothèque de La Rochelle, Jean de Maupassant, conservateur de la Bibliothèque de Bordeaux, Barois, propriétaire actuel du château Des Réaux, de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée dans nos recherches.

Que maîtres Louis Bossy, Louis J.-Ph. Fauchey, Charles-Amédée Lefebvre, Ernest-Marie-Joseph Legay, Paul Robineau, notaires à Paris, J. Foiret, principal clerc de notaire à Paris, maîtres Bonniot, notaire à La Rochelle, Laplanche, notaire à Chouzé, qui ont bien voulu, avec la plus parfaite courtoisie et une obligeance jamais lasse, nous ouvrir leurs anciens minutiers, trouvent également ici l'expression de notre vive gratitude.

LA JOYEUSE JEUNESSE

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

CHAPITRE I

Vers huit heures, ce soir-là, 30 septembre 1561, les drapiers de la rue de Cologne, les ciseleurs de la rue des Orfèvres, les chapeliers de la rue de la Tête d'Or, les rentiers des rues Dame Odile et de la Lanterne, entendant le bruit d'une troupe en marche, ouvrirent leurs fenêtres avec curiosité. Quelques-uns, plus hardis, entre-bâillèrent leur porte, flambeau en main, mais ils n'eurent le temps de rien voir. Des hommes, le visage noirci ou couvert d'un masque, se précipitèrent sur eux, leur arrachant leurs lumières pour les éteindre aussitôt. Des cris retentirent. Des coups furent échangés.

Toutes les maisons, où s'éveillait une frayeur instinctive, s'éclairèrent. Le bruit de piétinement grandissait et un murmure s'élevait, lourd de menaces, vers le centre de la ville. On distinguait maintenant des groupes d'hommes et de femmes allant, d'un pas

déterminé, à quelque sabbat nocturne. Les dévotes se signaient, sachant qu'à cette heure tardive, dans la bonne ville de Tournay, les honnêtes gens ne courent point les rues. Ces hérétiques, ces calvinistes qui, la veille, avaient jeté le trouble dans la cité, recommençaient-ils leurs bravades ? Monseigneur Floris de Montmorency, gouverneur pour le roi d'Espagne, n'avait-il pas prévenu, par des ordres sévères, le retour de semblables impiétés et violences ?

Cependant, par petites bandes, les hommes aux visages noircis, les femmes le chef couvert de « failles et demi-failles », débouchaient sur la Grand'Place. Etroites, pressées les unes contre les autres, avec leurs façades de bois coiffées de pignons aigus ou à redans, les maisons contemplaient placidement l'assemblée. Sur les portes lumineuses des cabarets, se silhouettaient, en ombres dures, tripotiers et biberons attirés par le tumulte. Des feux s'allumaient sur la tour du beffroi dont se profilaient, sur le ciel noir, le fin campanile et les statues aériennes.

Les conjurés formaient maintenant une horde de huit cents personnes. Ils entouraient un jeune fanatique à barde blonde, révêtu de clair chamois, qui les haranguait d'une voix ferme. C'étaient, pour la plupart, gens du peuple, marchands et artisans, descendus des faubourgs, las de misère et de persécutions, et qui secouaient le joug imposé par Marguerite de Parme. Ils écoutaient, en l'approuvant bruyamment, le harangueur. Et lorsque celui-ci entonna les psaumes de David, ils chantèrent à tue-tête les stances ardentes où leur foi trouvait son expression.

Bientôt la compagnie, se divisant en troupes conduites par des chefs, quitta la Grand'Place et se

répandit dans les rues avoisinantes. Aux chants religieux succédaient les chants de révolte. Violemment les calvinistes attaquaient les papistes, paillards détestables, rasés et tondus dont le pouvoir protégeait les mœurs cyniques et encourageait les pratiques de méchanceté. Ils s'arrêtaient sur le parvis des églises, montraient le poing, souillaient les saintes murailles, multipliaient les blasphèmes. Devant les demeures de Monseigneur Philippe Doignies, évêque de Tournay, et de ses suppôts, ils hurlèrent des insultes et proférèrent des menaces. Ainsi leur fureur de victimes se satisfaisait-elle.

Ayant semé la terreur et la consternation dans les quartiers centraux de la ville où se dressaient les altières églises et la foule des monastères, les troupes se rejoignirent sur la Place du Marché. Là, elles formèrent cercle autour du quidam à barbe blonde qui dirigeait leurs actes et commandait leurs « chanteries ». Les bonnets volèrent en signe de joie. Tous célébrèrent le prochain triomphe de la religion réformée.

Mais brusquement des cris de femmes arrêtèrent cette exaltation :

— Les serments ! Les serments !

Des hommes armés, envoyés par le Magistrat et les Consaux (1), cernaient la Place. Dans les ténèbres la bataille s'engagea, impitoyable. Les conjurés opposaient leurs poings et leurs bâtons aux hallebardes et aux épées des soldats peu nombreux, indisciplinés, frappant au hasard. Leur dessein n'était point de vaincre, mais de fuir. Peu à peu, le conflit,

(1) Conseil communal.

d'abord général, se dissémina dans les rues adjacentes, en mêlées partielles, puis en poursuites.

L'échauffourée terminée, les serments et les soldats en garnison au château, ramenèrent à la Tour des Six où ils les emprisonnèrent, cinq hommes mis par eux en guenilles.

Au lendemain, les Consaux s'assemblèrent en l'Hôtel de Ville. Ils désiraient étouffer cette affaire qui attirerait sur Tournay les violences du gouvernement de Bruxelles. Ils firent comparaître les prisonniers et les interrogèrent. C'étaient manants sortis de la tourbe des faubourgs, l'un hautelissier besognant à des tapisseries, l'autre valet de fournier, deux autres sans profession définie. Un seul, parmi ces « pestes pernicieuses à la république », parut mériter une attention spéciale. Il se nommait Tallemant, fils de Jean Tallemant, bourgeois de la ville. On sut qu'avec un de ses frères, il participa activement à la manifestation de la veille, qu'ami de Robert Dufour, le harangueur à la barbe blonde, il l'assistait en toutes conjonctures, qu'il aidait à cacher le pasteur de la secte, Guy de Bray, et à assurer ses prêches nocturnes. De graves responsabilités pesaient sur lui.

Néanmoins MM. des Consaux, de connivence peut-être avec Monseigneur Floris de Montmorency, tenaient à apaiser l'effervescence. Quand Jean Tallemant le père et quelques autres bourgeois se présentèrent devant eux, demandant, sous caution, l'élargissement des prisonniers, ils relâchèrent ces derniers, sauf deux qui n'avaient point de répondants. Ils se contentèrent de renforcer la police de la ville, de recenser les habitants, d'établir la liste des étrangers

installés à Tournay et capables — les Français surtout — d'exciter le peuple à la rébellion, enfin d'obliger les familles à fréquenter la messe.

Ils crurent ainsi tout pacifié. Les calvinistes se tenaient cois dans leurs demeures.

Cependant l'inquiétude régnait partout. Les Tallemant savaient avec quelle barbarie l'Espagnol réprimait les infractions aux lois et ordonnances touchant la religion catholique. Le bonhomme Jean craignait pour la tête de ses fils, Nicolas, Antoine, François, Joseph, tous ardemment dévoués au culte nouveau et dont les aînés, Antoine et Nicolas, s'étaient signalés dans le désordre du 30 septembre. Quelque fâcheuse conséquence qui dût en advenir pour lui, caution des accusés, il préparait leur départ, préférant pour eux l'exil à l'abjuration.

Ses pressentiments ne le trompaient point d'ailleurs. On ne sait par quelle entremise Marguerite de Parme avait été informée des troubles de Tournay. Ordre avait été donné à Floris de Montmorency de se rendre à Bruxelles d'où il reviendrait bientôt chargé d'exiler, de pilorier, de torturer, de brûler les hérétiques.

A grande hâte, les fils Tallemant empilèrent leurs hardes, se munirent de ducats et de vivres. Une grande épreuve commençait pour eux. Il ne fallait point songer à atteindre les ports de mer où les sbires espagnols guettaient les fugitifs de leur espèce.

De nuit, ils quittèrent la ville où ils étaient nés et qui les repoussait de son sein. Traversant l'Escaut, ils jetèrent un dernier regard aux lourdes murailles coiffées de toitures, aux tours fortifiées surmontées de leurs flèches à boules de cuivre, au Beffroi qui

n'abritait plus des bourgeois soucieux de leurs libertés communales, aux mille visages des maisons peintes. Avec mélancolie, ils acceptaient le dévouement paternel.

Ils gagnèrent Valenciennes, première étape des religionnaires en fuite, ville persécutée où l'alguazil sans cesse violait les maisons des suspects. Ils ne s'y attardèrent pas s'évertuant à rejoindre, à marches forcées, Amiens où ils trouveraient un concours parmi leurs compatriotes réfugiés, dans les colonies prospères de calvinistes. Mais le royaume de France traversait, malgré l'édit de Romorantin qui préconisait la tolérance en matière de religion, une grave crise. Partout protestants et catholiques s'affrontaient et la guerre civile préludait par des conflits locaux, toujours sauvages et sanglants.

Les Tallemant qui étaient braves, mais qui, en qualité d'étrangers, ne se souciaient point de prendre parti, résolurent, devant l'instabilité de la situation politique, de chercher asile en l'une des places de sûreté que les calvinistes conservaient par la vigueur des armes. La Rochelle où l'on pouvait commercer dans une certaine quiétude devint dès lors le but dernier de leur pérégrination. Quels secours rencontrèrent-ils à Amiens et quels furent les incidents de leur voyage? Nul ne le pourrait dire. Ils franchirent les portes de la cité maritime à la fin de l'année 1561 (1).

(1) Pierre Tallemant : *Discours sommaire pour monstrer que Pierre Tallemant, bourgeois de Paris, naturel François, ne peut estre tenu des taxes demandées aux estrangers en vertu de l'ordonnance du 30 janvier 1639, sous prétexte que François Tallemant, son père, estoit natif de Tournay*, S. L. N. D. Dans cet opuscule, Pierre Tallemant dit : « François Tallemant s'habitua dans la Rochelle en 1560 ». Mais nous verrons ultérieurement, par des documents précis, qu'il faut fixer cette date d'établissement à

Fils d'un marchand avisé, ils étaient instruits, intelligents, laborieux (1). Avant de s'enquérir d'une occupation, ils se familiarisèrent avec la ville où désormais ils élisaient domicile. Étagée sur une colline, étouffée entre les marais salants de Maubecq, les chenaux et la mer, munie d'une double enceinte fortifiée, La Rochelle dominait une région désertique, où seules verdoyaient, au printemps et en été, quelques étendues de vignobles. « Fort ferrée de maisons », elle était organisée militairement, divisée en huit quartiers que commandaient huit capitaines. Les riches, en grand nombre, vigilants et soupçonneux, toujours prêts à prendre les armes, exercés dès l'âge tendre à leur maniement, habitaient les quartiers de négoce, proche de l'Hôtel de Ville où régnait, sous la

1561. Il est probable que la postérité de François n'attacha point d'importance à cette question, car on ne relève qu'erreurs dans ses dires. Tallemant des Reaux : *Historiettes*, édit. de Monmerqué et Paulin Paris, 1857, VI, 270, écrit : « Un flamand, natif de Tournay, nommé Tallemant, qui, chassé de son pays pour la religion, du temps du duc d'Albe .. » et, plus loin (VI, 300) : « Il aima mieux sortir de sa patrie que de fléchir le genou devant l'idole ». Tallemant de Lussac, frère de notre héros, écrit de son côté, dans *Response aux observations du sieur Bibaud sur l'escrit du sieur de Lussac, adressée à Mrs les créanciers des sieurs Tallemant, Bibaud et Demoiselle Bardet* S. L. N. D., p. 55 : « La persécution du duc d'Albe le fit [François Tallemant] sortir de son pays qu'il aima mieux abandonner que la religion en laquelle il avait été élevé ». Il y a contradiction entre la date de 1560, fixée par Pierre Tallemant, et les assertions de ses deux fils, car le duc d'Albe ne succéda à Marguerite de Parme au gouvernement des Pays-Bas que le 13 octobre 1567.

(1) Jacques Bibaud : *Observations sur un escrit intitulé escrit servant d'instruction à Mrs les créanciers des sieurs Tallemant, Bibaud et Demoiselle Bardet et de justification au sieur de Lussac*, S. L. N. D., dit (p. 20), parlant des aïeux des Tallemant : C'étaient, à Valenciennes ou environs « de malheureux artisans qui avaient bien de la peine à gagner leur vie par le travail de leurs mains ». Cette opinion est contestée par Tallemant de Lussac et par les faits que nous révélerons plus loin. L'instruction, l'intelligence et l'activité des Tallemant sont démontrées par leurs écrits et par leurs actes.

gouverne d'un maire élu pour un an, un échevinage volontaire, disposant de pouvoirs absolus.

Les ouvriers vivaient au quartier Saint-Nicolas où s'élevaient les chantiers de construction. Ils y faisaient un « merveilleux tintamarre ». La population était partout compacte, mêlée d'étrangers, venus de toutes les régions d'Europe, particulièrement sur le port où baguenaudaient de « rustiques et sauvages » matelots. Les ministres exerçant une censure étroite, emprisonnant pour le moindre motif, maintenaient l'ordre et imposaient une austérité apparente.

Les Tallemant s'intéressèrent surtout au port qui concentrait le mouvement le plus intense de la ville. Ils arpentèrent, proche le faubourg du Perrot, les rues et ruelles où se dressaient l'Hôtel des Marchands, les Moulins, les grands bassins, surmontés de ponts, où les navires, aux mains des radoubeurs, guérissaient leurs blessures. Ils firent de longues stations sur les quais encombrés de bureaux et de chais. Au loin, silhouettés sur la mer, la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas, mille travaux de défense et de solides vaisseaux de guerre, gardaient l'entrée du hâvre. Les barques de pêche, avec leurs voiles colorées de bleus, de roses et de verts, les romberges, les galiotes, les brigantins, pressés au pied des quais, déchargeaient sans cesse les produits de la mer et les blés, les toiles, les cuirs, les vins, les fourrures, les métaux que d'audacieux capitaines, stipendiés par de hardis armateurs, allaient quérir en Hollande, en Angleterre, en Espagne et sur les rives lointaines de Terre-Neuve. Un trafic intense s'exerçait en ce lieu grouillant de commis et de portefaix.

Les Tallemant s'installèrent non loin de ce port, en

pleine activité commerciale, dans les cantons flamands où leurs compatriotes pullulaient. A peine avaient-ils procédé à cette installation sommaire que des Tournaisiens, échappés comme eux de leur ville natale pour des motifs de religion, leur apportèrent des nouvelles. Ils apprirent avec tristesse que, revenu de Bruxelles en compagnie de Christophe d'Assonleville, conseiller privé, et de Jean de Blasière, conseiller des Flandres, Floris de Montmorency avait, sur l'ordre de la Régente Marguerite de Parme, constitué dans la ville un tribunal de répression. Les membres des Consaux durent comparaître devant ce tribunal. On leur reprocha violemment d'avoir relaxé, sous caution, les brigands qui offensèrent, le 30 septembre, la religion et la majesté royale, les mettant en demeure de les appréhender de nouveau. Des soldats envahirent le logis des Tallemant et, n'ayant pu découvrir les fils, s'emparèrent du père. Remis en liberté, celui-ci avait été contraint de se présenter sans cesse devant les consaux érigés à leur tour en tribunal judiciaire. Si bien que fatigué de cette persécution, il paraissait décidé à abandonner ce pays désolé par la brutalité de quelques tyrans.

Avec une étrange dureté, les mandataires du roi d'Espagne poursuivaient ce qu'ils appelaient l'hérésie. Les prisons regorgeaient de prisonniers. On avait traqué de refuge en refuge le pasteur Guy de Bray, sans pouvoir l'atteindre, mis à prix les têtes de Robert Dufour et de ses compères, condamné à des amendes accablantes tous ceux que l'on soupçonnait du délit de « chanteries, sectes et conventicules », exécuté et brulé vingt-six martyrs de leur foi. Enfin, rue des Orfèvres, en la maison Brétèque, avait été affichée

la liste des fugitifs bannis pour toujours du royaume. Nicolas et Antoine Tallemant figuraient sur cette liste (1).

Ainsi les quatre jeunes gens, sans braver la mort, ne pouvaient plus retourner dans leur patrie. Ils s'en consolèrent aisément. Ils étaient énergiques. Ils entreprirent de refaire leur vie. La voie commerciale leur était ouverte.

Un grand esprit de liberté animait la bourgeoisie rochelaise qui endurait avec peine les rudes directions de l'échevinage et se préparait à lui imposer ses syndics. Toutes les initiatives étaient permises qui agrandissaient les ressources de la ville et la fortune des particuliers. On admettait que les étrangers eussent droit de cité et droit de commerce, car ils étendaient, par leur action dans leur pays, le rayonnement de la flotte, mais on exigeait qu'ils se pliassent aux lois et obligations des autres citoyens. Les ennemis de ces protestants actifs les accusaient

(1) *B. N. ms.* n° 9009, f° 113, *Ensuyvent ceux qui .. ont esté bannis à tousjours de ces Pays-Bas par les Commissaires de Sa Majesté, novembre 1561, Nicollas Talleman, fils de Jehan, Antoine Talleman, son frère.* Nous ignorons comment cette liste inédite de bannis a pu être recueillie par une bibliothèque française. C'est l'un des plus anciens documents concernant la famille Tallemant. V. également, sur les événements de Tournay, racontés par nous, *Rapports des Commissaires royaux des 14 et 15 octobre 1561* publiés par Adolphe Hocquet: *Tournai et le Tournaisis au* XVI*e siècle au point de vue politique et social*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. I, 1907, p. 304 et s., 309 et s. Jean Tallemant le père paraît avoir longtemps supporté, et pendant la période la plus pénible, la violence des persécuteurs. On le voit, le 19 septembre 1566, comparaître encore devant les Consaux et figurer parmi les irréductibles qui déclarent nettement leur foi calviniste au Magistrat (*Même ouvrage*, p. 385). Cette lutte cependant le lassa. Tallemant de Lussac : *op. cit.*, p. 55, nous apprend que, vers 1572, il s'était retiré à Londres et « y tenait un rang honorable entre les négociants ».

de former un peuple de « pilleurs et pilleresses » et de se livrer à un « trafic public de voleries de mer ». C'étaient là propos dictés par la jalousie.

Aux plus entreprenants, le succès, telle était la devise des bourgeois. Les Tallemant, sauf Nicolas, mort peut-être prématurément (1), l'adoptèrent et la mirent en pratique. Ils avaient emporté, cela est certain, beau pécule dans leurs grègues. Ils ne cherchèrent point à l'épargner. Ils le placèrent sur quelque bonne opération d'armement, dont ils tirèrent large profit. Ils ouvrirent bureaux et entrepôts. La maison Tallemant était fondée.

Nul contrat d'association. Chacun conservait sa liberté. Seules les relations de famille restèrent étroites (2). Joseph vécut, dès l'origine, à part, tenant boutique de marchand mercier (3). Antoine l'aîné et François paraissent surtout avoir montré quelque continuité de dessein, traitant ensemble, quand l'union des capitaux était nécessaire, d'importantes affaires, besognant aussi isolément chaque fois que l'intérêt particulier le commandait (4).

(1) Nous l'avons vu porte sur la liste des bannis. On ne trouve nulle trace de son passage à La Rochelle.

(2) François Tallemant fut le parrain de Jehan, fils aîné de Joseph, baptisé le 2 octobre 1583. (A. C. I. *R. P.* E. 13.)

(3) L'existence de Joseph nous est révélée par les *Notes généalogiques inédites de Jourdan* (B. L. R. *ms* n° 354) auxquelles nous ferons de fréquents emprunts en en rectifiant les nombreuses erreurs. Il est qualifié « marchand mercier » dans un acte du notaire Bion date de 1591 (*E. A. de Me Bonniot, notaire à La Rochelle*). Il épousa en premières noces, Vincende O Mart (G. T. C. L. R. *R. P.*) ; en deuxièmes noces, le 3 octobre 1589, Rachel Piccault De sa première femme, il eut Jehan, baptisé le 2 octobre 1583 ; de la deuxième, Sarah, née le 21 octobre 1590 ; Joseph, baptisé le 25 février 1592 (G. T. C. L. R. *R. P.*).

(4) Ainsi Antoine, en 1572, approvisionne, sans l'aide de François, les vaisseaux de l'armée navale du prince d'Orange (*M. A. de Me Salleau, An. 1572 : E. A. de Me Valéry, notaire à La Rochelle*).

Peu à peu les deux jeunes gens, très sociables, sortaient de leurs « cantons flamands » et, à la faveur du négoce, se répandaient dans la société bourgeoise. François, « fort bel homme » (1), trouvait aimable accueil auprès des dames. Volontiers il acceptait des parrainages pour le contentement de rencontrer de piquantes commères (2). Visiblement celles-ci l'admiraient. Il ne tirait point vanité de cette admiration. Il songeait davantage à sa fortune qu'à son plaisir.

Ils louèrent bientôt, rue du Temple, en plein quartier commerçant, une confortable maison appartenant à Marie du Jau, femme de Pierre Chessé, sieur de la Touche, procureur du roi en Poitou (3) et entrèrent en relation avec les riches et illustres familles du Jau et Thévenin. Cela leur valut de la considération. Dès lors, d'autres bourgeois leur ouvrirent leurs portes. Ils apparurent comme de bons partis en cette ville qui préférait à la race l'activité et l'intelligence. Antoine épousa Marie Bourgoing, fille d'un notable

Jacques Bibaud : *op. cit.* p. 20, dit que « le nomme Tallemandière, frère aîné du père du sieur Pierre Tallemant, était maître orfèvre à La Rochelle ». Tallemant de Lussac : *op. cit.*, p. 55, nous apprend que ce Tallemandière était Antoine Tallemant, qu'il faisait des affaires avec son frère, lequel lui rendait « bon et fidèle compte ». Antoine Tallemant n'est jamais qualifié maître orfèvre dans les actes des notaires Tharazon et Salleau qui le concernent, mais « marchand et bourgeois de La Rochelle ». V. *E. A. de Me Bonniot et Valéry, An. 1570, 1572, 1573.*

(1) T. VI., 270.

(2) A. C. I. *R. P.* E. 10. Le 16 septembre 1577, François est parrain d'Elisabeth, fille de Louis de Bourdigalle et de Marie Boucquet. Marraine : Marie Bonnin. V. aussi, E. 16. Le 15 janvier 1590, François est parrain de Thomas, fils de Pierre Teste et de Barbe Guyelle. Marraine : Anne Faquet, etc...

(3) *M. A. de Me Tharazon, An. 1570. E. A. de Me Bonniot* précitée. François partagea cette maison avec son frère et l'habita usqu'a la fin de ses ours. V. *B. L. R. ms.* n° 354, art., *François Tallemant* et les actes indiqués par Jourdan.

marchand. Elle lui donna deux beaux enfants (1).

François, de son côté, ne devait pas tarder à suivre le sage exemple de son frère. Depuis longtemps déjà, chez Pierre Thévenin, sieur de Biard et Marie Leder, sa femme, il rencontrait Louise Thévenin, leur fille, veuve de Pierre du Jau. Cette jeune femme temoignait, par des signes évidents, que la beauté du visiteur touchait à la fois son cœur et ses sens. Des conjonctures favorables leur permirent d'exprimer leur double tendresse et leurs vœux, malgré la différence de fortune, furent agréés. Ils se marièrent, en 1572 ou 1573 (2). Le foyer familial était ainsi reconstitué.

(1) *B. L. R. ms.* n° 354. Samuel, le premier de ces enfants, ne à La Rochelle le 10 février 1569, devint maître orfèvre et continua la lignée. Suzanne, la deuxième, épousa, en 1597, Jean Barbot, sieur du Vergier, echevin.

(2) Louise Thévenin, fille des susdits, avait épouse Pierre du Jau fils de Roulet du Jau et d'Isabeau du Jardin, pair de La Rochelle, le 10 décembre 1564. Elle dut épouser François Tallemant en 1572 ou 1573, car, d'une part, dans un acte du notaire Pavy, en date du 16 avril 1572, elle est encore qualifiée « vefve de feu Pierre du Jau, escuyer », et, d'autre part, la naissance du premier enfant issu de son mariage avec François Tallemant survient le 12 décembre 1574. Les Thévenin occupaient une situation considérable à La Rochelle. Plusieurs d'entre eux furent maires de la ville. Ils etaient apparentes aux plus hautes familles de la région. L'un d'eux, plus tard, dirigera la Cie des Indes orientales. Sur cette famille et les Du Jau, V. *B. L. R ms.* n° 350 et 354, art. *Du Jau* et *Thévenin :* Pierre Mervault : *op. cit.*, p. 671 et s. : *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, 1898, *passim ;* t. XXXVIII, 1908, *passim* et surtout t. XXIII, p. 220 et s. Trigand de La Tour : *La famille Thévenin*). V. egalement : *Factum pour Dame Anne Bigot, veuve de feu Pierre Tallemant...* (*B. N. Thoisy*, 218, f° 122). Pierre Tallemant : *op. cit.*, parle du mariage de son père sans en préciser la date. T. VI, 270, assure que Louise Thévenin épousa son grand père « pour sa beauté ». Tallemant de Lussac : *op. cit.*, répete, dans les mêmes termes, les dires de son frère et ajoute que cette alliance donna « aux sieurs Tallemant des parents nobles dans le Poitou, dans la Saintonge et dans la Guyenne ». Retiré, à ce moment, à Londres, Jehan Tallemant, père de François, autorisa le mariage par procuration.

Cependant le temps des épreuves n'était point terminé. Des rivalités religieuses déchiraient de plus en plus le royaume. La guerre civile ravageait les provinces et plusieurs fois La Rochelle avait vu les hordes fanatiques du roi la menacer. Les habitants, désireux d'assurer le triomphe de leur cause, fournissaient sans cesse des secours en hommes, en argent et en subsistances, aux troupes calvinistes. Après la Saint-Barthélemy, le duc d'Anjou en personne vint assiéger la ville. Ministres et bourgeois organisèrent la résistance avec une farouche énergie, soutinrent quatre assauts et les repoussèrent. Leur héroïque conduite força Charles IX, excédé de massacre, déjà troublé par le remords qui devait abréger sa vie, à signer cette paix de La Rochelle qui accordait pour longtemps aux huguenots le droit d'exercer librement leur culte.

Comme tous les bourgeois rochelais, hommes et femmes, Antoine et François Tallemant participèrent à la défense de la ville. Parce qu'ils se montraient parmi les plus ardents à combattre pour une foi déjà préférée à maints intérêts matériels, ils furent les plus exposés, et le malheur tomba sur ces énergiques. Une mine, placée par l'ennemi, explosant sur les remparts où il stimulait la valeur des hommes, tua Antoine.

On le pleura. Cette mort donna plus que jamais droit de cité à la famille Tallemant qui prit dès lors de l'autorité dans le domaine religieux comme dans le domaine commercial. Des lettres de bourgeoisie furent accordées par le maire à François qui, nommé curateur des enfants de son frère, devint, à ce moment, chef de famille, et accepta les charges de

tous ordres que cette situation lui imposait (1).

Or ces charges furent bientôt très lourdes, car, de 1574 à 1583, Louise Thévenin, sa femme, mit au monde six enfants, deux filles, Anne et Marie, quatre garçons, Jacques, Gédéon Ier, Pierre et Jehan (2). Mais François avait l'esprit aventureux, en même temps que réfléchi. Il ne se contenta pas de faire du commerce local. Très rapidement il se lança, en compagnie de quelques bourgeois, dans les entreprises d'outre-mer qui présentaient de gros risques, mais qui, lors des réussites, rapportaient de lourds sacs de pistoles. Il armait pour son propre compte des navires ou bien il participait à l'équipement de flottes entières qui allaient à Terre Neuve, pêcher la morue ou drainer les

(1) Avec orgueil, les Tallemant parlent de la mort héroïque d'Antoine et se glorifient que l'historien De Thou l'ait mentionnée dans son œuvre. V. Tallemant de Lussac : *op. cit.*, p. 55. V. aussi. De Thou : *Hist. universelle*, 1734, VI, 651. Pour la curatelle de François, V. *M. A. de Me Tharazon, An. 1573. E. A. de Me Bonniot* précitée.

(2) Anne, bapt. le 12 décembre 1574. Parrain : Guillaume Gendrault ; marraine : Catherine Tarquais (G. T. C. L. R *R. P.*). Mariée à Durand Gassan, marchand et bourgeois (*M. A. de Me Cousseau. E. A. de Me Bonniot* précitée). Elle est marraine, le 2 juin 1589, au baptême d'Amos Compaing (A. C. I. *R. P.* E. 16). Elle mourut le 3 aout 1617 (*B. L. R ms*, n° 161, *Diaire de Merlin*) — Marie, née à une date inconnue, mar. 9 janvier 159 , à Paul Yvon, sieur de Laleu (*B. L. R. ms.* n° 80. *Diaire de Bergier*). Elle figure, comme marraine, aux baptêmes de Paul du Jau (16 mai 1604), de Magdelaine Mesnardt (1er septembre 1615), de Gédeon Tallemant (7 novembre 1614) (A. C. I. *R. P.* E. 20, 26, 28). Elle mourut jeune, au dire de T. VI, 277. — Jacques, bapt. le 6 août 1576. Parrain : Jacques Thévenin (G. T. C. L. R. *R. P.*). Il assiste, en qualité de parrain, aux baptêmes de Andrée de Laval (21 avril 1603), d'Anne Ferlix, (4 janvier 1611), de Jacques Thevenin (24 novembre 1613) (A. C. I. *R. P.* E. 19, 25, 26). Nous en parlerons postérieurement. — Gédéon I, né le 8 août 1577. Parrain : Guillaume Choisy. (G. T. C. L. R. *R. P.*). Il en sera question dans la suite. — Pierre, né le 12 novembre 1581 (G. T. C. L. R. *R. P.* et Pierre Tallemant : *Discours sommaire* précité). C'est le pere de notre heros. — Jehan, bapt. le 13 février 1583. Parrain : Jean du Jau ; marraine : Marie Choisy (G. T. C. L. R. *R. P.*).

produits du Nouveau-Monde. De solides et rigoureux contrats engageaient étroitement les coopérants que l'on savait plus soucieux de leurs intérêts particuliers que de l'intérêt général. On prenait aussi des précautions minutieuses contre les équipages qui tentaient, ayant toute la peine et tout le danger, d'escroquer leurs armateurs (1).

François Tallemant ne dédaignait aucun profit. Il joignait, à ses affaires principales, cent autres petites affaires qui emplissaient ses coffres. Il était volontiers processif, et, s'étant rapidement instruit sur le droit coutumier et le droit maritime, n'abandonnait ses causes que devant la force de la loi (2).

Ces trafics nombreux ne le détournaient point d'accorder une attention extrême aux questions religieuses. Il participa avec zèle à la reconstruction du

(1) *B. L. R. ms*, n° 354, art. *Tallemant*. Celui-ci faisait aussi grand négoce de pelleteries. Nous avons entre les mains un acte d'association du 4 octobre 1608, signé par François avec 26 autres bourgeois. « Au cas, dit cet acte, que nous envoyons, ceste dicte prochaine année, nos navires que nous avons à présent, ou aultres que nous pouvons avoir cy-apres, soit en proprieté, freet ou aultrement audict voyage de Terre-Neufve, pour faire secherie, [faisons les accordz et convenances] que nous ne aulcuns de nous n'accorderons et ne donnerons au maistre et équippage de chascun navire, aultre plus grande, meilleure ne plus adventageuse condition qu'une tierce partye, les trois faisant le tout, du provenu dudict voyage seulement, sans aulcuns potz de vin, saultades, mortes adventages ne aultres choses quelzconques, soit par promesses expresses, tacites, personnes interposees ne aultrement en quelconque maniere et fasson que ce soit ou puisse estre, et ce à peyne de 1.500 livres tournois d'admande » (*M. A. de Me Cousseau, An. 1608. E. A. de Me Bonniot* précitée).

(2) Il acheta, en 1599, un navire flamand, *Le Lion Rouge*, échoué entre l'île d'Aix et la terre de Châtelaillon, le fit renflouer et amener au port de La Rochelle. Antoine Couraud, seigneur de Châtelaillon, reclama ce navire, invoquant son droit d'épave. François soutint un procès, utilisant, pour le gagner, la charte d'Edouard III, datant de 1360. V. Estienne Huet : *Commentaire sur la coutume de La Rochelle et pays d'Aunis*, 1688, p. 674-675; Arcère : *Hist. de la ville de La Rochelle*, 1756. I, 112, qui répète.

temple que l'on dressa derrière sa maison, de 1577 à 1603. Il en fut l'un des anciens les plus respectés (1).

Il se mêla en outre passionnément à l'administration communale, prenant part à l'élection des pairs et des échevins. En l'an 1590, s'étant présenté aux suffrages des Rochelais, il fut convié par eux à siéger comme pair au Conseil (2). Et il est probable que ses avis y furent sages et écoutés, car le 13 avril de l'an 1600, jour de Quasimodo, désigné par ses collègues parmi les trois candidats à la mairie, il fut déclaré coélu du Maire. Il jouit, dès lors, d'une situation éminente au Conseil (3).

Cette rapide accession aux plus hautes charges municipales lui permit de marier avantageusement ses deux filles. L'aînée, Anne, épousa Durand Gassan, riche bourgeois et marchand ; l'autre Marie, Paul Yvon, sieur de Laleu, opulent et turbulent commerçant (4). De ses quatre fils l'un, Jehan, n'a pas laissé de traces. Les trois autres étaient de solides gaillards

(1) *Bull. de la Société de l'Hist. du protestantisme français*, t. 44, p. 371, note.

(2) A. C. I. *E. Suppl.* 279, *Années 1590-1591* ; 281, *Années 1600-1602.*

(3) A. C. I. *E. Supl.* 284, *Années 1599-1600* ; *B. L. R. ms.* n° 161, *Diaire de Merlin, Année 1600.* Ce diaire a été en partie publié par Charles Dangibaud dans *Société des Arch. Hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, 1878, p. 63 et s. V. pour le passage qui nous intéresse, p. 105.

(4) Nous avons précédemment donné des renseignements d'état-civil sur Anne et Marie Tallemant. T. VI, 270 et s., dit que Paul Yvon, sieur de Laleu, Lhoumeau, Cougnes, Le Plomb, La Pelouzière, Cheusses, Saint-Maurice et Lozières, appartenait à une « honnête famille de Bléré en Touraine ». Il fut élu pair de La Rochelle en 1599, puis échevin et, en 1616, maire. Il épousa Marie Tallemant le 9 janvier 1594. Il lui apportait en présent, dit Des Réaux, son pucelage. Il en eut huit enfants. Sur cette postérité, V. *B. L. R. ms.* n° 354, art. *Yvon.* Il figure fréquemment, comme parrain, sur les registres de baptême. (A. C. I. *R. P.* E. 20. 23. 25). Sur ses actes d'élu, V. A. C. I. *E. Supl.* 281 et s.

qui montrèrent, dès l'âge tendre, de belles aptitudes au négoce. Il les fit soigneusement instruire ; et quand leur éducation fut terminée, il voulut qu'ils courussent le monde et étudiassent, sous d'autres gouvernes que la sienne, la pratique des affaires. L'aîné, Jacques, fut expédié en apprentissage chez un marchand d'Amsterdam. Le second, Gédéon Ier, plus léger de caractère, fut placé sous la surveillance d'un sieur Guibert, à La Rochelle, avant d'être envoyé à Rouen. Le troisième, Pierre, alla servir chez un sieur Richard, épicier, à Bordeaux. Nulle indulgence pour ces jeunes gens fortunés. Ils devaient besogner, en simples commis, aux écritures comme aux œuvres manuelles. Des bureaux où ils apprenaient les comptabilités, de la Bourse où la science des échanges et des spéculations leur était inculquée, ils passaient aux entrepôts où, coltinant les marchandises, ils s'instruisaient dans l'art d'obéir et de commander. Ainsi Pierre ne rougissait point d'accompagner aux Halles sa patronne, portant derrière elle « la manne » d'osier (1).

Se séparant de ses fils, François Tallemant savait qu'il développait chez eux l'audace indispensable aux gens d'affaires. Il était devenu, à la longue, plus Rochelais que les originaires de cette ville. Il avait adopté leurs coutumes. Or il voulait, à leur exemple, fonder un « comptoir » et il ne le pouvait point, étant seul. Le comptoir, à cette époque, c'est la maison de commerce tenue par la famille tout entière, le prolongement de celle-ci dans le domaine du trafic. Le chef de famille le dirige. Il y associe,

(1) Jacques Bibaud : *op cit.*, p. 19.

par des contrats en forme, ses fils, ses gendres, ses parents collatéraux. Sa demeure donne asile aux bureaux et héberge les membres de l'association, les commis eux-mêmes, tous des religionnaires, nourris, entretenus, bientôt intéressés et que l'on marie souvent aux jouvencelles disponibles. Il constitue de cette sorte une tribu commerçante, vivant en vertu d'un pacte, s'efforçant d'établir une union absolue dans un but de prospérité commune, arbitrant elle-même les différends sans recourir à la justice. Les ressources sont fournies par la fortune paternelle à laquelle s'ajoutent les dots des belles-filles, l'avoir des gendres, les économies des commis (1).

Dès que ses trois fils eurent achevé leur apprentissage, François Tallemant les initia à ses propres affaires. Puis il les maria pour implanter plus sûrement en eux le goût de la stabilité. Gédéon Ier épousa Anne Rambouillet, Pierre, Élisabeth Bidault, fille d'importants marchands (2) Jacques, se fiança à Magdelaine Baudouyn (3).

Quand, en janvier 1609, le vieux François mourut,

(1) Jean Perier : *Le type rochelais*, dans *La Science sociale* de septembre 1898 à janvier 1899 a très bien étudié cette question du Comptoir que nous trouvons confirmée dans la famille Tallemant.

(2) Pierre épousa Elisabeth Bidaut, fille de Jehan, marchand et bourgeois, et d'Elisabeth Benoist, le 17 décembre 1605 (G. T. C. L. R. *R. P.*). Contrat de Mariage passé à La Rochelle le 26 novembre 1605, devant Dubet, notaire dont les minutes sont conservées à la B. L. R. *ms.*, n° 1813, f° 358. La jeune fille reçut en dot 4.000 livres tournois de ses parents. L'époux lui assura un douaire de 2 000 livres tournois. Gedéon I dut se marier vers 1605, car son premier enfant, Marie, naquit le 16 juin 1610.

(3) Il l'épousa le 14 novembre 1609. (G. T. C. L. R. *R. P.*) Elle était fille de Nicolas, sieur de Beloeil, juge prévôtal. (*M. A. de Me Cousseau. E. A de Me Bonniot* précitée). V. aussi, A. C. I. *R. P.* E. 25 où Madeleine est portée comme marraine de Jean, fils de Paul Yvon.

il n'avait pu présider qu'à un établissement sommaire de son comptoir (1), mais il laissait des successeurs avides de fortune et d'honneurs. Ceux-ci ne voulurent rien abandonner des conquêtes de leur père. Il leur apparut que la famille Tallemant devait continuer, en leurs personnes, à figurer au Conseil communal. C'était une raison de sa rapide élévation. Jacques, de haute lutte, s'empara de la place de pair laissée vacante par le décès de François. Pierre fut élu contre Michel Esprinchard qui lui garda de sa défaite une rancune tenace (2). Tous deux pénétrèrent fièrement dans cette maison de ville, faite, avec son porche soutenu par des colonnes toscanes, sa façade enrichie de sculptures, son escalier solennel, pour encadrer les cortèges de l'altière bourgeoisie rochelaise et qui, flanquée de tourelles, close dans des murs épais, munie de chemins de ronde et de parapets à mâchicoulis, prenait, au centre des fortifications, l'air d'une citadelle. Ils y soutinrent âprement les privilèges de l'échevinage.

Le caractère des trois frères différait grandement. Jacques manifestait, en toutes conjonctures, une violence regrettable. Il frappa, un jour, en pleine mairie, le syndic des bourgeois, provoquant de la sorte une émeute dans la ville. Sa maison fut assiégée et l'on dut, pour le sauver de la mort, favoriser

(1) *B. L. R. ms.* n°s 161 p. 34 ; 162 p. 68, *Diaires de Merlin et de Colin* : « Le 8 janvier [1609] fut inhumé le bonhomme Mons. François Tallemant. »

(2) Tous deux furent élus en 1609. (*B. L. R. ms.* n° 951. Les A. C. I. *E. Suppl.* 17, 18, 19, 20, 286, 287, et les *Arch. communales, Actes du bureau de la ville, 1609-1628.* donnent des renseignements sur les affaires dont ils s'occupèrent. Jacques Tallemant fut pair jusqu'à sa mort arrivée en 1626. Pierre compta au corps communal même après son départ de La Rochelle et jusqu'à la suppression de la commune en 1628.

sa fuite (1). Gédéon goûtait au-dessus de tout l'aventure et le vagabondage, le plaisir sous ses formes diverses. Incapable de refréner l'entraînement de ses sens, il manqua un premier mariage pour avoir levé la jupe de sa future belle-mère, rouennaise chaleureuse dont ce geste satisfit les désirs secrets et éveilla les scrupules. Depuis son mariage, il pourchassait les femmes comme un faune et installait ses bâtards dans son foyer (2). Pierre, plus austère, plus grave, plus pieux, se contentait des douceurs de son ménage et ne rêvait rien de mieux qu'une existence laborieuse et tranquille (3).

Tous trois avaient hérité l'esprit d'entreprise de leur père. Ils continuèrent et étendirent son commerce. Les marchands rochelais faisaient, en ces temps lointains, plusieurs genres d'opérations fructueuses. Ils exportaient vers la Picardie, l'Artois, la Flandre, l'Angleterre, l'Allemagne, la Scandinavie le produit de leur sol, vin et sel ; ils commanditaient les compagnies maritimes qui se formaient tantôt pour une campagne de pêche ou de commerce, tantôt pour l'exploitation régulière des régions du Nouveau-Monde. Le plus souvent les flottes étaient armées à La Rochelle et partaient sous le commandement de

(1) *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 38, 1908, p. 113, *Diaire de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau, 25 juin 1615.*

(2) T. V. 68, le montre rival en amour du fameux Isaac de Laffemas qui, par jalousie, tenta de le compromettre dans une affaire de fausse monnaie. V. aussi, VI, 207, 302-303. Anecdotes très amusantes. Nous retrouverons, plus tard, l'une des bâtardes de Gédéon Ier, Mlle Dupin. Jal : *Dictionnaire*, 1872, art. *Tallemant*, a révélé l'existence d'un autre enfant adultérin, François, né le 1er octobre 1620, des relations de Gedéon Ier avec une demoiselle catholique, Mathurine Frary.

(3) Les Registres protestants le montrent acceptant volontiers des parrainages (G. T. C. L. R. *R. P. passim ;* A. C. I. E. 23. 28.)

capitaines bretons ou normands. Elles emportaient des pacotilles que l'on échangeait là-bas contre des cuirs, des pelleteries, des matières tinctoriales, comme la graine d'écarlate, des cafés, des sucres, de la vanille, du cacao, du coton, lesquels étaient revendus avec des bénéfices énormes, sur les marchés de France et du monde.

Les Rochelais participaient rarement de leurs personnes à ces expéditions. Ils en étaient les capitalistes, tels les Tallemant qui, en cela, suivaient l'exemple de leur père ; mais, en outre, ils possédaient en propre des bateaux qui faisaient, sur les côtes de France, le cabotage (1).

Il semble que très rapidement, Jacques, l'aîné des des trois frères, soit qu'il ne s'entendît pas avec ses puînés, soit qu'il eût des visées différentes, tout en partageant les bénéfices de leur société et y maintenant ses fonds, s'écarta d'eux pour besogner à son compte (2). Pierre Tallemant devait créer définitivement le comptoir familial. En 1604, avec son frère Gédéon Ier et son beau-frère Paul Yvon, il forma aux côtés du groupe commercial, un groupe financier qui commença ses opérations en subventionnant les particuliers dont les affaires lui inspiraient con-

(1) En l'an 1601, nous voyons Jacques Tallemant composer une cargaison de 150 saumons de plomb, 26 barriques d'huile de poisson, 8 pipes de graines de moutarde, 74 pains de brai noir, 2 barriques de poix (*M. A. de Me Boutet, An. 1601. E. A. de Me Bonniot* précitée). Avec son frère Pierre, il vend à la ville de La Rochelle, le 2 juin 1621, un navire de 120 tonneaux, *Le Louis*, fortement armé de canons, pierriers, fauconneaux, etc... dont ils sont propriétaires, pour la somme de 18.000 livres tournois (*M A. de Me Cousseau, An. 1621. E. A de Me Bonniot*).

(2) Il mourut en l'an 1626 et fut remplacé, comme pair de La Rochelle, le 24 juin, par Jacques Bibaud, commis des Tallemant. V. *B. L R. ms.* n° 95 ; *Diaire de Guillaudeau* précité. Il ne laissa pas de postérité. *B. L. R. ms.* n° 754, art. *Jacques Tallemant.*

fiance (1), puis se livra peu à peu à des pratiques de change et d'escompte. Une banque, modeste tout d'abord, fut ouverte. Elle eut bientôt ses correspondants dans les grandes villes de négoce, à Paris notamment (2). Elle prospéra. Tandis que la maison de commerce inaugurait, à La Rochelle, de fructueux services de transit, la banque acceptait d'y surveiller les intérêts d'innombrables marchands disséminés en Europe (3). Alimentée en argent par ces sources diverses, elle put entreprendre des spéculations d'une plus grande envergure. Apprenant, par exemple, par leur situation au conseil communal, que le pays d'Aunis souffrait d'une pénurie de céréales et que la famine s'annonçait, Paul Yvon et Pierre Tallemant envoyaient à la hâte leurs navires et leurs agents acheter à des prix dérisoires les blés de Bretagne qu'ils offraient ensuite aux chalands à des conditions exagérées.

Cela ne leur valait point de discrédit, car nul ne les trahissait. S'ils régentaient un peuple de commis, ceux-ci étaient, pour la plupart, des parents, comme leur neveu Paul Gassan ou les fils de commerçants amis, comme Jacques Bibaud, intéressés à leurs

(1) De nombreux contrats visant presque tous des prêts faits pour aider des Rochelais ou autres dans leur commerce par voie maritime subsistent dans les *M. A. de Me Chesneau, An. 1616, 1619*, etc... *E. A. de Me Bonniot.*

(2) E. Huet : *op. cit.*, p. 730, montre la banque Tallemant fournissant, en 161 , des lettres de change sur Paris.

(3) *M. A de Me Chesneau, An. 1616. E. A de Me Bonniot.* Un acte du 22 novembre 1616 prouve que Pierre Tallemant, muni de leur procuration, etait charge par les sieurs Diego Gomez Dacosta, Fernand de Cavaillais, Hermandez Dorta da Silva, Quittonie de Castres, marchands portugais, de recouvrer des marchandises leur appartenant, embarquées sur le navire *Le Cheval marin*, venant de Lisbonne, sous la conduite de M Georges Factor, de Rotterdam, et qui furent volees par un corsaire poitevin.

affaires, huguenots fervents, jouvenceaux animés d'un ardent désir de fortune (1). Ces commis leur servaient d'hommes de paille, de prête-noms bénévoles. Ils assumaient la responsabilité des combinaisons d'un caractère équivoque. Comparaître devant les juridictions de la ville n'embarrassait point d'ailleurs les associés. Ils étaient adroits. Nul ne faisait plus qu'eux travailler les notaires. Aux allégations de leurs adversaires, ils opposaient toujours des actes soigneusement dressés et qui couvraient d'une apparence de bonne foi leurs gestes les plus hasardeux (2).

Ainsi leur fortune s'arrondissait. Ils possédèrent bientôt toutes sortes de maisons dans la ville et de terres dans ses environs immédiats (3); mais les

(1) Jacques Bibaud, né le 6 août 1594, était le deuxième enfant de François et de Marie Hotton. Tallemant de Lussac : *Escrit servant d'Instruction à MM. les créanciers des sieurs Tallemant...* S. L. N. D., pp. 16-1 , dit que ses parents, — le père était boulanger — n'ayant pas les moyens de le nourrir, le donnèrent, à l'âge de 15 ou 16 ans, à Pierre Tallemant pour le « servir en sa maison » et qu'il y servit longtemps dans « les bas emplois ». Jacques Bibaud : *op. cit.*, p 20, dénie les affirmations de Tallemant de Lussac sur ses origines. A son dire, son père, après avoir longtemps porté les armes, s'établit marchand à La Rochelle où il exerça différentes charges. Pour la généalogie des Bibaud, V. *B. L. R. ms.* n° 350, art. *Bibaud*. Tallemant des Réaux qui parle fréquemment des commis de son père (V. 467 ; VII, 456), ne cite que deux fois le nom de Jacques Bibaud (VI, 319 ; VII, 457) qui jouera pourtant un rôle important dans l'histoire de sa famille.

(2) Jacques Bibaud, *op. cit.*, p. 21. T. VI 271 parle de la spéculation sur les blés. Il révèle aussi (VI, 270) l'existence de la société financière entre son père, Gédéon Ier et Paul Yvon. Une *Transaction* passée devant notaires, le 15 juin 1665, entre les directeurs des créanciers des sieurs Tallemant, Jacques Bibaud et la veuve Bardet, S. D. (*B. N. Thoisy*, 221, f° 406) précise que cette société, fondée en 1604, dura jusqu'en 1634 Pour les procès soutenus, de 1613 à 1635, par la maison Tallemant, V. A. C. I. *Régistres du Présidial, B. 1341, 1353, 1467, 1470, 1476, 1646 ; Régistres de la Cour du Scel royal, B. 1568.* Les trois associés y interviennent successivement.

(3) Du chef de sa femme, Pierre Tallemant était propriétaire d'une maison rue du Temple et, de son propre chef, d'une autre

biens temporels ne suffisent point pour valoir une haute considération à leurs possesseurs. Paul Yvon et Pierre Tallemant s'ingénièrent à acquérir les autres. Ils s'appuyèrent au Conseil de leur respective influence. Paul Yvon fut élu échevin, Pierre Tallemant, trésorier de la maison de Ville (1). Tous deux rêvaient de s'asseoir dans le fauteuil du maire qui, en ce temps-là, ressemblait fort à un trône. Le premier, en 1615, tenta la chance. Il fut coélu. L'année suivante, le collège des échevins et pairs lui ayant encore donné une majorité, le sénéchal, René de Talansac, sieur de Loudrières, l'investit en personne de la dignité de premier magistrat de la ville (2). Quelques jours ensuivants, Pierre Tallemant était nommé, à son tour, juge-consul de la Bourse (3). Ils étaient, pour un an, les rois de la commune, tenant sous leur autorité absolue l'administration et le commerce.

sise entre le Palais et le Tribunal consulaire (*B. L. R. ms.* n° 354, art. *Pierre Tallemant*) Il touchait des revenus sur d'autres, l'une notamment située rue du Miriage, à l'Enseigne des Trois Rois. (A. C. I. *Rég. de la Cour du Scel, An. 1628*). A sa mort Pierre Tallemant possedait encore à La Rochelle : la maison de la rue du Temple, une autre « seize au lieu appele la petite Rive », une autre dans le « carrefour joignant le Palais », une autre « dans la ville neufve ». *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656. M. A. de Mᵉ Le Cat. E. A. de Mᵉ Lefebvre.* V. aussi *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXXIII 1908, *Diaire de Joseph Guillaudeau*, pp. 395, 403. T. VI, 270, dit des associés : « Ils eurent quelque bonheur dans leurs affaires. »

(1) *B. L. R. ms* n° 161 et *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, 1878 p. 164, *Diaire de Merlin*. Pierre fut nommé le 3 mai 1612. V. aussi, pp. 241, 250 Le 5 décembre 1614, Pierre reçoit une importante délégation dans une affaire de rebellion qui troubla fortement la ville.

(2) *Diaire de Joseph Guillaudeau* précité, p. 107 et 120, 26 avril 1615 et 10 avril 1616 ; *Diaire de Merlin* précité, pp. 264, 279.

(3) *Diaire de Merlin* precite, *20 mai 1616*. Sur l'importance de cette fonction, V. A. G. Meneau : *Notice sur l'origine du tribunal de Commerce de la ville de La Rochelle...* 1862 ; E. Garnault : *La juridiction consulaire et la Bourse de La Rochelle*, 1899.

Gédéon I ne les suivait pas sur ce terrain. Il ne nourrissait d'autre ambition que celle de s'enrichir au point de s'assurer tous les plaisirs de la terre. Il commença à s'anoblir en se faisant attribuer un emploi de notaire et secrétaire du roi (1). Il visait plus loin et plus haut. Il s'en alla habiter Paris pour mieux obtenir. Peu après son arrivée en la capitale, il achetait l'office de trésorier général de la maison et ancien domaine de Navarre (2) et devenait adjudicataire de quelques fermes du roi (3). Il ne se désintéressait nullement des affaires de La Rochelle. Préparant les moyens de les étendre, il laissait à son frère et à son beau-frère le soin de les conduire, quitte à leur demander des comptes. Il les savait en bonnes mains.

(1) Il fut reçu le 29 mars 1612 par la résignation d'Alexandre Chauvelin. Il garda cet emploi jusqu'à son décès V. A. Tessereau : *Hist. chron. de la grande Chancellerie de France*, 1710, t. I.

(2) *Archives des Basses-Pyrénées, B. 3.618, Arrêt royal du 8 avril 1619* fixant à la somme de 61.400 livres le prix de l'office que Gedeon Ier achetait au sieur Ramon Martin, demissionnaire. V. aussi, *Bull. de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. XVI p. 156. Le 4 octobre 1619, la Chambre des Comptes enregistrait les lettres de provision de Gédeon Ier. L'*Inventaire après décès de Pierre Tallemant en date du 11 juillet 1656 M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefebvre*) nous apprend (*Déclaration sous seing privé du 25 novembre 1619*) que l'office fut acheté par Gedeon, Pierre Tallemant et Paul Yvon et leur appartint par tiers. Ensuite Paul Yvon s'étant retiré de cette affaire, ledit office resta à ses deux associés (*Déclaration sous seing privé du 7 septembre 1630*). V. également *Bulletin* précité p. 179. Le 15 mai 1632, sur résignation de Gedeon Ier, l'office était attribué au sieur de Planterose. Gedéon Ier dut s'installer à Paris vers 1617 ou 1618, car, le 10 juillet 1618, il passait un contrat devant Le Camus et Le Semelier (*E. A. de Me Bossy*) et le 5 novembre 1618, Pierre Tallemant lui écrivait de La Rochelle à Paris, rue du Four, « en l'hostel d'Uzé » où il habitait pour lui recommander un de ses amis, M. de La Gresille, avocat au siège présidial. *B. L. R. ms.* n° 724, f° 213. V. aussi, *ms.* n° 354, art. *Gédéon Tallemant.*

(3) T, VI. 2.7.

Elles étaient en bonnes mains en effet, car Pierre Tallemant les dirigeait sans contrôle (1). Il ne pouvait guère compter sur l'aide de Paul Yvon. Celui-ci était un pauvre fol sujet à d'étranges caprices. On ne sait comment il avait pu cumuler des charges nécessitant un esprit lucide et exempt de préventions (2). On ne l'aimait guère dans la ville où maintes fois des affiches l'injuriant avaient été collées sur les murs (3). En l'an 1607, envoyé à Paris par l'échevinage pour arranger une grave affaire de religion, il avait commis la faute de parler avec tant de morgue au roi Henri IV que celui-ci l'avait chassé en le traitant de séditieux (4). Cette aventure qui avait rendu les Rochelais suspects n'était point oubliée. On avait vu avec chagrin Paul Yvon emporter la première magistrature (5). Et voici que, travaillant cependant avec zèle au bien public (6), il s'aliénait la population par des extravagances nouvelles.

La mathématique et la mystique se partageaient

(1) T, VI, 270. Au dire de Jacques Bibaud : *op. cit.*, p. 19-20. Paul Yvon aurait été « l'auteur de la fortune des Tallemant ». Pierre n'aurait occupé, auprès de lui, qu'un rôle de « facteur » et aurait commis l'indélicatesse de lancer des libelles contre son bienfaiteur. Ces propos sont en contradiction avec les faits.

(2) De Richemond : *Inventaire som. des Arch. départ. de la Charente-Inférieure, Série H. Suppl.*, 1882, p. 6. Il exerçait les fonctions d'administrateur de l'aumônerie ou Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy.

(3) *Diaire de Guillaudeau* p. 115. On l'y traitait d'ambitieux.

(4) Les Rochelais avaient refusé l'entrée de la ville à un prédicateur catholique, le P. Séguiran. V. *Diaire de Merlin*, p. 131 : *Journal de Lestoile*, 1880, t. VIII, p. 277 ; Sully : *Œconomies royales*, édit. Michaud et Poujoulat, 1837, II, p. 172 : *Archiv. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. III, 1876, p. 41 ; Jourdan : *Ephémérides hist. de La Rochelle*, 1861.

(5) *Diaires de Guillaudeau et de Merlin* précités, p. 120 et 279.

(6) Mervault : *Journal* précité dit de lui : « En sa mairie furent faits les ponts de la porte de Coigne, sa pièce détachée et ses beaux poteaux et corps de garde, ouvrage vraiment royal et admirable. »

sa cervelle déréglée. De tout temps, on l'avait connu préoccupé de résoudre des problèmes chimériques. A cette heure, avec quelques bourgeois fous comme lui, il s'acharnait sur l'énigme de la quadrature du Cercle, prétendant en avoir découvert la lumineuse démonstration (1). Sans doute recevait-il des inspirations de l'au-delà qui lui rendaient aisées ces spéculations intellectuelles au milieu desquelles le reste des hommes perdaient rapidement le sens. Par le fait, il se disait en correspondance constante avec les esprits. Ceux-ci le visitaient et lui transmettaient la pensée de Dieu. Il en vint à se déclarer l'Abraham d'une nouvelle loi. Pour enseigner l'humilité aux hommes, il s'en alla, un jour, mendier à travers les rues de la ville. On fut obligé de protéger sa femme qu'il menaçait de sacrifier pour suivre l'exemple de l'antique patriarche et montrer sa soumission aux décrets du Seigneur.

Comme il était très pieux, adorant « ventre à terre » et se macérant avec violence, il influençait son entourage. Pierre Tallemant, fort féru de religion, ajoutait foi à ses divagations et se plongeait avec lui dans les mystères. Mais les ministres, avisés que leur maire répandait des doctrines en contradic-

(1) *Circulum quadrandi et curbum duplicandi modus verus, a nomine hactenus mortalium cognitus nunc fœliciter in lucum prodit, Ope D. Pauli Yvonis, D. de La Leu, senatoris Rupellani clarissimi repertus. Et A. D. Joanne Dambaro, Scoto de Entirkin, philosophiæ in Academia Ruppellana, professore publico, confirmatus et approbatus, Ruppellœ, 1619 ; Quadrature du Cercle ou moyen de trouver un quarré égal au Cercle donné et, au contraire, un Cercle égal au quarré proposé. Ensemble le double du Cube, inventés et trouvés par Paul Yvon, escuyer, Seigneur de La Leu, l'un des eschevins de La Rochelle. Avec les esclaircissements par opérations numérales et la parfaicte proportion du Diamètre à la Circonférence donnée et adjoustée par Martin Van der Bist. marchand. habitant La Rochelle. La Rochelle, 1619.*

tion avec la vraie doctrine, le tinrent bientôt en suspicion. On l'insulta. Survint l'affaire du duc d'Epernon. Ce duc, gouverneur de Saintonge, voulut s'emparer de Rochefort qui vivait sous l'autorité du maire de La Rochelle. Yvon excita les Rochelais à le combattre tout en l'avisant secrètement des mesures qu'il prenait contre lui. Cette conduite ambiguë emplit d'indignation le peuple qui s'ameuta. Yvon dut abandonner sa fonction pour conserver sa tête menacée (1).

Dès lors, la situation du comptoir Tallemant se trouva compromise. Pierre Tallemant dut se débattre au milieu des difficultés de toutes sortes. Le malheur semblait s'acharner sur lui. En 1617, il perdit sa femme Elisabeth Bidault (2). Cette mort provoqua un grand trouble dans sa vie jusqu'alors paisible et uniforme. Des quatre enfants qu'il en avait eus, l'un était mort ; trois, Pierre, Elisabeth, Paul, restaient en bas âge (3). Il fallait assurer leur éducation que

(1) *Diaire de Merlin* précité ; Jourdan : *op. cit.*, II, 675-676. V. aussi, sur les autres extravagances d'Yvon, sur ses démêlés avec le tribun Jean Tharays, *Merlin* precité ; Arcère : *op. cit.*, II. 146, 367 ; Jourdan : I, 5 ; T. VI, 270 et s.

(2) *B. L. R. ms.* nos 161 et 162, *Diaires de Merlin et de Colin*, p. 492 et 248 : « Le mardy, 14e jour de novembre [1617], la femme de M. Pierre Tallemant a esté inhumée. Elle estoit enceinte ; son enfant mourut dans son ventre, et elle aussy ». Me Chesneau, notaire à La Rochelle, procéda le 22 aout 1619 seulement à l'inventaire des biens de la defunte. *V. Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant, du 11 juillet 1656 (M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefebvre).*

(3) Pierre, né le 21 décembre 1608. Parrain : François Tallemant ; marraine : Elisabeth Benoist. On le connaîtra dans la suite sous le nom du sieur de Boisneau. — Paul, né le 15 février 1613. Parrain : Paul Yvon. Mort jeune. — Elisabeth, née le 26 mars 1614. Marraine : Louise Thevenin. — Paul, né le 25 février 1616. Parrain : Jacques Tallemant ; marraine : Anne Tallemant. On le connaîtra, plus tard, sous le nom du sieur de Lussac (G. T. C. L. R. *R. P.*).

le bonhomme voulait excellente au point de vue intellectuel comme au point de vue moral. Il ne pouvait, accablé de préoccupations, consacrer son temps à cette tâche. Il était fort jeune encore et « d'amoureuse manière ». Une autre femme était indispensable dans son foyer.

Les délais de deuil passés, il la chercha incontinent. L'alla-t-il quérir fort loin, ou bien vint-elle s'offrir à sa vue à La Rochelle? On ne saurait le préciser. Depuis peu, la famille Tallemant était entrée en relations avec la famille Rambouillet. Celle-ci tenait, dans le négoce rouennais, une place éminente. Sans doute Gédéon I, que l'on rencontre dans la ville normande au début du XVIIe siècle et qui épousa Anne Rambouillet, provoqua-t-il ces relations. Entre Rouen et La Rochelle les trafics étaient constants. Les flottes des deux ports pêchaient de conserve sur les bancs de Terre-Neuve, raflaient ensemble les produits du Canada et de l'Acadie. Pour qu'elles ne se gênassent point, l'intelligence commandait la solidarité des armateurs. Imbu de ce principe, Pierre Tallemant avait donc contracté une association avec Nicolas Rambouillet, marchand et banquier comme lui (1). Ce fut, sans doute, pour resserrer les liaisons

(1) *M. A, de Me Chesneau. An. 1616. E. A, de Me Bonniot.* La qualification d'associés leur est donnée dans un acte du 22 novembre 1616. La famille Rambouillet, qu'il ne faut pas confondre avec la famille de Rambouillet d'Angennes, remonte, d'après les généalogistes, au XVe siècle. V. *B. N. ms. Coll. Duchesne*, n° 23, p. 406-407; *Cabinet d'Hozier*, n° 284. A l'époque qui nous occupe, d'Antoine Rambouillet, sieur du Plessis, conseiller-secrétaire du roi le 23 octobre 1584, enterré le 5 février 1602, et de Marie Mallard, sont nés : Antoine, conseiller-secrétaire du roi le 4 février 1602, enterré le 5 janvier 1623, sans postérité. — Jean, avocat et conseiller-secrétaire du roi, marié à Marguerite Girard dont il eut 4 enfants. — Nicolas, marchand et banquier, dont nous parlerons

d'intérêt qu'il épousa à Paris, en septembre 1618, la sœur de Nicolas, Marie Rambouillet (1). Elle était riche et huguenote comme lui. « Bonne femme » un peu naïve, elle l'aima tout de suite doucement (2), l'aida à supporter la charge des affaires et ramena la gaieté dans son foyer.

Désormais assuré que ses enfants trouveraient auprès d'elle un appui, il s'efforça de reconquérir au Conseil la confiance que les folies de Paul Yvon, prêchant maintenant un nouvel évangile, traîné devant le consistoire comme hérétique, lui faisait perdre graduellement (3). Il dut procéder avec habileté, feindre de désapprouver son beau-frère qu'il croyait cependant encore investi d'une délégation divine. Peu à peu, il ramena vers lui les sympathies. On lui confia tout d'abord des fonctions militaires (4).

plus loin. — Anne, mariée à Gédéon I Tallemant. — Marie, mariée à Pierre Tallemant. — X..., capitaine.

(1) Contrat de mariage passé à Paris, devant Le Camus et Le Semelier, le 8 septembre 1618. (*E. A. de Mossy*, notaire à Paris). La jeune fille vivait chez son beau-frère Gédéon I Tallemant. Elle reçut 6.000 livres en dot. Mommerqué, peut-être sur la foi d'un ms. de la *B. N. Dossiers bleus*, n° 622, a imaginé, entre la mort d'Elisabeth Bidault (novembre 1617) et la naissance de Tallemant des Réaux (octobre 1619), 1er enfant de Marie Rambouillet, un mariage de Pierre Tallemant avec une certaine demoiselle Polivon, sœur de Paul Yvon. La Morinerie : *Les trois femmes de Pierre Tallemant*, dans *Bull. de la société des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 8, 1888, p. 421-422, approuve cette hypothèse. En confrontant faits et dates, on ne peut aboutir qu'à sa négation.

(2) T. VI, 305. Marie Rambouillet figure souvent, comme marraine, dans les Registres protestants de La Rochelle (A. C. I. E. 28, 33, etc...)

(3) *Diaire de Merlin* imprimé, p. 3.2 et s. : *Diaire de Guillaudeau*, p. 224, 248 : Jourdan : *op. cit.*, I, 493 : Haag : *La France protestante*, art. *Yvon*, donnent des renseignements sur les démêlés d'Yvon avec les ministres.

(4) *B. L. R. ms.* n° 354, art. *Pierre Tallemant*. Il commanda la Tour Saint-Nicolas et fut capitaine de la 7e Cie des milices bourgeoises.

On le chargea ensuite de missions officielles (1). Enfin, en 1620, il eut l'honneur d'être préféré « parce qu'il était enfant de la ville » comme coélu du maire, au sieur Jean Pascault, natif d'Angoumois (2).

Jouissant de nouveau d'un immense crédit dans la ville, délivré des soucis d'ordre familial, il put donner tous ses soins à ses affaires. Il avait remarqué que son commis, Jacques Bibaud, successivement employé aux manutentions des magasins et à la copie des lettres, puis élevé à des fonctions plus délicates, montrait du génie pour le négoce. Il résolut de lui donner, dans son comptoir, une situation en harmonie avec ses aptitudes. Il le maria à Louise Gassan, l'une de ses nièces (3). Bientôt, lui fournissant un capital de 70.000 livres, il lui laissait l'initiative de créer une filiale de la maison Tallemant (4).

1) *Diaire de Guillaudeau*, p. 164, 8 mars 1620. V. aussi, *B. N. N. acq. ms.* n° 7196. Pierre Tallemant, député avec les sieurs de Fief-Mignon et La Lande à l'assemblée politique « tenue par ceux de la R. P. R. en la ville de La Rochelle », parle, le 13 avril 1622, au nom du corps de ville.

2) *B. L. R. ms.* n° 153, p. 45 : *Diaire de Merlin*, p. 364 : *Diaire de Guillaudeau*, p. 165. Il fut élu le 26 avril 1620.

3) En 1619. Elle était fille de Anne Tallemant et de Durand Gassan (*B. L. R. ms* n° 50, art. *Bibaud.*) Tallemant de Lussac : *op. cit.*, p. 16-17 assure que Pierre Tallemant aurait doté de 4 à 5.000 livres sa nièce pauvre. Jacques Bibaud : *op. cit*, p. 20, affirme, au contraire, ne rien devoir aux Tallemant qui lui prodiguèrent « toutes sortes de mauvais traitements ». Paul Yvon seul l'aurait sorti de la misère et graduellement élevé. Son contrat de mariage, passé le 24 janvier 1619 devant Chesneau, notaire à La Rochelle, précise qu'une dot de 4.000 livres tournois fut donnée à Louise Gassan par Louise Thevenin, mère de Pierre Tallemant. (*E. A. de Me Bonniot.*)

4) *M. A. de Me Chesneau. An. 1620. E. A. de Me Bonniot.* L'acte est daté du 13 juillet 1620. Pierre Tallemant remet une somme de 70.000 livres à Jacques Bibaud, Jehan Sossons, marchand, natif de Nyon et Thomas Hoff, marchand, natif de La Rochelle « pour faire le negoce et l'emploier tant en achats, ventes, débits, troques et eschanges de marchandises qu'autrement, au mieux de leur pouvoir. » L'association durera 4 ans 1/2. L'établissement

Il agit ainsi, pendant les dernières années de son séjour à La Rochelle, choisissant, pour traiter des opérations auxquelles il ne pouvait personnellement s'attarder, des mandataires actifs et intelligents. Il faisait les premières mises de fonds et s'associait à eux, se réservant, dans les contrats, la majorité des bénéfices. Ses auxiliaires endossaient toute la peine (1). Il drainait ainsi, de tous côtés, l'argent dont ses coffres regorgeaient (2).

Sa maison était une tour de Babel où se conjoignaient les marchands de tous pays, parlant toutes les langues. Bien qu'il fût lui-même resté sobre, ne buvant que de l'eau, se contentant de mets simples, il aimait à offrir des festins dignes de l'ancienne Rome qui rendaient les gloutons, ses convives, plus faciles à circonvenir. Les gens de La Rochelle, les gros bourgeois surtout, enivrés de leurs richesses, vains

sera installé « vis-à-vis le canton de la Caille où est le Puyverd », dans une maison et magasin appartenant à René Boschillon, sieur de La Girardière. Bénéfices : 2 tiers pour Pierre Tallemant : 1/2 tiers pour Bibaud : 1/2 tiers pour Sossons et Hoff. Pertes supportées par les parties dans les mêmes proportions. Cette association fut continuée jusqu'en 1630.

(1) *M. A. de Me Chesneau, An. 1630. E. A. de Me Bonniot.* L'acte du 3 mars 1630, nous révèle que le 5 février 1621, Pierre s'associa à Marc Leboiteux. Il fournissait un capital de 70.000 livres et son compère un autre de 10.000 livres. Bénéfices : 3/4 pour Pierre : 1/4 pour Leboiteux. L'association dura jusqu'au 1er janvier 1630, réalisant un bénéfice de 50.000 livres. Le 3 mars, nouveau contrat. Pierre verse 70.000 livres : Marc Leboiteux : 20.000 : Paul Leboiteux : 10.000 livres. Bénéfices : Pierre la moitié. Toutes ces affaires nécessitèrent souvent des procès. Nous voyons Pierre Tallemant en intenter à des capitaines de navire (*A. C. I. Reg. de l'Amirauté, An. 1621*). Paul et Marc Leboiteux en intentent de leur côté (*Mêmes registres, An. 1632*). Fils de Gilles et de Marie Yvon, Marc et Paul Leboiteux étaient neveux de Paul Yvon. Ils entrèrent donc, dans le comptoir, à titre de parents. V. sur eux : *B. L. R. ms.* n° 352, art. *Leboiteux.*

(2) *B. L. R. ms.* n° 354, art. *Pierre Tallemant.* Lors du siège de 1622, la ville ayant fait un emprunt forcé, il figura sur la liste des plus riches habitants, taxés à 300 livres.

de leur luxe, éprouvaient le besoin d'étonner le monde par la splendeur de leurs banquets. Sur leurs tables magnifiques les viandes étaient servies saupoudrées de perles, d'or et d'ambre gris.

Pierre Tallemant n'aurait eu garde de se laisser distancer par ses rivaux sur ce terrain de la goinfrerie. Là comme ailleurs il décelait une imagination fertile. Ses domestiques étaient choisis et sa cuisinière assurait ses triomphes par le prodigieux raffinement des chères sorties de son officine. Les chapons de « haute lisse » venus spécialement de Maine, leur patrie, les faisans lardés de rubis, les perdrix aux pattes dorées, les levrauts couronnés et passementés de diamants ou d'émeraudes et que l'on nommait « carabins de Bacchus », les gelées multicolores tremblotant dans l'or, les salades confites dans le sucre et parfumées à la civette, les turbots à la mosaïque, les brochets à l'allemande, mille pâtés appelés « le pillage des dents », mille friandises et en particulier certains popelins connus sous la désignation de « reveille-matin des moines », des conserves précieuses, des citrons espagnolisés, des olives à la Sévillane, des épices du Levant faisaient les délices des bons Flamands, des Hollandais hilares, des Portugais sémillants qui hantaient la demeure de Tallemant. Et pour désaltérer les gosiers toujours assoiffés, les vins d'Aunis eussent paru insipides. Le Bordeaux, le Bourgogne, le Beaune, l'Ay préparaient à boire les muscats odorants de Frontignan, le malvoisie de Candie qui procuraient aux estomacs, désemparés par les gingembres et les poivres, un apaisement délicieux (1).

(1) J. de Gaufreteau : *La Digue ou le Siège et prinse de La*

Ce n'était point par pure ostentation que P[illegible] Tallemant offrait à ses clients ces réjouissances [illegible] bouche. Il songeait, depuis quelque temps, à élargir encore le cadre de ses affaires. Il avait besoin que la certitude de sa fortune s'implantât dans la cervelle de ces hommes dirigeant, dans des villes lointaines, des maisons prospères et qui deviendraient ses correspondants et ses soutiens. Il se rendait compte que l'agio et la banque donnaient des résultats plus rapides que l'armement et le commerce. Il méditait de fonder une banque aux ramifications internationales dont le siège central serait situé à Paris. Mais avant de réaliser ce rêve encore vague, il voulait tenter un essai d'établissement dans une ville française, plus grande que La Rochelle, au rayonnement d'action plus étendu.

Bordeaux qu'il connaissait depuis sa jeunesse, où il possédait des agents, où ses bâteaux allaient embarquer les vins et les futailles, lui apparaissait, avec ses innombrables trafiquants souvent à court d'écus, comme un lieu d'exploitation admirable. Mais il désirait n'abandonner à personne l'initiative d'y créer une succursale. C'étaient de grands tracas en perspective. Il fallait auparavant régler avec minutie le fonctionnement de ses bureaux, magasins, entrepôts, et chais de La Rochelle et en déposer la direction dans des mains sûres.

Il s'y évertuait patiemment quand des événements imprévus vinrent retarder ses projets. Marie Rambouillet, sa femme, était enceinte. Le 2 octobre 1619 elle accouchait d'un garçon. Le 7 novembre ensui-

Rochelle, 1629, donne des renseignements sur l'existence des bourgeois rochelais.

vant M. Jean Pierre Salbert, ministre de la religion réformée, dans le grand temple Saint-Yon, sans qu'un frémissement de ses mains ferventes l'en eût averti, donnait la vie spirituelle à cet être d'élection. Le futur auteur des subtiles et redoutables *Historiettes*, l'un des plus vivants écrivains du grand siècle, venait d'apparaître au monde. Mre Gédéon Tallemant, venu de Paris pour la circonstance, damoiselle Marie Tallemant, femme de Paul Yvon, oncle et tante du nouveau-né, l'avaient tenu sur les fonts. On lui avait donné le prénom de Gédéon (1).

Pierre Tallemant, qui avait le dessein d'emmener avec lui sa famille à Bordeaux, n'y pouvait momentanément songer. Marie Rambouillet donnait d'ailleurs successivement le jour à deux autres garçons, François et Henry (2). Six enfants en bas âge rendaient les voyages incommodes. Il y eut, en outre, de grands troubles à La Rochelle, en l'an 1622. Louis XIII ayant décidé de réduire les protestants qui s'étaient organisés dans le royaume en république, Pierre Tallemant dut diriger, quand le comte de Soissons, sur terre, et le duc de Guise, sur mer, mirent le siège devant la ville, des opérations partielles de défense (3).

(1) A. C. I. *R. P. E. Suppl. 28. Papiers des Baptêmes pour le Temple de St Yon commencé l'an 1619*, f°. 20 v°. : « Le Jeudy 7e jour de novembre 1619 [ont] esté baptizés par Monsr Salbert... Gédéon, filz de noble homme Pierre Tallemant et de damoizelle Marye de Rambouillet. Pairin : Gedeon Tallemant, secretaire du roy et trézorier de Navarre ; mairenne : damoizelle Marye Tallemant. L'anfant [est ne] le 2e d'octobre dernier ». Signé : Tallemant.

(2) François, né le 23 septembre 1620, baptisé par M. Colomiez. Parrain : Pierre Thevenin, conseiller au siège présidial de La Rochelle ; marraine : Marie Lonnique. — Henry, né le 16 février 1623. Parrain : Jehan Godeffroy ; marraine : Suzanne Gendraulf (G. T. C. L. R. *R. P.*).

(3) Nous avons déjà précisé qu'il était investi de fonctions

Mais enfin tout s'aplanit et s'apaisa. Impérieusement stimulé par ses intérêts, Pierre Tallemant se décida à partir. Il y eut de grands conseils auxquels participèrent Gédéon I, Paul Yvon, tous les associés des diverses entreprises. On choisit comme fondé de pouvoir à La Rochelle, Paul Gassan, commis et neveu des trois patrons (1). Vers la fin de l'année 1623 la famille Tallemant, en compagnie de Noël Depars, commis habile au maniement des affaires, prenait le chemin de Bordeaux (2).

taires. Paul Yvon, au dire de T. VI, 275, « paya bravement de sa personne », cependant que son fils aîné, Gedeon Yvon, sieur du Plomb, périssait sur la flotte rochelaise, commandée par Guitton. V. *Diaire de Guillaudeau :* Jourdan : *op. cit.*, I. 55.

(1) *B. L. R. ms.* n° 354. Paul Gassan, signant les actes notariés, se disait « le commis » de Pierre Tallemant. Gédéon intervenait dans les affaires de La Rochelle, comme en témoigne un acte de 1623 (*M. A. de Me Cousseau, An. 1623. E. A. de Me Bonniot.*)

(2) Pierre Tallemant : *Discours sommaire* précité, fixe cette date. Un acte du notaire Cousseau, daté de 1624, précise que Pierre Tallemant, domicilié a Bordeaux, ne peut assister au mariage de sa nièce, Anne Gassan, et s'y fait représenter par son frère Jacques. (*E. A. de Me Bonniot*).

CHAPITRE II

C'était l'été. Le dur soleil du midi dardait ses rayons sur la vaste maison aux fenêtres voilées de toile blanche. Sur un côté de la cour, le palefrenier, chantant à tue-tête une chanson en patois local, lavait à grande eau le carrosse couvert de poussière. Des hommes allaient et venaient, l'allure balourde, le chef couvert d'un berret de drap brun, marins jargonnant leur langue du nord, flegmatiques, avares de gestes. Des commis agiles. Bordelais aux mines éveillées, passaient, les bras chargés de papiers ou de registres. Un juif avignonnais, revêtu de sa houppelande jaunâtre, montrait, sous sa calotte, son facies olivâtre où brillaient des yeux ardents. Deux Portugais, le feutre en bataille, marchands de drap venus du faubourg des Chartrons, discutaient avec animation sur quelque matière commerciale. De temps à autre, un carrosse, faisant grand fracas de ferrailles et de sonnailles, déposait un marchand de la Rousselle superbement habillé de tabis à fleurs ou un conseiller au Parlement enve-

loppé de la robe rouge aux parements d'hermine.

Une rumeur, traversée par le bruit argentin des écus que les caissiers dénombraient sur les guichets, montait de la maison. La grande porte, du haut de son perron, claquait sans cesse derrière les groupes qui s'en allaient bruyamment, porteurs de sacs ou de paperasses.

Les enfants ne voyaient point ce tableau de vie turbulente. Ils n'entendaient pas le tumulte des conversations et des piétinements. Dans un coin d'ombre de la cour, ils jouaient aux boules. Le jeu était installé au ong de la muraille sur un terrain soigneusement aplani. Une bille argentée formait le but que devaient atteindre pour gagner leurs grosses sphères de bois durcies par une enveloppe de fer. Ils étaient divisés en deux camps. Pierre, l'aîné, avait choisi pour ses compères Gédéon et Henry ; Elisabeth, la cadette, soutenait la partie avec l'aide de Paul et François.

Pierre dirigeait le jeu en maître autoritaire qui volontiers distribuait des soufflets. Il ne comprenait pas que les membres sans orce fussent maladroits. Ses partenaires l'exaspéraient en compromettant sa chance par des gestes inconsidérés. Les bambins interrompaient leurs larmes pour s'appliquer à le satisfaire. Plus pitoyables, Elisabeth et Paul les consolaient, ramenant le rire sur leurs visages où ils délayaient la terre dont leurs mains étaient pleines.

Ils étaient fort absorbés. Henry, le plus jeune, témoignait souvent son admiration en plongeant dans ses narines son index maculé. Gédéon, plus vif, manifestait sa joie par des exclamations.

Une première fois, apparaissant à la fenêtre de

son cabinet, Pierre Tallemant, le père, avait, d'une voix forte, appelé :

— Laquais !

Nul n'avait répondu. Les laquais, sur la porte, bavardaient avec quelques tanneurs échappés au ruisseau de la font d'Audège. Les enfants contemplaient passionnémen la boule de leur frère Paul qui, faisant un admirable voyage en forme de point d'interrogation, s'était arrêtée toute proche de la bille argentée.

Une deuxième fois, la voix impatiente de Pierre Tallemant, renouvela son appel sans réponse. Les enfants ne bougèrent point. C'était le tour de damoiselle Elisabeth. Elle s'énervait car, sans cesse, lorsqu'elle tendait le bras pour lancer la lourde sphère, les dentelles de sa manche s'accrochaient à quelque bouton de sa jupe. Elle parvint à l'envoyer au but néanmoins.

— Laquais ! cria, cette fois avec colère, Pierre Tallemant.

Les enfants avaient entendu. François, boule en mains, restait indécis, ne sachant s'il devait s'inquiéter de la volonté paternelle ou poursuivre son agréable occupation. Alors Paul aimablement lui dit :

— Joue, joue, ce n'est que Monsieur le père !

François joua ; mais Pierre Tallemant, ayant l'oreille fine, avait perçu la réflexion de son fils cadet. Il descendit en hâte. Le visage courroucé, il s'approcha des six gamins qui attendaient la correction méritée. Il tempêta, se déclarant le plus malheureux des hommes d'avoir des enfants à ce point dénaturés. Puis, ayant aperçu les laquais goguenards qui bavardaient encore sur le devant de la porte, il

tourna sur eux son courroux. Les enfants sourirent. Ils étaient sauvés (1).

Leur père, à la vérité, ne leur inspirait point de terreur. C'était le plus indulgent des hommes. Il ne les frappait jamais. Il grondait quand il était mécontent et toute sa rage se dissipait en gronderies.

Néanmoins les enfants étaient sensibles à ses reproches. Ils abandonnèrent le jeu de boules et gagnèrent les appartements particuliers de la famille, au premier étage de la maison. Pierre, Elisabeth et Paul se rendirent à leur salle d'études. Sous la férule d'un régent, les deux garçons apprenaient le latin, le grec, l'espagnol, l'italien et la fille les rudiments de la grammaire (2). Adolescents déjà ou voisins de l'adolescence, ils vivaient un peu à l'écart des cinq autres enfants, nés du second lit et encore en bas âge. A ceux-ci, madame Tallemant, bonne pour tous, prodiguait davantage ses soins.

Gédéon et ses frères se réfugièrent, après l'incident du jeu de boules, dans la pièce où se tenait d'ordinaire leur mère. Madame Tallemant habillait le petit N... qui sortait, tout souriant, de son somme quotidien. A ses côtés, la nourrice, forte paysanne landaise, donnait le sein à Marie, dernière née de la famille (3). Madame Tallemant avait entendu les éclats

(1) T. VI, 304. Il ajoute, parlant de son père : « Je ne lui ai jamais vu frapper personne. »

(2) T. VI, 311, met dans la bouche de son frère des phrases latines. Nous savons, par des factums, que, dans la suite, Pierre utilisa le latin et le grec pour remplir des fiches utiles à ses opérations de banque, fiches qui lui servaient d'aides-mémoire. V. Jacques Bibaud : *Observations sur un escrit...* précité p. 7 : Tallemant de Lussac : *Response aux observations du sieur Bibaud*, précitée p. 12-13. Plus tard, Tallemant de Lussac fera un voyage en Italie pour perfectionner sa connaissance de l'italien.

(3) Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, retrouver

de colère de son mari. Elle exhorta les gamins à la sagesse. Ils l'écoutèrent en silence ; Gédéon, câlinement, l'embrassa pour la calmer. Puis il entraina ses frères.

Le grand amusement, c'était de monter sur un coffre et de contempler le spectacle de la rivière. Par delà la cuirasse guerrière de la ville, les murs épais, les tours rondes ou carrées, se dressait le massif fortifié du château-Trompette, commandant la molle courbe de la Gironde limoneuse. A cette distance, les canons embusqués sur les remparts avaient l'air de gros jouets. De temps à autre, on apercevait, dans la cour intérieure de la forteresse, les soldats qui, le mousquet à la main, faisaient des exercices de guerre. Plus loin, vers le nord, sur l'esplanade ménagée au pied du donjon, semblables à des fourmis, des hommes se divertissaient au jeu de palemaille. Puis c'était, en deçà et au delà de l'estuaire boueux de l'Estey, enjambé par un pont léger, au long du fleuve, sur la rive duquel s'alignaient par myriades, les barriques, la ligne continue des échoppes, brasseries, bazars, chais du faubourg des Chartrons. Là s'agitait la multitude des marchands étrangers.

Madame Tallemant, portant sur ses bras le petit N..., frais et rose, avait rejoint ses enfants. Ceux-ci la questionnaient. Elle expliqua aux curieux que la-bas, autour de la font d'Audège, ces hommes accroupis au bord du ruisseau étaient des tanneurs occupés à laver des peaux. Elle leur montra, à demi caché dans l'éloi-

le prénom du 1e garçon que Pierre Tallemant eut de son mariage avec Marie Rambouillet et son état civil, ainsi que celui de sa sœur Marie. Ces deux enfants sont nés à Bordeaux. Les registres protestants de cette ville ne remontent pas au delà de 1675.

gnement de la campagne par la haute colonnade en ruines des piliers de Tutelle, la silhouette majestueuse du palais Gallien.

Les enfants voulurent ouvrir la fenêtre pour mieux voir, mais madame Tallemant s'y opposa. Par cette journée d'été, toute la pestilence de cette région fut entrée dans la maison, l'odeur affreuse des tanneries, mêlée aux effluves des marais et aux émanations des fossés où s'amoncelaient les ordures et les détritus de la Ville. Elle dirigea leur attention fugace vers la rivière.

La marée était haute. Sur l'onde jaunâtre, diluant de ses vaguelettes la vase des rives, d'innombrables vaisseaux aux flancs ventrus dressaient leurs mâts embroussaillés de cordages. Les uns semblaient dormir, fatigués d'une rude traversée, sous la caresse des radoubeurs suspendus à leurs coques. C'étaient des morutiers peints de claires couleurs que les embruns avaient maculées. D'autres, toutes leurs blanches voiles dehors, appareillaient, inclinés par la brise qui venait de la mer. D'autres, appartenant à la flotte des Indes, étaient à quai, le ventre ouvert, reliés à la terre par des ponts de bois où circulaient des hommes chargés de ballots et de caisses. Des caboteurs embarquaient pour la Bretagne, la Normandie et la Hollande des barriques de vin. De-ci, de-là, un grand vaisseau à trois ponts montrait, à travers ses hublots ouverts, ses bouches de canon. Des couraux à fond plat arrivaient de l'Entre-deux-Mers accablés sous le poids des futailles pleines. Tous, de leur proue aiguë, ornées de sujets mythologiques, faisaient face à la marée. A leur poupe, attachées par des amarres, dansaient de petites barques.

La nuit tombait peu à peu, noyant la « grave » circulaire du port encombrée de marchandises et d'échoppes, le grouillement des véhicules et des hommes. Pierre Tallemant le père entra dans la pièce et convia sa femme et ses enfants à se rendre dans la salle à manger.

Dès le début du repas, il confia à sa femme combien il était satisfait de s'être installé dans cette rue du Chapeau-Rouge récemment ouverte sur la paroisse Saint-Remy (1). Des hôtelleries somptueuses, des palais magnifiques comme cette maison Dorade, surmontée de coupoles d'or, bâtie pour M. de Pontac, s'y élevaient peu à peu. Les parlementaires et les gens du roi y affluaient. C'était le plus beau et le plus riche quartier de la ville. Il était à proximité de la Bourse. Les clients se recrutaient pour la banque, parmi les gens de robe, pour le commerce parmi les négociants, les armateurs, les étrangers des Chartrons.

Mais il fallait tenir son rang dans une ville où le bourgeois accordait une importance grande aux apparences extérieures. Il recommanda à madame Tallemant de ne rien négliger à ce point de vue. Elle l'assura qu'elle suivait étroitement ses indications.

La maison en effet était réglée avec beaucoup plus de cérémonial à Bordeaux qu'à La Rochelle. Le domestique, nombreux et stylé, servait avec apparat. On avait affublé les enfants de surnoms pompeux empruntés à des terres que la famille possédait en Aunis et en Bourbonnais et qui leur donnaient un

(1) *Archives de la Gironde, 3 E. 9727-9758, Minutier du notaire Papin, An. 1629, Acte 69.* Cet acte nous fournit l'adresse des Tallemant à Bordeaux. Tous les autres actes découverts par nous se bornent, de 1624 à 1629, à indiquer : « paroisse Saint-Remy ».

simulacre de noblesse. Pierre l'aîné s'appelait, à cette heure, le sieur de Boisneau, Paul le cadet, le sieur de Lussac, Gédéon, le troisième, le sieur des Réaux (1). Faute d'autres terres, on n'avait point attribué de surnoms aux filles et aux plus jeunes garçons.

On ne possède que de très vagues indications sur l'existence intime de la maisonnée à cette époque lointaine. Les actes notariés prouvent que les filles reçurent, en prévision de riches mariages, une instruction soignée. Elles écrivirent selon la mode du temps, d'une grande écriture pointue, connurent une

(1) François Tallemant, l'aïeul de Des Réaux, se qualifiait déjà sieur de Boisneau ; Pierre Tallemant, son père, prit aussi cette qualification. (*B. L. R. ms.* n° 354, art. *Tallemant*). Cette terre noble de Boisneau était située dans la paroisse de La Jarrie, actuellement chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, arrondissement de La Rochelle. Elle paraît avoir appartenu, après la ruine de la famille Tallemant, à Jacques Bibaud qui en fit don, en 1665, à Hélène Bardet, fille d'Henry et de Anne Gassan. (*B. L. R. ms.* n° 350, art. *Bardet*). Nous ignorons la situation de la terre de Lussac. Un *Contrat de vente de la terre des Réaux en date du 20 août 1653*, passe devant Le Cat et Billart, notaires à Paris, (*E. A. de Me Paul Robineau*) nous apprend que « le lieu, terre et seigneurie de Reau, scitue et assis en la paroisse de Neris [les Bains], près Montluçon en Bourbonnois » consistait en « deux domaines et métairies, vignes, bois et garennes, aussy les prairies de Fousseroux, situées près le faubourg des Forges ». La carte de Cassini mentionne, en effet, cette terre entre Montluçon et Néris. Les indications dudit contrat infirment les dires de Monmerqué, lequel assure que Des Réaux emprunta son surnom « d'un petit village de l'Angoumois qui a peut-être été le lieu de sa naissance » et de Jourdan : *op. cit.*, I. 19.366 ; II, 433, de même que les hypothèses séduisantes de G. Musset (*D'où est venu à Gédéon Tallemant, l'auteur des Historiettes, le nom de Des Réaux*), et de H. Marandat (*Tallemant, l'auteur des Historiettes et le fief Des Réaux*) dans *Bull. de la Société d'archéologie et d'hist. de Saintonge et d'Aunis*, 1884-1885, p. 269 et 407) et les affirmations sans preuves de J. Pandin de Lussaudière dans *Arch. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLII, 1911, p. 256. Des Réaux portait son surnom depuis l'enfance (*A. N. X1 A 8658*, f° 235 V°). Dans sa famille, à son dire, on l'appelait Gédeon. Il écrit, en effet : « Un gascon m'entendant appeler Gedéon chez mon père (c'est mon nom de baptême) m'appelait M. de Gedéon ». T. VII, 511.

orthographe convenable et toutes les formules qui rendent la phrase harmonieuse et polie. Elles restèrent modestement dans l'ombre.

Au fur et à mesure que les années passèrent, les caractères des garçons se dessinèrent. Boisneau, en qualité d'aîné, s'arrogea de plus en plus le droit de commander à l'escouade de ses frères et sœurs. Il était impérieux de nature et savait qu'il aurait un jour la direction d'un abondant personnel. Il s'exerçait à l'autorité. Ses études achevées, il entra tout naturellement dans le comptoir dont le grand bruit et la diversité d'affaires lui plaisaient. Il fit son apprentissage avec un zèle farouche.

Beaucoup moins âgé que lui, Lussac continua, en compagnie de Des Réaux, de François, d'Henry et de N... ses études. Visiblement, des Réaux a toujours aimé ce garçon placide et doux. Il aimait moins son cadet, François, qui déjà manifestait une humeur capricieuse et changeante. Tous étaient intelligents et apprenaient avec facilité. Le petit des Réaux surtout dévorait les livres. C'était un enfant espiègle, vif, pétulant, mais aussi très câlin, très tendre, ne connaissant point la dissimulation. Madame Tallemant ne pouvait se défendre de lui accorder une préférence dont les autres enrageaient.

Il vénérait son père comme une sorte de dieu des bureaux. Souventes fois il descendait de l'appartement familial pour satisfaire sa curiosité. Il montrait son visage mutin à la porte du sanctuaire. Si les bureaux étaient vides, il entrait. Il voyait les commis, derrière leur écritoire, entourés de papiers et de livres, interminablement occupés à faire grincer leur plume d'oie. Ils lui apparaissaient comme

des êtres extraordinaires, accomplissant une besogne absurde de rats. Quelques-uns, Noël Depars, le teneur de journal, Cortade, le caissier, Martin l'accueillaient aimablement, lui prodiguant les caresses en vieux amis de la famille. D'autres, les bordelais, grimaçaient pour exciter son rire. D'autres, pauvres gens portant la bêtise, inscrite sur leur visage, égarés dans la broussaille des chiffres, ne lui accordaient aucune attention. L'un de ces derniers, benêt fort dévot et fort chaste, amusait la famille par ses naïvetés.

— Un jour, disait Pierre Tallemant, qu'il ne trouvait pas son compte, nous l'ouïmes qui priait Dieu et disait : Seigneur, tu sais que j'ai mon pucelage, et cependant je ne trouve pas mon compte (1).

A force de voir ces hommes éternellement assis en silence, ou bien écrivant au milieu d'une clameur, le petit des Réaux avait pris en horreur le métier de plumitif. Pour rien au monde, il n'eût accepté de mener cette existence casanière. Il goûtait déjà la liberté, l'air, l'exercice physique. Il n'y avait pas de promeneur plus déterminé. De temps à autre, son frère Boisneau l'emmenait à la Bourse ou bien au Palais de l'Ombrière où siègeait le Parlement ; mais il exécrait tout autant l'une que l'autre, le brouhaha de mille marchands retors ou de mille chicaniers. Il préférait, dans le tohu-bohu du port, flâner entre la porte de Calhau et le Château-Trompette, suivi d'un laquais, parmi les oisifs, regarder la théorie des carrosses et des cavaliers, attendre avec anxiété le passage du

(1) T. VII, 456, V. aussi, sur le commis Martin : V. 467, *ad notam*. Celui-ci quittera, dans la suite, la maison et deviendra intendant de la duchesse de Rohan.

mascaret, vague énorme qui, venue de la mer, emportait quelquefois les navires mal amarrés (1). Il se montrait joueur de quilles adroit. Il lançait le volant avec habileté. Il fréquentait une académie où il s'instruisait dans l'art de l'équitation et de l'escrime. Il appréciait fort les longues chevauchées à travers la campagne. Souventes fois même il se montrait imprudent. Un jour son imprudence faillit lui coûter la vie, car ayant lancé son cheval à toute allure, il culbuta à un ressaut du terrain, resta attaché à sa monture par un étrier, fut traîné dans une vigne, ne dut son salut qu'à un secours promptement venu (2).

Les dimanches étaient pour lui des journées à la fois de plaisir et de mélancolie. Toute la famille se tassait dans le carrosse et partait pour le temple protestant. Ce temple était relégué au sud de Bordeaux, dans un village lointain nommé Bègles. Il y voisinait avec l'hôpital des pestiférés et les maladreries. Pour s'y rendre, on faisait un interminable voyage au milieu des quolibets des catholiques. On enfilait la rue Sainte-Catherine dont les belles boutiques étaient fermées ; on franchissait, à la porte Saint-Julien, les fossés de l'enceinte romaine où grouillaient, entre les baraques foraines, toutes sortes de bateleurs, de stropiats, de caïmands, de marchands parmi lesquels des frères prêcheurs faisaient des prosélytes. De temps à autre, on croisait la pittoresque caravane des bœufs et des sommiers landais portant leurs charges

(1) Sur Bordeaux à cette époque, V. C. Jullian : *Hist. de Bordeaux*... 1895 ; Th. Malvezin : *Hist. du commerce de Bordeaux*... 1892, t. II. V. aussi, une curieuse description inédite des quais de Bordeaux dans *B. N. Mélanges Colbert*, t. CLXXI *bis*, p. 352, *Jacques Bibaud à Colbert*.

(2) T. V, 182, *ad notam*.

de térébenthine, de seigle, de résine et de miel.

Par delà, en route pour la paroisse Saint-Michel, on entrait dans la géhenne du négoce, entre les maisons lépreuses et branlantes de la rue des Faures. Là, un peuple d'ouvriers en loques vivait dans le ruisseau charriant l'ordure. Du Peugue et de la Devèze, où se dressaient, bancales sur leurs pilotis, les tanneries et écorcheries, montait l'odeur des pourritures. Mais ce quartier était exubérant de vie. Le petit des Réaux le contemplait curieusement cependant que forgerons, chaudronniers, tonneliers, charpentiers, gabariers, portefaix, mariniers, regrattiers et leurs commères, assemblés en groupes, lançaient des brocards aux huguenots.

On ne s'en mettait point en peine. Par la porte Sainte-Croix, les trous-punais et les marécages dépassés, on atteignait la belle campagne parsemée de verdures où des couvents étaient établis. Le temple, bâtiment rectangulaire au large porche, se dressait dans le village de Bègles, sur la Place du Prèche, en face d'un calvaire catholique. Un libraire, le sieur Thoulouse, vendait, à la porte, des ouvrages de piété. Les fidèles, c'étaient quelques centaines de Bordelais et le groupe nombreux des étrangers du faubourg des Chartrons, négociants et armateurs flamands, navigateurs hollandais et anglais, marchands et marins allemands. Il n'y avait point de ministre attitré. Le plus souvent des pasteurs anglais présidaient aux cérémonies, faisaient les baptêmes et mariages, prêchaient dans un jargon où l'on n'entendait goutte.

Des Réaux retenait avec difficulté ses bâillements, tancé par son frère Boisneau qui affichait un grand fanatisme. Pendant une période, le ministre fut un

certain Primerose, écossais dïsert, qui bavardait pendant deux heures d'horloge, lassant ses auditeurs les plus endurants. Les Tallemant le supportaient avec impatience : Pierre, le père, malgré sa réelle piété, en vint à le redouter comme la peste. A la fin, pour expliquer qu'un homme l'avait suprêmement ennuyé et que c'était le pire des « lanterniers », il disait : « C'est un Ecossais (1). »

Ainsi, entre les études, les sports, la religion, l'enfance de Des Réaux passait uniforme et sans grands incidents. L'âge venu seulement, il commença à comprendre quelle diversité d'affaires accroissait graduellement la fortune de la maison.

Le siège du comptoir avait été transporté à Bordeaux. On se tenait en contact immédiat et constant avec les bureaux de La Rochelle où Jacques Bibaud, Paul Gassan, Marc Leboiteux, sous la surveillance de Paul Yvon, montraient une activité dévorante (2). On soutenait à Bordeaux les intérêts des bourgeois de la cité maritime (3).

(1) T. VI, 302. Il cite quelques extraits ridicules d'un sermon de Primerose.

(2) A. C. I. *Régistres de l'Amirauté*, B. 186, 187, 191, 194, contiennent traces des procès que les associés de La Rochelle engageaient contre leurs débiteurs ou contradicteurs. V. aussi, *Archives de la Gironde, 3 E. 10623-10673, Minutier du notaire Roux, An. 1632*, p. 438, *Protêt en date du 4 juillet 1632, par Pierre Tallemant, d'une lettre de change tirée par Jacques Bibaud et Henry Bardet, de La Rochelle.*

(3) *Archives de la Gironde, 3 E. 9088-9107, Minutier du notaire Maucler, An. 1627*, p. 336. D'après cet acte du 27 juillet 1627, Pierre Tallemant comparait comme fondé de procuration de Jacques Duprat, bourgeois et marchand de La Rochelle, lequel a vendu à André Pineau une maison située rue de la Rousselle et a touché, sur cette vente, un acompte. Pineau étant mort et sa femme, Bonne Rolland, etant insolvable, Pierre Tallemant est chargé de reprendre la maison et de rendre l'argent reçu. La veuve Rolland donne quittance de ce dernier.

On commerçait, à la vérité, fort peu et toujours sous la même forme : avec la garantie de valables contrats, on consentait des prêts à des marchands gênés pour leurs échéances ou leurs spéculations. Nicolas Rambouillet était à Paris le correspondant le plus avisé de la banque. Le bonhomme avait quitté Rouen ayant grand appétit d'opulence et un furieux désir d'accaparer les emplois de finance. Il s'était déjà introduit, à titre de secrétaire, dans la maison et domaine de Navarre, dont son beau-frère, Gédéon I Tallemant, était le trésorier général (1). Il avait fondé, sur de solides bases d'argent, un établissement plein de vitalité. Ses associés de La Rochelle (2), de Bordeaux, de Rouen lui fournissaient, par leurs bénéfices, des ressources indéfinies. Peu à peu Rambouillet faisait figure de grand financier, traitant déjà des affaires avec le cardinal de Richelieu et s'approchant du trône.

Entre la banque Tallemant et la banque Rambouillet, unies par des actes d'association en règle, un courant perpétuel d'opérations était établi. Elles tiraient respectivement des lettres de change l'une sur l'autre ou sur les banques du monde qui leur étaient affiliées. C'était une pratique facile et qui évitait aux particuliers de risquer des fonds sur les routes où les convois étaient détroussés par mille malveillants. Pour n'y point perdre, les banquiers

(1) *M. A. de Me Le Semelier. E. A de Me Bossy, notaire à Paris.* Un *Transport de 2.400 livres par Dame Hippolite d'Estrée, femme de Mme Georges, duc de Villars, à Nicolas Rambouillet*, en date du 7 septembre 1627, le qualifie « secrétaire de Navarre ».

(2) *B. L. R. ms.* n° 353, art. *Rambouillet.* D'après ce ms. Nicolas Rambouillet avait, à La Rochelle, un gérant d'affaires en la personne de Jacques Bibaud.

devaient montrer une grande habileté. Ils avaient coutume, quand ils doutaient de la solvabilité de leur client, de faire endosser la lettre par un répondant ayant pignon sur rue.

A entendre son père souvent pester contre les mauvais payeurs, Des Réaux comprenait que, malgré sa circonspection, Pierre Tallemant subissait souvent des déconvenues. Les membres du Parlement de Bordeaux comptaient parmi ces mauvais payeurs. Il était imprudent de s'aliéner, en perspective des procès à venir, ces personnages arrogants, altiers, redoutables et qui distribuaient la justice en contournant volontiers la loi. Pierre Tallemant montrait une longue patience à laquelle ne correspondait pas leur bonne volonté. Il fut obligé d'instrumenter contre Mre Marc Antoine de Gourgues, premier président, contre Mre de Pontac, procureur général dont ses records allèrent profaner les beaux palais à l'italienne de la rue du Chapeau-Rouge (1).

(1) *Archives de la Gironde, 3 E. 9727-9758, Minutier du notaire Papin, Acte 64 du 20 mai 1627; Année 1629, Acte 69.* Lettre de change tirée par la banque Rambouillet, au profit de Jehan Martin, sieur de Laubardemont, conseiller au Parlement de Bordeaux, sur la banque Tallemant, et endossée par Marc-Antoine de Gourgues. V. aussi, *Mêmes archives, 3 E. 10623-10673, Minutier du notaire Roux, An. 1631* p. 557, *Protêt du 4 novembre 1631 contre M. de Pontac.* La lettre de change est tirée par la banque Rambouillet. Parmi les autres lettres tirées par la même banque et protestées, V. *Mêmes archives, Même minutier, An. 1631*, p. 325, 330, 341, 361, 366 et v°. 389 et s. ; *An. 1632*, p. 437 etc... D'autres opérations intéressaient aussi les deux banques. V. *Mêmes archives, même minutier, An. 1629*, p. 510 et 521. *Actes des 1er et 19 septembre*, par lesquels Gaspard Vinet, conseiller du roi, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Guyenne, transporte à Nicolas Rambouillet et Marc-Antoine Acéré, banquiers à Paris, et Pierre Tallemant la somme de 2400 l. à lui due par M. de La Grange, fermier général du Convoi de la ville de Bordeaux. *L'inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656 (M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Le-*

Avec les gens du commun, les marchands surtout, Pierre Tallemant qui avançait des sommes montant fréquemment à plusieurs milliers de livres, manifestait moins de longanimité. Les protêts étaient nombreux et le recouvrement des « mauvais effets » était incontinent poursuivi par la voie judiciaire (1).

A des intervalles réguliers la banque faisait son inventaire conjointement avec les maisons de La Rochelle et de Paris et l'on dressait par devant notaires des actes de redditions de comptes. On ne thésaurisait pas les bénéfices : équitablement partagés, ils augmentaient l'avoir social et permettaient de donner une nouvelle extension aux affaires (2).

Pour le jeune Des Réaux les grimoires de banque demeuraient momentanément inintelligibles, mais il s'intéressait par contre vivement à ce que l'on appelait alors la « grosse » ou la « grande aventure de mer ». Bordeaux faisait à cette époque grand commerce de vins avec la Bretagne, la Normandie, la Picardie et les Pays-Bas. Ses expéditions étaient dirigées par la voie maritime, voie pleine d'insécurité. Sans cesse, par l'infidélité des marins, par les naufrages, par la violence des corsaires, les cargaisons se perdaient.

febvre) le montre en affaires avec le sieur Du Sault, avocat général au Parlement de Bordeaux.

(1) *Archives de la Gironde, 3 E. 10623-10673, Minutier du notaire Roux, An. 1631, passim ; An. 1632*, p. 4 et s. : *An. 1633*, p. 94 et s ; *An. 1634, passim.* Ces registres pullulent d'actes de ce genre, ainsi que d'obligations, sommations, cessions, etc... Il est probable que Pierre Tallemant fit besogner, sur cette matière, de nombreux notaires bordelais dont les minutiers sont perdus, le notaire Bascaules, en particulier, dont le répertoire mentionne des actes de 1624 et 1625 (*Archives de la Gironde, 3 E. 721-742, An. 1624*, p. 471, 860, 871 ; *An. 1625*, p. 102, 169, 189, 258, 277).

(2) C'est l'habitude constante des Tallemant. Nous le verrons dans la suite.

Pierre Tallemant avait eu l'idée de fonder, parallèlement à la banque, une société d'assurances maritimes. Tout de suite les clients étaient accourus par centaines dans ses bureaux. Les destinataires des marchandises prémunissaient celles-ci contre les risques. Absents généralement, ils avaient à Bordeaux, en la personne de Pierre de Guassier, courtier juré, un représentant naturel. Celui-ci, en compagnie de Pierre Tallemant, dressait devant notaire le contrat d'assurance. Les termes pittoresques de ce contrat, toujours le même, amusaient fort Des Réaux.

« Au nom de Dieu, écrivait le tabellion, tous sachent tant présents et à venir qu'aujourd'hui lundi avant midi septième de février mil six cent vingt-huit, par devant moi... a été présent le sieur Pierre Tallemant, bourgeois et banquier demeurant en la paroisse Saint-Rémy de cette ville de Bordeaux, lequel de son bon gré a assuré et assure par les présentes à sieur Nicolas Leblon marchand demeurant en la ville de Saint-Malo, absent, toutefois sieur Pierre de Guassier bourgeois et courtier juré dudit Bordeaux à ce présent pour lui stipulant et acceptant, la somme de six cents livres tournois tous sur le nombre de quinze tonneaux vingt barriques de vin marquées de la marque dehors que ledit Leblon a chargés au-devant le présent port et hâvre dans la barque nommée *La Françoise*, de Pénerf en Bretagne, de laquelle est maître après Dieu Jean Brian, plus la somme de quatre cents livres tournois sur dix tonneaux une barrique de vin chargés par ledit Leblon au-devant ledit port et hâvre dans la barque nommée *La Jeannette*, dudit Pénerf en Bretagne, de laquelle est maître après Dieu Maurice Bigot qui est

aussi marquée de la marque dehors, laquelle assurance ledit sieur Tallemant a prise et prend à ses hasards, périls, risques, fortune et aventures depuis le jour et l'heure que lesdits Brian et Bigot lèveront les ancres desdites barques et feront voile de dessus le port et hâvre dudit Bordeaux... jusqu'à ce que ledit vin soit arrivé en lesdits port et hâvre de Saint-Malo. Cy fait y ayant lesdites barques mouillé les ancres, ledit Tallemant sera quitte de la présente assurance. Faisant lequel voyage lesdites barques pourront naviguer avant et arrière, à dextre et à senestre, faire toutes escales et demeures tant forcées que volontaires selon que bon semblera aux maitres et pilotes des dites barques. Lesquels risques ledit sieur Tallemant court de tous périls de mer, de feu, de vents, d'amis, d'ennemis, de marque, de contremarque, d'arrêts, barateries de patrons, maitres mariniers et généralement de tout ce qui se pourrait imaginer et cogiter, se mettant en la place dudit assureur pour le garantir et indemniser de ladite perte et dommage jusqu'à la concurrence desdites six cents livres d'une part et quatre cents livres de l'autre. Et advenant perte dudit vin, qu'à Dieu ne plaise, en ce cas ledit Tallemant sera tenu, comme il promet, payer, bailler et délivrer comptant audit sieur Leblon ou à son certain mandement en cette ville de Bordeaux toutes lesdites pertes et dommages qu'il aura souffertes et encourues jusques à la concurrence desdites six cents livres d'une part et quatre cents livres d'autre (1). »

L'assuré donnait par avance l'attestation formelle

(1) *Archives de la Gironde, 3E 10623-10673, Minutier du notaire Roux, An. 1628, p. 69.*

qu'il ne s'était rendu coupable d'aucune fraude. Il consentait en outre à verser à Pierre Tallemant 10 p. 100 de la prime. Ces primes souvent très fortes, surtout pour les cargaisons de grands vins, montaient quelquefois à plusieurs milliers de livres. De telle sorte que le nombre des assurés s'étant bientôt considérablement accru, Pierre Tallemant fut obligé de s'associer à un banquier italien des Chartrons, François Fiany, qui partagea ses responsabilités (1).

Quand Des Réaux pouvait examiner les contrats empilés en liasses dans des casiers spéciaux, il se réjouissait de rencontrer dans leurs marges, les curieux dessins reproduisant les marques des marchandises que les clercs s'étaient appliqués à exécuter. Ces pièces rébarbatives en étaient agréablement historiées. Il y cherchait aussi les noms savoureux des bateaux. Sous l'invocation d'un doux sentiment humain : *l'Amitié*, *l'Affection*, ou d'un saint du calendrier : *Nicolas*, *Jean-Baptiste*, ou d'une jouvencelle au

(1) *Archives de la Gironde*, *3 E-721*, *742*, *Minutier du notaire Bascaules*, *An. 1624*, p. 471-475 ; *An. 1625*, p. 10. V. surtout, *3 E 10623-10673*, *Minutier du notaire Roux*, *An. 1624*, p. 428, 461 v° 462, 463, 464, 477, 478 ; *An. 1625*, p. 385 ; *An. 1626*, p. 225, 226, 244, 247, 248, 252, 253, 275, 282, 284, 292, 293, 366, 367, 578, et v° ; *An. 1627* p. 39, 40, 57, 62, 90, 102, 105, 115, 154 ; *An. 1628*, p. 44, 56, 66, 69, 71, 81, 94, 95, 96, 106, 112, 113, 114, 125, 137. Il y a, à ce moment, interruption des assurances dans le minutier. Peut-etre Pierre Tallemant a-t-il changé de notaire. En 1633, le minutier du notaire Roux contient, de nouveau, les contrats d'assurance par douzaines (V. p. 47, 89 v°, 104 v°, 106 v°, 107 v°, 139, 141, etc...). Même profusion en 1634 (V. p. 116 v°, 135 v°, 136, 140 v°, 141, 142, 196, 197, 235, 286, 289, etc...) Les cargaisons, toutes pour des marchands, sont emportées par des bateaux bretons, normands ou hollandais à destination de Saint-Malo, Abbeville, Auray, La Ville-Dieu, Lamballe, Amiens, Granville, le Hâvre, etc... Pierre Tallemant assurait aussi quelquefois les bateaux eux-mêmes. Ainsi nous le voyons participer, moyennant 1 sol la livre, aux risques du bateau *Le Saint-Thomas*, du Hâvre-de-Grâce, capitaine Marin Viollette, qui se rend de Viana (Portugal) à Rouen. V. *Mêmes archives*, *Même minutier*, *Acte du 29 septembre 1629*.

visage souriant : *la Louisette*, ou d'une fleur : *la Marguerite*, les lourdes coques s'en allaient, à travers vagues et vents, porter aux rivages noirs du Nord le vin ensoleillé du Médoc, le vin qui suscite la gaieté.

Ainsi le jeune homme découvrait une poésie en un endroit où on ne l'eût point communément soupçonnée. Il ne s'inquiétait pas d'autre chose. Il ne craignait pas, comme son père, que les pilleurs de mer volassent le contenu du navire transfiguré par son nom plein de grâce. Il n'avait pas tort, car en fait, les désastres étaient peu nombreux. Rarement Me Pierre de Guassier avait la désagréable obligation de sommer Pierre Tallemant de tenir, à l'égard de ses contractants, ses engagements d'honneur (1). Le 10 p. 100 des assurances faisait ruisseler sur la banque une pluie d'argent (2).

La famille pouvait mener une existence riante. Elle s'y efforçait, n'ayant point l'humeur tournée vers la mélancolie. Elle avait de nombreuses relations hors du milieu commercial. Malheureusement Des Réaux ne nous a conservé, sur cette période confuse de sa vie, que des bribes de souvenirs.

Peu de visages arrêtèrent son attention. Pourtant il lia amitié avec les enfants de Daniel de Priezac,

(1) Nous avons, en effet, relevé un assez petit nombre de ces sommations. V. *Mêmes archives, même minutier, An. 1627*, p. 559; *An. 1628*, p. 115, 116, 118, 157, 158.

(2) Pierre Tallemant possédait des immeubles à Bordeaux et environs. Nous le voyons, en effet, faire, en 1631, un contrat de location à un sieur Desaignes. Nous n'avons pas retrouvé ce contrat absent du minutier. V. *Mêmes archives, 3. E. 6828-6891, Minutier du notaire Grenier, An. 1631*, p. 663. Il était propriétaire également d'une metairie sise en la paroisse d'Aiguesmortes, près Bautiran. *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656* (*M. A. de Me Le Cat. E. A de Me Lefebvre*).

deux filles dont l'aînée, Catherine, était prétentieuse et laide, un fils, Salomon, qui, déjà, s'exerçait à la poésie. Le bonhomme de Priezac passait pour savant et entassait ouvrage sur ouvrage. Sa femme était une pie-grièche qui, pour charmer la société, se parait « comme Proserpine ». Son ratelier dansait dans sa bouche. Elle enflait ses joues osseuses plâtrées de fards à l'aide de boules de cire et se coiffait d'une « passe de crapaudaille attachée à sa perruque avec des épingles de diamant. »

Ces personnages burlesques, empressés aux réunions de Mme Tallemant, y excitaient la raillerie des jeunes gens. Ils quittèrent Bordeaux, appelés à de hautes destinées par le chancelier Séguier (1). D'autres originaux les remplacèrent rue du Chapeau-Rouge, en particulier une dame de Tastes réputée pour avoir fait les délices d'Henry de Lorraine, duc de Mayenne. De leur liaison était né un beau garçon qui se montrait comme son père fort déterminé.

Des Réaux admirait ce garçon pour sa gracieuse complexion physique. Il l'admira davantage en une circonstance pathétique où lui-même ne manifesta pas grand courage. Il était allé, avec quelques autres enfants de la ville, assister à une tragédie intitulée *Ixion*. Le décor représentait le fameux roi des Lapithes dans les enfers où Jupiter l'avait précipité pour avoir trop galantisé son épouse Junon. Installés sur la scène, les jeunes spectateurs s'éloignaient avec frayeur du lieu où ils voyaient le monarque déchu tourner une roue faite de serpents entrelacés. Seul, de tous ces couards, le petit de Tastes osait

(1) T. VI, 50 et s.. leur consacre une historiette et précise qu'il les connut à Bordeaux.

circuler hardiment parmi les lugubres évocations du drame mythologique. Soulignant son astuce et faisant allusion à son origine, les matrones bordelaises disaient :

— Il ne se dément point (1).

L'enfant mourut vers le même temps et Des Réaux fut privé d'un agréable camarade. Mais la maison ne chôma point, pour cela, de grotesques. De tout temps, les Tallemant se plurent à contempler, pour en rire, les types singuliers d'humanité et les attirèrent.

Pierre du Puget, sieur de Montauron, fut, parmi eux, celui qui leur procura la plus grande délectation. Il n'était point Bordelais. Il appartenait à la tribu des Puget qui avait pour ascendant un apothicaire de Toulouse. Ces Puget étaient arrivés, un beau matin, à Paris, quasiment sans souliers et, accoutumés à la crapule, intelligents, adroits, n'avaient pas eu de peine, friponnant dans la finance, à amasser gros pécune. Ils avaient acheté châteaux, fiefs, terres nobles. Les uns s'étaient faits évêques et les autres soldats, cependant que les filles, munies de dots importantes, épousaient de gras fonctionnaires du trésor.

Gabriel, père de notre Montauron, quoique n'ayant jamais tâté de la guerre, se disait capitaine. Après avoir longtemps commandé, l'épée suspendue à un baudrier de corde, à des troupes imaginaires, il avait trouvé auprès de son frère, Étienne du Puget le riche, un abri momentané. Il était gouverneur de son château de Pommeuse en Brie. Il s'y était installé avec

(1) T. I, 502.

son fils qui, sous ses ordres, défendait le pont-levis et administrait la basse-cour.

Tandis que Gabriel, préoccupé seulement d'emplir son ventre toujours creux, passait le temps à écornifler les villageois assujettis au suzerain de Pommeuse, Pierre, moins matériel, en contait à Damoiselle Louise du Puget, aimable personne, la seule fille du châtelain qui ne fût point mariée. Bien que laid et impertinent, il en eut toutes les faveurs. Les parents ne voyaient rien de ses assiduités. Quand la jouvencelle était grosse, sa mère la croyait hydropique ; son père, perdu dans les nuages, ne s'inquiétait point de son changement. Montauron put ainsi emporter trois enfants par la fenêtre.

Après cela, découvert par une servante, il abandonna sa maîtresse, se fit soldat au régiment des gardes, puis commis dans les finances. Deux de ses enfants étaient morts. Le troisième, une fille, Marie, élevée par une gouvernante toujours enceinte, vivait à sa guise, parmi les donzelles et les bâtards de son père.

Cependant celui-ci, escroc parmi les escrocs, avait fait de faciles rapines qui lui permirent de s'intéresser à la recette de Guyenne, puis, par la faveur de M. d'Épernon, d'acheter l'office de receveur des finances de cette province. Avec une opulence qu'augmentait sans cesse le produit de concussions scandaleuses, croissait sa vanité. Paré d'un titre de conseiller-secrétaire du roi, il avait, Vieille Rue du Temple, à Paris, bâti un hôtel où s'étalait un luxe royal.

Il faisait entre la capitale et Bordeaux, où l'appelait son office de finances, un va-et-vient perpétuel.

Il s'était installé, dans cette dernière ville, maison de Picardez, rue des Lauriers, paroisse Saint-Remy, tout auprès de la famille Tallemant. Amorcées par les intérêts, les relations entre Pierre Tallemant et Montauron étaient rapidement devenues amicales au point qu'en son absence, le dernier donnait au premier sa procuration « générale et spéciale » (1).

Au sortir des affaires, Pierre Tallemant offrait volontiers à sa maisonnée le régal de ce glorieux toujours en attitude de parade. Jamais pareille infatuation. Montauron menait à Bordeaux un train si splendide qu'on l'y avait surnommé « Son Éminence gasconne ». Ni les jurats couverts de titres et qui, revêtus de leurs robes de damas cramoisi et blanc, cheminaient précédés de leurs archers, ni les parlementaires, si célèbres pour leur faste qu'Henri IV avait dit d'eux : « Si je n'étais roi de France, je voudrais être conseiller au Parlement de Bordeaux », ni l'Intendant, ni le gouverneur, ce d'Epernon cependant réputé pour sa morgue, ne parvenaient à éclipser le roturier engraissé dans les « partis ».

Il ne tarissait point sur la magnificence de son équipage parisien. Pour entrer comme laquais dans son domestique, on soudoyait d'ordinaire à grands frais son maître-d'hôtel. Il tutoyait les grands seigneurs et les gorgeait des mets les plus recherchés. Pendant ses séjours à Bordeaux même, les d'Orléans, les Condé,

(1) *Archives de la Gironde. 3 E. 10623-10673, Minutier du notaire Roux, An. 1629*, p 176 En mars 1629, Montauron, domicilié à Paris Vieille Rue du Temple, présent à Bordeaux, fait « son procureur général et spécial sieur Pierre Tallemant, bourgeois banquier de ceste ville de Bourdeaux... auquel il donne pouvoir et puissance de prendre et recepvoir toutes les sommes qui sont deues tant à luy qu'a Mrs ses associez par quelques personnes ». Sur les Puget, voir T. VI, 213 et s.

les Châtillon allaient, comme à l'auberge, chez ce bénet qui avait donné l'ordre de servir « tant en absence qu'en présence ». Il s'en vengeait d'ailleurs assez insolemment, disant de ces parasites : « Ils sont sur l'état de ma maison ». Mais personne, à Bordeaux, ne pouvait croire que Monsieur, monseigneur le Prince, des ducs et pairs orgueilleux de leurs origines, se fissent, pour quelques bons repas, les courtisans de cet homme de rien. Montauron se gardait bien de dire qu'ils lui empruntaient de l'argent et ne le lui remboursaient jamais, qu'il était par vanité leur jouet, que Châtillon même, un jour, pour se moquer de lui, lui avait déclaré :

— Mordieu! Monsieur, nous sommes tous des gredins au prix de vous. Faites-moi l'honneur de me prendre à vos gages et je renonce à tout ce que je prétends de la cour (1)!

Le coquin connaissait l'art de duper les oreilles et savait que la Guyenne, proche de la Gascogne, admirait fort les fanfarons. Il n'y avait d'ailleurs personne qui affectât plus que lui le ton de l'honnêteté. Il se montrait strictement soumis aux prescriptions de l'Église catholique, faisant ses dévotions avec zèle, traînant derrière ses grègues un grand pendard d'aumônier, nommé Bouillon, qui trafiquait

(1) T. VI, 226 et s. Les minutiers bordelais contiennent une foule d'actes émanant de Montauron ou le concernant. Nous en avons relevé une trentaine consistant en procurations, notifications, ratifications, quittances, sommations, etc... V. *Archives de la Gironde 3 E. 721-742, Minutier du notaire Bascaules, An. 1632*, p. 813 ; *3 E. 9088-9107, Minutier du notaire Maucier, An. 1628*, p. 123 ; *3 E. 10623-10673, Minutier du notaire Roux, An. 1627*, p. 273, 331 ; *An. 1629*, p. 124, 148, 517 ; *An. 1630*, p. 628 ; *An. 1631*, p. 292 v°, 383, 404, 407, 456, 675, 695, etc... *An. 1632*, p. 512, 1111, 1132 ; *Année 1634*, p. 332, 343 v°, 357, 377 v°, 387 v°, 388, 391 v°, 392, etc...

de sa robe et était en tous points conforme, pour l'indulgence et les tendances, à son maître (1).

Par Montauron, les Tallemant avaient des nouvelles fréquentes de leurs parents établis à Paris. Ils savaient que Gédéon I prospérait comme son frère Pierre. Le premier de la famille, il avait eu l'audace de devenir adjudicataire de fermes royales. Les gabelles l'enrichissaient et plusieurs autres emplois de finances. Il faisait sans pitié suer l'or aux ilotes de la province que ses collecteurs pressuraient (2). Il avait réalisé son vœu de détenir la puissance d'argent, source de toutes les félicités. Il vivait en satrape, n'ayant que trois enfants de sa femme, mais lui amenant, sans vergogne, les bâtards que lui donnaient maintes donzelles, ses mignonnes (3).

Montauron ne tarissait pas sur la gentillesse des deux filles, Marie et Angélique, et sur l'intelligence du garçon, Gédéon II, que son père espérait élever aux plus hauts emplois. Des Réaux songeait fréquemment à ces cousins et cousines lointains qu'il ne connaissait pas et qu'il eût bien voulu connaître. Souventes fois, il manifestait à Pierre Tallemant son

(1) T. VI, 146.

(2) La *B. N. Pièces originales, n° 2.788*, conserve un *Acte du 14 janvier 1630* par lequel noble homme Gédeon Tallemant, conseiller-secretaire du roi, demeurant a Paris, rue du Four, paroisse Saint-Eustache, fondé de procuration de Dlle Marguerite Chavrier, confesse avoir reçu 208 l. 7 s. 8 d. pour un quartier échu le dernier jour de décembre 1625 d'une rente constituée sur le sel à Mme la duch. de Valentinois.

(3) D'Anne Rambouillet, sa femme, il avait eu : Marie, bapt. le 20 juin 1610. Parrain : Antoine Rambouillet ; marraine : Marie Tallemant, dame de Laleu. — Gédeon II, né le 13 janvier 1613. Marraine : Marie Rambouillet. — Angelique, née le 1er mars 1614. Parrain : Nicolas Rambouillet. (*Bibl. de la Société de l'hist. du protestantisme français, Manuscrits, Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant*. V. aussi, Haag et Jal : *op. cit.*, art. *Tallemant*.)

désir d'explorer ce Paris dont on disait merveilles. Mais le banquier hochait la tête. Sans doute ses fils, quand ils seraient plus grands, iraient visiter leur parenté. Peut-être même, si les affaires marchaient, transporterait-on le comptoir dans la capitale. Mais tout cela était problématique, dans son esprit, soumis à des combinaisons non encore arrêtées.

Des Réaux n'alla point à Paris ; mais, un beau jour, il vit arriver par le coche Gédéon I et sa seconde fille Angélique. Il y avait réunion d'associés à Bordeaux pour une reddition de comptes. Le jeune homme estima que son oncle ressemblait fort par le faste, la vantardise, la grasse gaieté au receveur Montauron ; mais tout de suite il aima la délicieuse Angélique. Celle-ci avait la grâce plutôt que la beauté en partage. Fine, délicate, câline, souple, élégante, déterminée à plaire, elle souriait toujours. La fréquentation du beau monde lui avait communiqué des manières polies. Elle chantait d'une voix ensorcelante les courantes à la mode en s'accompagnant du luth. D'esprit « accort », elle plaisait par l'enjouement de sa conversation. On disait que Julie d'Angennes, pourtant fort difficile sur le chapitre de l'amitié, ne pouvait se défendre de son charme et que l'Hôtel de Rambouillet la choyait.

Des Réaux ne la quittait point d'une minute. Elle lui découvrait les mystères de cette capitale où il lui semblait que fleurissait le vrai bonheur de vivre. Il apprit aussi par elle quelle merveilleuse fée personnifiait son autre cousine, Marie, sœur aînée de celle-ci, souverainement belle, vivant dans la familiarité des poètes, tenant ruelle et écrivant des versiculets dont on louait la perfection.

Le jeune garçon s'attrista un peu de savoir que Godefroy, comte d'Estrades entourait Angélique d'une passion vive. Ce rude soldat au visage sévère ne souhaitait, en ce monde, d'autre douceur que celle d'épouser la charmante jouvencelle (1).

Celle-ci ne fit pas un long séjour à Bordeaux. Elle emporta la tendresse et les regrets de Des Réaux. Ces regrets ne persistèrent point. La famille eut, à ce moment, des sujets de préoccupation importants qui alimentèrent toutes ses conversations. Le roi venait de mettre le siège devant La Rochelle, décidé par Richelieu à réduire définitivement cet éternel foyer de rébellion.

Cet acte de violence touchait à la fois les Tallemant dans leur sentiment religieux très ardent et dans leurs intérêts commerciaux. Désormais une part considérable de leur trafic se trouvait paralysée. Il y aurait diminution sensible des bénéfices sur les bilans prochains.

Ils ne savaient quelle contenance tenir, partagés entre leur loyalisme pour le roi, leur désir que le protestantisme triomphât de ses ennemis et leur vœu d'un accommodement qui empêcherait les ruines de s'accumuler. Ils étaient hommes : l'intérêt est un puissant mobile des actions humaines. Quand ils surent que le roi en personne, et le cardinal, et Bassompierre, et les meilleurs maréchaux de France dirigeaient le siège, ils accusèrent le maire, Jean Godefroy, sieur du Richard, de maladresse. Sans doute eût-on pu temporiser, faire des concessions

(1) T. VII, 6 et s., parle d'Angélique avec précision. Il l'a certainement connue ; or, comme elle était morte depuis 3 ans lors de son arrivée à Paris, il ne put la connaître qu'à Bordeaux.

qui eussent évité l'emploi des armes. Un habile bourgeois de La Rochelle se signalait plutôt à l'admiration de ses concitoyens par sa diplomatie que par sa bravoure.

Ils attendirent, pendant six mois, dans l'anxiété. Les Anglais tardaient à envoyer des secours. Peu à peu Richelieu fermait, à l'aide d'une forte digue, l'accès du port où les vivres ne pénétraient plus. La situation de la ville devenait désespérée. Une étrange maladie nommée « scrobs ou mal de terre » y sévissait, multipliant les morts, affaiblissant les combattants.

L'armée royale connaissait, par les déserteurs, le fâcheux état d'esprit des habitants. Le conseil était divisé. Paul Yvon, sieur de Laleu, et Jacques Bibaud y faisaient une active propagande en faveur de la reddition. Richelieu savait qu'il ne prendrait point la ville, formidablement défendue, par un assaut général. Seule la famine la réduirait ou encore la défaillance de son moral. Il travaillait activement à détruire ce dernier.

Aucun document ne prouve qu'il eût déjà des points de contact avec le comptoir Tallemant et qu'il ait cherché à utiliser son influence à La Rochelle. On ne peut non plus assurer qu'il ait convoqué à l'armée Pierre Tallemant. Cependant il n'est pas douteux que, pour diminuer les forces morales de la ville, il fit appel à de puissants huguenots partisans de la cause royale ou désireux de préserver les Rochelais d'un désastre complet (1).

(1) Le sieur Cadet Lamet, dit Gatebourse, entre autres, fut envoyé par Richelieu à La Rochelle avec une mission secrète. V. Mervault : *Journal* précité, p. 400 et s.

Sollicité ou non, Pierre Tallemant, au printemps de l'année 1628, hanta le camp royal et la maison du cardinal, situés aux Réaux, dans la seigneurie d'Aytré (1). Là, il fut en relations étroites avec le ministre et différents grands seigneurs, comme Charles de Valois, duc d'Angoulême (2). On ignore quel emploi spécial lui fut attribué.

Le 2 mai 1628, le maire de La Rochelle Jean Godefroy ayant achevé son année d'administration fut remplacé par Jean Guiton. On pensait n'avoir à attendre de ce marin et soldat énergique qu'un redoublement de sorties et de canonnades. Cependant le nouveau maire, ayant considéré l'état de famine des habitants et combattants, se montra tout de suite disposé à faire, ainsi que le lui conseillaient les sages, une démarche officieuse auprès du roi. Il choisit comme messager Paul Yvon, sieur de Laleu.

De plus en plus fou, ce dernier après avoir scandalisé le consistoire par ses prêches d'hérétique et provoqué son excommunication, venait d'abjurer le protestantisme entre les mains du R. P. Anastase, capucin (3). Il sentait l'impossibilité pour lui de demeurer dans une ville où sa trahison en pleine guerre religieuse et son attitude favorable au roi l'avaient rendu odieux. Muni d'un passeport de Louis XIII, il demandait à l'abandonner. Jean Guiton

(1) Un *Plan d'attaque de La Rochelle par l'armée du Roy* (*B. N. Estampes, Qb 32*) montre la situation des troupes royales et de leurs chefs. V. aussi, Jourdan : *Ephémérides* précitées, 1861, I, 379.

(2) Auquel il servira, dans la suite, d importants revenus. Mervault : *op. cit.*, signale la présence du prince.

(3) *B. N. Vp. pièce*, placard in-f° de 4 p., *Lettre de Paul Yvon, sieur de Laleu au R. P. Anastasè, capucin missionnaire, cy-devant provincial de son ordre en Bretagne*, S. D. V. aussi, *Diaire de Guillaudeau*, p. 224, 336 et T. VI, 275.

le chargea de « rechercher la grâce du roy » et d'obtenir des conditions douces pour la reddition de la ville. Paul Yvon partit et ne donna plus de ses nouvelles (1).

Dès lors, Jean Guiton, houspillé par le peuple qui désapprouvait sa démarche, bientôt connue, jura de mourir sous les ruines de La Rochelle ; mais la vaillance de ses hommes ne pouvait rien contre la famine.

Laleu avait exactement renseigné les royalistes sur la situation. Pierre Tallemant néanmoins revoyait son beau-frère et associé avec une joie médiocre. S'il blâmait son abjuration, il donnait son assentiment à sa politique d'accommodement. Les deux commerçants ne comprenaient pas l'entêtement de leurs concitoyens à combattre pour une cause perdue. Persuadés que quelques familles puissantes, le Conseil, les ministres, suivis d'une tourbe populaire exaltée par eux, luttaient pour conserver leurs énormes privilèges, ils favorisaient le renversement de ces despotes.

Ils furent admis, cela est évident, aux conseils du Cardinal. Après la démonstration navale, purement négative des Anglais, Richelieu décida de tenter un nouvel effort pour circonvenir Jean Guiton et sa

(1) *B. N. Manuscrits, Coll. Du Puy, vol. 633* p. 80 et s. Selon Mervault : *op. cit.*, p. 330 et s., il fut convenu entre Jean Godefroy, envoyé de Guiton, et Paul Yvon que, si ce dernier obtenait du roi de bonnes conditions, il enverrait un trompette, de moins bonnes conditions, un tambour, des conditions défavorables, qu'il reviendrait lui-même. Trompette et tambour furent tués et le peuple accusa le maire de trahison. Sur les actes d'Yvon, V. T. VI, 275 ; *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XVI, 1888, p. 122, *Philippe Fortin de La Hoguette à Pierre Dupuis, 21 mai 1628* ; *Diaire de Guillaudeau*, p. 350 ; Dupont : *Hist. de La Rochelle*, 1830, p. 399 et s. ; D. Massiou : *Hist. polit., civ., et relig. de la Saintonge et de l'Aunis*, 1846, V, 381-382.

troupe. Il lui fallait, dans ce but, un envoyé capable d'exercer une certaine autorité. Il jeta les yeux sur Pierre Tallemant. Sondé, celui-ci accepta tout de suite la périlleuse mission.

Il demanda au Conseil communal de La Rochelle par l'entremise de son neveu, Jacques Henry, sieur de la Maisonneuve, conseiller au Presidial (1) un passeport lui permettant de pénétrer dans la ville et d'y demeurer huit jours pour mettre en ordre ses affaires particulières. Il figurait encore sur les registres des délibérations du bureau comme coélu et comme pair. Il semblait donc que sa requête dut être accueillie sans difficulté; mais on le tenait comme suspect. Le Conseil l'autorisa à séjourner pendant une journée seulement dans La Rochelle sous la surveillance de deux commissaires, lui défendant de tenir « aucun propos d'affaires générales et publiques (2). »

Le jeudi premier juin 1628, Pierre Tallemant fut reçu à la porte de Coigne par ses deux gardes du corps, les sieurs Gaunain et Defos, et conduit à la mairie où l'attendaient Jean Guiton et la majeure partie du Conseil. On échangea des compliments et Tallemant, ne cachant point son étonnement d'une si bizarre audience où il faisait figure d'accusé, se tint dans les généralités donnant des nouvelles de Louis XIII, du cardinal, du duc d'Angoulême, vantant la puissante organisation de l'armée royale. Puis il se tut. On attendait mieux de lui. Le Maire demanda alors s'il « avait quelque charge d'ouver-

(1) Jacques Henry avait épousé, en juillet 1623, Marie Yvon, 4e enfant de Paul Yvon, sieur de Laleu. Sur ce personnage, V. *B. L. R. ms*, n° 354, art. *Yvon;* A. C. I. E. 23; Mervault : *op. cit.*, p. 364 ; Arcère : *op. cit.*, II, 542.

(2) Mervault : *op. cit.*, p. 364, 365.

ture ». Il répondit que devant le Conseil officiellement assemblé, il parlerait selon « sa connaissance et en toute vérité. »

Les commissaires le conduisirent dès lors au logis du sieur de la Maisonneuve qui lui offrit « une très bonne et magnifique chère de quatre pièces de gibier en chaque plat ». Une foule de visiteurs et de parents assiégèrent la maison.

L'après-midi, Pierre Tallemant comparaissait de nouveau devant le Conseil au complet. Tout de suite, Jean Guiton, prenant la parole, disait qu'on ne pouvait croire qu'en ces circonstances difficiles il fût venu, bravant le danger, à La Rochelle pour de simples questions de parentés et d'affaires. Il l'adjura, pour le bien de la ville, de dévoiler s'il apportait une proposition du roi.

Alors Pierre Tallemant discourut sans ambages. Certes son dessein avait été, ému par les malheurs de sa patrie, de revoir le lieu de sa naissance et de ses affections; mais, en outre, M. le Cardinal l'avait chargé de transmettre au Conseil ses propos mûrement réfléchis. Son Éminence avait bâti, du côté de la mer, une digue contre laquelle l'Anglais demeurerait impuissant. Elle se riait d'ailleurs du secours d'Angleterre qui serait, en un clin d'œil, réduit à merci. Tout bien considéré, le Conseil n'avait plus d'autre perspective que de demander la paix de bonne grâce « en rendant obéissance entière et absolue ». Sa Majesté voulait bien encore « cautionner de sa parole sacrée vies, honneurs et biens des Rochelais ». La Pentecôte passée, c'est-à-dire dans un délai de dix jours, elle se refuserait à toute miséricorde.

Pierre Tallemant ayant terminé sa harangue, Gui-

ton aborda alors le sujet particulièrement précieux aux tyranneaux de la ville. L'envoyé du roi n'avait point parlé du maintien des privilèges.

Pierre Tallemant haussa dédaigneusement les épaules. Le roi, dit-il, voulait être « maître dans La Rochelle comme dans Paris ». Il réduirait la ville si elle ne se rendait et décollerait, comme Hérode avait fait pour saint Jean, son chef orgueilleux.

Ces paroles menaçantes eussent déchaîné des violences, si Jean Guiton n'eut tout aussitôt entrepris de répondre. Avec hauteur, il reconnut la sujétion de la ville au roi, mais une sujétion relative. Il accusait le cardinal des pires desseins. Il déclarait n'être nullement effrayé par l'armée assiégeante ni embarrassé par la digue. Avec douze vaisseaux, il se chargeait de battre la flotte royale et de culbuter les travaux. Si l'Anglais n'était pas encore en force, il le deviendrait. La promesse de secours de Charles Ier ne pouvait être mise en doute. En désespérant les Rochelais, Louis XIII ouvrait une plaie vive au flanc de la France.

Nul mot de soumission, nul engagement de repentir. Menacés dans leurs privilèges, les membres du Conseil préféraient la lutte à outrance. Pierre Tallemant, voyant la négociation rompue, se leva :

— Messieurs, conclut-il, je vous ai tout dit. Je ne suis pas venu pour vous persuader ni pour vous conter des faussetés. Je n'agis pas comme les précédents faiseurs d'ouvertures qui vous promettaient toujours plus de pain que de fromage.

La séance aurait été levée sur ces mots si un grand lourdaud d'échevin, Isaac Blandin, sieur des Herbiers, n'eut avec colère interpellé Tallemant.

— Vous nous voulez intimider, lui cria-t-il. Nous n'en sommes pas encore au pain et au fromage!

Et il l'injuria, l'accusant de n'être pas homme d'honneur. L'autre lui en donna le démenti. Il se précipitèrent l'un contre l'autre, le premier levant son bâton de sergent-major, le second frappant rudement du poing. On dut les séparer. Les commissaires reconduisirent Tallemant qui, dès lors, affectant une grande indifférence, vaqua à ses affaires au milieu de ses facteurs, commis et parents.

Cependant, le Conseil, impressionné plus qu'il ne voulait l'avouer par les paroles de l'ancien coélu, convenait de le remercier de sa franchise. Quand, sur les six heures du soir, on l'accompagna à la porte de Coigne, ce remerciement lui fut adressé en prenant congé et on ajouta que la décision dernière du bureau était de défendre envers et contre tous la ville et ses privilèges (1).

Pierre Tallemant, regagnant le camp royal, avait conscience d'avoir fait bonne besogne. Certainement la confiance des assiégés était ébranlée. Seules la poigne de Jean Guiton et la fermeté de quelques énergumènes, ministres ou échevins, maintenaient parmi les combattants une énergie factice. La famine sévissait déjà. Les riches pouvaient encore, en l'achetant au poids de l'or à des usuriers, se procurer quelques boisseaux de blé. On remplaçait le pain par un mélange de cassonade, de colle de Flandre et de suif. On dévorait des herbes, des pourpiers sauvages, des cuirs. Il ne restait plus trace, sauf

(1) Mervault : *op. cit.*, p. 365 et s.; *Diaire de Guillaudeau*; Dupont : *op. cit.*, p. 409 et s.; Delayant : *Hist. des Rochelais*, 1870, II, 67-68.

pour les riches, des animaux même les plus vils (1).

Ces renseignements comblèrent d'aise le roi et Richelieu qui remercièrent vivement Pierre Tallemant de ses services. Celui-ci devint dès lors au camp royal un précieux conseiller. Il eut accès libre auprès de Louis XIII auquel il présentait les transfuges de La Rochelle dont les propos offraient quelque intérêt (2). Paul Yvon, sieur de Laleu, voulut profiter de cette faveur pour se signaler. Sur sa prière instante, son beau-frère remit au roi, non sans quelque ennui, un compliment en galimatias et une magnifique assiette d'or où la démonstration de la quadrature du cercle était gravée (3).

Pierre Tallemant paraît, de ce moment, avoir plus particulièrement assumé le rôle d'agent de démoralisation des assiégés (4). Il avait conservé des intelligences dans la place. Sans cesse ses courriers parvenaient à ses parents par l'entremise d'enfants qui traversaient aisément les lignes. Ils apportaient continuellement des motifs nouveaux de désespoir (5).

(1) *B. N. Manuscrits, Coll. Du Puy, vol. 633*, p. 90 et s.

(2) Mervault : *op. cit.*, p. 565. Il lui présenta le sieur du Fief de l'Isle de Re.

(3) T. VI, 273. Le roi la fit fondre, ce qui mortifia beaucoup Paul Yvon.

(4) Il ne fit pas un geste, ce semble, pour sauver de la décollation le sieur Charles Le Venier, sieur de Breault et de La Grossetière, ancien page du roi, arrêté en Normandie au moment où il passait en Angleterre pour y porter les lettres des Rochelais. Le frère de cet homme devait, dans la suite, épouser sa fille Elisabeth. Sur cette affaire, V. *B. N. Manuscrits, Coll. Du Puy, vol. 633*, p. 101 et s.: Mervault : *op. cit., passim ;* E. Rodochanachi : *Les derniers temps du siège de La Rochelle*, 1899, p. 24 et s., 28 et s., 47: *Recueil de la commission des arts et monuments hist. de la Charente-Inférieure*, t. XVII, 1905-1907, p. 482 ; Louis Batifol : *Au temps de Louis XIII*, S. D., p. 190 et suiv.

(5) L'un de ces courriers provoqua une deliberation du Conseil communal.

Tous ses neveux, les Henry et les Yvon, faisaient, conseillés par lui, une violente opposition au Maire et aux ministres, troublaient les offices et interrompaient les prêches (1).

Pierre Tallemant put, en outre, tenir le roi et le cardinal au courant de la détresse croissante de la ville. Les vivres s'y vendaiemt à des prix fabuleux (2). Le pain de paille, de sucre et de riz, les gelées de peaux de bœuf, les cuirs, les parchemins, le bois pilé préparés en bouillie avaient disparu et, avec l'automne, les verdures. On mangeait charognes et excréments. Les femmes se prostituaient aux soldats pour des bribes de nourriture. Un chapelier et sa famille dévorèrent une cuisse de leur père mort de faim. Dans un cabaret de la rue de la Sardinerie des hommes s'emparèrent d'une servante, en jouirent, puis la dépecèrent et, l'ayant rôtie, en reçurent nouvelles délices.

La ville était semblable à un tombeau. Plus un bruit, pas même, dans les fossés, le coassement des grenouilles depuis longtemps détruites. Les cadavres jonchaient les rues. On n'avait plus la force de les ensevelir. Les sentinelles mouraient à leur poste de garde. Les canonniers défaillaient en chargeant les canons et les serviteurs du Temple en tirant la corde de la cloche (3).

Cette agonie dura jusqu'au 27 octobre 1628. Deux

(1) *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XVI, 1888, p. 140, 141. *Philippe Fortin de la Hoguette à Pierre Dupuis, 20 août et 6 septembre 1628.* D'après Mervault, Boisseau, valet de Jacques Henry, portait les lettres de ce dernier aux assiégeants. Il fut pris et on lui fit son procès.

(2) *Mémoire véritable des prix excessifs des vivres de La Rochelle pendant le siège*, 1628.

(3) *B. N. Manuscrits. Coll. Du Puy, vol. 633*, p. 115 et s.; Gaufreteau : *La Digue* précitée, p. 65.

jours plus tard, Pierre Tallemant vit entrer au camp royal les délégués du Conseil communal pour la paix (1). Ils venaient trop tard à son gré. La ruine de La Rochelle était consommée.

Il pénétra avec angoisse dans cette ville pavée de morts et dont les habitants montraient des visages de spectres. Il assista, l'âme imprégnée de tristesse, aux triomphes que l'on organisa sur ce charnier où reposaient tant de Français coupables de ne pas accepter la religion d'État. Des chars passèrent devant ses yeux et l'on tira de splendides feux d'artifice (2).

Il avait hâte de quitter ce lieu désolé. Le remords peut-être d'avoir combattu ses coreligionnaires et aidé à leur défaite le tenaillait plus qu'il ne voulait le dire. Profitant des facilités que lui donnait l'appui du roi, il s'efforça, en compagnie de Paul Yvon, de Jacques Bibaud, de Paul Gassan, de rétablir ses affaires déséquilibrées. Puis il regagna Bordeaux.

Le bruit de son action pendant le siège y avait été habilement répandu par la famille. On savait quelles relations étroites il avait entretenues avec le roi et le cardinal. Cela doubla la considération que lui valait déjà sa fortune.

Durant quelques mois, il demeura sagement occupé à ses trafics d'assurance et de banque, vérifiant les opérations traitées en son absence par son fils Boisneau et par ses commis. En mars 1629, Gédéon I, son frère, annonça qu'il mariait sa fille aînée, Marie. Elle épousait Jean d'Harambure, seigneur de Rome-

(1) Mervault : *op. cit.*, p. 595 et s., donne leurs noms et les articles du traité de paix.

(2) *B. N. Estampes, Qb 32.* Selon Jourdan : *Ephémérides* précitées, II, 468, on aurait offert à Paul Yvon, qui l'aurait refusé, le poste de commissaire du roi et d'administrateur de la ville.

fort et de la Boissière, riche gentilhomme huguenot. Il espérait que Pierre Tallemant assisterait à cette fête familiale.

Le banquier accepta volontiers cette invitation qui lui fournissait une raison nouvelle de voir le roi et le Cardinal. Il ne fallait pas laisser leur gratitude s'attiédir. Il prit à Blaye le carrosse public qui franchissait en quinze jours l'immense distance. Rue du Four, toute la famille était réunie autour de la délicieuse fiancée aux yeux ardents de brune. Paul Yvon avait envoyé, pour le représenter, son troisième enfant, Ezéchiel Yvon, sieur de Saint-Maurice. Nicolas Rambouillet était présent dans sa gloire vaniteuse d'opulent financier. La signature du contrat prit une allure d'apothéose. Maints personnages illustres y paradèrent, contraints de donner aux traitants qui les obligeaient ce témoignage de leur sujétion (1).

Ensuite Pierre et Gédéon Tallemant en compagnie de Nicolas Rambouillet se plongèrent dans les conversations d'affaires, dressèrent les plans de leurs entreprises futures. Semblables à des oiseaux de proie, ils cherchèrent le moyen de tenir la France entre leurs serres impitoyables. Le cardinal et le roi ne pouvaient éviter leur alliance dont ils avaient besoin ou dont ils pourraient avoir besoin en maintes conjonctures. Si, à l'Hôtel de Richelieu et au Louvre,

(1) *B. N. Manuscrits, Carrés d'Hozier, n° 330*, p. 55, *Contrat de mariage de Jean d'Harambure et de Marie Tallemant, 26 avril 1629*. L'épouse recevait une dote de 450.000 livres ; l'époux 4.000 livres de rente, plus l'héritage et les charges de son père. Pierre Tallemant signa le contrat. Il dut s'absenter de fin mars à septembre 1629, car, entre ces deux dates, il ne paraphe aucun acte chez les notaires de Bordeaux.

les financiers n'étaient point reçus avec la solennité des princes et des grands, du moins étaient-ils sûrs d'être écoutés avec attention.

Revenu à Bordeaux quelques mois ensuivants, Pierre Tallemant demeura longtemps tranquille en apparence, couvant de vastes projets qui écloraient à l'heure propice (1).

La petite famille grandissait paisiblement. Boisneau se montrait maintenant expert aux plus mystérieuses opérations de la comptabilité et de la banque. On pouvait, sans crainte, lui confier la direction de services délicats. Il prenait déjà cette rondeur d'allures qu'affectent, pour capter la confiance de leurs victimes, les coquins de la finance. Il était réputé à la Bourse pour sa prudence et sa lucidité.

Lussac, Des Réaux, François et les autres enfants étudiaient encore, le premier avec mollesse, le second avec fureur. Des Réaux, au dire de tous, serait un savant. Il ne bougeait point de la bibliothèque qu'il assemblait peu à peu selon ses disponibilités d'argent, si ce n'était pour quelque partie de volant ou quelque chevauchée dans la campagne bordelaise. Il faisait de grands progrès en latin, grec, espagnol et italien.

A vrai dire, Des Réaux manifestait surtout un goût très vif pour la poésie et pour le roman français et espagnol. Il avait dévoré l'*Astrée*. Aucun des poètes des siècles passés ne lui était inconnu. Il appréciait

(1) Le 3 mars 1631, par devant Paul Chesneau, notaire à La Rochelle, Pierre Tallemant fait, avec ses deux neveux, Jacques Bibaud et Henry Bardet, une nouvelle association sur les mêmes bases que celles adoptees avec ledit Jacques Bibaud, Jehan Sossons et Thomas Hoff, Il fournit un capital de 70.000 livres (*M. A. de Me Chesneau, An. 1631. E. A. M. de Me Bonniot*).

surtout la gentillesse et la grâce de Marot. Il aimait moins les rythmes fermes de Malherbe que les molles bergeries de Racan. Des recueils lui permettaient, faute de livres originaux qui parvenaient difficilement en province, une initiation à la littérature contemporaine. De temps à autre, il se plongeait dans quelque œuvre satirique ou réaliste, soigneusement cachée au fond de ses tiroirs, comme *le Moyen de Parvenir* ou *Francion*.

Mais sa prédilection allait aux romans de chevalerie. Il pouvait avouer ceux-ci offerts en pâture à la jeunesse pour leur courtoise galanterie. Il entretenait sans cesse ses parents des mirifiques aventures d'Amadis ou de Don Quichotte. Il voyageait perpétuellement dans l'irréel, raillé par Boisneau qui ne comprenait pas cet enthousiasme pour les chimériques imaginations de quelques regrattiers de lettres (1).

Des Réaux n'éprouva guère qu'un chagrin durant ces heureuses années d'enfance. La douce Angélique Tallemant, sa cousine, s'éteignit comme une fleur enivrée de soleil. Quand il apprit sa mort, elle était depuis longtemps ensevelie dans le cimetière protestant des Saints-Pères. Elle avait été pour lui une apparition charmante, l'image même matérialisée de ces jouvencelles radieuses qui traversaient les jardins prestigieux des pays de l'illusion. Il lui sembla qu'un de ses rêves, le plus agréable, gisait à terre les ailes brisées (2). Il dut se replier sur lui-

(1) T. VI, 326, parle de son enthousiasme pour l'*Amadis*. Il fait fréquemment, dans les *Historiettes*, des allusions à ce roman préféré de son enfance et de sa jeunesse.

(2) *Bibl. de la société de l'hist. du protestantisme français, Manuscrits, Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant*. Elle fut enterrée le 23 septembre 1631. Chandeville écrivit des Stances sur sa mort.

même, ne pouvant se confier à son entourage, n'en espérant aucun secours. Ses parents vivaient loin de lui, dans le domaine strictement matériel.

Tandis que l'enfant sensible souffrait de sa solitude morale, ils exultaient d'atteindre enfin au but toujours poursuivi. Sous la triple pression de Paul Yvon, de Nicolas Rambouillet, de Pierre Tallemant, le roi et le cardinal de Richelieu avaient concédé au comptoir la régie des cinq grosses fermes des Gabelles de France. Les adjudicataires, comme d'habitude, s'étaient présentés en nombre, tous appuyés par des puissances. On en avait eu raison pour la somme modeste de 2.640.000 livres. Sans doute, sur le produit de cette régie, placée pour plus de tranquillité sur la tête de Noël Depars, teneur des livres de la banque Tallemant, de fortes charges subsistaient, des pensions à payer surtout à d'innombrables parasites de la couronne. Sans doute aussi le cardinal avait-il exigé, en échange de son appui, une rente annuelle de 63.000 livres. Néanmoins l'affaire était excellente. Pendant dix ans, les associés draineraient l'or de toutes les provinces, disposeraient à leur fantaisie des biens des particuliers, la justice se mettant, moyennant épices, à leur merci. Peu à peu ils élèveraient, aux côtés de la royauté de droit divin, une royauté rivale de droit d'argent (1).

V. *Recueil de poésies de divers autheurs*, 1661, p. 260. Mme d'Harambure, sœur aînée de la défunte, la pleura aussi en vers. V. *B. A ms.* n° 4.125, p. 1.037. V. aussi, sur cette mort et le désespoir du comte d'Estrades, T. VII, 8 et s.

(1) *B. N. Manuscrits, N. acq. n° 5863, Estat général des finances... dressé par le sieur Galland l'aisné, secrétaire ordinaire du Conseil, direction et finances, suivant l'ordre de Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu en l'année 1639*, p. 4 v° et s. Ce *ms.* precise que le bail des Cinq grosses Fermes fut fait, en 1632, a Noel Depars « soubz les cautions des sieurs de La Leu,

Rapidement ils organisèrent leur collecte. C'était un travail gigantesque, mais ils l'abrégèrent en maintenant, partout où ils étaient sérieux et sûrs, les agents du précédent adjudicataire. Paul Yvon et Pierre Tallemant désiraient rester dans l'ombre, ne pas faire de bruit. Ils craignaient la critique toujours active contre les gens de finance. Ils n'augmentaient point leur train. Ils entassaient les millions en silence.

Rambouillet, au contraire, ne pouvait réfréner sa vanité. Dans les quartiers nouveaux de Montmartre, il fit bâtir un palais d'un luxe scandaleux où il tenait table ouverte. Il acheta, au faubourg Saint-Antoine, d'immenses terrains où il dressa, parmi des jardins dessinés par les meilleurs artistes de l'époque, une maison de campagne en comparaison de laquelle Saint-Cloud, Fontainebleau, Rueil apparaissaient comme d'humbles bicoques. C'était une faute grave qui risquait d'indisposer le roi et le cardinal et de découvrir au public les profits éhontés que le comptoir tirait des cinq grosses fermes.

Yvon et Tallemant s'emportèrent, l'invitant à plus de prudence. Mais Rambouillet impudemment leur représenta qu'il supportait, à Paris, tout le poids de l'affaire et qu'il avait besoin de divertissement. Bien mieux, il les convia à partager la dépense d'un

Tallemant et Rambouillet » et indique les charges imposées aux associés. Le *Bail général des Cinq grosses Fermes de France... faict à Me Noël De Pars subrogé au lieu de Me André de La Fosse, adjudicataire des dites Fermes pour dix années commençant le 1er janvier 1633*, Paris, Champenois, 1633, in-4°, est conservé aux *A. N. A. D. IX. 413.* La rente du cardinal de Richelieu sur les Cinq grosses Fermes fut constituée par acte du 1er avril 1636. Elle était exactement de 63.651 livres. V. *B. N. Manuscrits, Pièces originales, n° 2788, Acte du 31 décembre 1642.*

jardin qui leur conservait « en santé » une personne si nécessaire à leur enrichissement (1). Bientôt d'ailleurs, il leur fermait la bouche en leur procurant une nouvelle source d'opulence, la ferme des passeports et congés de Guyenne, détenue par Richelieu et que celui-ci cédait en échange de rentes importantes (2).

Néanmoins Pierre Tallemant ne vivait pas tranquille, sachant que son destin était entre les mains de ce fanfaron. Il confia à son frère aîné, Gédéon I, le soin de surveiller et de modérer sa prodigalité ; mais brusquement Gédéon I mourut (3), laissant en son fils aîné Gédéon II un héritier digne de lui survivre dans les domaines du plaisir et des finances, trop jeune encore cependant pour contrôler son oncle Rambouillet.

La situation lui apparut alors comme suffisamment grave pour le déterminer à s'installer à Paris. La banque de Bordeaux et ses bureaux accessoires d'assurances et de commerce étaient maintenant

(1) T. VI, 313.

(2) *Archives de la Gironde*, 3 E. *10623-10673*, *Minutier du notaire Roux. An. 1634*, p. 311, *Acte du 2 mai*. Rambouillet et Tallemant partagent cette ferme avec Marc-Antoine Acéré, bourgeois de Paris, leur associé en différentes affaires, comme en témoignent quatre *Transports de rente* à Pierre et Gédéon Tallemant datés de janvier 1641 et conservés dans l'étude de Me Bossy, notaire à Paris et divers autres papiers. Ils firent aussi, le 27 mars 1628, une société avec les sieurs de la Primaudaye, de Murat et Baudouin, sous le nom de Pierre Choult, homme de paille, pour exploiter les « offices de Commissaires receveurs des saisies réelles du Parlement de Bordeaux, sièges presidiaux et autres justices royales du ressort et étendue dudit Parlement » (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant* précité).

(3) *Bibl. de la Société de l'hist. du protestantisme français*, *Manuscrits*, *Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant*. Il fut enterré le 7 février 1631 au cimetière des Saints-Pères.

solides. Il pouvait en abandonner la direction à un auxiliaire. Il ne voulait pas transmettre cette direction à son fils, Boisneau, qui le remplacerait dans son rôle d'administrateur du comptoir et qui devait, par suite, acquérir une connaissance plus générale du maniement des affaires.

Il réfléchit longuement et enfin il arrêta son choix, comme représentant de la maison à Bordeaux, sur un commis dont le zèle l'avait toujours satisfait. Ce commis, Abraham du Brosset, fort entendu, avait amassé quelque pécune et l'avait placé dans la banque. Il en ferait un associé. Justement les traités contractés avec les délégués de La Rochelle, Bibaud, Leboiteux et consorts, arrivaient à terme (1); on les renouvellerait sur d'autres bases. En attendant leur rédaction, Abraham du Brosset gérerait les intérêts bordelais (2).

En mai 1634, Pierre Tallemant, emmenant avec lui sa famille et son commis, Noël Depars, abandonnait pour toujours la Guyenne. Lentement il s'achemina vers La Rochelle. Il avait conservé dans cette ville sa belle maison de la rue du Temple. Il s'y installa commodément, prévoyant qu'il y ferait un long séjour.

Il avisa tout aussitôt Jacques Bibaud et Marc Leboiteux de son intention de se transporter à Paris et de remanier la présente composition du comptoir.

(1) V. p. 32-33. Le traité, passé le 3 mars 1631, était valable pour une durée de 4 ans se terminant le 31 décembre 1634.

(2) *Archives de la Gironde, 3E. 10.623-10.673. Minutier du notaire Roux. An. 1634*, p. 323-324. Le dernier acte signé à Bordeaux par Pierre Tallemant est un protet du 5 mai 1634. Après cette date, Abraham du Brosset signe au nom de son patron. V. *Même minutier, passim.*

Les deux Rochelais durent dresser un bilan de leurs affaires. Cela prit du temps; les résultats furent jugés excellents. En quatre ans la précédente société donnait 120.000 livres de bénéfices. On décida de verser à la nouvelle société ces bénéfices, les capitaux qui les avaient produits et des fonds supplémentaires, le tout montant à une somme de 400.000 livres. L'association avait un but strictement commercial. Pierre Tallemant s'en réservait le contrôle absolu, déléguant la conduite des bureaux parisiens à son fils Boisneau, des bureaux rochelais à ses neveux Bibaud et Bardet, des bureaux bordelais à Abraham du Brosset. La banque, les fermes, les affaires internationales, auxquelles participaient Yvon et Rambouillet, demeureraient sous son unique gestion (1).

(1) *M. A. de Me Chesneau. An. 1634, f° 176. E. A. de Me Bonniot. Acte d'association du 28 novembre 1634.* Présents : Pierre Tallemant « l'aisné, sieur de Boyneau », en son nom et au nom d'Abraham du Brosset, marchand à Bordeaux, absent, Pierre Tallemant fils, Jacques Bibaud, Henry Bardet. Fonds social constitué : 400.000 livres. Pierre Tallemant le père verse 250.000 livres dont 130.000 livres venant du fonds social de la première société; Pierre Tallemant fils : 50.000 livres sur ses droits à l'héritage de sa mère Elisabeth Bidault et en avancement d'hoirie de son père; Bibaud : 50.000 livres; Bardet : 33.333 livres, 6 sols, 8 deniers; Brosset : 16.666 livres, 13 sols, 4 deniers. Durée de l'association : 4 ans à partir du 1er janvier 1635. Exercice : Tallemant fils directeur à Paris; Bibaud et Bardet directeurs à La Rochelle; Brosset, directeur à Bordeaux, chacun en leur nom particulier. Tous, sauf Pierre Tallemant le père, s'engagent à « ne rien manier ni négocier que ce ne soit à la charge que le profit qui s'y fera retournera et reviendra à la présente société ». Les affaires consisteront en « achats, ventes, débits, trocs, changes de marchandises, prets, remises de deniers ». Les associés pourront « sans limitation, charger, risquer, prêter et aventurer par mer et par terre ledit fonds et capital ». Ils devront « tenir et faire tenir livres et papiers de raison en doubles parties des ventes, achats, debits, trocs de marchandises... et faire une balance chacun an, tant des marchandises, deniers comptants que dettes actives et passives dont ils donneront copies signées de leurs mains au dit sieur Tallemant père à la fin de chaque année; auquel Tallemant père ils communiqueront leurs affaires et feront voir leurs livres et

Pendant qu'il discutait avec ses collaborateurs, et Boisneau, admis, selon les règles des comptoirs rochelais, dès sa majorité, au rang d'associé, les clauses du prochain contrat, Des Réaux parcourait en compagnie de ses frères sa ville natale. Il ne la connaissait point, l'ayant quittée à un âge trop tendre. Elle avait bien changé au dire des vieux qui l'avaient vue dans toute sa puissance de cité libre. Les remparts, sauf quelques portes et murs du côté de la mer, en avaient été rasés par la volonté du roi. La mairie était devenue bâtiment royal. Nul maire et échevins n'y siégeaient plus et la cloche qui les appelait jadis aux assemblées communales avait été fondue. En place des temples florissants, des églises et des monastères, regorgeant de prêtres et de moines, prospéraient en liberté. La bourgeoisie avait perdu ses franchises et ses privilèges.

Mais elle se relevait de ses ruines. Des Réaux contemplait partout son activité ardente. Comme jadis son aïeul, du quai encombré de magasins, de bureaux et de chais, il admirait le hâvre couvert d'une forêt de mâts où s'éployaient les voiles multi-

papiers quand il le désirera ». Au bout de 4 années, bon, loyal et fidèle compte sera rendu à Tallemant père du capital social. Nourriture et logement des commis aux dépens des associés. Pensions des « apprentifs » versées aux bénefices. Les associés toucheront pour leur nourriture, celle de leurs familles et commis : Tallemant fils et Bibaud : 1.800 livres ; Bardet et Brosset : 1.500 livres par an ; pour leurs habits : mêmes sommes. Tallemant père touchera 3 300 livres par an. Toutes ces sommes et le prix de location des celliers, magasins, etc..., les gages des commis et autres frais seront déduits des bénefices. Partage des bénefices et des pertes : Tallemant père : 2/5 ; Tallemant fils et Bibaud : 1/5 chacun ; Bardet et Brosset : 1/5 dont 2/3 pour l'un, 1/3 pour l'autre. Le contrat subsiste en cas de décès d'un associé. Défense aux héritiers de ce dernier de troubler l'association qui leur rendra des comptes à la fin des 4 années.

colores. Les douces barques de pêche et de convoi avaient remplacé les pataches de guerre.

Le jeune homme, impatient de gagner Paris, oubliait ainsi en flâneries la longueur du temps et dissipait l'ennui que lui causaient les entretiens commerciaux de son entourage. Le 28 novembre 1634, il vit avec joie entrer dans la maison familiale Me Paul Chesneau, notaire, les clercs, les témoins qui participaient à la signature du contrat d'association. Peu après, le coche plein à éclater de Tallemant de tout âge l'emportait vers la capitale (1).

(1) Ils arrivèrent à Paris à la fin de l'année 1634 (Pierre Tallemant : *Discours sommaire* précité).

CHAPITRE III

Les Tallemant, qui avaient connu la commodité des spacieux immeubles de province, éprouvèrent des difficultés à se loger à Paris. Pour deux grandes personnes, huit enfants, un nombreux domestique, des bureaux, il fallait une vaste maison. Ils désiraient demeurer dans un quartier commerçant de la ville, plus spécialement dans la paroisse Saint-Eustache où ils seraient moins isolés, Mme d'Harambure et Paul Yvon habitant rue des Vieux-Augustins, Gédéon II Tallemant et Nicolas Rambouillet rue des Fossés-Montmartre.

Après bien des recherches et des hésitations, ils s'installèrent rue des Petits-Champs (1). C'était une voie tranquille, aux confins de la paroisse, près des fortifications, aboutissant d'un côté au moulin de la rue Coquillière, de l'autre à la petite église de la rue Saint-Honoré. Leur maison en occupait le milieu, flanquée

(1) *M. A. de Me Cousseau, An. 1635. E. A. de Me Bonniot.* Ils quitterent, dans la suite, cette premiere maison, comme l'indique T. VI, 330, mais ils en louèrent une autre dans la même rue. Tous les actes notaries, de 1635 a 1653, donnent pour adresse à Pierre Tallemant la rue des Petits-Champs.

à droite par l'Hôtel du Hallier tenue par M. Fiquepot, à gauche par deux corps de logis que partageaient une altière pécore, Mme Roger et un vieux porte-manteau du roi, Jacques Véron, parent des Rambouillet. En face, à l'Enseigne des Bonshommes, gîtait un obscur quidam, Claude Héloy.

Pas de boutiques, en cette rue. Des bourgeois surtout y avaient élu domicile. Pourtant on y rencontrait quelques personnages dignes d'attention. A l'extrémité une précieuse, Mme Brigallier, voisinait avec Daniel l'Endormy, maître chirurgien. L'hôtel de monseigneur Henri de Lorraine, archevêque de Reims, parfois assemblait devant sa porte cochère des groupes d'abbés, moines et clergeons. Un secrétaire du roi, M. de La Fosse, un conseiller d'Etat, M. de Cugy, quelques gens de cour, Henry, marquis de Sennetterre, Guillaume de Bautru, comte de Serrant, y faisaient seuls quelque bruit de carrosse.

Les Tallemant se félicitèrent surtout d'y trouver pour voisins nombreuses gens de finance avec lesquels ils nouèrent tout de suite des relations. Trois maisons les séparaient de M. de la Bazinière, trésorier de l'Epargne. Presqu'en vis à vis logeait un singulier partisan, enrichi par maintes friponneries, Jean Gravé, sieur de Launay qui gérait quelques fermes du roi. Plus loin, trois autres escroqueurs, secrétaires d'Etat et intendant des finances, Louis Philippeaux, marquis de la Vrillière, Michel Particelli d'Emery et le président Tubœuf semblaient s'être réunis, en des hôtels contigus, pour traiter plus commodément leurs affaires de rapine (1).

(1) *B. N. ms.* n° 18.791 f°s 69 et s.; *A. N.* K K 1032, *Rôle des taxes imposées sur toutes les maisons de Paris... Quartier Saint-Eus-*

De temps à autre venait jusqu'à la silencieuse rue des Petits-Champs la rumeur sourde des Halles toutes proches. Très vite, les jeunes Tallemant allèrent explorer cette prodigieuse région du négoce. Près de Saint-Eustache, sur une grande place, ornée d'un pilori et d'une fontaine, masquées par les pavillons pestilentiels des harangères et des vendeurs de marée, les Halles au blé et au chanvre formaient un immense bâtiment triangulaire où s'agitaient des marchands bruyants. Plus loin, vers l'est, sous des toits parallèles, séparés par les sombres rues de la Grande et de la Petite Friperie où vivaient mille trafiquants de hardes, s'ouvraient les marchés aux draps, aux cuirs, au poisson de rivière, au beurre, à la chandelle et la boucherie de Beauvais. Vers ce centre de négoce actif, grouillant d'une multitude affairée et sordide, convergeaient les rues des métiers.

Un vacarme affreux emplissait ce coin de Paris où l'on pataugeait dans une boue fétide et parmi les détritus. Les effluves des marchandises s'exhalaient des éventaires et des boutiques, attirant, comme des mouches, les foules hilares et trépidantes.

Habitué à respirer l'odeur violente des saumures, des cuirs, des fromages, de la marée, le sieur de Boisneau n'en souffrait point. Le tumulte ne le gênait pas davantage. Il se plaisait parmi les bavardages et les gestes exubérants dont s'accompagne le commerce. Il accourait en ce lieu pour prendre contact avec des gens utiles, signaler aux marchands la prochaine ouverture de la banque Tallemant. Il s'aboucha avec

tache. Du 9 juillet 1637. Ce document nous a permis de reconstituer, avec ses habitants, la physionomie de la rue des Petits-Champs à l'époque où les Tallemant s'y installent définitivement.

MM. Patelet et Pierre Berthault, propriétaires des Halles aux draps et aux cuirs. Il se familiarisa, rue de la Grande Truanderie, avec M. Jean Besnard, qui tenait, à l'Image saint Jacques, la maison des messages de Rouen (1). Il lia connaissance avec les changeurs dont les magasins pullulaient. Il visita, rue des Prouvaires, Mes Le Cat et Le Semelier qui devenaient les notaires de la banque (2).

Pendant ce temps, Des Réaux, plus délicat, fuyant les bâtiments empestés, se réfugiait sous les piliers des Halles. C'était une galerie couverte circulant au bas de toutes les maisons qui formaient la grand' place. Des boutiques innombrables s'y ouvraient. Le mouvement et le bruit y étaient moins intenses. Les ouvriers d'art, tapissiers et potiers d'étain, y formaient une communauté sous la protection des fabriciens de Saint-Eustache et des moines célestins, leurs propriétaires. Des Réaux les regardait œuvrer en silence. Près du magasin de Jean Pocquelin, tapissier du roi, qui offrait à l'aune les belles tapisseries à verdures ou à personnages, Nicolas de Quatrevaux polissait les grands plats, les vaisselles, les pots, les aiguières.

De curieuses enseignes pendaient au-dessus de leurs devantures, à des appliques de fer forgé. Elles formaient tantôt de naïfs tableaux religieux et tantôt des images symboliques, plaisantes ou cyniques. Les physionomies de saints nimbés d'auréoles d'or étaient les plus nombreuses. Il y avait aussi des

(1) *B. N. ms.* n° 18.794, nous fournit les noms de ces commerçants en 1637.

(2) *B. N. ms.* n° 18.794 et *A. N.* K K. 1032 nous donnent l'adresse de ces notaires des Tallemant.

fleurs, des arbres, des animaux, des objets disparates, mille sujets traités par des apprentifs peintres qui vivaient de cette ingrate besogne. Des Réaux se divertissait à détailler ces étranges merveilles. Ici, trônait Dieu le père ; là, le Tambour de Biscaye revêtu d'un bel habit, entrainait des troupes imaginaires. La Sirène d'argent voisinait avec les quatre fils Aymon. Le Dieu d'amour, la Bergère, le Singe vert, la Salamandre, le Porteur d'eau, le Pélican, la Truie, la Côte de Baleine, les Moines, les trois Corbillons, la Pucelle de Tournay, l'Écu de Pologne animaient de leurs couleurs vives la galerie assombrie par ses voûtes de pierre.

Quand ils rentraient de leurs explorations dans le quartier, les jeunes gens trouvaient leurs parents fort occupés à organiser leur nouvelle demeure. Les ouvriers de la rue des Petits-Champs, Gabriel Le Clère, maître tapissier, Pierre Gallois, maître menuisier et quelques-uns de leurs compères appelés en hâte, besognaient au milieu de leurs aides. On garnissait les pièces des meubles et objets indispensables, donnant surtout des soins aux bureaux.

Après quelques jours, ceux-ci purent être ouverts au public. Derrière les guichets, s'installèrent, gouvernant un essaim de commis, Noël Depars, le teneur de livres et Cortade, le caissier (1). On décida de leur adjoindre le sieur de Lussac qui, se montrant peu enclin à l'étude, recevrait d'eux l'enseignement de la comptabilité. Boisneau parada, aux côtés de Pierre Tallemant, dans le bureau directorial.

(1) Les noms de ces commis, déjà cités plus haut, nous sont indiqués par Tallemant de Lussac : *Response aux observations du sieur Bibaud* précitée, p. 9.

Mme Tallemant continuait, à Paris comme à Bordeaux, mais aidée maintenant par une suivante (1), son rôle de grave ménagère, conduisant une douzaine de domestiques et présidant à l'éducation des filles, Elisabeth et Marie. On résolut d'envoyer les quatre autres garçons au collège ; mais les collèges étaient situés très loin de la rue des Petits-Champs, dans le quartier de l'Université, au faubourg Saint-Jacques, de l'autre côté de la Seine. On ne possédait pas encore de carrosse pour les y déposer chaque matin. On les mit en pension place Maubert, dans une auberge où vivaient d'autres écoliers. Leurs laquais les servaient et veillaient sur eux (2). Ils venaient, le samedi, coucher à la maison familiale et participer aux dévotions du dimanche (3).

Pierre Tallemant, sans être autoritaire, ne souffrait pas d'autre direction que la sienne dans la maison. Il était tous les jours le premier levé, compulsant ses paperasses dès sept heures du matin (4). Rapidement, il s'était mis en rapport avec les banquiers de la ville et les grands seigneurs, le cardinal de Richelieu et le duc d'Angoulême, dont il administrait les biens (5). Nicolas Rambouillet l'aidait à

(1) T. IV, 354. De tout temps les Tallemant eurent un domestique important. L'*Inventaire après décès de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656* (*M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefèbvre*) mentionne : Jean Mors, maître-d'hôtel, Marie Houdet, fille de charge, Magdelaine Paris, femme de chambre, Marie Besson, cuisinière, Charles Havon, cocher, Jacques Cochet, dit La Forest, laquais, Antoine de Sève, portier.

(2) T. VI, 326, donne son adresse, à cette époque, place Maubert : il précise (p. 327) qu'il vivait à l'auberge et (p. 326) qu'il disposait d'un laquais.

(3) T. VI, 330.

(4) T. VI, 309.

(5) T. VI, 266, dit que son père et Nicolas Rambouillet administraient les biens du cardinal. De deux quittances (*B. N. Cabinet*

répandre la nouvelle de son établissement. Peu à peu les marchands, les bourgeois, la noblesse prirent le chemin de la rue des Petits-Champs, sollicitant des prêts, des lettres de change, déposant leurs capitaux et constituant des rentes (1).

A midi, sur la place au Change, la banque Tallemant fut chaque jour représentée par Pierre, par le sieur de Boisneau ou par Noël Depars. Le travail, de plus en plus s'accroissait. Des commis s'occupèrent des petites fermes de province et des procès qu'elles nécessitaient (2), d'autres des affaires maritimes et commerciales, des spéculations que l'on entreprenait

des titres, Pièces originales, nos 2125 et 2788) en date du 31 décembre 1642, il ressort que Pierre Tallemant et Nicolas Rambouillet avaient constitué au cardinal, le 1er avril 1636, une rente de 63.561 livres sur les Cinq grosses Fermes dont ils étaient fermiers. Richelieu bénéficiait d'autres rentes fournies par les mêmes, d'après contrat passé devant Parque et Guerreau, notaires, le 14 janvier 1634. V. *B. L. R., ms.* n° 6.5 f° 2, *Acte de cession de rente du 18 décembre 1634 à Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu.* Les Tallemant fournissaient aussi, en échange de certains avantages, des subsides mensuels au duc d'Angoulême. V. *B. L. R. ms.* n° 675, f° 5. Traité du 4 mai 1643 par lequel Pierre et Paul Tallemant s'engagent à servir à Charles de Valois, duc d'Angoulême, pour sa maison et celle de son fils, le comte de Lauraguais, la somme de 6.500 livres tournois par mois. Le duc cède, en compensation, des créances sur le duché d'Angoulême, la terre d'Ecouen, etc... V. aussi, *M. A. de Me Le Semelier, An. 1645 E. A. de Me Bossy, notaire à Paris, Traité entre Monseigneur Charles de Valois, duc d'Agoulême, et nobles hommes Pierre et Paul Tallemant, juin 1645.* Même sens.

(1) *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XII, p. 400 et s. D'après un compte de deniers établi par Pierre Lavaure à Jean Bretinault et Pierre Fourestier pour le ban de 1635, nous voyons la banque Tallemant fournir à cet agent des protestants diverses sommes dont une de 2.700 livres. V. aussi, pour la même période, *Transport par Me Pierre Tallemant à M. Pierre Tampé, janvier 1638 ; Procuration par noble homme Pierre Tallemant à M. François Marignon, janvier 1640 (M. A. de Me Le Semelier. E. A de Me Bossy.*

(2) A. C. I. *Criées du Présidial, B. 1560.* Cette pièce nous montre Pierre Tallemant fermier des seigneuries d'Ars et Loix au sujet desquelles il soutient un procès.

à l'aide des fonds des déposants. On ouvrit un bureau spécial des cinq grosses fermes où affluaient les correspondances, les rapports, les procédures des officiers royaux des finances et des collecteurs particuliers. Chaque semaine les associés de La Rochelle et de Bordeaux envoyaient des nouvelles sur leurs propres opérations et les délégués des villes de France et de l'étranger des renseignements sur les marchés du monde.

Tout allait à souhait, d'une allure méthodique et réglée. Les seules difficultés que l'on éprouva, en cette période, vinrent de la famille, intéressée cependant à la réussite de la banque où ses fonds servaient à alimenter les affaires (1). Gédéon II Tallemant et sa sœur Mme d'Harambure réclamaient des comptes sur la succession de leur père Gédéon I. Le premier se montrait conciliant. La seconde, capricieuse et frivole, n'entendant goutte à ces complexes questions de finances, prétendait tout conduire et que des hommes d'expérience suivissent ses avis. De grandes contestations s'élevèrent qui s'apaisèrent graduellement (2).

(1) Nicolas Rambouillet et Pierre Tallemant s'entendent à merveille à ce moment et operent ensemble. Il n'en sera pas toujours ainsi. V. *M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy. Obligation par Pierre Tallement, Nicolas Rambouillet, Marc-Antoine Acéré à Mrs Gédéon Tallemant et Anne Maillart, femme de Jehan Manjot, janvier 1636 ; Quittance par Pierre Tallemant et Nicolas Rambouillet au sieur Aimé Carré, janvier 1637 : Quittance par les sieurs Tallemant et Rambouillet au sieur de La Grange, avril 1637.*

(2) T. VI, 264. Divers actes, retrouves par nous, sont relatifs à cette succession. *M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy) Procuration générale par Mre Jehan d'Harambure et De Marie Tallemant, son épouse, 31 mars 1635 : Transport par De Marie Tallemant en faveur de Mre Jehan d'Harambure es-noms à Jean de Roure en la présence du sieur Rambouillet et autres, 14 mai 1635 ; Indemnité par Mrs Gédéon Tallemant, conseiller au Parle-*

Il n'en fut pas de même avec Paul Yvon. Le fameux messie avait définitivement quitté La Rochelle et sa terre de Laleu au début de l'année 1634 et s'était établi à Paris, rue des Vieux-Augustins, près de sa nièce Mme d'Harambure, en compagnie de son fils Pierre, sieur de Lozières, et de Jacques Pujos, écolier qu'il initiait aux mathématiques. Depuis qu'il avait abjuré le protestantisme, il fréquentait fort le monde catholique que stupéfiaient ses divagations.

Il rendait des oracles, prédisait l'avenir, faisait des vœux biscornus, comme de manger solitairement pendant tant d'années ou de renoncer à peigner ses cheveux et sa barbe. Les moines, dans les couvents où il se rendait pour étaler sa dévotion, ne tardaient pas à le croire habité du démon et parlaient de l'exorciser. « Il se fit peindre dans une chaise, avec une robe de chambre de velours noir ». Un personnage singulier, semblable au signe du Sagittaire, figurant en haut du tableau, lui extrayait de la bouche un rayon, indice probable de sa sain-

ment, à Me Pierre Tallemant et Nicolas Rambouillet, janvier 1637 ; Transport de rente par De Marie Tallemant, veuve de Me Jehan d'Harambure à Me Gédéon Tallemant, son frère, avril 1640; Vendition par Me Gédéon Tallemant et De Marie Tallemant, sa sœur, à Jacques Véron, porte-manteau, avril 1640. Signalons encore les pièces suivantes, conservées par la même étude, et qui se rattachent à ces affaires de finances familiales : *Procuration par Me Gédéon Tallemant et De Marie Tallemant, sa sœur, en faveur de Me Jehan d'Harambure, mars 1635 ; Transaction entre Me Jehan d'Harambure et Bertrand d'Abadie, 1er mai 1637 ; Donation par Me Gédéon Tallemant à Me Jehan d'Harambure, 3 juin 1637 ; Quittance par Me Jehan d'Harambure et De Marie Tallemant, son épouse, aux Seigneur et De de Chastillon, mai 1638 ; Ratification par De Marie Tallemant, femme de Me Jehan d'Harambure, mai 1638 ; Arrêté de comptes entre De Marie Tallemant et Dlle Marie de Lessé, mai 1638; Procuration par Pierre Tallemant, Me Gédéon Tallemant et Marie Tallemant à Dominique Ravaton, mai 1639.* V. aussi *A. N. Y.* 177 fo 313 v.

teté. A ses côtés, s'ouvrait un temple où l'on apercevait un tombeau couvert d'un drap noir. Cet étrange portrait était enveloppé d'un tourbillon de griffonnages, de chiffres, de figures mathématiques et de « cent autres alibis forains. »

Il se prétendait savant en hébreu, grec et latin, ayant de ci, de là, ramassé quelques bribes de ces langues. Il en plaçait partout, à tort et à travers, sur ses armes et dans ses grimoires. Il préparait un admirable volume de *Propositions mathématiques* que Jacques Pujos, son disciple, expliquerait aux profanes (1). Il se plaignait amèrement de ne rencontrer aucun homme de science qui le prît au sérieux. Tous le considéraient comme fou et le traitaient comme jadis l'avaient traité les fanatiques de La Rochelle. Mais il ne s'en émouvait pas. Le Saint-Esprit, disait-il, car volontiers, quittant le compas, il prenait la lyre,

> Le Saint-Esprit, en mon entendement,
> Est un soleil qui l'éclaire sans cesse (2).

(1) L'ouvrage parut sous le titre : *Propositions mathématiques de M. de Laleu, démontrées par J. Pujos*, Paris, Louis Sevestre, 1638, in-f°. Jacques Pujos était, au dire de Des Réaux (VI 2[illegible]3), le fils d'un commis de Paul Yvon. Il se dit, dans une lettre du 1er mars 1633, insérée à la fin des *Propositions*, écolier de La Rochelle. Cet adolescent, au contact de son maître, devenait fou lui-même, mais pas au point de prouver que les *Propositions* étaient justes. Il démontrait toujours, au contraire, qu'elles étaient fausses. L'ouvrage, orné d'innombrables figures géométriques, de chiffres, d'inscriptions en toutes langues, est du pur galimatias. On y rencontre une lettre de Paul Yvon à son fils Lozières (27 septembre 1632) et une autre du même au R. P. Anastase (1er mars 1634).

(2) Paul Yvon : *Lettre au R. P. Anastase* précitée. Cette lettre, que nous avons utilisée, est la plus belle des pages géométriques du Messie. Elle est écrite au milieu d'un extraordinaire enchevêtrement de lignes, cercles, arcs, inscriptions hébraïques et latines. Elle nous fournit la date d'arrivée de Paul Yvon à Paris (1er jan-

Un sieur Saujon, gentilhomme saintongeois, fantasque comme lui et qui avait, à son exemple, trahi sa foi, l'avait emmené un beau jour, au couvent des Carmélites de Saint-Denis que dirigeait Mme de Gadagne, nonne fort intrigante et fort leste ; celle-ci avait vite vu quel parti elle pouvait tirer de ce malade de cervelle. Elle entretenait un beau moine de Saint-Denis, dom Baltazar de Bragelonne, qui goûtait la bonne chère et l'argent. Elle cajola le fol, consentit à écouter ses visions, si bien qu'il en devint « spirituellement amoureux » et ouvrit sa bourse à la chattemitte. Elle put ainsi garder sans souci son galant.

Mais M. de Laleu eut rapidement besoin de pécune. Pierre Tallemant ne lui avait pas rendu tous ses comptes. Un matin qu'ils étaient ensemble, le généreux donateur dit au financier :

— L'esprit m'a dit : Fais-toi rendre des comptes par ton beau-frère.

Pierre Tallemant rentra en sa maison, établit le compte demandé et revint rue des Vieux-Augustins. Laleu se montra fort étonné en constatant que sa fortune baissait. Pierre lui remontra qu'à faire fondre des assiettes d'or pour le roi et à pensionner des religieuses on ne s'enrichit point. L'esprit alors parla une seconde fois :

— Il faut, dit-il, trouver cent mille livres de plus qu'il n'y en a dans ce compte.

Cela signifiait : Tallemant, tu m'as volé. Le bonhomme, injurié, s'emporta. Le Messie leva le bâton. Ils faillirent en venir aux mains. Mais le financier,

vier 1634) et son adresse rue des Vieux-Augustins. V. aussi, sur tout ce qui précède, T. VI, 272 et s. : VII, 357.

plus sage, se retira. Depuis, Laleu utilisait le mathématicien Jacques Pujos à démontrer, par des comptabilités agressives, que la banque Tallemant donnait asile à une bande d'escroqueurs (1).

Mais nul, sauf Pierre Tallemant, ne se formalisait, dans la famille, des extravagances de M. de Laleu. On en riait. On tenait à la bonne harmonie, commandée par la religion, de toute la tribu huguenote que l'on formait dans la paroisse Saint-Eustache. Les jeunes gens s'efforçaient de resserrer les relations. Ils étaient tous enclins au plaisir avec des nuances de tempérament.

Boisneau, prototype du bourgeois et marchand, portait un visage rubicond, aux yeux intelligents, sur un corps épais. Il avait la parole facile et conservait intact l'accent du terroir natal. Il était magnifique et retors à la fois, sensuel, buvant bien, goûtant les repas plantureux, volontiers trousseur de cottes. Il raffolait des bureaux, des affaires, des entreprises même équivoques, des risques, des conquêtes, présageant des résultats heureux de son habileté, rêvant la puissance d'argent devant laquelle toute autre puissance s'humilie. On sentait en lui une force prête à se manifester, guettant l'occasion,

1) Et probablement il utilisait aussi son secrétaire Benoist Vyand auquel, en mai 163[illegible], il donnait sa procuration (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*). A la fin, Laleu et Tallemant s'accordèrent, dit Des Réaux : VI, 276-277. Un compromis entre Paul Yvon, sieur de Laleu, Pierre Tallemant, Gedeon et Marie Tallemant, Nicolas Rambouillet et Marc-Antoine Acéré, en date du 28 janvier 1640, tend à le prouver (*Même étude*). V. aussi, *Transaction entre Paul Yvon, Pierre Tallemant, Gédéon II Tallemant et Mme d'Harambure du 4 décembre 1640*, résumée dans *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant* (*M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefèbvre*). Nous anticipons un peu sur les événements dont quelques-uns sont postérieurs pour ne pas revenir continuellement sur le sieur Paul Yvon.

bridée par l'autorité paternelle, faisant valoir avec opiniâtreté, en attendant l'indépendance d'action, les droits de primogéniture (1).

Lussac vivait, languide et fuyant, dans l'ombre de ce frère qu'il admirait. Il se modelait sur lui, avec plus de discrétion, de pondération, d'équilibre, un certain goût de la dialectique et de la procédure. Ses joies étaient modestes et secrètes. On ne disait rien sur lui, sinon que les femmes l'appréciaient pour son joli visage, sa tournure désinvolte, sa grâce à danser. Il était un reflet (2).

Des Réaux, au contraire, entre quinze et dix-sept ans, montrait une personnalité accusée qu'agitaient encore les troubles de la puberté. Il raillait les gens d'affaires, exécrait l'atmosphère des bureaux, s'éloignait des conversations relatives à la banque ou au négoce. Il échappait avec ardeur aux lourdes hérédités de mercantilisme qui pesaient sur la famille. Il était léger, leste, remuant, souriant, spirituel, câlin, prenant, quand il voulait, tout le cœur de sa mère la « bonne femme » qui lui marquait une prédilection. Il aimait la vie frivole et mondaine, sa causticité, son enjouement. L'étude lui plaisait, la lecture surtout. Son imagination voyageait sans cesse et le rêve lui fournissait un recours contre toutes les mélancolies qui l'assaillaient parfois, sans raison, et l'accablaient. De plus en plus, il se plongeait dans les romans de chevalerie, souhaitant retourner aux temps fabuleux où le beau Ténébreux remuait l'Espagne au

(1) T. VI, 306, 311, donne des renseignements succincts sur la complexion physique et le caractère de son frère aîné. Nous y ajoutons ce que les documents postérieurs nous ont révélé.
(2) T. VI 150.

bruit de ses prouesses. Sa sensibilité était vive, son intelligence affinée, apte à tout comprendre, son sens critique aiguisé. On citait déjà ses traits d'esprit et l'on voyait bien que l'amour des belles-lettres le détournait du devoir de tout Tallemant normal qui consistait à être assidu au temple et au bureau (1).

Chez son frère puîné, François, la belle égalité de caractère et l'activité au travail des Tallemant tendaient à disparaître. Il n'y avait pas d'adolescent plus inquiet, plus envieux, plus paresseux. Il cherchait querelle à tout le monde, n'était satisfait de rien, multipliait les intrigues, les insolences, les commérages. Bien qu'un clair entendement lui rendit aisées les acquisitions intellectuelles, il ne parvenait à des résultats, sur ce terrain, que par l'astuce. On supportait difficilement son humeur. Il jalousait son frère Des Réaux et se faisait, pour des complots toujours renouvelés, des alliés de ses deux autres frères, Henry et N..., encore enfants (2).

Il fallait toute l'autorité de Pierre Tallemant pour maintenir la concorde entre ces caractères disparates. Avec le temps, une scission s'était produite entre les enfants des deux lits. Mme Tallemant l'avait peut-être provoquée en témoignant à ses propres enfants, plus jeunes, réclamant ses soins vigilants, une sollicitude particulière. C'était une femme naïve, instruite, mais d'intelligence médiocre. Elle disait, un jour, à son fils Des Réaux :

— Pourquoi acheter des livres ? N'avez-vous pas fait toutes vos études (3) ?

(1) T. VI, 326 et s.
(2) T. VI, 300 et s.
(3) T. VI, 305 ; VII, 510.

Elle ne parvenait pas à créer un terrain d'entente entre le sens pratique de ses beaux enfants et les tendances au chimérique de ses enfants.

Boisneau méprisait visiblement la race abâtardie du second lit, ces intellectuels toujours penchés sur des grimoires et qui ne trouvaient de vigueur que pour lire et bavarder. Des Réaux surtout l'exaspérait. Il ne comprenait pas que l'on pût se régaler des billevesées de *l'Amadis* au point d'en devenir fou comme positivement le jeune garçon le devenait. Par raillerie il l'appelait *Le Chevalier*. Il le voyait très bien le chef couvert d'acier et de plumes, revêtu de défroques ridicules, la main armée d'une lance en carton et pourfendant des moulins à vent. Pourtant, il ne dédaignait pas tout à fait les poètes si la poésie lui apparaissait comme une occupation dérisoire ; mais parmi ceux-ci, il faisait un choix et son inclination le portait davantage vers les poètes de cabaret que vers les poètes de ruelle. Il s'était lié on ne savait où ni comment avec le bon goinfre Saint-Amant, peut-être parce qu'il était huguenot. Ensemble ils faisaient la débauche avec toute l'escouade de biberons et de libertins qui écumaient les délices de Paris. Souventes fois Des Réaux, quand il était à la maison familiale, voyait surgir les deux compères. Ils s'en allaient cuver de concert dans la chambre de son frère aîné, le vin qu'ils avaient « caqueté » à la Pomme de Pin et leur double ronflement d'hommes gras aux humeurs lourdes emplissait toute la demeure (1).

Boisneau ne se dérobait point cependant à des plaisirs plus modestes. Il se joignait volontiers à ses

(1) T. VII, 344.

frères qui visitaient activement la parenté. En bande les jeunes gens se rendaient rue des Fossés-Montmartre chez Nicolas Rambouillet, leur oncle. Le bonhomme avait fondé dans les terrains vagues de ce quartier une sorte de colonie de financiers. Marc-Antoine Aceré, son associé, y logeait, et Nicolas Bigot de la Honville, son parent et le ministre Le Fauscheur. Il y possédait de nombreuses maisons bâties sur son ordre (1). Il y habitait lui-même en compagnie de sa femme, Catherine Bigot, et de neuf enfants pour la plupart en bas âge (2), un magnifique hôtel formé de deux corps de logis et d'un pavillon, précédé d'une vaste cour où s'ouvraient les écuries

(1) *B. N. ms. n° 18.804, Rôle des Taxes* précité, quartier du faubourg Montmartre. Rambouillet y possédait 4 maisons, plus la sienne Quatre autres maisons, situées rue du Mail, lui appartenaient aussi.

(2) Il en eut onze, mais l'un était mort en 1633, un autre n'était pas encore né à l'époque qui nous occupe. Nicolas Rambouillet sieur du Plessis et autres lieux, né vers 1576, marchand, puis banquier, reçu secrétaire du roi le 4 juillet 1648, enterré le 22 septembre 1664 à Charenton, épousa : 1° Catherine Bigot, née en 15[illegible], enterrée le 6 décembre 1644 ; 2° en décembre 1645, Anne Gaignot, enterrée le 1er septembre 1684. De son premier mariage, il eut : Nicolas, sieur du Plessis, conseiller et maître d'hôtel du roi, marié en mai 1672 à Anne Le Moutonnier, veuve de Gilles de Briqueville. — Catherine, bapt. le 14 février 1621, mariée en 1637, à Jacques Monceau, sieur de Lestang, enterrée le 31 octobre 1664. — Antoine, sieur de la Sablière, né à Paris le 17 juin 1624, reçu conseiller du roi le 17 octobre 1667, marié en mars 1654 à Marguerite Hessein, mort à Paris le 3 mai 167[illegible]. — Paul, né le 7 juin 1625, reçu secrétaire du roi le 30 août 1660, marié en mars 1657 à Françoise Le Coq, mort en 1667. — Anne, bapt. le 21 mai 1626, morte le 1er février 1706, non mariée. — Henri, sieur de Chavannes, né le 6 août 1627, tué en Catalogne en octobre 1652. — Alexandre, sieur de Previgny, né le 31 janvier 162[illegible], capitaine au régiment de Picardie, tué en Flandres après 1664. — Angélique, née le 18 mai 1630, morte jeune. — Louis, né le 20 septembre 1631, enterré le 29 décembre 1633. — Elisabeth, née le 6 mai 1633, mariée le 14 janvier 1646, à Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, morte le 30 juin 1717. — Pierre, sieur de Lancey, né le 26 août 1635, reçu conseiller du roi en 1683, marié le 2[illegible] janvier 1673 à Anne Bourdin de Pierre-Blanche.

et remises. Au rez-de-chaussée se répartissaient les offices, cuisines et l'immense salle à manger nécessaire à une si nombreuse famille. Un escalier monumental conduisait aux appartements du maître (1). Cet escalier avait été construit avec amour. Il montait vers des pièces solennelles, dorées, peintes de sujets mythologiques, meublées avec faste. Le financier en tirait vanité. Le gravissant, il se figurait toujours aller vers sa propre apothéose. Il n'y avait pas d'homme plus infatué que lui de sa richesse. Ayant acquis, dans la généralité d'Orléans, des terres seigneuriales, il s'était anobli et ses armes : *d'azur à trois perdrix d'or deux et une*, figuraient sur ses carrosses, sa maison, ses meubles et sa vaisselle d'argent (2).

Les Tallemant, Des Réaux surtout, ne fréquentaient momentanément sa maison que pour se divertir de son égoïsme satisfait et de son ostentation bouffonne. Ils jouissaient de l'entendre vanter tous ses gestes et tous ses actes, multiplier bouche bée les possessifs, dire : « *mon* vert est le plus beau du monde » pour le vert de mon jardin ; « *mon* eau est la

(1) Une description sommaire de ce hôtel nous est fournie par une saisie réelle faite le 25 janvier 1674, à la requête d'Antoine Rambouillet, sieur de La Sablière (*A. N.* X3A *391*, f° 415).

(2) Il possédait, dans la généralité d'Orléans, élection de Chartres, les terres de Courville, Saint-Germain-Gaillard, Le Plessis-Fèvre, Le Tertre, Lancey, Le Tronchay-Gallet dont ses enfants portèrent les noms. V. sur ces terres, *A. N. P.* 773[50B] ; *P.* 773[51A] ; *P.* 773[54B]. Plus tard, il acheta la terre de La Sablière. Ses armes ont été enregistrées par d'Hozier. (*B. N. Manuscrits. Armorial général, Blasons coloriés, Paris*, t. I, p. 845, et pour la description, *Paris*, t. II, p. 509). Tous les Rambouillet les adoptèrent et leurs blasons accolés aux blasons des Nocé, des Le Moutonnier, des Bourdin figurent dans les mêmes manuscrits (*Blasons coloriés, Paris*, t. I, p. 921 ; t. II, pp. 1035, 1905 et pour les descriptions. *Paris*, t. I, pp. 386, 1021 ; t. II, 884 et 55. V. aussi *Pièces originales*, n° 2428).

plus limpide » pour l'eau de ma fontaine. Ils savaient, par ce qu'en disait souvent leur père, que c'était un être équivoque, dont il fallait se méfier, ne vivant que pour se satisfaire lui-même en toutes choses, rude pour les siens, indifférent aux besoins et aux désirs d'autrui (1).

Mais il recevait avec largesse pour que le bruit de sa somptuosité se répandît dans Paris, affirmât son crédit, lui valût des facilités d'accroître son opulence et son autorité. Sa conversation, malheureusement, ne répondait pas en variété à l'abondance de ses biens. Boisneau en faisait ses délices. Des Réaux s'en désintéressait rapidement, préférant jouer à des jeux galants avec les trois aînés de la maison, Nicolas, Catherine, Antoine qui montraient un esprit éveillé et s'éprenaient pour lui d'une vive affection.

Plus volontiers avec ses frères, il se rendait, rue des Fossés-Montmartre, chez son cousin Gédéon II ou rue des Vieux-Augustins, chez sa cousine Mme Harambure. Le premier vivait avec sa sœur naturelle. Angélique Dupin (2). Ils étaient riches, joyeux, étourdis, envisageant l'avenir avec optimisme, dépensant sans compter (3). Ils avaient hérité de leur père l'appétit des

1) T. VI, 313 et s.

2) Angelique Tallemant morte en 1631, et dont nous avons parlé dans notre deuxième chapitre, a été souvent confondue, notamment par Livet : *Dictionnaire des Précieuses*, art. *Dupin*, et par Monmerqué : *Historiettes de Tallemant*, VIII, 13, avec Angelique Dupin, sa sœur naturelle que l'on rencontre, en 1653, à Bordeaux auprès de son frère Gédeon II, alors intendant de Guyenne. Nous n'avons pas retrouve les actes d'état-civil de cette derniere, mais Tallemant : VI, 256 *ad notam*, lui donne ce prénom d'Angelique.

3) Gédéon II avait reçu de son père, Gédéon I, un patrimoine de 500.000 l. (T. VI, 247). Une pièce de la *B. N. Cabinet des Titres, Dossiers bleus, n° 263*, lui attribue, à une époque un peu postérieure, 200.000 l de rentes.

plaisirs et, jouissant d'une entière indépendance, s'y livraient frénétiquement. Gédéon s'était muni, pour avoir quelque apparence de sérieux dans le monde, d'une charge de conseiller à la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier (1). Il n'y allait, à son dire, siéger que pour « encornailler » les bourgeois de la ville (2). Il manifestait un goût très vif pour les femmes et celles-ci ne le dédaignaient point. Il portait sur un corps solide, svelte encore, où se perpétuait la vigueur des Tallemant, un doux visage au front large qu'encadrait une chevelure longue et bouclée. Ses yeux languides et ironiques à la fois décelaient l'intelligence et sa bouche, obombrée, sous le nez long et mince, d'une fine moustache, l'amabilité (3). Il ne songeait pour le moment qu'à la danse et entretenait Henri de Chabot, seigneur famélique, inventeur de branles et de courantes, qui l'introduisait dans la société (4).

Sa sœur, Angélique Dupin, fréquentait de son côté les ruelles où les précieuses galantes tenaient leurs assises. Spirituelle, charmante, frivole, elle ambitionnait la gloire littéraire, multipliait les versiculets

(1) T. VI, 253. Il porte ce titre dans différents actes notariés. *B. L. R. ms.* n° 675 f° 2, *Cession de rente... du 18 décembre 1634.*

(2) T. VI, 253. *Communication de M. Pierre Vialle, de Montpellier, auteur d'une Histoire de la Cour des Comptes de Montpellier :* « Lorsque Louis XIII unit la Cour des Aides à la Cour des Comptes pour en faire une seule Cour souveraine, sous le nom de Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier, il créa huit nouveaux offices de conseillers. Un de ces offices fut attribué à « Gedéon Tallemant, parisien ». Il semble bien que celui-ci entra en fonctions dès que la nouvelle Cour fut complétée, c'est-à-dire en 1631. Toutefois, les listes de Rignac donnent, pour son entrée en fonctions, la date de 1633 »

(3) *B. N. Estampes, Coll. alphabétique des Portraits, Gédéon Tallemant.* Cette estampe anonyme est accompagnée de vers dithyrambiques.

(4) T. VI, 248.

et les proses tendres. Des galants nombreux la cajolaient, attendant l'heure du berger, et Voiture lui-même lui témoignait une faveur intéressée (1).

Les heures passaient claires et ensoleillées, dans cette maison où résonnaient les grelots de la folie. On y jouait à tous les jeux de la terre et l'on y disait cent sornettes. Cependant les Tallemant s'y plaisaient moins qu'en la maison de Mme d'Harambure. Cette maison, adossée là-bas, devers la porte Montmartre, aux bâtis modestes de Sainte Marie l'Egyptienne, était magnifique comme un temple (2). Mme d'Harambure y régnait dans l'encens des flatteries. Semblable à une déesse, elle contemplait de ses grands yeux brillants comme des escarboucles la foule adulatrice qui assaillait jour et nuit sa ruelle. Elle se rassasiait d'adoration, sans la rendre, exigeant qu'on lui appartînt en esclave. Elle était capricieuse, d'une altière fierté, chassant sans pitié les insoumis ou ceux que lassait un rôle de soupirant jamais rafraîchi d'une caresse.

Son mari, Jean d'Harambure, seigneur de Romefort et de La Boissière, ne la fatiguait point de sa présence. Il exerçait diverses charges absorbantes auprès de Louis XIII, gentilhomme ordinaire, grand giboyeur et chef du vol des oiseaux de la chambre. Il gouvernait théoriquement la place d'Aigues-Mortes, était capitaine d'un groupe de quatre-

(1) Baudeau de Somaise : *Dictionnaire des Précieuses*, 1661, art. *Philoclée*, la classe parmi les precieuses du temps de Valère (Voiture). C'était, dit-il, une fille d'esprit du beau monde qui se mêlait d'ecrire.

(2) Son adresse, rue des Vieux-Augustins, nous est fournie par une *Procuration* precitée du 31 mars 1635 dont l'original est conservé dans l'étude de Me Bossy et dont la *B. L. R. ms. n° 675* f° 3, possède une expédition.

vingt-dix chevau-légers et commandait une compagnie de cent vingt hommes de pied français entretenue en Hollande. Quand il ne participait pas aux chasses du roi, il guerroyait aux frontières. Il ne manifestait point un caractère jaloux. Il souffrait que dans sa maison les gens de qualité se mêlassent aux poètes pour enchanter sa femme (1).

Celle-ci prétendait à la suprématie du goût. Elle régentait, ayant écrit quelques stances exagérément louées (2), la poésie tout entière. L'esprit ne lui paraissait raffiné que conçu par sa cervelle de linotte et formulé par sa bouche. Elle disait certains jours à sa suivante :

— La Cloche, n'ayons point d'esprit, cela est trop commun ; tout le monde en a.

Elle accueillait avec grâce sa parenté, ayant, malgré de fréquentes sautes d'humeur, le sentiment de famille. Gédéon I allait chez elle chercher des aventures. Il y courtisait Mme de Cressy, pécore fort libérale de ses faveurs (3). Mlle Dupin ramassait quelques miettes d'adoration auprès des mourants repoussés par la madone.

Les Tallemant, encore enveloppés de leur gangue provinciale, s'y familiarisaient avec le bel air. Ils comprenaient que les pecques bordelaises ne leur avaient rien révélé de l'élégance et du raffinement.

(1) Jean d'Harambure était fils aîné de Jean et de Marie de Secondat. Tous les titres qui le concernent se trouvent réunis à la B. N. *Manuscrits. Cabinet des Titres. Pièces originales. nos 82.1477 : Dossiers bleus, nos 27.346 ; Carrés d'Hozier. nos 329, 330 : Chérin, no 103.*

(2) *B. A. ms. no 4116* fo 1937, *Regrets de Mme d'Harambure, sous le nom de Livie, sur la mort de Mlle Angélique Tallemant, sa sœur.*

(3) T. VI. 215. V. aussi, sur cette dame et ses mœurs, V. 216 et s.

Boisneau s'enflammait avec fougue et François muettement, la tête pleine de desseins obscurs.

Des Réaux en extase devant l'idole la caressait de son regard, admirant ses beaux cheveux sombres, son teint d'ambre chaud, l'éclat fulgurant de ses yeux, le dessin exquis de sa bouche, le modelé de son corps précieux. Il se rappelait les vers d'un charmant poète, Eléazar de Brécourt-Sarcilly, sieur de Chandeville, neveu du divin Malherbe, adolescent plein de charme, et qui était mort sans avoir, malgré son génie, tiré de ces lèvres moroses une parole de tendresse. Hélas ! il était déjà oublié, celui qui avait écrit :

Vous voir et vous aimer est une même chose...
Ayez pitié d'un mal que vous avez fait naître :
C'est l'augmenter beaucoup que de le méconnaître.
Vos yeux qui m'ont donné de si doux entretiens
Peuvent-ils ignorer le langage des miens (1)?

Combien d'autres papillons de la poésie cherchaient à butiner cette fleur. Vauquelin des Yveteaux, en des lettres extravagantes, dont elle se riait publiquement, se tuait à lui déclarer son amour (2). Pierre de Boissat, quand il séjournait à Paris, ne bougeait point de sa ruelle (3). Les quatre Habert de Montmor, si habiles à profiter des faiblesses féminines que les maris les redoutaient comme peste, sans regret quittaient l'Hôtel de Rambouillet où d'ordinaire ils cherchaient fortune, pour tenter de circonvenir cette inhumaine.

(1) *Recueil de diverses poésies des plus célèbres autheurs de ce temps*, 1652, pp. 85, 92, 95, 100, 104 ; *Recueil de poésies de divers autheurs*, 1670, p. 249. V. aussi, pp. 263, 260, 269. Sur Chandeville et Mme d'Harambure. V. T. VI, 263.

(2) T. I, 343.

(3) T. V. 361, marque ses relations avec Mme d'Harambure.

Avec chagrin, Des Réaux voyait tourbillonner autour d'elle Germain Habert, abbé de Cerisy, le plus ensorceleur de ces plumets qui utilisait à ses desseins perfides un zèle de convertisseur. Bien qu'un madrigal de cet abbé, répandu dans les cercles galants :

Je mourrai de trop de désirs
Si je la trouve inexorable... (1)

le convainquit qu'il subissait le sort commun, Des Réaux envisageait avec aversion ce personnage puéril et parfumé. Il pressentait en lui un dangereux adversaire (2). Un autre godelureau que Des Réaux n'aimait guère, bourdonnait aussi autour de Mme d'Harambure. C'était leur commun cousin, Pierre Yvon, sieur de Lozières (3). Aussi fou que Paul Yvon, son père, Pierre Yvon avait également déshonoré la famille en abjurant le protestantisme. Après avoir porté les armes en Hollande et cherché la gloire

(1) *Poésies choisies*... 1653, 2e part., p. 207. V. aussi sur ce madrigal et sa dédicace à Mme d'Harambure, *Les Lettres du président Maynard*, 1653. p. 63 et s.

(2) Sur les Habert, V. notre volume : *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, 1911-1912, t. I et II *passim*.

(3) Septième enfant de Paul Yvon, sieur de Laleu et de Marie Tallemant. De son mariage avec cette dernière, Paul Yvon, eut, à notre connaissance : Jeanne, née en novembre 1601, mariée à René de Béchillon, sieur de La Girardière. — Gédéon, sieur du Plomb, né le 21 août 1603, tué devant La Rochelle le 27 octobre 1622. — Ezéchiel, sieur de Saint-Maurice, né le 1er août 1605. — Marie, mariée le 25 juillet 1623 à Jacques Henry, sieur de la Maisonneuve, morte en 1656. — Elisabeth, née le 10 avril 1608. — Anne, née le 18 juillet 1609. — Jean, sieur de Saint-Germain, né le 9 janvier 1611, capitaine au régiment de Picardie. — Pierre, sieur de Lozières, né le 9 janvier 1611, frère jumeau du précédent, plus tard conseiller d'Etat et intendant du Dauphiné, mort sans alliance. — Suzanne, née le 21 décembre 1613, mariée à M. de Cheusses. V. G. T. C. L. R. *R. P.*; A. C. I. *R. P.* E. 25, 32 ; *B. L. R ms.* n° 354, ar. *Yvon; Diaire de Guillaudeau, année 1622;* Jourdan : *Ephémérides* précitées, I, 55 ; *Bull. de la Société des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, IX, 1889, p. 13.

militaire, il s'était plongé dans les études théologiques et exerçait une charge de conseiller d'église au Parlement. Il n'y avait pas d'homme plus pédant, plus pesant et dont le langage boursouflé et le corps dégingandé eussent davantage besoin de sacrifier aux grâces. Depuis qu'il portait la robe, il se piquait de belles-lettres et rêvait de faire pâlir d'envie, par ses succès d'alcove, les plus déterminés muguets de la Cour. On le rencontrait partout où des femmes passaient pour galantes, cajolant d'une façon si doctorale qu'il semblait, assis sur son siège de Parlement, prononcer des arrêts. Mme de Montbazon, la bonne géante, qui portait avec aisance le poids de cent amants, ne pouvait l'endurer; Mme de Courcelle qui aimait quatre hommes à la fois, l'un pour sa bravoure, l'autre pour sa gaieté, le troisième pour son bel esprit, le quatrième pour sa bourse, le surnommait le Héros et ne se décidait point à l'admettre, pour son pédantisme, dans son escouade d'élus. Mme de Sainctot, maîtresse de Voiture et amie de Benserade, amusait ces deux coquets en contrefaisant les mines morfondues du grand pendart mué en soupirant. Mme de Cressy le guérissait des évanouissements qu'il feignait pour l'attendrir en l'arrosant de seaux d'eau glacée (1).

Auprès de Mme Harambure, prompte à la défense et accoutumée au dédain, il montrait plus de discrétion à cause du cousinage. Des Réaux se réjouissait de le voir sans cesse relégué au-delà du cercle où ses phrases enchifrenées gênaient la conversation toujours pétillante et légère.

(1) T. VI, 277 et .

Car le jeune homme ne se dissimulait plus, après quelques visites, qu'il en tenait, à son tour, pour cette délectable cousine. Son charme avait agi sur lui. Il en rêvait au collège, à l'auberge, partout où il traînait désormais une existence morne et, à son avis, sans but. Il attendait avec une impatience furieuse les samedis qui lui rendaient la liberté, les vacances qui lui permettaient de grossir l'assemblée des adorateurs. Il cherchait à se signaler par quelque belle galanterie. Il osait parler au milieu des illustres qui l'entouraient et dont quelques-uns, l'abbé de Cerisy entre autres, entraient dans cette Académie des quarante que Boisrobert formait sous le patronage du cardinal de Richelieu. Bientôt il acquit une réputation d'esprit dans le groupe; on l'écouta avec complaisance. Mme d'Harambure lui témoigna de la sympathie, puis de l'affection, une affection sage de mère qui câline et dorlote.

Mais le jeune homme voulait davantage. Il appréhendait en déclarant ses sentiments de perdre toute la douceur qu'il recevait d'elle. Il se résolut à confier à la poésie, recours ordinaire des amants malheureux, le soin d'exprimer une tendresse qui souffrait de se savoir ignorée. Longtemps, sur ses cahiers de collégien, il peina, cherchant le secret de cette harmonie qui communique au vers la faculté d'émouvoir. La mode des rondeaux sévissait sur les ruelles. Il imita Voiture, maître en l'art de ces fantaisies poétiques, mais il ne put l'égaler en esprit et en cadence.

Néanmoins, Mme d'Harambure, ayant reçu sa *Résolution de déclarer son amour* (1), connut, avec quelque

(1) *Recueil de divers rondeaux*, 1639 p. 150 : *Nouveau recueil de divers rondeaux*, 1 1, 89. La pièce est signée D. R. dans ce

satisfaction, que sa beauté avait suscité un amant et un poète nouveaux. Elle ne découragea point cette ardeur juvénile. Des Réaux se montrait d'ailleurs raisonnable. Dans une *Protestation d'amour respectueuse*, il disait :

De vous aimer jusques au monument,
Amarillis, je vous fais un serment.
Mes desseins ont un vol bien téméraire.
Votre bonté fait pourtant que j'espère

Que vous aurez pitié de mon tourment.
Vous me verrez souffrir si constamment
Que ce qui peut rebuter un amant
N'aura jamais pouvoir de me distraire
De vous aimer.

Mais pourrez-vous me traiter durement
Si, vous servant respectueusement,
Je ne m'attends d'avoir, pour le salaire
De tous mes maux, que l'honneur de vous plaire
Et qu'il me soit permis tant seulement
De vous aimer (1).

Successivement il chanta les absences et les retours de la divinité, attribuant une importance universelle à ces faits insignifiants parce que la nature et la vie lui semblaient, selon ses alternatives de chagrin ou de félicité, plus désolées ou plus souriantes (2).

deuxième recueil. T. VI, 328, dit : « C'est l'amour qui m'a fait faire des vers. »

(1) *Recueil de divers rondeaux*, 1639 p. 153 ; *Nouveau recueil de divers rondeaux*, 1650, I. 80.

(2) *Poésies choisies...*, 1653, 1re édit., 1re part., p. 340, *Sonnet*. (Il déplore qu'une maladie oblige la bien-aimée à se rendre aux eaux). Cette pièce, publiée par Monmerqué comme appartenant à Des Réaux, est signée C. dans *Poésies choisies*, 1653; 1re part., 2e édit. Elle a été attribuée à Charleval par Saint-Marc, dans *Poésies de Charleval*, 1759, p. 51. V. aussi, de la même époque,

GEDÉON TALLEMANT
Intendant de Guyenne
Cousin germain de Tallemant des Réaux

Il n'était point malheureux cependant. Coquettement Mme d'Harambure se montrait à lui sous tous les aspects capables de le séduire et de l'enfiévrer. En corset, ses belles manches de chemise ornées de point d'Angleterre voilant ses bras nus, les épaules couvertes d'un fichu pélerine à petit collet ouvert sur ses seins menus et fermes, elle l'admettait à sa toilette. Tandis que, devant le miroir, elle maniait, aidée par ses suivantes, le peigne d'ivoire et le petit fer, abattant en garcettes sur son front, massant en bouffons sur ses tempes, nattant derrière sa tête ses lourds cheveux, patiemment confectionnant la cadenette frisée que fixait un galand à ses couleurs, Des Réaux avait pour mission de l'enchanter de son verbiage. Mais de fréquentes distractions provoquaient son silence. Avec un sourire ironique, Mme d'Harambure, la poire de parfum ou la mallette aux fards à la main, se retournait vers lui et le barbouillait d'eau d'ange ou de poudre de civette.

Puis elle en avait pitié. C'était un enfant. Elle le traitait en enfant. Elle le baisait au front avec plus de feu peut-être. Jeu dangereux. Elle comprit bientôt que, lui rendant sa caresse, Des Réaux s'oublierait jusqu'à l'égarer sur ses lèvres; et elle évita de le baiser. Dès lors, le jeune homme emplit ses rondeaux des clameurs de son désespoir, accusa de cruauté sa cousine, parla sérieusement de sa mort prochaine :

C'en est fait, je me meurs, Climène,
Je vais assouvir votre haine (1).

Recueil de divers rondeaux, 1639, p. 163; *Nouveau recueil de divers rondeaux*, 1650, I, 83, *Sur un retour* (Signé : D. R, dans le 2e recueil).

(1) *Recueil de divers rondeaux*, 1639, p. 59 : *Nouveau recueil de*

Mais il ne mourait qu'en littérature. Son père d'ailleurs, et son frère Boisneau, ce dernier jaloux peut-être de ses succès, l'obligèrent à moins hanter cette maison où l'on s'occupait trop de futilités, insuffisamment de finances et de religion. Chez les Bigot de la Honville, où ils l'emmenèrent pour le distraire, on ne rencontrait que financiers, conseillers-secrétaires du roi, parlementaires ardents à soutenir leurs privilèges, religionnaires fort peu soucieux d'aligner huitains ou alexandrins. Là, pensaient-ils, il recevrait des exemples édifiants et se mêlerait à des conversations austères.

Les Bigot formaient, tout auprès de la rue des Petits-Champs, dans le quartier Montmartre, un clan aux ramifications multiples. Nicolas, sieur de la Honville, et sa femme, Anne Sarrau, chefs de famille, logeaient chez leur fille Antoinette, récemment mariée à Henri de Louvigny, conseiller-secrétaire du roi et homme d'affaires (1). Ils régnaient sur neuf enfants turbulents auxquels se joignaient les innom-

divers rondeaux, 1650, I, 79, *Désespoir amoureux*. V. aussi, *Mêmes recueils*, p. 152 et t. I, p. 81, *Sur les rigueurs d'une dame*. Deux autres pièces, qui pourraient se rapporter à cet amour, sont attribuées à Des Reaux, l'une par le *ms.* n° 12680, p. 110 de la *B. N.* (*Epigramme* publiée sans signature dans *Poésies choisies*, 5e part., 1660, p. 306) : l'autre par un *ms.* aux armes de Feydeau de Brou appartenant à M. Frederic Lachevre. (*Sonnet A. M. M. L.*, publié sans signature dans *Poésies choisies*, 1653, 1re édit., 1re part., p. 349, puis dans *Nouveau recueil des plus belles poésies*, 1654, p. 293 avec la signature D. R.) Ces deux pièces ayant été données à Benserade (*Œuvres*, 1697, t. I, p. 155, 224) par l'abbé Paul Tallemant, cousin de Des Reaux, qui devait connaître les productions de son parent, nous ne les utilisons pas.

(1) *B. N. ms. n° 18804*. V. aussi. T. V. 451. 452 460 Ils habitaient rue des Fosses-Montmartre dans une maison appartenant à M. de Crama. Nicolas Rambouillet fut plus tard propriétaire de Nicolas Bigot, car nous avons trouve un *Bail par Nicolas Rambouillet à Nicolas Bigot de La Honville en date du 25 janvier 1616* (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de M. Bossy*).

brables rejetons de leurs frères et sœurs, ceux principalement de Jacques Bigot, sieur de la Rainville (1). Nicolas Rambouillet, leur oncle, y envoyait fréquemment, pour entretenir les relations de famille, ses propres rejetons, dix gamins désireux de bien profiter de la vie (2).

Les grandes personnes étaient noyées dans ce déluge d'adolescents, de garçonnets et de fillettes. Les Bigot eux-mêmes ne s'y reconnaissaient plus. Jacques Bigot avait établi, pour aider à la reconnaissance, un arbre généalogique que des naissances nouvelles agrandissaient sans cesse et que l'on consultait gravement.

On ne constatait cependant aucun trouble, aucun dissentiment dans cette maison. C'était la maison des cérémonies. Nicolas le père était, en effet, cérémonieux jusqu'à la grimace et avait communiqué à son entourage son amour de la civilité. Matin et soir des messagers voyageaient, s'enquérant des nouvelles des différents membres de la famille. Jamais personne n'osait prendre une décision en quelque matière que ce fût. Le père disait aux enfants :

— Mon fils, ou ma fille, ne vous plaît-il pas qu'on fasse ceci ou cela?

(1) Haag : *La France protestante*, 1859, 1re édit., donne à Nicolas Bigot sept enfants : 2e édit., 1879, dix enfants. Jacques Bigot avait sept enfants, etc...

(2) Le dixième enfant, Pierre, sieur de Lancey était né le 26 août 1635 et avait eu pour parrain Pierre Tallemant (Jal : *op. cit.*, art. *La Sablière*). Cet enfant épousa, le 24 janvier 1673, Anne Bourdin de Pierre-Blanche dont il eut : Charles, né le 22 décembre 1673. — Madeleine, bapt. le 15 janvier 1676. — Pierre, né le 4 août 1677, mort le 19 août 1678. — Elisabeth, née le 23 mai 1691. Pierre Rambouillet fut reçu conseiller-secrétaire du roi en 1683. *Bibl de la Société de l'hist. du protestantisme français, Manuscrits, Etat-civil de Paris*, art. *Rambouillet*.)

— Ce qu'il vous plaira, mon papa, c'est à vous d'ordonner.

Les journées se consumaient ainsi en politesses et l'on n'entreprenait rien. L'adoration de la maisonnée était tout entière concentrée sur l'une des filles de Nicolas, Charlotte Bigot, que l'on appelait familièrement Lolo. C'était une enfant plus agréable que belle, enjouée, vive, spirituelle. On la gâtait en la louant démesurément. On la montrait au Cours comme l'une des merveilles de Paris. On lui assurait que nulle n'était plus regardée qu'elle. Sans lassitude, on entretenait les visiteurs de ses bons mots, de ses gestes les plus puérils. Son frère Claude, sieur de Chaumont, un gros benêt, surnommé le gros Lolo, la convainquait qu'il fallait pour plaire être galante. Déjà la petite fille trouvait de l'agrément à la compagnie des hommes (1).

Cependant les jeunes gens profitaient de l'attention accordée à ce charmant phénomène pour nouer entre eux des intrigues. L'une des premières, Élisabeth Tallemant, sœur aînée de Des Réaux, apprécia le charme de François Le Venier, sieur de La Grossetière. Elle aimait la domination. Ce grand gaillard de trente-deux ans manifestait un tempérament violent « tout de soufre ». Ses yeux, dans son visage auréolé de cheveux roux, lançaient des éclairs. Il raffolait des disputes et s'emportait jusqu'à frapper ses adversaires. Une telle nature devait réserver, aux moments

(1) T. V, 452 et s. Les Bigot, de même que les Tallemant et que tout le groupe de huguenots de la paroisse Saint-Eustache, dont nous examinons les gestes, avaient pour notaire Me le Semelier. Dans l'étude de Me Bossy, possesseur actuel du minutier de Le Semelier, on relève de nombreux actes émanant des Bigot ou les intéressant.

de calme, des délices incomparables. Élisabeth l'éprouva peu après en épousant ce bizarre personnage (1).

Boisneau, de son côté, convoitait la riche dot d'Anne Bigot, fille de Nicolas le cérémonieux et ne ménageait point sa peine pour la conquérir. Cette jouvencelle lui plaisait pour ses formes dodues qui seraient à merveille appariées aux siennes (2). Longtemps il la mignota en cachette et enfin il se déclara. Le mariage fut célébré en grande pompe. Le marié faisait une bonne affaire. Par les Bigot, il mettait la main sur plusieurs rouages des finances que leurs fonctions d'intendants et de contrôleurs généraux des gabelles et de l'infanterie française ouvraient à son initiative. Il fit mieux encore. Il acheta un office de conseiller-secrétaire du roi qui le couvrait de privilèges et qui l'anoblissait. Il s'enquit d'un généalogiste et lui commanda des armes orgueilleuses où figurait l'aigle, roi des oiseaux de proie, symbole qui convenait le mieux à cet être de rapine. Pour la pre-

(1) Contrat de mariage du 18 août 1635, passé devant Le Cat et Le Semelier. La jeune fille reçut en dot 50.000 livres, plus 18.000 livres (Quitt. du 24 octobre 1645), plus 25.000 livres (Quitt. du 18 janvier 1646), et, comme nous le verrons plus tard, d'autres sommes. (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656. M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefebvre*). On a peu de renseignements sur La Grossetière. Frère aîné de Charles dont nous avons parlé (p. 74), il était fils de Louis, sieur de La Grossetière et de Saint-Escobille et de Louise d'Angennes. Né en 1602, il épousa Elisabeth Tallemant en 1635, la perdit avant 1656 après en avoir eu cinq enfants, se remaria deux fois et mourut à Paris en juillet 1674. Nous renvoyons à Haag pour ses mariages et sa postérité. Des Réaux en parle peu, mais le caractérise au moral et au physique en quelques mots. V. VI, 316. 353 ; VII, 480. Nous avons trouvé trace d'un procès que la Grossetière soutint, en décembre 1661, contre Gabrielle de Cugnac, et Marin Jouan, curé de Bréau Saint-Aubin. V. *A. N.* X 1A. *5874* f° 372.

(2) T. VI, 356, 359, 360, 365, 366 parle de Anne Bigot qu'il appelle « la grosse Mme Tallemant ».

mière fois, les Tallemant, avec lui, renonçaient à leur fière appellation de bourgeois (1).

Cependant que son frère et sa sœur assuraient ainsi leurs destinées, Des Réaux, insoucieux encore d'établissement et de noblesse, cherchait auprès des dames, la guérison de sa passion pour Mme d'Harambure. Grande, bien faite, un peu trop raisonnable peut-être à son gré, pas assez encline à la bagatelle, mais si séduisante par l'agrément qui émanait de sa voix, de ses gestes, de toute sa personne, une nièce de Nicolas Bigot, Mme du Candal, femme d'un conseiller au Parlement, attirait sa sympathie. Mme du Candal ne cachait point que le jeune homme lui plaisait, mais prudemment elle plaçait, comme une égide, entre lui et elle, ses trois enfants. Avec une furieuse envie d'y goûter, elle se refusait au plaisir (2). Mme de

(1) Elisabeth Rambouillet, femme de Des Réaux, fit enregistrer, en 1697, les armes des Tallemant accolées aux armes des Rambouillet. Les Tallemant portaient *D'azur au chevron renversé, d'or à l'aigle éployé d'argent en chef.* V. *B. N. Manuscrits. D'Hozier : Armorial général, Blasons coloriés, Paris*, t. I, p. 885 et pour la description, *Paris*, t. II, p. 509. Gédeon II Tallemant portait les mêmes armes (*B. A. ms.* n° 4967, f° 248). L'abbé Paul Tallemant, fils de Gedeon II, les fit, à son tour, enregistrer à son nom par d'Hozier : *Paris*, t. I, p. 987 et pour la description, *Paris*, t. II, p. 885. Boisneau épousa Anne Bigot en 1636, au dire de Haag : *op. cit.*, art. *Tallemant*. Par acte du 29 mai 1638 (*B. N. Pièces originales*), noble homme Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, banquier et bourgeois de Paris, demeurant rue des Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, confesse avoir reçu la somme de 125 livres tournois pour un quartier échu le 30 juin 1637 sur 500 livres tournois de rente cédées à Dlle Anne Bigot, son épouse, par Nicolas Bigot, sieur de la Honville. Il dut acheter l'office de conseiller-secrétaire du roi avant 1638, car il est porté avec ce titre, dans un *Registre du Présidial de La Rochelle* de l'année 1638, (*B. L. R. ms.* n° 354), art. *Pierre Tallemant, sieur de Boisneau*. Tessereau ne le comprend cependant pas dans son *Hist. chron. de la Grande Chancellerie de France*. Pour la postérité de Boisneau, V. p. 186.

(2) Marie Causse, fille de Job Causse et de Marie Bigot, née le 8 février 1615, avait épousé, en 1672, Martin du Candal, conseiller au

Mérouville, sa tante, sœur de Nicolas Bigot et femme d'Hector Vallée, conseiller au Parlement, la défendait aussi contre les approches des astucieux (1).

Des Réaux vit rapidement que toute tentative de ce côté était vaine. Un vif chagrin d'ailleurs l'assaillit au milieu de ses occupations mondaines. Mme d'Harambure s'alita, atteinte de la petite vérole. Il ne put en approcher et lui témoigner par des soins quel intérêt ardent il prenait à son salut. Quand il la revit, il reconnut à peine, dans le visage ravagé qu'elle lui présenta, ses traits délicats de vierge espagnole. Cette déchéance physique l'attrista. La jeune femme demeurait coquette encore, cherchant à garder ses galants. Une étrange mélancolie pourtant l'enveloppait. Rien de sa richesse, de son entourage, de son esprit ne la satisfaisait plus. Des Réaux, telle qu'elle était, l'eût encore aimée avec violence, mais elle persistait à son égard dans son attitude précédente, exigeant beaucoup, donnant peu. Le jeune homme, bouillonnant de désirs, ne se sentait plus enclin à la patience. Déjà il commençait à trouver ridicules les grands travaux et les grandiloquents sentiments de ses anciens amis les paladins. S'il lui agréait d'être le Chevalier, il lui plaisait moins d'être

Parlement le 21 février 1633, fils d'Isaac, sieur de Fontenailles et de Catherine de Launay. Elle avait trois enfants : Isaac, né le 3 mars 1633 ; Catherine et Marie, nées en 1634 et 1635. De nombreux actes concernant Mme du Candal et sa famille sont conservés dans l'étude de Me Mahot de La Quérantonnais, notaire à Paris, en particulier un *Transport de Bail de Suzanne Bigot, Dme de Mérouville à Mme du Candal du 10 juillet 1656.*

(1) Suzanne Bigot, femme d'Hector Vallée, sieur de Mérouville, conseiller au Parlement, habitait, avec son frère Nicolas, chez Henry de Louvigny, son neveu. V. T. VI, 338. L'ancienne étude de Le Semelier (*E. A. de Me Bossy*) contient, à la date du 25 mars 1655, une *Donation par Dme Suzanne Bigot, veuve de feu Hector Vallée, sieur de Mérouville, à Dle Marie d'Arthuyes.*

le Chevalier à la Triste Figure. Il aspirait de tous ses sens mutinés à des jouissances matérielles (1).

Il souffrait des contraintes que lui imposait le collège. Il était en logique, passant ses journées à copier des textes, à disputer, à mâchonner du latin. Il ne voulait plus perdre en contemplations dérisoires ses heures de liberté. Il voyait, chez les Bigot, des gens d'âge mûr, comme François Vallée, sieur de Chenailles, président des trésoriers de France, faire les coquets, multiplier les lettres d'amour. Et Galant, le partisan, secrétaire du Conseil, disait indulgemment de ces podagres : « Il faut que jeunesse se passe. »

Cette morale large l'invitait à rompre avec un idéalisme qui lui apparaissait maintenant comme une duperie. Le hasard lui en fournit l'occasion. Il s'était lié d'amitié avec Henry de Louvigny, gendre et hôte des Bigot (2). Volontiers, trouvant son esprit plaisant, Henry de Louvigny en faisait son compagnon de prédilection. Il lui proposa un jour d'aller, le lendemain, rendre visite à ses sœurs Marie, Élisabeth et Henriette qui passaient l'été à la campagne aux environs de Paris.

Des Réaux accepta. Il connaissait mal les jeunes femmes, les ayant peu rencontrées dans la société

(1) T, VI, 264, 265.

(2) Henry de Louvigny, fils de Paul et de Marie Mallart, né le 12 août 1606, conseiller-secrétaire du roi le 13 novembre 1626, marié à 1634 à Antoinette Bigot dont il eut 6 enfants, enterré le 21 juillet 1647 à Charenton. Il s'occupait, comme tous les siens, d'affaires financières. Les *M. A. de Me Le Semelier* (*E. A. de Me Bossy*) contiennent deux actes de lui : *Procuration à Jacob Brisset, février 1640 ; Sommation à Guillaume Le Chairon, avril 1645*. V. sur ce personnage, Haag : *op. cit.*, art. *Louvigny ; Bull. de la Société de l'hist. du protestantisme français*, t. IV, 1856 p. 87 ; t. XII, 1863, p. 371 ; Tessereau : *op. cit.*, t. I ; Conrart : *Mémoires*, edit. Michaud et Poujoulat, 1838, p. 592 et s. ; T. V, 452, 461 ; VI, 325.

qu'il fréquentait, paroisse Saint-Eustache. L'aînée Marie était veuve, avec un enfant, d'un conseiller-secrétaire du roi, Paul Le Goux, mort peu de temps auparavant (1). La seconde, Élisabeth, était femme d'Olivier Bidé, sieur d'Agaury. La troisième, Henriette, vivait sous l'autorité inquiète de son mari Jean Bazin, sieur de Liméville, conseiller-secrétaire du roi et contrôleur de la cavalerie légère.

Des Réaux n'avait aucune raison d'attendre de cette visite une félicité quelconque. Cependant, durant toute la soirée qui précéda son départ, son imagination travailla. Sans cesse, et par une sorte d'obsession, se présentèrent à lui le joli visage, les formes poupines et menues de la petite veuve Marie Le Goux. La nuit venue, il rêva qu'un doux amour dont il tirait des délices encore inconnues pour lui l'unissait à elle (2).

Au petit matin, la tête pleine de ces souvenirs noc-

(1) Marie de Louvigny, fille aînée de Paul et de Marie Mallart, bapt. en 1600, mariée en juillet 1620 à Paul Le Goux, veuve vers 1631. Nous avons retrouvé son contrat de mariage, daté du 1er juillet 1620, dressé par Lemercier et Des Quatrevents, notaires, en présence de quelques grands personnages, comme la duchesse de Liancourt, Henriette et Anne de Rohan, le ministre Dumoulin et quelques parents : Jacques Véron, Antoine Menjot, médecin du roi, Gilbert Hessein, père de Mme de La Sablière, Gédéon I Tallemant, etc... (*B. N. N. acq.* n° 22.129 f° 488). Paul Le Goux était fils de Paul, conseiller-secrétaire du roi et trésorier de Navarre, et de Marie Coignart. Il intervint, en 1628, dans le parti du roi, au siège de La Rochelle (Mervault : *op. cit.*, p. 444). T. nous a conservé, dans ses papiers inédits, un sonnet de lui (*B. L. R. ms.* n° 673 f° 66). Dans les *M. A. de Me Le Semelier* (*M. A. de Me Bossy*), on rencontre : *Ratification par Dlle Marie de Louvigny, veuve de Paul Le Goux, janvier 1643 ; Quittance par la même, mars 1644.*

(2) T. VI, 325 Il ajoute que la veuve avait trente ans. Il la rajeunit : elle avait trente-six ans. Monmerqué n'avait pu découvrir le nom de cette jeune femme, biffé par Des Réaux sur son manuscrit. Il l'aurait aisément retrouvé en dressant la généalogie des Louvigny.

turnes, soigneusement vêtu de sa casaque d'écolier, le feutre en bataille, ayant chaussé dans ses bottes de cavalier de magnifique bas de soie verte, il enfourcha un cheval de louage et rejoignit Louvigny. Tout le long du chemin, tandis que son compagnon l'entretenait de ses affaires, il pensait :

— Plusieurs galants ont soupiré pour elle. Jamais on n'a dit qu'elle en ait aimé aucun.

Et cela lui causait du contentement. Quand ils arrivèrent, toute la famille était réunie et l'on fêta les cavaliers. Les jeunes femmes ne jouissaient pas de grandes distractions. M. d'Agaury, homme grave, et M. Bazin de Liméville, homme à demi-fol, tous deux fort experts en finances, jargonnaient en leur langage de « gens de numéro » (1). Henri de Louvigny se hâta de les rejoindre et de se mêler à leurs spéculations.

Des Réaux préféra tenir compagnie aux dames. Avec elles, il bavarda, soucieux de faire montre d'esprit, de les amuser, de les enchanter. Dans les jardins de la maison de campagne, il fut, tantôt aux quilles et tantôt au volant, le partenaire agile de Marie Le Goux. Décidément son rêve n'était point trompeur : la petite veuve lui plaisait plus qu'il ne l'eût imaginé. Dès le premier soir, il se sentit féru d'elle et le lui manifesta par mille grâces et mille compliments. Elle était avide de louanges; elle les

(1) Dont le métier est de compter. D'Agaury faisait des affaires pour son propre compte, comme en témoignent de nombreux actes conservés dans *M. A. de Me Le Semelier (E. A. de Me Bossy)*. Il en faisait aussi avec son beau-frère Louvigny : *Obligation par Olivier Bide, sieur d'Agaury et Henry de Louvigny, secrétaire du roi à M. de Cambres, juin 1641*. T. VI, 120 atteste que Bazin de Liméville était un habitué de la place au Change (Bourse).

acceptait en souriant et ne cachait point son plaisir de les recevoir de cet adolescent au visage de fleur. Ils furent, le second jour, camarades familiers, se prodiguant les frôlements et leur découvrant une douceur inattendue.

Ensemble ils se moquèrent des hommes d'affaires qui discutaient change, effets, escompte en jouant au reversi et buvant des limonades. Bazin de Liméville surtout divertissait les espiègles. Ce n'était point un sot assurément. Il avait des lettres et quelque esprit. On le disait bon numismate bien que personne n'eût jamais pénétré dans son cabinet fermé à triple tour par des serrures dont il connaissait seul le secret. Son avarice était telle que sa femme n'avait jamais robe ou jupe à endosser. Il n'admirait point l'élégance des courtisans. Il se promenait revêtu d'un pourpoint noir élimé, les mains gantées de gants à brassards qui lui remontaient jusqu'au coude. Ses cuisses étaient protégées par un pantalon de toile recouvert d'un antique pantalon de ratine dont heureusement de grandes bottes à genouillères et à pont-levis cachaient les extrémités en guenilles. Son chapeau paraissait toujours quémander l'aide du teinturier. Mais il ne s'en mettait point en peine car, sans chapeau, sa tête où poussaient, comme un gazon jauni, des cheveux ébouriffés, ressemblait à un « bonnet pelu de Hollande. »

Il avait une bizarre habitude qui consistait à ne fouiller jamais « que de la main droite dans sa pochette gauche et de la main gauche dans sa pochette droite », se contorsionnant pour atteindre le moindre brimborion. Depuis qu'il avait vu un de ses amis mourir enragé, il s'était pris d'une terrible aversion

pour les chiens. Il ne les approchait qu'en tremblant et évitait tout contact avec un objet ou un meuble qu'ils avaient pu effleurer de leur museau ou de leur queue. Il ouvrait les portes par le haut, endroit que les chiens n'atteignaient pas, s'asseyait sur des escabeaux, sièges que ces bêtes ne choisissaient pas pour leur repos, enfin s'ingéniait maladivement à se préserver de l'imaginaire hydrophobie dont il découvrait partout des menaces (1).

Marie Le Goux confiait à Des Réaux que l'existence était impossible en compagnie de cet extravagant. Jamais la moindre promenade ne pouvait être entreprise, car il craignait la rupture des bras de chaises et le renversement des carrosses. Sans lassitude il prévoyait des accidents et des calamités dont il voulait impérieusement mettre son entourage à l'abri en l'obligeant à demeurer céans. Aussi était-elle fort heureuse que le jeune homme eût consenti à braver l'ennui de cette maison morose.

Trois jours passèrent encore en jeux et promenades. Le sixième jour Henry de Louvigny manifesta son désir de regagner Paris. Il avait hâte de retrouver son épouse et ses affaires (2). Les jeunes femmes

(1) T. VI, 418 et s.

(2) La *B. N.* (*Thoisy*. *181* p. 460 et 466), conserve deux factums publiés par Jean et Nicolas Rambouillet au cours d'un procès que le premier intenta au second, son frère cadet. De ces pièces, il ressort qu'Antoine Rambouillet avait résigné son office de conseiller-secrétaire du roi à son fils aîné, Antoine II, à la condition que ledit office serait conservé dans la famille. Antoine II, à son tour, en assura la survivance à son frère Nicolas, moyennant 20.500 l. avec la même obligation. Nicolas le vendit à Henry de Louvigny pour la somme de 37.000 l. Jean, comme aîné de la famille, après la mort d'Antoine II, le revendiqua en vertu de l'obligation imposée à Nicolas. Père de sept enfants et catholique, il se prétendit frustré de ses droits, son frère Nicolas voulant que l'office susdit restât au parti protestant. Le Parlement

et Des Réaux insistèrent vainement pour qu'il prolongeât son séjour. Un orage menaçait d'éclater. Louvigny ne voulut rien entendre. Il fallut faire les adieux. Des Réaux s'approcha de Marie Le Goux. Elle l'attira dans l'ombre, et là, elle le baisa « si fort au milieu de la bouche » que ce baiser lui « fit une profonde plaie au cœur. »

Il ne craignait plus l'orage. Il s'en allait soulevé de désirs et pressentant des ivresses prochaines. Mais les noirs nuages crevèrent comme ils étaient en route et Des Réaux ne songea plus à sa bien-aimée. Était-ce sa casaque qui était trop courte ou ses bottes qui manquaient de cuir? Problème insoluble. Tout le temps du retour, il le passa pestant et sacrant, ne parvenant point à ramener les pans de l'une sur les autres. Si bien que ses beaux bas de soie verte, quand il descendit de cheval, avaient déteint dans ses bottes pleines d'eau. Malheur fort grand pour un écolier coquet auquel sa parenté ne prodigue pas les subsides d'ajustements (1).

Il ne devait pas trop souffrir de cette perte cependant, car Pierre Tallemant le père, on ne sait pour quelle raison, peut-être pour s'instruire lui-même, peut-être pour occuper l'écolier en vacances, lui commanda une traduction de la *Guerre de Jugurtha*, de Salluste. Il promettait, en échange, de garnir la bourse du traducteur. Des Réaux se mit donc à l'œuvre avec d'autant plus d'ardeur que le moment

lui donna gain de cause, car Louvigny devint secrétaire du roi par la résignation d'Isaac de Laffémas. Le factum de Nicolas Rambouillet nous apprend que, par testament, Antoine II Rambouillet laissa à chacun de ses beaux-frères, Gédéon I et Pierre Tallemant, une somme de 2.000 l.

(1) T. VI, 326.

n'était pas favorable aux divertissements. Une grande terreur régnait sur la capitale. Les troupes espagnoles, sous le commandement du cardinal-infant, de Jean de Wert et de Piccolomini étaient entrées en France et s'étaient avancées jusqu'à Roye et Corbie. Le comte de Soissons, le duc de Chaulnes et le maréchal de Brézé défendaient les approches de Paris. On avait rompu les ponts de l'Oise. Activement on levait des troupes; on taxait les aisés (1) qui, pris de panique, fuyaient en foule, emportant vers Orléans, en d'innombrables carrosses, leur fortune hâtivement sauvée (2).

A Paris, le roi avait obligé « chaque porte cochère » à fournir un cavalier. Pierre Tallemant, atteint par le commandement royal, avait choisi pour l'équiper un de ses commis, La Balle, dit l'Ozier, ancien soldat qui avait troqué l'épée pour la plume. Cet homme, revêtu de son attirail guerrier, attendait l'ordre de rejoindre son corps et faisait le faraud parmi les scribes de la banque.

Un dimanche matin, Des Réaux, fatigué, n'était point allé à Charenton et, de la fenêtre de sa chambre donnant sur la cour de la maison, se distrayait à examiner le voisinage. Il remarqua qu'un grand pendard de laquais nommé Orange, appartenant à Pierre Yvon, sieur de Lozières, pénétrait dans la cour et, tournoyant autour du gendarme L'Ozier, lui parlait avec violence, l'attirait vers la rue et, passant la grille, tirait de son fourreau la longue brette qu'il

(1) A. Bazin ; *Hist. de France sous Louis XIII*, 1842 III, 216 et s., donne des renseignements très précis sur ces événements et sur la panique des parisiens.

(2) T. II. 24, condamne la lâcheté de ces fuyards et regrette qu'on ne les ait pas sévèrement châtiés.

portait au côté. Des Réaux crut comprendre que ces gens de peu avaient une querelle à vider. En hâte, il descendit. Quand il atteignit la cour, la grille était fermée. Des deux côtés, le gendarme et le laquais, l'épée à la main, s'invectivaient.

Le jeune homme s'approcha. Le gendarme lui expliqua qu'il n'avait pas combattu, son épée étant plus courte que la brette de son adversaire. Des Réaux le gourmanda de sa poltronnerie, chassa l'estafier et, sur l'heure, courant rue du Temple, alla demander compte à Lozières de l'insolence de ses gens. Il eut alors l'explication de l'affaire :

— J'ai donné, dit gravement Pierre Yvon, cet ordre à Orange. L'autre jour, comme il me déshabillait : « La Balle, lui dis-je, va donc à la guerre ? Vraiment il me fait beaucoup d'honneur de prendre mon nom ; et si ce maraud vient à fuir, on dira sans distinguer, quand il arrivera de parler de moi qui ne fais que de quitter les armes : Je l'ai vu bien détaler, ce n'est qu'un poltron. Orange s'est offert à punir cette outrecuidance. Je suis d'avis, lui ai-je dit, que vous fassiez mettre l'épée à la main à ce commis s'il ne veut quitter mon nom et que vous le tuiez tout franc!...

Vainement Des Réaux tenta de démontrer à son cousin l'inconvenance et l'absurdité de sa conduite. Lozières, entiché de noblesse, croyant accomplir un acte digne des paladins, ne voulut rien démordre de ses prétentions. Il lui fallait la dépouille de l'insolent commis. Pierre Tallemant et Boisneau, informés par lui de ses exigences, se refusèrent à déparer le gendarme de son nom de guerre. Celui-ci, avide de vengeance, complota, avec quelques cavaliers de

porte-cochère, l'assassinat d'Orange. Il l'alla attaquer un beau jour, sur le rempart, derrière le logis de son maître. Il était « mal stylé à l'escrime ». Terrassé par Orange, il perdit son épée que ce dernier porta en triomphe à Lozières « comme si c'eût été l'épée de Bouteville ». Dès lors, le conseiller d'église consentit à la conciliation. L'honneur de sa maison était sauf : L'Ozier quitta son pseudonyme malencontreux et Lozières « fit satisfaction » à Pierre Tallemant (1).

Cependant Des Réaux avait terminé sa traduction de la *Guerre de Jugurtha*. Les événements politiques avaient pris une tournure favorable à la France. Les troupes royales, après avoir chassé les Espagnols de Roye et Corbie, les reconduisaient vers la frontière. Paris retrouvait son atmosphère de gaieté.

Des Réaux résolut de célébrer la victoire par une agréable galanterie dont son père ferait les frais. C'était l'habitude, dans cette riche paroisse Saint-Eustache, que les jeunes gens offrissent, tour à tour, les violons aux dames du voisinage. On les donnait chez l'une d'elles, après en avoir obtenu l'autorisation. Si le divertissement lui agréait, elle envoyait un bouquet au quémandeur et celui-ci lui en adressait un autre. Il y avait ainsi partie liée pour un jour désigné.

Le tour de Des Réaux était venu. Il hésitait entre plusieurs dames du quartier. Il se décida, un peu à contre-cœur, à choisir Mme Roger pour la raison qu'elle disposait d'une grande salle où l'on danserait sans s'étouffer (2). Cette Mme Roger était une « grande

(1) T. VI, 278 et s. L'aventure se place en 1636.

(2) Nous avons vu (p. 88) que Mme Roger habitait, la partageant avec Jacques Véron, la maison contiguë à celle des Tallemant.

femme assez bien faite » mais fort insupportable à cause de sa morgue. Elle venait de Lorraine avec l'esprit pesant de cette « nation »; elle avait épousé un lourdaud qui passait son existence à jouer, crapuler parmi les gaupes, ivrogner et pétuner. Néanmoins elle ne parlait jamais que des illustres de sa maison, et de blasons, et d'armoiries. Elle méprisait fort les gens de la ville.

Tallemant de Lussac, frère de Des Réaux, s'était introduit chez elle dans le dessein de lui faire apprécier qu'au déduit gens de la ville valaient bien gens de cour. Mais s'il y avait « planté le piquet » (1), ç'avait été en pure perte. Le connaissant comme banquier, elle l'avait favorisé de ses emprunts à l'aide desquels elle payait l'amour d'Henry Le Bouteiller, sieur de Vineuil, gentilhomme lorrain.

Tout cela, et son air de prude, déplaisait à Des Réaux. Pourtant, en considération de la grande salle, il lui présenta sa requête. Il vit bien, tandis qu'il s'expliquait, que l'altière pécore avait honte qu'un simple bourgeois lui donnât les violons. Il se disait :

— Sur ma foi, je suis bien fâché qu'elle soit si sotte, car à une autre je ferais comprendre que c'est le roi Jugurtha qui lui donne les violons.

Enfin ils s'entendirent. Le soir du bal venu, Des Réaux avait dansé, selon la coutume, la première courante avec Mme Roger. Il y avait grande et belle assemblée à laquelle étaient venus se joindre nombre de gentilshommes passant par la rue. On avait bien eu à déplorer une bataille que les portiers de la mai-

(1) Commencé le siège.

son et les domestiques des Tallemant avaient livrée à quelques laquais malappris. Mais c'étaient incidents ordinaires que ces sortes de gens se plaisaient à provoquer.

Vers le milieu de la nuit, on heurta brutalement à la porte. Portiers et domestiques pensèrent aussitôt que leurs adversaires les venaient de nouveau tourmenter. Un cuisinier, armé d'un long estoc, passa la lame à travers la serrure et la poussa. Aussitôt des cris affreux éclatèrent.

Inquiet, Des Réaux quitta le bal, monta au premier étage. Là, un valet de chambre, l'arquebuse à la main se disposait à tirer sur un groupe de seigneurs. Il lui arracha son arme et le bourra de coups ; puis il regagna le rez-de-chaussée. Comme il y arrivait, trois gentilshommes l'épée à la main et leur suite se ruaient sur la salle de bal. Ils criaient :

— Monsieur mon frère est blessé! Monsieur mon frère est blessé!

C'étaient Charles de Lorraine, prince d'Harcourt et ses deux frères, les ducs d'Elbœuf, princes lorrains, qui étaient venus faire honneur à leur compatriote Mme Roger. Le premier avait été éraflé par la lame du cuisinier. Ils menaçaient de tout massacrer et un cocher qui leur avait ouvert la porte avait eu la tête cassée. Des Réaux ne se souciait guère de se déclarer maître du bal. Prudemment il se cachait derrière ses invités. On envoya quérir le chirurgien Pimpernelle et enfin on apaisa les princes. Mme de Congis qui cherchait à se signaler dénicha Des Réaux et l'amena devant le blessé. Le jeune homme faisait grise mine; mais le prince ne pouvait lui garder ressentiment de la stupidité de ses domestiques. Ils s'entretinrent

agréablement. Le bal reprit et le blessé donna la main aux dames pour danser (1).

Cet esclandre, qui ne contribua pas à lui assurer la sympathie de Mme Roger, guérit Des Réaux du désir de réjouir le voisinage. D'ailleurs les vacances étaient terminées. Il devait reprendre le harnais scolaire. Il réélut domicile avec ses frères François, Henri et N..., en l'auberge de la place Maubert. Justement, comme il s'y installait, il apprit que Marie Le Goux, rentrée à Paris, logeait chez sa sœur Mme d'Agaury, rue Montorgueil, dans une vaste maison à l'enseigne du Mouton (2). Il ne l'avait point oubliée. La saveur du baiser qu'elle lui avait donné persistait encore sur ses lèvres d'où nulle autre bouche ne l'avait encore chassée. Il aspirait à la revoir, mais les loisirs ne lui étaient pas prodigués. On ne sait comment il s'arrangea avec ses maîtres : il parvint à concilier ses travaux de collège avec ses nécessités amoureuses, étudiant le matin et disposant de l'après-midi pour le plaisir (3).

Il tenait à se présenter en galant équipage et non point crotté comme un barbet devant la charmante veuve. Or c'était presque impossible s'il devait, de la place Maubert, se rendre à pied jusqu'à la rue Montorgueil à travers des cloaques inextricables. Il fallait donc se munir d'une monture. Tâche malaisée :

(1) T. VI, 151 et s. Des Réaux fut néanmoins obligé d'amener au prince le cocher à la tête cassée, faute du cuisinier qui s'était enfui.

(2) *B. N. ms.* n° 15791 f° 44 et s. : *A. N. KK. 1032. Rôle des taxes* précité. Cette maison occupait à peu près le milieu de la rue. Elle était formée de trois corps de logis. Sur le devant logeait le sieur Landry ; au milieu la veuve Herre. Olivier Bidé, sieur d'Agaury, habitait un vaste pavillon situé dans des jardins à l'arrière.

(3) T. VI, 334.

toutes les bêtes avaient été réquisitionnées pour les armées, lors de l'avance des Espagnols. Après bien des recherches chez les loueurs, il découvrit un cheval « assez raisonnable pour passer pour un cheval bourgeois ». Un sellier lui fournit la selle et la bride. Il put dès lors se mettre en route, suivi de son laquais. Il n'avait prévenu personne de ses projets de visite; mais, pour gagner la rue Montorgueil par le plus court chemin, il était obligé de traverser les Halles et la paroisse Saint-Eustache.

Le premier jour, devant Saint-Innocent, il tomba sur son frère Boisneau qui pérorait dans un groupe de marchands :

— Où vas-tu, chevalier? lui dit le gros homme fort étonné de cette cavalcade.

— Je m'en vais, répondit-il en balbutiant, chez M. d'Agaury; on y doit lire une comédie.

— Je ne te demande pas ce que tu y vas faire.

Il n'y eut désormais point d'après-midi où, passant par ces lieux populeux, il ne rencontrât quelque personnage familier. Il manquait d'assurance. Il voulait tellement cacher le but de sa promenade qu'il s'excusait toujours sans nécessité, donnant des raisons que l'on trouvait fausses peu après; bref il s'enferrait à tel point que tout le monde découvrit bientôt son amour. Les railleries plurent. A la fin, il ne s'en mit plus en peine.

Ce qui lui était bien davantage désagréable, c'était de voir sans cesse sa belle entourée d'un cercle d'adorateurs. Quelques-uns, parmi ceux-ci, n'étaient guère à craindre, tel M. Gombauld, vieux huguenot cérémonieux et discret, gueux comme Job, dont on admirait les belles œuvres; tel Malleville, poète dou-

cereux que l'on savait lié par une attache solide à Mlle Véron, femme d'un porte-manteau du roi. Henry Barjot, baron de Rennevilliers, eût été plus redoutable si l'on n'eût connu son humeur irascible, ses mœurs de bohème, son absence de scrupules. Il n'utilisait son bel air, sa noble tournure d'homme d'épée qu'à circonvenir les femmes de ses fournisseurs. A culbuter sa fruitière, sa bouchère, sa grainetière, il obtenait gratuitement le dessert, la viande, le grain. On disait même qu'il satisfaisait une vieille parque de la rue de la Pourpointerie pour qu'elle habillât proprement ses laquais.

Mais à côté de ces lunatiques et de cet extravagant se pressait le quatuor des dangereux Habert. Comme chez Mme d'Harambure, comme à l'Hôtel de Rambouillet, comme partout où l'on pouvait espérer un sourire, un baiser, une caresse, une défaite de femme, ils étaient présents, se suppléant, s'aidant à la conquête. Deux d'entre eux, Philippe, commissaire de l'artillerie, Germain, abbé de Cerisy, pratiquaient la poésie, l'utilisant à enjôler les récalcitrantes. Elle était l'auxiliaire de leurs mauvais desseins. On prisait fort d'ailleurs leur esprit et leurs œuvres. On assurait qu'ils travaillaient à de magnifiques poèmes qui les rendraient égaux aux plus grands écrivains de l'antiquité, le premier on ne savait pour qui, le second pour Mme Seguin, femme du premier médecin de la reine-mère (1). Ils appartenaient tous deux à l'Académie.

Des Réaux voyait très nettement leur manège. L'abbé de Cerisy désirait de tous ses sens Marie Le

(1) Philippe Habert : *Le Temple de la Mort*, 1637; L'abbé de Cerisy : *La métamorphose des yeux de Phidis en astres*, 1639.

Goux. Depuis longtemps il cherchait à la surprendre en attitude d'abandon. Philippe Habert occupait Mme d'Agaury. Celle-ci, fort laide, mais coquette et souhaitant des hommages, jalousait la veuve. Sans cesse les deux femmes se harpignaient. La veuve avait la dent mauvaise :

— Sans moi, disait-elle à l'autre, vous ne verriez pas une âme.

Ou bien encore, tel jour où Mme d'Agaury se plaignait d'avoir des enfants disgracieux :

— Ma sœur, que voulez-vous, les souris font des souris.

Philippe Habert simulait la passion auprès de Mme d'Agaury. Ainsi, calmant les ressentiments de la jalouse, donnait-il le champ libre à son frère. Mais il le rendit bientôt libre pour deux, car Des Réaux ne s'endormit point à contempler les manœuvres de son rival. Il le surpassait en esprit sinon en lettres. Rapidement il reprit sur la veuve l'ascendant qu'il lui avait déjà imposé. Imprudente, peu soucieuse de sa réputation, elle ne cachait point la joie que lui procurait la présence du jeune homme. Tantôt elle se divertissait à l'habiller de belles hardes appelant l'abbé pour louer sa bonne mine ; tantôt, sa ruelle étant pleine de muguets, elle lui offrait sur son lit la place de son adversaire, chassant celui-ci sans pitié.

Cerisy maigrissait de colère et d'envie. Il revenait néanmoins, malgré les affronts, espérant encore ; mais l'espoir ne lui était plus permis. Des Réaux eut, un matin, dans son auberge de la place Maubert, grande querelle avec un quidam qui traitait de voleur son oncle Rambouillet. Il distribua de violents souf-

flets et en reçut de mémorables qui lui abîmèrent le visage. Marie Le Goux, quand il se présenta chez elle, le voyant tout égratigné, entreprit de cacher sous des mouches ses égratignures. Elle le soignait avec une tendre émotion, lorsque l'abbé entra. Il faillit s'évanouir de rage. Dès lors, il ne ménagea plus rien. Il alla partout médire sur le piteux écolier qui le supplantait dans le cœur de son amante. Des Réaux, averti, s'en vengea en lançant, sur un air à la mode, ce quatrain caustique :

Mon rival, il est vrai, vous avez du mérite ;
Contre vous ma force est petite ;
Vous en faites peut-être aussi trop peu d'état :
David était ainsi méprisé par Goliath.

Car il ne négligeait point la poésie. Elle lui était utile en plus d'un cas. Marie Le Goux volontiers produisait en société, comme composés par elle, les méchants rondeaux qu'il renonçait à conserver pour établir sa gloire. C'était une naïve. On lui faisait aisément dire les secrets qu'elle voulait garder et accroire de fortes absurdités (1)...

Parfois Des Réaux la trouvait trop niaise. Il se lassait aussi des accès de dévotion qui la plongeaient interminablement dans la lecture des sermons inextricables des ministres. Il collectionnait cependant bagues et bracelets de cheveux qu'elle lui offrait avec une touchante tendresse, mais le rôle d'éternel soupirant ne lui convenait point.

Peu à peu, il espaçait ses visites, voyait d'autres personnes du quartier auxquelles il trouvait du

(1) Entre autres que « son fils était mort à cause qu'un ver lui avait pissé contre le cœur ». T. VI, 330.

charme. Une veuve de la rue des Petits-Champs reçut ses vers avec complaisance et lui permit de lui écrire (1). Et voici qu'un soir, ayant couché dans le lit d'une jouvencelle sa parente, il s'enflamma pour l'absente au point d'en perdre le sens. Tout le monde s'aperçut de sa mélancolie et s'alarma de sa pâleur.

Le bonhomme Paul Yvon, sieur de Laleu qui, de temps à autre maintenant, reparaissait rue des Petits-Champs, inspiré par son esprit familier, persuada à Pierre Tallemant que Des Réaux devait être atteint de quelque « maladie de garçon ». Boisneau fut chargé de s'en enquérir.

— Qu'à cela ne tienne, répondit Des Réaux interrogé, vous en aurez le cœur éclairci.

Et sur l'heure, il fit « exhibition » de pièces. Il ne souffrait point d'une maladie de garçon, mais simplement de jalousie. La jouvencelle aimait un conseiller à la Cour des Comptes et ne se souciait point de Des Réaux. Elle se considérait aussi comme un parti trop modeste pour le jeune homme dont on parlait déjà de faire un conseiller au Parlement.

Des Réaux eût été capable de l'épouser, malgré tous les obstacles, tant il avait le désir de la faire sienne ; mais après trois mois de soupirs inutiles, dépité de voir qu'il prenait figure de dupe, il résolut de se guérir en faisant un petit voyage en Berry, chez Mme d'Harambure. Il venait de terminer ses études de collège. L'été rendait agréable une longue promenade à travers la campagne (2). Justement Gédéon II

(1) *B. N. ms.* n° 18791, *Rôle des taxes* précité. Ce *ms.* ne signale la présence, dans la rue des Petits-Champs, que d'une seule veuve, la veuve Paul.

(2) D'après ce que nous comprenons de l'*Historiette* de Des Réaux : *Les Amours de l'Autheur*, il termina ses études en juillet

se proposait, de son côté, de visiter cette région.

Cependant Marie Le Goux enrageait de voir son galant lui échapper. Elle avait été contrainte, la belle saison venue, de retourner, en compagnie de Mme d'Agaury, en cette maison des champs, où Des Réaux avait commencé à l'aimer. Elle y vivait des journées sombres que sa parente ne contribuait pas à éclaircir.

Cette maison se trouvait sur le chemin des voyageurs. Tout de suite Gédéon II manifesta le désir de s'y arrêter. Marie Le Goux fit de grands reproches à l'inconstant Des Réaux ; mais elle avait un tel goût de lui que les caresses succédèrent aux gronderies. Quand il remonta sur son cheval, le jeune homme, emportant de nouveaux espoirs, avait oublié la jeune fille, cause de son départ.

Gédéon II était un amusant compagnon. Il venait d'acheter une charge de conseiller au Parlement (1) ; mais cette dignité nouvelle ne lui communiquait aucune gravité. Il hâblait sans cesse, racontant ses aventures amoureuses, et comment, en Languedoc, entre ses séances à la cour des aides de Montpellier,

1637. Il faut donc fixer la date de ce voyage en Berry à l'été de 1637.

(1) Reçu le 30 janvier 1637 d'après François Blanchard : *Les présidents à mortier du Parlement de Paris*. 1647, *Catalogue de tous les Conseillers du Parlement de Paris*, p. 127. Un *ms*. de la *B. N*. (*Cabinet des Titres, Dossiers bleus*, n° 623), fixé à 1636 sa réception. Un autre (*B. A. ms*. n° 4967 f° 248) à juillet 1637. La première date paraît la plus certaine. Elle est confirmée par un registre des *A. N. P. 2680*, 2e part., f° 191 v°, qui désigne Gédéon II comme conseiller au Parlement dès janvier 1637 et par une *Quittance de Me Gédéon Tallemant, conseiller au Parlement, à Me Jehan de Beaugrand, conseiller-secrétaire du roi, datée de mars 1637*. (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*). V. aussi, vers la même époque, *Ratification par Me Gédéon Tallemant, conseiller au Parlement, janvier 1638 : Obligation par Me Gédéon Tallemant au sieur Doré, mai 1838* (*Même étude*).

femmes et filles de ce pays fortuné, enragées de lui, le suivaient à la trace. Si bien que Des Réaux le prenait pour « un héros en galanterie ». Il le consulta, ne sachant s'il devait tenir la promesse d'écrire à la veuve de la rue des Petits-Champs qui lui avait semblé prête à faire un sacrifice à l'amour. Gédéon II l'y engagea, disant que les lettres entretenaient souvent, mieux que la présence, les sentiments. Et il se chargea de fair parvenir, par un homme sûr, la prose de Des Réaux.

Ils arrivèrent devisant ainsi, en bas Berry, se reposèrent dans la maison que Jean d'Harambure possédait à Romefort (1). Ils visitèrent le voisinage ; mais les hobereaux de province les auraient vite fatigués s'ils n'avaient eu des filles disposées à entendre des douceurs. On ignore quels exploits accomplit Gédéon II sur ce nouveau terrain. Des Réaux cajola sans résultat une jouvencelle qui s'étiolait en une morne gentilhommière. Puis ils quittèrent ces lieux où ils trouvaient peu de divertissement. Ils prirent le chemin du haut Berry qui les rapprochait de Paris. A Argent (2), la famille Bigot se trouvait réunie dans sa résidence

(1) Paroisse actuelle de Ciron (Indre), *B. N. Cabinet des Titres, Chérin*, n° 163. Ils ne purent aller que dans cette terre de Mme d'Harambure en Berry. Encore appartenait-elle à son mari qui se disait seigneur de Romefort. Le château d'Harambure, construit vers le milieu du XVIIe siècle, était situé dans la commune d'Yzeures, en Touraine, actuellement canton de Preuilly, arrondissement de Loches (Indre et Loire), V. *Mém. de la Société arch. de Touraine*, t. XVII, 1865, p. 29. *Notice sur le château d'Harambure, par M. de Busserole*. Il dut appartenir à Henry d'Harambure, frère puîne de Jean, qui devint son héritier. C'est très probablement après un séjour à Romefort, en 1638, que Mme d'Harambure se rendit au Pin (Indre), chez Mlle de La Chapelle de Biron où elle connut le comte de Clermont et le poète Maynard. V. *Lettres du président Maynard*, 1653, p. 63 ; Charles Drouet : *Le poète François Maynard*, S. D. p. 313.

(2) Arrondissement actuel de Sancerre (Cher).

d'été. Lolo continuait à en être le centre d'admiration. On menait là joyeuse vie. Toute la jeunesse se distrayait en promenades, bals et sports. Des invités venaient des environs et même de villes lointaines.

Des Réaux distingua pour sa bonne mine, son esprit moqueur, sa pétulance, Marion de Mouriou, angevine, fille d'un maître des comptes. Tout de suite il se fit son cavalier. Elle n'était point farouche. Volontiers elle souffrait qu'on la courtisât et s'amusait des convoitises qu'elle suscitait. Comme elle aimait la danse, Des Réaux balla et, quand on « dansa aux chansons », il composa pour l'enchanter, des couplets adulateurs auxquels elle répondit, souriante :

Hélas ! mon ange, mes amours,
M'aimerez-vous toujours ?

On remarquait leur goût réciproque et que leurs mains se cherchaient avec trop d'empressement. On railla Des Réaux de s'être une nuit, rompu par la fatigue, endormi sur l'épaule de la jeune fille. Cependant tandis qu'il s'éprenait comme un fol de Mlle de Mouriou, celle-ci ne répondait à ses sentiments qu'en gracieusetés de paroles. Elle savait bien qu'il n'était qu'un passant agréable dont il faudrait, pour toujours peut-être, se séparer (1).

L'heure des adieux, en effet, sonna vite. Le cœur inflammable de Des Réaux brûlait de nouveau. Pendant tout le voyage de retour, le malheureux pousseur de beaux sentiments ne cessa de pleurer et de se lamenter. A Paris, une déplaisante surprise l'atten-

(1) T. V 215 ; VI, 353.

dait. La veuve de la rue des Petits-Champs, à laquelle Gédéon II, lui avait conseillé d'écrire, s'était remariée et l'homme sûr chargé de lui remettre les tendres épistoles de Des Réaux les avait habilement déposées aux mains du nouveau mari.

Cependant Des Réaux, toujours désolé d'avoir perdu Mlle du Mouriou, écrivit une belle poésie pour exprimer son chagrin de la séparation. Puis il se rendit chez Marie Le Goux. Il y avait toujours, rue Montorgueil, belle compagnie. L'abbé de Cerisy, en son absence, avait reconquis en partie le terrain perdu. Il paradait à la meilleure place dans la ruelle. La veuve de la rue des Petit-Champs et la jeune fille dont Des Réaux était devenu amoureux pour avoir couché dans son lit, grossissaient par un hasard étrange « le rond ». On invita Des Réaux à lire ses dernières productions. Il déclama la poésie à Mlle du Mouriou. Et quand il l'eut dite, il s'aperçut que Marie Le Goux, la veuve et la jeune fille lui témoignaient un empressement plus particulier. Toutes les trois imaginaient qu'il avait exprimé dans ses strophes le regret laissé dans son âme par leur galante influence. Il ne chercha point à les détromper. Aussi bien pouvait-il tirer parti de leur contentement.

Marie Le Goux surtout se montrait ravie de n'avoir point été oubliée. Sans cesse, elle disait au jeune homme d'un ton passionné :

— Je suis votre servante.

Déjà l'abbé de Cerisy perdait tout avantage. Marie Le Goux confiait à Des Réaux, avec quelque mépris, combien le personnage lui paraissait ridicule :

— Il ne me demande qu'un peu d'amitié ; il lui arrive souvent de pleurer auprès de moi.

Volontiers elle partageait l'opinion des médisants qui lui attribuaient, son teint jaune étant le teint d'un « foireux », une éternelle courante. Ce langage faisait comprendre à Des Réaux que la belle ne se souciait guère des soupirs et que les entreprenants avaient seuls quelque chance de la conquérir.

De ce moment, il renonça aux attitudes implorantes. Il s'amusa de tout et de tous, de ces femelles de nouveaux riches surtout, d'une Mme Goile en particulier, femme d'un important vendeur de marée qui, dans la conversation, multipliaient les balourdises (1). Il rapportait sans lassitude, comme un nouvelliste, de ses tournées hors la paroisse Saint-Eustache des contes dont les cercles s'étouffaient de rire. Il avait déjà un grand esprit d'observation. Il était caustique. Il savait saisir le ridicule des gens et caractériser ces derniers en phrases cinglantes.

D'une audition en l'académie de la vicomtesse d'Auchy, rue des Vieux Augustins (2), où il était allé, amené sans doute par Malleville, il relata, en termes si drolatiques les incidents que son récit suffit à discréditer ce cénacle. L'abbé d'Aubignac dirigeait cette étrange académie fondée pour contrebalancer l'influence de l'Académie des quarante. L'abbé de Cerisy y trônait. On y lisait d'interminables dissertations devant une cohue de pédants furieux que Boisrobert ne les eût pas désignés à l'attention de Richelieu et de godelureaux venus pour rire, comme à l'Hôtel de Bourgogne. Des Réaux entendit le discours de Blaise

(1) T. VII, 512. Elle venait chez M. d'Agaury et disait hautement qu'elle n'avait jamais eu ni la grosse ni la petite vérole.

(2) *B. N. ms.* n° 18791, *Rôle des Taxes* précité. Ce *ms.* nous fournit l'adresse de la vicomtesse en 1637.

François, comte de Pagan, discours empli d'une telle vanité qu'on l'eût dit prononcé en grotesque par le capitan matamore (1). Il en reproduisait les périodes, le ton, toute l'emphase.

Ces singeries rendaient Des Réaux illustre dans la société huguenote de la paroisse Saint-Eustache. On lui savait gré d'être « gai, remuant, sautant et faisant une fois plus de bruit qu'un autre ». Marie Le Goux lui découvrait avec admiration « beaucoup de brillant dans l'esprit ». Nulle promenade, nul divertissement auquel on ne le conviât. Tous les après-dîners il accompagnait sa commère après avoir, le matin, soucieusement interrogé les philosophes et les poètes, car il ne négligeait point la culture de son esprit.

Bien que M. D'Agaury montrât quelque mauvaise humeur en constatant que sa belle-sœur ne ménageait même plus les convenances, bien que l'abbé de Cerisy attisât par des propos venimeux cette mauvaise humeur, les jeunes gens se livraient avec astuce à leurs ébats amoureux. Ils se baisaient, ils se caressaient, surpris sans cesse et recommençant sans vergogne. Ils correspondaient en vers. Tel jour où Des Réaux s'inquiétait de la pâleur de son amante, elle lui répondait naïvement :

Si tu n'as point trouvé les roses
Qui, sur mon teint, étaient écloses,
Daphnis, ne t'en étonne pas :
C'est qu'elles descendaient plus bas.

Une telle liberté de propos devait inviter Des Réaux

(1) T. I, 327 et s. V. aussi le commentaire, p. 337. Ce discours dut être prononcé au début de 1638. Sur la vicomtesse d'Auchy et son Academie, V. notre volume : *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, 1912, p. 69 et s.

aux gestes décisifs. Il ne posséderait que par la force cette femme inconsidérée en apparence, honnête cependant, stimulée à l'imprudence par l'amour. Il se hasarda, le moment propice venu. Fût-il maladroit ou brutal ? Il n'aboutit point. On le rebuta, on le gronda, on le menaça. Et comme, tout déconfit, il quittait la place, plus tendrement on lui dit :

— Je vous aurais bien plus maltraité si je ne craignais de vous perdre encore une fois !

Suprême malhabileté, car Des Réaux, rassuré, donna de nouveau l'assaut. Repoussé encore, il reçut l'assurance qu'on lui permettrait tout mais que, pour l'essentiel, il était inutile d'y prétendre. Dès lors, il se lassa. L'espoir l'avait longtemps soutenu. Le perdant, il se souciait médiocrement de s'attarder à des badineries sans objet.

Précisément ses frères, Tallemant de Lussac et François, pour achever d'apprendre l'italien, organisaient un voyage dans la Péninsule. Ils espéraient accompagner l'abbé de Retz que sa famille éloignait de Paris où il s'était aliéné dangereusement la sympathie du cardinal de Richelieu. Ils proposaient à Des Réaux de se joindre à eux. Le jeune homme se laissa tenter. Le goût de l'aventure, le désir de contempler le théâtre sur lequel s'étaient jouées tant de scènes tragiques ou comiques révélées par les écrivains latins, le plaisir aussi de prouver à une cruelle qu'on pouvait l'abandonner sans regret le décidèrent à accepter l'offre de ses frères. Tout fut bientôt arrêté et la société connut le prochain départ des trois Tallemant.

Marie Le Goux apprit avec colère la détermination de son galant. Quand il paraissait devant elle, elle se

détournait de lui. Au jeu de quilles, elle refusait de prendre la boule de sa main. Elle accomplissait tant d'actes d'une telle prudence que, sans tarder, tout le monde découvrit son dépit.

Cependant Des Réaux parvint à obtenir d'elle une entrevue. Longuement il plaida sa cause. Quittant le ton frivole, il lui fit comprendre que seul le désespoir l'éloignait d'elle. Il l'attendrit. Il tira des larmes de ses yeux. Pressant, ardent, passionné, après quatre heures d'éloquence et de lutte, il la subjugua.

Alors il regretta amèrement d'avoir fait sonner à son de trompe son voyage. Il s'en allait à l'heure où sa présence eût été plus que jamais nécessaire, après avoir attendu, pendant un an, la conclusion ravissante de son roman. Il offrit de braver le qu'en dira-t-on, de rompre son malencontreux projet de voyage. Mais Marie Le Goux, laissée juge de sa conduite, saisissant que maintenant les inconséquences n'étaient plus permises, craignant les commérages, engagea son amant à persister dans ses intentions.

Une fois encore, au cours d'une autre visite, Des Réaux goûta ce fruit d'autant plus délicieux qu'il entrait en pleine maturité. Les deux jeunes gens échangèrent portraits et larmes, se promirent, comme il est d'usage en pareille conjoncture, fidélité éternelle.

Avant de partir, des Réaux, poussé par le démon de l'ironie, se rendit chez l'abbé de Cérisy pour lui faire ses adieux. Le pauvre « foireux », dans ses protestations d'amitié, ne pouvait dissimuler sa joie de voir son adversaire disparaître. Il prenait même en pitié ce sot qui, à son avis, ne comprenait rien à la diplomatie de l'amour. Mais Des Réaux, portant au

doigt la bague offerte, en gage de constance, par sa maîtresse, la poche pleine de bracelets de cheveux, l'âme enivrée du souvenir de ses récentes délices, s'apitoyait avec plus de raison sur le sort de ce bénêt vaniteux dont l'espoir de vaincre faisait rosir le visage ivoirin de magot de la Chine (1).

(1) Pour tout ce qui concerne les amours de Des Réaux et de Marie Le Goux, V. T. VI, 325 et s.

CHAPITRE IV

Originaire de Bordeaux, la famille Galateau de Roche s'était établie à Paris à une date imprécise. Le père occupait la charge d'écuyer de Françoise-Marguerite de Silly-La Rocheguyon, duchesse de Retz. D'une grande affabilité, cet homme avait su grouper autour de lui les amitiés et sa femme tenait ruelle fort fréquentée. A la vérité, leur fille Marie les avait fort aidés, l'âge venu, à attirer le beau monde. Elle était, sans coquetterie, « belle comme un ange ». Son esprit fin et vif, son savoir, son aisance à écrire des poésies lui avaient valu une réputation telle qu'Anne d'Autriche l'avait voulu connaître. Elle excita de violentes jalousies à la Cour qu'elle quitta, sans regret, n'ayant point d'ambition.

Elle préférait, à celle des courtisans, la compagnie des poètes. Chapelain, Ménage, René de Bruc, marquis de Montplaisir, Pierre de Lalanne, Alexandre de Campion, les uns par admiration et les autres par amour, lui prodiguaient les flatteries rimées. Pierre Yvon, sieur de Lozières, qui s'adonnait maintenant aux belles-lettres et prétendait se substituer au car-

dinal de Richelieu pour régenter le théâtre, imaginant qu'aux yeux de la belle il triompherait aisément de ces piètres écrivassiers, ne bougeait plus de sa ruelle. Les Tallemant, utilisant leurs relations bordelaises, pénétrèrent à leur tour dans cette maison accueillante.

Cependant la littérature y couvrit bientôt l'intrigue. Marie Galateau écoutait avec complaisance les douceurs que lui murmurait Alexandre de Campions Volontiers elle l'eût épousé. Des engagements furent pris de part et d'autre. Mais le jeune homme, peu sentimental, entraîné par l'ambition, jouant un rôle important dans les cabales que menait contre le cardinal-ministre, le comte de Soissons, reprit, sans cesser d'aimer, son indépendance.

Dès lors Marie Galateau, la mélancolique Amaranthe, se tourna vers celui de ses soupirants dont la passion lui paraissait la plus sincère, Pierre de Lalanne. Elle avait besoin d'un appui. Les convoitises qui l'environnaient l'effrayaient. Sa mère l'eût aisément donnée à un domestique de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie dont elle redoutait la violence. De plus, Jean François-Paul de Gondi, abbé de Buzay, venait, depuis quelque temps, un peu trop souvent dans la maison. Il avait, en celui de l'abbé de Retz, récemment changé son nom d'abbé de Buzay qui lui nuisait auprès des femmes comme prêtant trop facilement aux jeux de mots.

Le petit homme noir, myope, mal bâti, laid comme un diable, illustré déjà par son audace, son éloquence, ses duels, des liaisons étalées, lui montrait un désir dont elle avait peur. Elle sentait qu'il délibérait son

enlèvement et que pour lui, homme d'église, déterminé à le demeurer, elle serait une victime sans recours. Elle se révoltait quand, de ses mains maladroites en toutes choses, éclairant sa marche, il la venait frôler; mais elle n'osait manifester son ressentiment contre le fils de la duchesse de Retz dont sa famille tirait sa subsistance.

Et il advint ce qui devait advenir. Pour se soustraire au rôle de sacrifiée, elle souffrit que Lalanne l'enlevât (1). On ne savait, à cette heure, en quel lieu du monde les deux amants s'étaient réfugiés.

Des Réaux se remémorait ce scandale récent dans le carrosse qui l'emportait, en compagnie de ses frères, Tallemant de Lussac et François et de l'abbé de Retz (2). Il avait connu ce dernier tandis qu'il s'efforçait de conquérir le cœur de la jeune fille. Il ne s'expliquait pas comment tant de femmes, et parmi les plus altières, avaient enduré l'amour de ce clergeon rabougri, malpropre et qui mangeait salement aux auberges où l'on s'arrêtait pour les repos.

(1) Sur ces faits, V. T. VI, 281 *ad notam;* Retz : *Mémoires*, édit. Champollion-Figeac, S. D. t. I, p. 14-15 ; *Poésies de Lalanne et du marquis de Montplaisir*, édit. Saint-Marc, 1759, *Avertissement*. Sur Lalanne et Mlle de Roche, sa femme, V. *Recueil Barbin*, t. IV, p. 73 ; *L'art de la Poésie par le sieur de La Croix*, 1694, p. 389 ; Goujet : *Bibliothèque françoise*... t. XVII, p. 314 ; *Annales poétiques*, 1782, t. XXI, p. 149 et s. ; Campion : *Recueil de Lettres*, 1657, *passim* ; *Aegidii Ménagii poemata*, 1668, p. 88, 143, 193, 273 ; Chapelain : *Lettres*, édit. Tamizey de Larroque, 1880-1883, t. I et II, *passim:* Pinchesne : *Poésies héroïques*, 1670 p. 152 ; Lachèvre : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, 1903, II, 319, 671, 706. Tallemant signale la présence de Lozières dans la maison des Galateau.

(2) D'après Champollion-Figeac et Feillet, éditeurs des *Mémoires du Cardinal de Retz*, Lozières aurait accompagné l'abbé dans son voyage en Italie. Nous ne trouvons nulle part trace de sa présence. Feillet prétend que Lozières aurait rencontré Retz chez Marion de Lorme. Tallemant : VI, 281, précise les circonstances de leur rencontre.

Il n'y avait pas d'homme plus féru de galanterie, plus ambitieux, voulant faire plus de bruit dans le monde, plus remuant et plus brouillon, rêvant davantage de coups d'estoc et de taille. Il parlait sans cesse de ses duels avec un air de braverie qui amusait Des Réaux. Il disait :

— Si j'eusse été d'épée, j'aurais aimé être fort brave. J'aurais fait grande dépense en habits.

Des Réaux le regardait et pensait :

— Fait comme il est, je crois que ç'aurait été un terrible danseur et un terrible homme de cheval !...

Retz ne se rendait point compte de son ridicule. Convaincu qu'il était né pour accomplir des actes admirables, il trouvait naturelle sa présomption. Il entretenait plus volontiers Des Réaux que ses frères, lesquels lui paraissaient d'esprit moins éveillé (1). Des Réaux d'ailleurs, pour en tirer des contes dont il se divertissait intérieurement, feignait d'approuver et de croire tous ses dires. Quand ils passaient devant quelque place forte, Retz aussitôt la prenait d'assaut à la tête de troupes imaginaires ; Des Réaux comparait à Alexandre le général en soutane qui, excité par la louange, poursuivait ses chimères.

Quand Retz l'eût longuement instruit sur ses prouesses amoureuses et guerrières, il entreprit de l'édifier sur l'antiquité et l'illustration de sa race. Il prétendait que seuls les Gondi, en France, pouvaient réellement fournir la preuve de trente quartiers de

(1) T. V, 187 : Les voyageurs durent se mettre en route dans la première quinzaine de mars 1638, si l'on en juge par une lettre de Balzac (*Œuvres*, 1665, I, 755) à Chapelain, datée du 16 mars 1638, et disant : « Le paquet pour Rome n'est point pressé ; il se présentera peut-être un second abbé de Retz qui nous fera une seconde faveur. »

noblesse. Il ne tarissait point sur les merveilles qu'avaient, jusque dans la nuit des temps, accomplies ses aïeux. Or Des Réaux savait que les Gondi de France venaient d'un banquier florentin établi à Lyon. La femme de ce financier, introduite auprès de Catherine de Médicis, lui avait donné une recette pour concevoir. Les maréchalats et les évêchés dont jouissaient les Gondi venaient de cette source clandestine. Des Gondi étaient d'ailleurs encore dans la finance et même dans la plus équivoque finance, partisans sans vergogne qui vivaient richement en profitant de la crédulité publique.

Mais Des Réaux ne soufflait mot de ses informations. Il laissait bavarder le petit homme. Il apprit bientôt par lui les raisons de son départ forcé pour l'Italie. Sur le chapitre des connaissances théologiques et politiques, Retz ne manifestait pas moins de fatuité et d'indépendance d'allures que sur les terrains galant et guerrier. Il se déclarait indompté et ne voulait courber l'échine devant personne. Après avoir fait de brillantes études, quand il dut prendre le bonnet de docteur en Sorbonne, il dédia ses thèses à des saints plutôt que de les offrir à des personnages puissants. Il haïssait le cardinal de Richelieu auquel il reprochait d'avoir nui à sa famille et à ses maîtresses. Il refusa toujours de l'envisager. Il s'aliéna sa sympathie en écrivant la *Conjuration de Jean-Louis de Fiesque* jugée par le ministre comme l'œuvre d'un « dangereux esprit (1) ». Lorsqu'il le sut accusé, à tort ou à raison, d'avoir fait traîtreusement assassiner le comte de Soissons, il traça l'épitaphe lauda-

(1) Au dire de Retz, le *ms.*, confié à Lozières, lui « échappa » des mains et fut porté, par Boisrobert, au cardinal de Richelieu.

tive de ce dernier. Il brava sa désapprobation en se hasardant à prêcher devant la Cour à un âge où c'est témérité pure que de le tenter.

Enfin, sachant que dans les actes de Sorbonne, le cardinal patronnait l'abbé Henri de La Mothe-Houdaucourt et voulait pour lui l'avantage sur ses concurrents, il le combattit à outrance. Par la vigueur de son éloquence et l'impétuosité de sa cabale, il obtint la victoire. Furieux, l'Eminentissime menaça de raser les bâtiments de la Sorbonne qu'on élevait sur son ordre et s'emporta contre l'audacieux « à mine patibulaire » qui contrariait sa volonté.

Dès lors, le jeune homme, menacé dans sa vie et ses biens, n'avait plus qu'à disparaître. Sa famille, ses amis, la Sorbonne même, épouvantés l'y engagèrent avec instance. Il crut bon d'obéir à tant de prières auxquelles se mêlaient celles de sa maîtresse, la princesse de Guéménée. C'est pourquoi il était sur les chemins à cette heure.

Lorsque Des Réaux s'était engagé, par dépit amoureux, à faire le voyage d'Italie, il ignorait tous ces détails. Il n'était pas fâché de les connaître. Ils lui précisaient sa conduite qui devait être toute de prudence.

Son père Pierre et son oncle Nicolas Rambouillet administraient les biens du cardinal ; ils voyaient fréquemment celui-ci. Or Richelieu n'admettait pas les compromissions parmi ses serviteurs.

Secoué par d'horribles cahots sur ces chemins de Bourgogne que l'hiver avait défoncés et que le printemps, en l'absence de tout entretien, n'améliorait pas, Des Réaux promenait son regard rêveur sur l'horizon. Derrière le carrosse de l'abbé, suivaient

en théorie les carrosses des quatre gentilshommes et des serviteurs que celui-ci emmenait pour se présenter dignement dans les Cours italiennes. D'autres voitures et des fourgons emportaient les laquais des Tallemant et les bagages. Ce train imposant avait pour but de faciliter l'existence des voyageurs. Ceux-ci cependant se fatiguèrent vite de l'interminable course dans la poussière et les fondrières, des repas saumâtres dans les auberges. Ils goûtaient médiocrement la nature. Ils s'ennuyaient. Les conversations spirituelles ne les satisfaisaient plus.

Ils furent heureux d'apercevoir le pont de pierre de Lyon et, silhouettée sur son monticule, l'église de Fourvières. Leurs carrosses firent grands fracas dans les rues étroites et malpropres de la ville, encaissées entre de hautes maisons aux surplombants chéneaux de bois. Ils devaient séjourner trois jours dans cette cité. On ne sait où l'abbé de Retz se logea. Les Tallemant descendirent chez un commissaire de l'artillerie, fils d'un fermier des grosses fermes.

Tout de suite, Des Réaux remarqua que la fille de cet homme était charmante, et Lyon, dont l'odeur infecte avait offensé tout d'abord ses narines sensibles, lui parut d'une laideur moins repoussante. Sa chambre ouvrait sur la rue des fenêtres bizarres, faites de grands carreaux de papier huilé qu'on levait ou baissait à l'aide d'une corde. Harassé, il s'y reposa avec enchantement.

Et quand il fut dispos, débarrassé de la poussière, parfumé d'eau d'ange, revêtu d'un bel habit de taffetas mauve, il se sentit enclin de nouveau à la galanterie. Il avait modérément pensé à Marie le Goux dont l'accompagnaient cependant les bagues et bra-

celets de cheveux. Cette jeune fille qu'il avait saluée en arrivant le préoccupait à ce moment davantage que la veuve lointaine. Autant qu'il avait pu en juger, elle était, pour une provinciale, pleine de grâce, soucieuse de son ajustement qui modelait des formes sveltes et rondes à la fois.

Lorsqu'il se présenta devant elle, ses deux frères la courtisaient déjà. Il en éprouva de l'humeur. Il n'était pas le plus beau des trois et il savait que les femmes attachent une importance à l'aspect extérieur. Mais il vit rapidement que la jeune fille n'était point superficielle. Elle parlait avec brusquerie, d'une belle voix musicale. Elle manifestait de l'esprit et une culture. Elle lui plut. Il s'ingénia à évincer ses frères. Tallemant de Lussac ne se complaisait qu'aux futilités. Il céda promptement la place. Il s'en alla baguenauder en ville. François persista quelque temps à demeurer pour contrarier son frère. Mais son visage inquiet, son ton cassant ne lui attiraient pas la prédilection des femmes.

Bientôt Des Réaux resta le seul compagnon de la demoiselle. Il n'eut pas de peine, apportant toutes fraîches les nouvelles et tout vibrant l'air de Paris, à la gagner. Au soir de la première journée, elle le nommait exquisement « ma sympathie » et elle acceptait, ravie, ses caresses. Il ne savait pas pourquoi, auprès de cette jeune fille, remontaient dans son âme les frais souvenirs des romans de chevalerie. De nouveau, il se figurait revivre les aventures amoureuses de Périandre ou de Merindor, héros de l'*Amadis*. Il s'endormit le cœur échauffé d'un doux sentiment.

Le lendemain le commissaire de l'artillerie, sa fille,

les trois Tallemant s'allèrent promener aux endroits où s'assemblait la société lyonnaise. Des Réaux examinait, au passage, l'étrange ville où le hasard l'avait conduit. Les maisons en étaient hautes comme des tours. Jamais il n'avait vu façades plus laides avec leurs murailles de maçonnerie brute. Toutes semblaient souffrir d'on ne savait quelle lèpre. C'était sans doute pour atténuer cette laideur qu'on les ornait de devises et de statues. Partout des niches étaient pratiquées où se dressaient des figures de rois et de saints, des groupes allégoriques.

Les promeneurs traversèrent le quartier illustre des libraires, puis ils atteignirent les régions manufacturières où le bruit sec des navettes des métiers à tisser leur fendit les oreilles. De temps à autre, ils croisaient des caravanes de muletiers qui, par la porte de Croix-Rousse, arrivaient d'Allemagne, chargés de bâts énormes. Ils rencontrèrent aussi un équipage étrange formé d'une grande cage posée sur un chariot. Un bedeau de l'Hôpital de la Charité conduisait ce véhicule. Il ramassait, en ville, tous les mendiants qu'il rencontrait, les enfermait dans la cage et les livrait à la risée publique avant de leur appliquer le châtiment de leur crime.

Bientôt, aux environs de la place Bellecour, les promeneurs éprouvèrent quelque peine à circuler. Une foule d'oisifs se pressait dans les rues, foule morne et lente, marchant comme à la procession. Des Réaux admira la vastitude de cette place Bellecour, revêtue d'un gazon toujours vert. Des palais lui formaient un décor solennel. Trois rangées d'arbres protégeaient de leurs beaux ombrages les allées et venues des riches marchands et de leurs

épouses « lestement vêtues ». Tous ces fabricants de soieries et de drap affichaient un luxe extrême. Dès qu'ils eurent pris contact avec leurs groupes bavards, les Tallemant connurent que la galanterie lyonnaise égalait la galanterie parisienne.

Ce jour-là Des Réaux fut quelque peu éloigné par les fâcheux de sa nouvelle conquête, mais le lendemain la compagnie se rendit dans les jardins de l'abbaye Saint-Martin d'Esnay. La presse y était moins grande. Ils se tinrent un peu à l'écart, trouvèrent même un abri discret derrière d'antiques pierrailles. Le jeune homme entraîna sa compagne dans ses romanesques imaginations de chevalerie. Quand ils abandonnèrent ce lieu paisible, ils étaient tous deux enfiévrés d'amour. Ils savaient qu'ils se quitteraient le lendemain et ils souffraient à l'avance de la séparation. En hâte, rentrée au logis, la jeune fille, coupant la plus belle mèche de sa chevelure, tressa un bracelet pour son bien-aimé. Des Réaux eut permission de la baiser et d'écrire (1).

Il s'embarqua, tout chagriné, avec ses frères et l'abbé de Retz, leur suite et leur bagage, sur le coche d'eau qui descendait le Rhône. C'était une incommode, malpropre et dangereuse nef que l'onde rapide menaçait toujours de mener à sa perte. Ils en occupaient les cabines. Une foule de passagers hilares s'y livraient à des jeux et plaisanteries et faisaient un tintamarre affreux. Ils durent, pendant de longues journées, prenant de temps à autre des repas médiocres dans les hôtelleries du rivage, subir ce voisinage bruyant.

(1 T. VI, 336.

Ils en furent délivrés à Avignon où ils décidèrent de s'arrêter. Cette ville ne leur réserva que de faibles distractions. Avec ses rues droites et larges sur lesquelles tombait un soleil brûlant, elle donnait une impression d'opulence triste. Mille églises et monastères dominés par le palais des Papes où logeait le vice-légat, laissaient aux habitants la disposition de maigres domaines. Cependant leurs maisons dormaient dans des jardins pleins de fleurs.

Des Réaux ne goûtait guère l'architecture. Les gens de lettres, ses contemporains, devant le palais des Papes, ne paraissent pas soulevés par l'enthousiasme. Ils se bornent à en dire : « C'est une grande masse de bâtiments ». Le jeune homme pensait de même. Il alla, comme c'était l'habitude, visiter dans l'église des Cordeliers, à l'extrémité de la rue des Lices, le tombeau de Laure de Nove, pierre plate ornée de blasons, d'une rose et de l'épitaphe que François Ier commanda à un poète de son entourage. Dans la sacristie, on montrait la boîte en plomb, découverte dans cette tombe, et contenant un sonnet autographe de Pétrarque.

Des Réaux lut avec émotion la divine épitaphe :

Qui giacen quelle caste e felici ossa...

Il vouait une admiration profonde au poète. Il voulut connaître les lieux où son amour s'épanouit. Le village de Vaucluse était proche d'Avignon. Il s'y rendit. Il vit le château ruiné qui fut dans les temps anciens la demeure de Laure. Il fit, de rochers en rochers, le pèlerinage de la fontaine où l'on descendait par une échelle branlante.

Comme il revenait de cette excursion rapide, il rencontra dans les rues d'Avignon un étrange vieillard monté sur un bidet étique et que suivait un page nu-pieds. C'était Georges de Brancas, duc de Villars, ancien lieutenant du roi en Normandie et gouverneur du Havre. Il avait eu l'honneur d'être le plus grand cocu du royaume. Ruiné par sa femme, il vivait, à cette heure, en Provence dont il était originaire (1).

Il ressemblait à ces juifs sordides dont Avignon était infesté et qui tenaient à la fois maisons de piperies et maisons de filles, dans leur ghetto nauséabond, autour de leur synagogue. On allait se réjouir dans leur quartier et les Tallemant n'y manquèrent point. D'ailleurs, dans cette ville toute confite en dévotion, les femmes montraient belle liberté de mœurs. La chaleur les déterminait à offrir à la vue des passants leurs gorges brunies qui étaient alléchantes. Quiconque voulait tenter l'aventure auprès d'elles trouvait réponse courtoise à toutes les requêtes.

Les Tallemant n'eurent pas le loisir d'entreprendre des intrigues. Retz les invitait à poursuivre leur voyage. Ils remontèrent dans leur carrosse et gagnèrent Aix-en-Provence. Ils admirèrent la petite ville parée de ses églises, de son beffroi, de ses hôtels sévères, de ses verdures et de ses fontaines. Conseillers aux parlements, avocats, procureurs, plaideurs et d'innombrables ecclésiastiques ani-

(1) T. I, 217, précise son séjour à Avignon, en 1638. Retz qui avait dû, à Avignon, descendre dans quelque établissement ecclésiastique, fit la rencontre du sieur Montelon, avocat, auquel Des Réaux consacre (I, 328) quelques pages.

maient ses rues tortueuses où s'ouvraient de spacieuses hôtelleries protégées contre le soleil par d'épaisses verdures.

Ils s'y ennuyèrent vite néanmoins. En un quart d'heure, on faisait le tour de cette cité, oasis souriante au milieu d'un paysage désolé. Le savant M. Peiresc y vivait en philosophe, écrivant sans cesse aux doctes de Paris, tantôt dans son cabinet de travail aixois, tantôt sous les frondaisons de son domaine proche de Belgentier. Retz et les Tallemant le visitèrent-ils? On ne le peut affirmer. Des Réaux semble cependant le connaître dans la suite. L'abbé entra-t-il en relations avec monseigneur Louis Brétel, archevêque d'Aix? Cela est probable, car une influence s'exerce à ce moment sur les voyageurs, les déterminant à quitter la ville pour se rendre, à douze lieues de là, au pèlerinage de la Sainte-Baume.

Certainement Retz entraîna les Tallemant peu soucieux d'affronter, dans un dessein pieux, les difficultés d'une telle entreprise et de s'éloigner de leur chemin naturel d'Italie. L'abbé désirait, au contraire, suivre l'exemple de tant de rois qui allèrent s'agenouiller sur le lieu saint où Madeleine fit pénitence de ses stupres de courtisane.

Ils partirent, un beau matin, cahotés par leurs carrosses sur des chemins hasardeux où ils faillirent verser cent fois. Ils traversèrent Belcodenne, Auriol, Saint-Zacharie, Nans et ses bois et entrèrent dans la sombre forêt de la Sainte-Baume. Là, ils durent abandonner les carrosses et, cheminant à pied, gravir les pentes abruptes; mais le printemps égayait leur promenade. Des arbres centenaires, chênes, ifs, érables, tilleuls, pins sylvestres formaient, au-dessus

de leurs têtes, une haute voûte tamisant les rayons du soleil. Ils suivaient un sentier frayé à travers les taillis et que jalonnaient, de ci, de là, des pilons de pierre portant, en bas-reliefs, diverses images de la vie de Madeleine. Le lis martagon, le cytise, l'anémone, la violette, le narcisse, croissant à profusion dans l'herbe, accompagnaient leur ascension de leurs parfums confondus.

Et tout d'un coup, ils aperçurent la roche gigantesque, d'un gris clair veiné de jaune qui dominait tout le pays, roche nue, dressée comme une muraille, sur un fond de ciel bleu. Un petit couvent très ancien, faisant corps avec le rocher, était bâti sur une saillie. Des moines, seuls hôtes de ce paysage majestueux, l'administraient. Un chemin vertigineux y conduisait. Ils s'y engagèrent et bientôt ils sonnèrent au portail de fer orné d'arabesques forgées.

Les religieux les accueillirent avec aménité. Ils entrèrent, se reposèrent, mangèrent et burent. Puis, derrière l'un des moines, ils visitèrent tout d'abord, impressionnés par l'ombre et le silence, la grotte principale où un autel, protégé par une balustrade, était dressé sous un dôme de marbre. Leur guide était un homme disert qui, lassé de la solitude, éprouvait le besoin de parler. Il leur conta, mélangeant la légende à l'histoire, l'édifiante existence de la sainte dans cette sauvage retraite. Tandis qu'il leur montrait la seconde grotte, dite grotte de la Pénitence, où, près d'une fontaine miraculeuse, subsistait une statue de Madeleine, à demi étendue dans une attitude d'imploration, il leur disait :

— Messieurs, vous verrez, tout à l'heure, la dépouille de l'élue, étendue dans son sarcophage.

Vous admirerez ses cheveux aussi beaux et aussi vermeils qu'au temps où elle était reine des plaisirs en Galilée.

Retz s'attardait en dévotions, buvait l'eau de la source où la sainte s'était désaltérée. Les trois huguenots, gênés dans ce lieu trop catholique, préféraient écouter le moine beau parleur, enfant de Provence au langage imagé. Ils descendirent avec lui par un escalier taillé dans le roc, vers la grotte inférieure, infernal agglomérat de rochers où habitèrent les premiers religieux servants du culte de Madeleine. Puis ils s'en allèrent, suivis de Retz fort ému ou voulant le paraître, contempler les restes de l'amoureuse de Jésus.

Le sarcophage découvert, ils virent la tête de Madeleine toute noire et desséchée, portant encore quelques mèches de cheveux châtains et, sur le front, la trace de la bénédiction de Jésus. Et ils sourirent. Le moine méridional, mêlant ses rêves à la réalité, transfigurait ces restes, les imaginait revêtus des prestiges de la jeunesse et de la vie, de tout ce qu'il pensait que la femme endormie en ce lieu avait pu représenter de magnificence et de beauté (1).

Ils ne désiraient point séjourner dans ce cadre effrayant où subsistait le mauvais souvenir des diableries du procès Gaufridy (2). Ils redescendirent en

(1) Dans ses annotations inédites d'une première version du *Voyage de Chapelle et Bachaumont*, conservée dans ses manuscrits, Tallemant écrit, en face du mot Sainte-Baume : « Baulme, en provençal, veut dire caverne ou grotte.. Je me souviens, *quand j'y fus...* » et il raconte l'anecdote des cheveux de la Madeleine. *B. L. R. ms.* n° 672 f°s 31 et s.

(2) Jean Lorédan : *Un grand procès de sorcellerie au* XVIIe *siècle*, 1912. Sur la Sainte-Baume, V. Antoine Godeau : *Les Tableaux de la pénitence*, 1662, p. 533 et suiv. ; Chevalier : *Notice sur la Sainte Baume*, 1822.

hâte les pentes, rejoignirent leurs carrosses, s'arrêtèrent un instant à Cassis (1) où ils burent quelques pots de vin liquoreux, atteignirent, non sans peine, Marseille où ils devaient s'embarquer.

Les Tallemant descendirent dans cette ville, chez quelque correspondant de la banque parisienne ou chez quelque agent des Cinq grosses Fermes, heureux de les introduire dans la société. Peu après leur arrivée, les meilleures maisons s'ouvraient devant eux.

Il est vrai, la familiarité était facile en cette cité où tout le monde vivait dans la rue, gesticulant et bavardant. Après avoir visité le port pullulant de bateaux, admiré le fort de Notre-Dame de la Garde, la Citadelle, la tour Saint-Jean, les innombrables *bastides* reposant dans leurs clos fleuris (2), le Parc Royal, l'Hôtel de ville où s'assemblaient, en une grande salle pavée de marbre, les marchands, les galères enrichies de bas-reliefs dorés, la vieille ville aux rues étroites où l'on accumulait, sur les toits des maisons, les fumiers dont on engraissait les terres, le Cours solennel, ses beaux arbres, ses fontaines, ses hôtels aux balcons peints de vert, on connaissait l'essentiel de Marseille.

Des Réaux ne demandait pas davantage. Il ne souhaitait point devenir marseillais. Le bruit, le vent, le grouillement des êtres et des véhicules l'exaspéraient. En deux ou trois maisons qu'il fréquenta, les

(1 *B. L. R. ms.* n° 672 f° 31 et s. En face de Cassis, Tallemant écrit : « Lieu fameux pour le muscat. »

(2 *Ibid.*, En face du mot *Bastide*, Tallement écrit : « Ce sont de petites maisons de peu de conséquence. C'est comme ce qu'on appelle des « lieux » à Orléans. Elles appartiennent aux habitants de Marseille. »

femmes ne s'intéressaient qu'à médire, danser des rondes violentes, jouer le jeu de bacego. Toutes parlaient un idiome provençal auquel il ne comprenait goutte.

Il crut avoir découvert le paradis quand il pénétra dans la ruelle de Françoise de Diodé, toute jeune, toute blonde, toute blanche, semblable à un fruit venu en serre (1). Elle recevait avec politesse et quelque peu de maniérisme. Elle parlais français. De très ancienne famille noble, elle s'entourait de gens choisis avec soin et accordait sa prédilection aux savants.

Des Réaux, considérant ses formes agréables, l'entendant converser avec esprit, l'imaginait pareille à ces charmantes parisiennes qu'enchantent les douceurs de verbe. Par désœuvrement, par admiration peut-être, stimulé aussi par le climat ardent de cette région, il tenta de la séduire. Elle ne répondit point à ses compliments et cette froideur le surprit. Il persista néanmoins dans ses desseins. Comme il l'enveloppait un jour de ses éloges, elle lui répondit durement :

— Monsieur, je lis précisément en ce moment *le Miroir qui ne flatte point.*

Déferré, le jeune homme modéra ses amabilités. Que la Marseillaise fit de cette œuvre de La Serre son livre de chevet, cela la jugeait à ses yeux. Elle avait

(1) Françoise de Diodé, fille de Jean-Philoxène de Diodé et de Anne Drago de Turrisi, née le 1er novembre 1640 à Marseille, mariée le 21 juillet 1667, à Thomas Scarron, seigneur de Vaures, morte vers 1667. V. Emile Perrier : *Scudéry et sa sœur à Marseille* dans *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XLVII, p. 95 et s. Madeleine de Scudery donne son portrait, sous le nom de Philiste, dans *Le Grand Cyrus*.

l'amour du galimatias (1). C'était une précieuse pédante. Il en acquit rapidement la certitude. Gonflée de grec et de latin, d'espagnol et d'italien, elle ne rêvait qu'étaler sa science mal digérée. A tout instant elle citait Platon, Aristote et même les philosophes les plus abstrus de l'antiquité. Férue d'astrologie et d'alchimie, elle invoquait Zoroastre et Mercure Trismégiste (2).

Des Réaux sut bientôt que sa vanité la rendait odieuse dans la ville où l'on répandait contre elle des contes venimeux. Il ne s'acharna point, pour la mieux comprendre et lui plaire, à faire des études de « bibus ». D'ailleurs le bateau qui le devait conduire en Italie l'attendait dans la rade. Il s'embarqua avec ses compagnons. On ne sait dans quelle ville, Gênes ou Livourne, ils abordèrent, et comment ils gagnèrent Florence, première étape de leur pérégrination dans la péninsule.

Visiblement Des Réaux, déjà psychologue, s'intéressait davantage aux êtres qu'aux choses. Il ne s'est point attardé à décrire les merveilles qui l'environnaient dans cette ville où se déployèrent tant de magnifiques cortèges et que ses artistes rendirent illustre dans le monde. Il est vrai les fastueux grands-ducs de Toscane étaient morts et Florence s'était, dans la vicissitude des temps, singulièrement assombrie, revêtant même un aspect sévère. Ses rues, avec leurs hautes maisons bâties de pierres noirâtres aux

(1) T. VII, 327. V. aussi ce qu'il dit des dames provençales, p. 326. Plus tard, Des Réaux retrouvera Françoise de Diodé à Paris et lui consacrera une historiette.

(2) T. VII, 327. V. aussi, *Madeleine de Scudéry à Mlle de Chalais, Marseille, 13 décembre 1644*, dans Rathery et Boutron : *Mlle de Scudéry*, 1873, p. 168.

étages surplombants, étaient étroites et tortueuses. Ses places seules, embellies par des palais et des églises aux décorations de marbre, de bronze et d'or, que dominait le Palazzo Vecchio, forteresse gigantesque, perpétuaient la mémoire de la somptuosité et de l'abondance anciennes.

Huguenot, Des Réaux ne se plaisait point dans les églises où resplendissaient les fresques des Giotto, des Orcagna, des Fra Angelico. Visita-t-il au moins la galerie des Médicis où vivaient les toiles des Titien, des Raphaël, des Corrège et reposaient d'incomparables antiques ? Cela est improbable. Retz, de son côté, ne se préoccupait nullement, myope comme une taupe, de contempler ce qu'il ne pouvait voir sans lunettes.

L'abbé logea chez un sien parent, le chevalier de Gondi, jadis résident en France et qui exerçait alors la charge de secrétaire d'État du grand duché de Toscane. Si les Tallemant n'habitèrent point dans cette maison, du moins y furent-ils complaisamment accueillis. Des Réaux y trouva la preuve certaine des menteries de son compagnon de voyage sur l'ancienneté et l'illustration de sa race. Car, si les Gondi de France criaient sur les toits la noblesse de leur parenté florentine, ceux-ci de leur côté se glorifiaient des hauts emplois occupés par leurs alliés d'outre-monts. On les considérait à Florence comme gentilshommes, nullement comme grands seigneurs. Dans la salle d'apparat du chevalier de Gondi, les archevêques, les maréchaux, les ducs français formaient, sur les murs, une galerie dont le secrétaire d'État tirait vanité (1).

(1) T. V, 188.

Cependant ce dernier jouissait d'un certain crédit à la cour de Ferdinand II, grand-duc de Toscane. Par son entremise, Retz et les Tallemant furent reçus dans la familiarité des souverains. Le grand-duc « caressa » fort l'abbé. Des Réaux n'ayant droit, de par son rang dans le monde, qu'à une maigre considération, notait du moins les images que ses yeux enregistraient. Julie-Victoire de La Rovère, grande-duchesse, « une des plus belles personnes d'Italie », témoignait aux étrangers une grande bienveillance. Agée de seize ans, coiffée à l'enfant, trois tours de grosses perles décorant son col et sa gorge, elle s'efforçait de prendre une grave attitude de souveraine. Mais ses yeux tendres, son nez fin, sa bouche mignonne, démentant ses desseins de majesté, semblaient implorer la joie qui s'éloignait d'elle.

Au dire de Des Réaux, tout homme au cœur sensible la devait prendre en pitié, car elle jouissait d'un « pauvre mari ». Ferdinand II cependant n'était ni infirme ni podagre. Son aspect même n'était point déplaisant. Son visage, d'un ovale démesuré, était encadré par deux longues mèches de cheveux bruns qui, ombrant ses tempes et ses joues, tombaient sur ses épaules. Ses grands yeux noirs, son nez en bec d'aigle, sous le front bombé, décelaient la tristesse ; sa bouche même aux lèvres accusées de sensuel, ornée d'une moustache et d'une mouche de bravache, se refusait à sourire.

C'était un inquiet, un bizarre, un malade imaginaire. Sans cesse, il coiffait son crâne de cinq ou six calottes superposées qu'il retirait ou replaçait selon les indications de son thermomètre. De ce maniaque qui avait hérité l'air hautain des Médicis et qui endu-

rait le poids de leurs tares, Julie-Victoire obtenait rarement les liesses de l'alcôve grand-ducale. Quand il tentait, avec quelque chagrin, de perpétuer sa race, toute la Toscane avertie entrait en prières (1).

Il était heureusement entouré de princesses qui envisageaient la vie avec plus d'optimisme, en particulier de la grande-duchesse mère, Madeleine d'Autriche et de Mlle de Guise. Celles-ci ne consentaient point à s'enfermer dans les palais moroses en face des œuvres d'art. Volontiers elles présidaient fêtes et bals et se montraient sur les promenades publiques. Les gens de Retz s'y montraient aussi et leur donnaient la comédie. L'un d'eux, jeune gentilhomme extravagant, imagina un jour, pour se signaler à l'attention, de s'habiller à sa mode. On le vit, à la portière de son carrosse, revêtu d'un pourpoint à bandes parfilées de telle sorte qu'il paraissait couvert de toiles d'araignées (2).

Très probablement Retz, sa suite et les Tallemant se divertirent à Florence de toutes les manières qui plaisent à la jeunesse. Aucune trace de leurs gestes ultérieurs n'est demeurée dans leurs écrits, non plus que dans les dépêches diplomatiques. Nous ignorons par suite de quelle bizarre détermination ils traversèrent toute la péninsule pour gagner Venise. Etaient-ils attirés par la renommée des plaisirs dont cette ville jouissait dans le monde ou par sa renommée de magnificence ?

Ils y arrivèrent en plein été, avec un grand appétit

(1) T, V, 191-192. V. aussi les portraits de Ferdinand et de Julie-Victoire par Montcornet. Les *Mémoires du Cardinal de Retz*, incomplets au début, ne contiennent pas de renseignements sur le séjour à Florence.

(2) T. VI, 298 ; Retz : I, 28-29.

de jouissance. L'ambassade de France était confiée au sieur Claude Mallier du Houssay, ancien président au Parlement, qui offrit à Retz et à son valet de chambre un logement et ne voulut point de sa suite. Cet ambassadeur était un assez ridicule personnage, comparable, pour sa rustauderie, à un cheval mallier ou cheval porte-malles. Sa femme, Marie de Bailleul, ne contribuait pas à rendre le palais habitable. Prétentieuse et sotte, elle disait, parlant de l'ambassade : « ma charge », régentait le personnel et éloignait les sympathies.

Si bien que les Tallemant et l'abbé de Retz lui-même séjournèrent peu dans cette maison où sévissait l'ennui. Ils s'en allèrent à travers la ville chercher les aventures parmi les belles courtisanes et les nobles patriciennes aux chairs blondes. François, le plus jeune des trois frères Tallemant, qui, jusqu'à l'heure, peu avenant de nature, n'attirait point l'attention féminine, s'avisa que, moyennant argent, il trouverait belle fille disposée à l'entendre. On ne sait sur quelle gondole, au fond de quel palais fleuri de sculptures, il rencontra l'aimable personne; mais il découcha et ses frères connurent sa félicité. Le lendemain, comme il revenait, tout guilleret, de son expédition, Lussac et Des Réaux l'interrogèrent.

— Eh bien! lui dirent-ils, était-elle jolie?

— La plus jolie du monde, s'exclama-t-il, elle n'avait pas le moindre petit poil sur les cuisses!

Pareille naïveté de la part d'un jouvenceau qui se vantait, à Paris, de triompher des plus cruelles, les amusa fortement.

— Ah! l'innocent, dirent-ils, il a apporté son pucelage en Italie!

Cependant Retz, moins ingénu, compromettait pendant ce temps la tranquillité commune. Introduit dans quelques demeures fermées d'ordinaire aux passants étrangers, il en courtisait avec audace les femmes. Il entourait d'une assiduité gênante, impertinente même la signora Vandramina, noble vénitienne, qui prenait trop de plaisir à sa compagnie. On en murmurait et il bravait les rumeurs de l'opinion. Un grand danger le menaçait dans cette ville où l'on vengeait aisément par l'assassinat ces sortes d'offenses. Il n'avait point l'habitude, étant opiniâtre et imprudent jusqu'à la folie, d'accepter des conseils de sagesse. Lorsque le scandale fut sur le point d'éclater, le président Mallier, décidé à l'éviter, lui donna l'ordre de quitter la ville.

L'abbé n'était peut-être pas très enragé d'amour, car il ne résista point à cette injonction. Il fallait aussi réserver l'avenir. Le président Mallier n'eut pas hésité à signaler au cardinal de Richelieu les incartades du « petit audacieux » dont la fortune eût été ainsi définitivement compromise. Retz prit, après cette expulsion déguisée, la résolution de se conduire de façon exemplaire, du moins en matière de galanterie.

Les voyageurs se remirent en route un peu à contre-cœur, par une température accablante. Ils se dirigèrent vers Rome par une voie indirecte, faisant « le tour de la Lombardie ». La distance qui les séparait de la ville éternelle se trouva ainsi grandement allongée. Ils s'arrêtèrent certainement dans plusieurs villes, car ils ne parvinrent au but de leur pérégrination qu'à la fin du mois de septembre.

A Rome, Retz tenait plus que partout ailleurs à

faire belle figure d'apparat, à se loger en grand seigneur, à offrir table couverte de mets succulents. C'était ville des bons repas où l'on obtenait tout en flattant le palais des Eminences. Par malheur, son banquier romain n'avait point reçu ses lettres de change. Il fut obligé, pour réaliser ses projets, de confier son embarras aux Tallemant. Ceux-ci lui ouvrirent aussitôt leur bourse où il puisa largement, embellissant ses livrées, rafraîchissant son équipage.

Il était tout de suite allé voir l'ambassadeur de France, François-Annibal, maréchal-duc d'Estrées qui le mit au courant des coutumes de Rome et du bel air de la cour ecclésiastique. Le bonhomme, connaissant peut-être son humeur impétueuse, lui « fit la leçon ». Après cette visite et quoique n'étant pas encore très assuré de sa vocation, Retz résolut d'acquérir de la réputation dans la foule des soutanes qui encombraient le Vatican et les palais romains. On le vit bientôt disputer dans les Écoles de Sapience, universités gouvernées par les Dominicains, et disputer avec tant de valeur que cardinaux et prélats, le reconnaissant pour leur maître, affluèrent dans sa maison.

Tandis qu'il s'enfonçait dans les grimoires théologiques, les Tallemant visitaient la ville. On ignore quel était leur cicerone, mais ce devait être un bizarre plaisantin, car Des Réaux ne relate, dans son œuvre, sur son séjour à Rome, que des faits d'ordre burlesque. Il parcourut, par exemple, l'hôpital des fous. Là, avec grande satisfaction, il vit un parent de Michel Particelli d'Emery, surintendant des finances, dont l'amour avait troublé la raison. On lui montra aussi parmi les ensoutanés, toutes sortes d'aigrefins,

dont le R. P. Bagnareo, augustin adonné à l'astrologie judiciaire, célèbre par ses friponneries et qui devait terminer sur un gibet son édifiante vie.

Des Réaux, avide d'amusements, recherchait sans doute la rencontre de ces grotesques. Il n'avait guère que dix-neuf ans. Si juvénile encore, il ne se souciait point d'accomplir des pèlerinages archéologiques. Les gens de Rome, toute cette société cosmopolite au milieu de laquelle tant d'escroqueurs vivaient largement, attiraient davantage que les ruines des monuments antiques, sa curiosité.

Bien que huguenot, il fréquenta, sur le Quirinal, le palais du cardinal Antoine Barberin, frère du pape Urbain VIII. Le prélat, malgré son air mélancolique, goûtait les hommes d'esprit et ne s'inquiétait point de leurs origines. Il était entouré d'une multitude de faméliques qui attendaient de sa bienveillance pensions et bénéfices. Parmi eux, Mathieu de Montreuil, poète galant, pétulant, écervelé, et Jean-Jacques Bouchard, le plus équivoque des hommes, exerçaient des fonctions de secrétaires.

Des Réaux se plaisait à contempler ces deux spécimens d'humanité déréglée. De-ci, de-là, il a rapporté les actes de ce Montreuil fécond en versiculets souriants et qu'il appelle « Montreuil-le-fou ». Jean-Jacques Bouchard arrêta plus spécialement son attention. C'était un franc coquin, laid et noir, toujours habillé à l'espagnole, myope et cachant ses yeux fuyants derrière d'énormes lunettes. Parce que son père possédait une chaumière devers Fontenay-aux-Roses, il se disait seigneur de ce lieu et signait ses épistoles, M. de Fontenay-Bouchard. On le croyait sorcier, et cela lui portait du tort, car, malgré des

mœurs de proxénète, un penchant effréné à la débauche, il prétendait, nanti déjà de bénéfices ecclésiastiques, à quelque prélature. En attendant son apothéose, il partageait pauvrement avec Montreuil l'appartement de la chancellerie et le valet qui avait lié son sort au leur.

Des Réaux se divertissait à l'entendre bavarder sans cesse sur de doctes matières que son esprit confus obscurcissait, ou gloser sur les affaires publiques; car il rêvait de jouer un rôle politique. Déjà il ne se contentait plus de correspondre avec quelques « savantasses » parisiens comme Chapelain, il insinuait d'humbles lettres dans la valise diplomatique.

Des Réaux le rencontrait fréquemment à l'ambassade de France où il vendait certainement les petits secrets de la cour romaine. Il ne s'en étonnait point. C'était le lieu du monde où l'on recevait le plus d'extravagants. François Annibal d'Estrées, l'ambassadeur, ne se signalait point par son équilibre et sa mesure. On l'avait fait maréchal, en 1634, pour avoir battu, en Valteline, les troupes du Pape commandées par le cardinal Bagni. Ce bel exploit ne lui donnait pas grande gloire et il passait pour un guerrier de comédie. Sa maison allait cahin-caha, dirigée par son épouse, Anne Habert de Montmor, étrange petite femme sèche et glabre, faite « comme une poupée » et qui fourrait partout son nez démesuré. On y jouait désordonnément. L'écuyer du maréchal, le sieur de Rouvray, et le valet de celui-ci, Giulio Bianconi, y avaient installé un tripot où ils exploitaient les naïfs.

L'ambassadeur tolérait ces indélicatesses, éprouvant lui-même pour le jeu une passion. Mais il ne se résignait pas à perdre, menaçant de tout tuer quand

le sort lui était contraire. Tantôt son train était magnifique et tantôt ses valets manquaient de souliers. Dans les crises d'avarice qui suivaient ses malechances, il obligeait son sommelier à éteindre les chandelles, l'accusant avec violence de le ruiner par sa prodigalité (1).

Claude Quillet, médecin chinonnais, était son secrétaire et son confident. Bien que fort jeune encore, ce petit homme rond, au visage couperosé, avait subi maintes tribulations fâcheuses. On l'avait vu autrefois dans la familiarité de Marion de Lorme. La belle fille lui permettait de la contempler dans sa nudité, de baiser dévotement son giron et ne lui accordait rien. Longtemps, il avait attendu son tour de participer au festin, disant :

— Comme il vous vient des visions en débauche de manger des ordures, de même il vous pourra venir quelque envie en ma faveur.

Lassé de son rôle de soupirant, il était retourné à Chinon et là, ridiculisant les Ursulines et les exorcistes de Loudun, avait provoqué la colère de Laubardemont, agent des basses œuvres de Richelieu. Menacé dans sa vie, il avait été tout heureux de suivre, à Rome, le maréchal d'Estrées auquel Bautru, le bouffon, l'avait recommandé. Il n'avait jamais pu se résoudre à accepter une religion quelconque. C'était le libertin-né, le négateur, le sceptique.

Il écrivait avec aisance, en vers et en prose, manifestant une prédilection pour le latin. Il préparait en silence un curieux poème : *la Callipédie*, où il révélait aux hommes l'art de concevoir de beaux enfants.

(1) T. I, 383 et s., lui a consacré une historiette.

Il n'y avait pas d'être plus moqueur et se plaisant davantage à berner autrui. Perpétuellement il manigançait contre tel benêt quelque facétie dont se réjouissait l'entourage.

Tout de suite Des Réaux se lia d'une vive amitié avec cet original dont il tirait mille anecdotes bonnes à retenir (1). C'est par son entremise que lui parvinrent, un beau jour, des nouvelles de Marie Le Goux. En se quittant, les deux amants avaient oublié de convenir d'un moyen de correspondance. Des Réaux, au milieu de tant de promenades et d'événements, ne s'était plus préoccupé de sa maîtresse lointaine; mais la pauvre femme, désireuse de connaître le destin du voyageur, s'était ingéniée à trouver un sûr intermédiaire. Guénaut le jeune, médecin des familles Louvigny et Tallemant, avait transmis à Quillet, son ami, ses épistoles tendres.

Celles-ci apportèrent à Des Réaux « de mauvaises heures ». Il se hâta d'y répondre et de chasser les souvenirs. Il voulait se divertir et non point s'attarder à des regrets superflus. Tant de figures attachantes sollicitaient encore, à l'ambassade, son examen! On y voyait, par exemple, une victime de Riche-

(1) Tallemant des Réaux parle fréquemment de Quillet qui est un de ses informateurs et dont il donne, de-ci, de-là, la physionomie morale et physique. V. II, 43. 44, 134, 334 ; IV, 63 ; V. 188, 227, 228 ; VI, 470 etc... Il conservait, dans son *Recueil marbré*, aujourd'hui perdu, différentes pièces de lui (*B. L. R. ms.* n° 673 f° 7). Une *Ballade contre le Parlement*, poésie de Quillet qui paraît être inédite, subsiste dans ses papiers venus jusqu'à nous (*Même ms.*, f° 39). Nous avons donné des renseignements bibliographiques sur Quillet dans notre *Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet*, 1911 p. 174 et s. Sa *Callipédie* parut en 1655. On a de lui différentes poésies, entre autres : *Pan, églogue latine*, probablement inédite (*B. N. Manuscrits, Mélanges Colbert*, t. XXXVII, p. 139). V. encore, dans Dumoustier : *Essais sur la ville de Chinon*, 1807, p. 152, une notice sur cet auteur.

lieu, François de Rochechouart, chevalier de Jars, récemment sorti de la Bastille, et Hugues de Lionne, futur secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui s'était réfugié à Rome après la disgrâce de son oncle Abel Servien (1). De temps à autre, l'énigmatique Giulio Mazarini, agent de la France en Italie, venait converser avec l'ambassadeur et prodiguait à ses hôtes les sourires, les paroles aimables, les promesses rarement tenues.

Le maréchal d'Estrées entretenait, en outre, plusieurs artistes à demeure, dont un peintre, François Sévin (2). Il accueillait libéralement ceux qui le venaient visiter. Des Réaux connut dans sa familiarité Pierre du Monstier, portraitiste qui le renseigna sur la vie et les mœurs de son cousin germain Daniel du Monstier et qui, comme ce dernier, ornait sa mémoire de « toutes les sales épigrammes françaises » (3). Il assista aux concerts que donna à l'ambassade Maugars, le fameux joueur de viole du cardinal de Richelieu, personnage capricieux et entêté dont les naïvetés réjouissaient la galerie (4).

Parfois, Des Réaux quittait le palais Farnèse où logeait le maréchal d'Estrées et rejoignait Retz, heureux de retrouver sa compagnie. Ils firent ensemble, par une grosse pluie, un « fort ridicule voyage » aux environs de Rome pour visiter des mines d'alun. Ils jouèrent, comme des enfants, au ballon dans les

(1) T. II, 73, parle de Lionne comme le connaissant intimement. Il cite également plusieurs fois le nom du chevalier de Jars (II, 332, etc...).

(2) *A. E. Rome*, t. LXIII, p. 289.

(3) T. III, 491.

(4) T. II, 329 et s. lui consacre une historiette où (p. 333 et s.) il raconte les incidents de son séjour à Rome.

Thermes de l'empereur Antonin. Ils se divertirent à contempler, du balcon d'une maison, à la porte del Populo, l'entrée solennelle du prince d'Exemberg, ambassadeur d'obédience de S. M. le roi de Hongrie. Le peuple suivait à la trace ce personnage et son cortège, espérant recueillir les plaques d'argent dont leurs chevaux étaient ferrés.

Bientôt d'ailleurs tous les Français de la ville se réunirent de nouveau à la porte del Populo, pour y recevoir l'ambassadeur extraordinaire que Louis XIII envoyait au pape Urbain VIII pour lui annoncer la naissance de Louis XIV. A leur groupe enthousiaste, s'était joint un homme entre tous illustre par son génie d'écrivain et par son renom de galanterie, le poète Vincent Voiture. Il revenait de Florence où le roi l'avait délégué pour une mission analogue d'annonciateur du grand événement. Des Réaux qui admirait fervemment l'auteur de tant de rondeaux adorables, de stances légères, de lettres considérées comme des modèles de style épistolaire, fut heureux que ces conjonctures imprévues le rapprochassent de lui. Mais il ne put autant qu'il l'eût souhaité entretenir le petit homme frétillant. Le climat romain fatiguait Voiture. Aux heures où il se sentait dispos, le poète, en compagnie de Lionne, fréquentait le tripot de Le Rouvray et y perdait les gratifications que lui avait offertes Ferdinand II de Toscane. Il quittait d'ailleurs bientôt l'Italie, désireux de retrouver l'atmosphère, indispensable à sa vie, de l'Hôtel de Rambouillet (1).

(1) Nous avons raconté, dans notre *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, 1912 p. 170 et s., le séjour de Voiture à Rome. Il n'est pas douteux que Des Réaux rencontra,

Cependant le maréchal d'Estrées décidait de fêter avec magnificence la naissance du dauphin. Le 21 novembre 1638, à la tête de somptueuses carrossées et cavalcades de prélats et de seigneurs, il se rendait à l'église Saint-Louis, ornée de riches tapisseries. Cardinaux et évêques dévoués à la France officiaient et chantaient le *Te Deum*. De ses deniers, il distribuait trente-huit dots à autant de pauvres filles de France, Savoie et Lorraine. Il conviait les dames romaines à des festins, faisait, sur les places publiques, organiser courses et jeux, tirer des feux d'artifice. Durant trois jours, aux deux ailes de son palais, des dauphins de marbre laissaient couler de leur gueule le vin clairet dont se désaltérait le peuple.

Enfin, il donnait à la cour papale et à la société romaine le régal d'un opéra italien : *La Sincerita trionfante, overo l'Erculeo ardire favola boscareccia*, monté avec un luxe prodigieux de décors. Ottavio Castelli da Spoleti en avait conçu le sujet, Angelo Cecelini, compositeur du duc de Bracciano, la musique.

Des Réaux émerveillé assista à cette représentation si différente pour lui de celles que lui offraient les théâtres parisiens. Le poème mélangeait l'allégorie à l'histoire. L'amour d'Hercule pour Galatée, altière fille d'un roi celtique, formait le thème principal sur lequel se greffaient des allusions à la naissance du dauphin et à la gloire de la France.

Des musiques légères ravissaient les oreilles,

dans cette ville, pour la première fois, le poète à qui il devait consacrer une si curieuse historiette et vouer, nous le verrons dans la suite, un durable attachement. Voiture quitta Rome au début de novembre 1638, comme le précisent deux lettres de Fontenay-Bouchard et Mazarin (*A. E. Rome*, t. LXXIV, pp. 168 et 201).

accompagnant les vocalises des cantatrices travesties en nymphes aux tuniques transparentes. En intermèdes, des ballets étaient dansés par de souples comédiens, revêtus de costumes à l'antique et qui réglaient avec art leurs mouvements. Des machines faisaient apparaître, sous les voûtes de la scène, dans des nuées artificielles, les chars des dieux ou voltiger à travers l'atmosphère les génies des eaux et des forêts.

Mais ce qui divertit le plus Des Réaux habitué à voir toute une action tragique ou comique se dérouler dans un cadre immuable, ce fut le changement continuel du décor. Il semblait que celui-ci suivît de sa mouvante métamorphose le jeu diversifié des acteurs. La scène, tout d'abord, présenta l'aspect d'une forêt printanière, toute souriante de fleurs et de verdures; elle se transforma ensuite en un cirque de rochers d'où coulèrent, formant un lac aux eaux bleues, des cascatelles nombreuses; de nouveau elle offrit l'image d'une forêt où s'ouvrit une clairière illuminée par le soleil; puis le décor s'assombrit, devint l'antre d'un dieu souterrain. On eut ensuite la vision des régions infernales : dans un effrayant chaos de rochers, au milieu de lueurs rougeâtres d'incendie, les démons, sous des formes monstrueuses de dragons, de serpents, de chèvres-pieds, d'êtres hybrides, têtes de chiens et queues de lézards, soufflant leur haleine de feu, dansèrent un ballet aérien. A ces lugubres figurations se substituèrent bientôt des tableaux gracieux de l'antique Hellade. Sur des fonds élégants d'architectures à colonnes, ornés de statues, dans des jardins plantés de cyprès, des fontaines superposèrent leurs vasques

de marbre. Le temple de Minerve, ouvert sur ses galeries à piliers, apparut, situé dans ses parcs heureux où se promenèrent la Sincérité et l'Honneur. Enfin les Français saluèrent de leurs applaudissements une merveilleuse reconstitution du cœur de Paris, de ce Pont Neuf commandé par sa statue équestre, dominé par les palais et les églises et vers lequel convergeait toute la vie de la cité. Il surgit des profondeurs de la scène, tel qu'il devait être en ces jours de liesses publiques, avec son ramas de badauds, ses tréteaux de bateleurs, son immense concours de véhicules, dans l'apothéose des feux d'artifice (1).

Des Réaux devait conserver le souvenir de ces fêtes romaines. Bien des années après, examinant le passé, il écrivait mélancoliquement : « Je me divertis bien en Italie... C'est belle chose que jeunesse. »

Un jour cependant qu'il jouait au ballon, selon sa coutume, avec le cardinal de Retz et Toussaint Rose, plus tard président au Parlement, il faillit, par l'arrogance de l'abbé de Retz, tâter du bâton. Le prince d'Exemberg, ambassadeur de l'Empereur, leur envoya dire, par un messager, de quitter la place sur l'heure. Son Excellence désirait s'y délasser des travaux de cabinet. Devant cette insolence, l'abbé, peu enclin à la souplesse, regimba. Il répondit qu'on obtenait tout de lui par civilité, mais qu'il ne rece-

(1) Ottavio Castelli dédia au cardinal de Richelieu *La Sincerita trionfante*, publiée en 1639, sous le format in-4°. Il fit parvenir à l'Eminentissime un exemplaire de cet ouvrage orné de sept aquarelles représentant les décors de l'opéra. Ce volume est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Sur les fêtes données par le maréchal d'Estrées, le 21 novembre 1638, V. *Gazette de France de 1638*, p. 753.

vait d'ordre d'aucun autre ambassadeur que de celui du roi son maître.

Le prince alors, par le doyen de ses estafiers, renouvela l'ordre de sortir du jeu. Retz et ses compagnons se préparèrent à la bataille. Ils étaient décidés à ne céder que devant la force. Ils montraient grande audace en face de cet Allemand qu'accompagnaient toujours dans Rome cent mousquetaires à cheval. Le prince heureusement méprisa leur bravade et ne poussa point l'affaire.

Cette aventure fit grand bruit dans la ville. Mazarin comprit dès lors que l'abbé de Retz se signalerait au monde par autre chose que par sa piété. Lorsque le jeune homme prêcha dans l'église Sainte-Cécile, toute la société romaine s'empressa d'accourir pour entendre cet étrange personnage qui unissait l'éloquence à la bravoure. Conquérir par cette éloquence les âmes italiennes fut la dernière prouesse de l'abbé. Peu après, il prenait à part les Tallemant, feignait d'avoir reçu d'un homme venu secrètement dans la ville un avis qui l'obligeait à rentrer immédiatement en France.

Les Tallemant comprirent qu'il manquait de nouveau d'argent et n'en voulait plus emprunter. Ils avaient quitté Paris depuis bientôt dix mois; ils ne se souciaient pas de prolonger davantage leur absence. A la Noël, ils quittèrent Rome. Il est probable qu'ils ne s'attardèrent point en route.

A Lyon, Des Réaux logea de nouveau, avec ses frères, chez le commissaire de l'artillerie et retrouva son amour en en revoyant l'objet. Les voyages forment la jeunesse. Il avait pris de l'audace et l'heure d'entreprendre était venue. Après avoir avec douceur

caressé la jeune fille, romanesquement il lui proposa de l'aller rejoindre, dans sa chambre, à l'aide d'une échelle de corde. Ainsi les héros de *Francion* arrivaient-ils à leurs fins délicieuses. Il faisait miroiter à ses yeux toute une vie de délices, car, plus tard, pour perpétuer leur félicité secrète, il l'irait retrouver à la campagne où elle passait les mois d'été.

Elle hésitait, troublée, rougissante; mais à la fin la crainte l'emporta sur la passion :

— Il y a trop de péril à cela, dit-elle.

Des Réaux, dès lors, comprit que l'aventure était terminée. Il s'en alla le cœur plein de regrets, non sans espoir encore, pensant que les lettres triompheraient de cette timidité naturelle (1).

(1) T. VI, 337. Sur les épisodes du voyage d'Italie, V. Retz : I, 24 et s. : Tallemant des Reaux : IV, 26 ; V, 192 et s. ; VI, 337 : VII, 527, 443 : *Gazette de France de 1639*, p. 29.

CHAPITRE V

Quand ils reviennent de leurs prérégrinations les voyageurs aperçoivent plus nettement l'aspect mesquin de leur cadre habituel de vie. Gens et choses dont ils ont perdu l'accoutumance se montrent à leurs yeux sous leurs véritables formes. Ils en subissent l'ennui et en éprouvent l'aversion pendant tout le temps qu'ils emploient à s'y habituer de nouveau jusqu'à l'indifférence.

Ainsi Des Réaux. Le voyage d'Italie lui avait ouvert de larges horizons et l'avait mis en contact avec des personnages d'importance, jouant, dans tous les ordres d'activité humaine, des rôles curieux à observer. Descendant de carrosse, il retombait dans le tohu-bohu bourgeois du foyer familial. Il n'y avait certainement pas à Paris de maison plus vivante. Pierre Tallemant le père et Boisneau avaient réussi à y mener une clientèle immense qui du matin au soir l'emplissait de son bruit.

Des Réaux ne songeait pas à les aller fatiguer de sa présence dans les bureaux. Il explorait le logis tout transformé depuis son départ. Maintenant les

caves regorgeaient de muids de ce vin de Bourgogne auquel la famille accorda toujours une prédilection. Dans la cour, deux carrosses, et dans l'écurie, deux solides chevaux, sous la gouverne du cocher Charles Havon, étaient toujours prêts pour les courses des financiers.

Les cuisines, tapissées d'une formidable batterie de cuivre et de vaisselles d'étain, ruisselaient de clartés et la salle du commun, et la dépense où se tenaient les domestiques, étaient pleines de provisions enfermées dans des armoires, des bahuts et des coffres. Jamais on n'avait vu maison où pullulaient autant les ustensiles et les meubles utiles aux préparations culinaires, aux pâtisseries surtout, aux confitures, aux douceurs de bouche qui préparent les clients naïfs aux duperies.

La salle à manger était immense, parée d'une tapisserie de cuir doré. Autour de la table de noyer, couverte d'un magnifique tapis de Turquie, vingt-quatre chaises tenaient conseil. Une petite table à coulisse, dans un coin, servait aux joueurs. Une armoire contenait l'argenterie, le gigantesque coquemar, les grands bassins et plats, les assiettes, les couverts, les hauts flambeaux des repas de cérémonie (1).

Point de grand luxe, mais partout du confort. L'appartement de Pierre Tallemant se composait de deux pièces. Un cabinet tendu de tapisserie des Flandres, meublé de trois tables revêtues de tapis de drap vert à franges de soie, de quatre fauteuils, de six chaises fleuries de point de Hongrie et de deux

(1) L'argenterie de Pierre Tallemant fut, à son décès, prisée 7.762 livres 10 sols.

armoires élégantes, précédait la chambre du maître. En celle-ci, Des Réaux découvrait un peu plus de recherche. Sur les murailles décorées de cuir doré à fond rouge, un miroir de Venise encadré d'ébène, une peinture sur bois représentant des personnages, une toile où s'épanouissait un clair paysage souriaient entre les fenêtres ornées de rideaux de taffetas cramoisi. Sur la cheminée s'étageaient des pots de faïence de Hollande et de fins sujets en porcelaine précieuse. Des papiers et quelques livres étaient entassés dans un petit buffet de chêne à quatre guichets ; une brosse à long manche reposait sur un guéridon de bois noir. De ci de là, rangés contre les murs, ou disséminés autour des tables, huit fauteuils, douze chaises à vertugadin de bois noir, des sièges ployants, des carreaux, un devant de cheminée faisaient cortège, ornés comme lui de taffetas d'Avignon rayé de vert, d'incarnat et de blanc, au lit à hauts piliers surmontés de pommes et couvert de sa couverture de parade.

Toutes les pièces étaient, selon la mode du temps, pareillement tapissées de cuir doré ou de fines étoffes des Flandres, de Rouen, d'Auvergne à feuillages ou à personnages, l'une représentant l'histoire de Romulus et de Rémus. Une chambre enfermait dans son mystère les six chaises « caquetoires » dont disposait le ménage. Le linge débordait des armoires (1). Dans le garde-meubles, c'était un prodigieux amas de sièges et de tables, de tentures, de rideaux, de paravents. Les bois de lit y pullulaient, et les matelas, et leurs parements tout confectionnés de damas

(1) 81 nappes, 563 serviettes, 145 draps, 12 essuie-mains, 12 torchons, etc, au décès de P. Tallemant.

rouge ou blanc, de velours vert ou pourpre, de soie feuille morte ou jaune, de taffetas olive, de serge violette, approvisionnement nécessité par le séjour fréquent au logis de parents, d'amis, de clients auxquels on réservait large hospitalité (1).

Des Réaux n'était point étonné. La famille s'était, en son absence, agrandie. Boisneau et la Grossetière s'étaient installés rue des Petits-Champs avec leurs femmes et leurs domestiques, payant pension à Pierre Tallemant. Les deux jeunes ménages avaient mis au monde quatre enfants qui vagissaient à fendre les oreilles (2). Chacun vivait à sa guise, ne craignant pas d'embarrasser autrui.

Si bien que le tumulte des bureaux s'était étendu aux appartements particuliers. Vainement eût-on cherché en ceux-ci, à cette heure, la tranquillité indispensable au recueillement. Des Réaux supportait avec impatience ce tintamarre; mais seul il en souffrait. Une nervosité trop vive multipliait en lui les sensations pénibles. Pour la première fois, il

(1) *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656* (*M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefebvre*).

(2) T. VI, 315, dit de son père : « Il tenait quasi toute sa famille en pension chez lui et vous pouvez bien croire, comme il disait lui-même naïvement, qu'il n'y gagnait pas ». Boisneau habitait, en effet, rue des Petits-Champs. V. *B. N. Pièces originales*, n° 2.788. *Acte du 29 mai 1638*. Il avait eu de Anne Bigot de La Honville, sa femme, deux enfants : Anne, née le 1er janvier 1637. — Angélique, bapt. le 2 octobre 1638, morte le 2 juillet 163 . Il aura, dans la suite, quatre autres enfants : Marie, bapt. le 4 décembre 1639, morte jeune. — Pierre-Paul, né le 18 juillet 1642, enterré le 16 novembre 1649. — François, bapt. le 24 février 1647. — Pierre-Paul né le 18 juillet 1652. (*Bibl. de la Société de l'Hist. du protestantisme français, Manuscrits, Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant*; Jal : *op. cit.*, art. *Tallemant*). Pour la postérité de François Le Venier, sieur de La Grossetière, V. Haag : *op. cit.*, art. *Le Venier*. Tallemant des Réaux : VI, 303, dit que Mme Tallemant la mère avait « bien du soin du gendre de la fille du premier lit », c'est-à-dire de La Grossetière.

découvrait que son père, malgré son habileté commerciale et son intelligence des spéculations, était, en réalité, un pauvre homme « un homme du vieux temps, *in puris naturalibus*, qui, en sa vie, n'avait fait une réflexion. »

Il le retrouvait plus opiniâtre que jamais en toutes choses, aussi « méchant politique », davantage encore fanatique dans sa huguenoterie, inclinant tout à fait vers le mysticisme où l'avait engagé Paul Yvon. Quarante années de lutte avaient affaibli ses forces morales et physiques. Il parlait maintenant un galimatias que personne, hors sa famille, n'entendait plus (1).

Ces défauts voilaient ses qualités très réelles de brave homme, plein de générosité. Étant gai naturellement, il souhaitait la bonne humeur autour de lui et s'efforçait de l'y entretenir. Sans cesse, bien que haïssant les festins, il amenait des convives à sa table, heureux de leur prodiguer le bon vin et les mets choisis (2).

Il n'aimait point les oisifs. Toujours le premier levé de la maisonnée, il donnait encore l'exemple du labeur. Il eût été heureux que tous ses fils perpétuassent son œuvre commerciale et financière. Il voyait bien que seuls Boisneau et de Lussac mon-

(1) T. VI, 302-303, donne des exemples de ce galimatias : « L'aversion, dit-il, qu'il avait eue contre un ministre écossais, nommé Primerose, qui prêchait deux heures d'horloge et ne disait rien qui vaille, fut cause que, pour dire un lanternier [ou un sot], il disait un écossais... Mon père s'avisa ensuite, pour enchérir, de dire *excellent écossais*, puis *excellent*, tout seul, après *magnifique excellent*, et enfin rien que *magnifique* ; tellement que, pour savoir ce qu'il voulait dire, il fallait faire toute cette gradation ». Il mélangeait aussi d'expressions patoises ce jargon.

(2) T. VI, 303-304.

traient des aptitudes en cette matière. Il voulait qu'avant sa mort les autres fissent tout au moins dans la société, par l'achat d'offices importants, figures de riches fonctionnaires. Les deux plus jeunes, Henri et N..., manifestaient du goût pour la carrière des armes. Des Réaux ne se complaisait que dans les livres et dangereusement se dirigeait vers les lettres où se recrutaient mille parasites occupés à de ridicules bavardages. Pierre Tallemant ne songea point à contrarier l'inclination de ses jeunes enfants pour la guerre. Mais par contre il exigea que Des Réaux, dont il voulait faire un conseiller au Parlement, continuât ses études.

De François, il ne savait à vrai dire que faire. C'était le plus indiscipliné, le plus rétif, le plus inquiet et le plus tatillon des six garçons. Il écrivait, lui aussi, des vers que l'on disait agréables, mais il ne rêvait point la gloire littéraire. On ne savait exactement ce qu'il souhaitait, hors paresser au lit, s'endormir sur des livres, intriguer dans la famille, créer partout des divisions.

Il était ambitieux cependant, aspirait à de grands emplois, mais pensait y parvenir par de savantes cabales et par la trahison. Au retour du voyage d'Italie, il avait l'âge d'établissement. Pierre Tallemant l'interrogea sur ses desseins. François les révéla sans ambages. Il voulait abjurer le protestantisme. Sa qualité de huguenot lui fermait toutes les sinécures où l'on vivait largement sans travailler. Il avait vu en France d'abord, à Rome ensuite tant de gras bénéficiers, tant de prieurs, d'abbés commendataires et de prélats bien vêtus, richement rentés, jouissant béatement du produit de prieurés et d'abbayes exploités

par la plèbe laborieuse des moines, qu'il enviait leur destin. Il se ferait, à leur exemple, abbé. Le roi et la reine, fort pieux, favorisaient les convertis. Il obtiendrait bien, à son tour, un bénéfice qui lui procurerait une molle existence, toute embellie de considération et d'écus. Peut-être même parviendrait-il à coiffer la mitre des évêques.

Il tenait ces propos cyniquement. Il prétendait d'ailleurs, pour s'excuser, que la contemplation, à Rome, des pompes religieuses l'avait troublé. Il attribuait aux prônes et aux conversations de l'abbé de Retz sa détermination d'abandonner la foi de ses pères. Mais Pierre Tallemant comprenait que la paresse et l'intérêt le guidaient surtout. Le vieux avait peine à retenir sa colère. Boisneau, de son côté, très attaché à sa religion, maudissait le renégat. Il fallait lutter contre cet esprit de reniement qui s'insinuait dans la famille. Mme d'Harambure déjà l'avait favorisé en autorisant, dans sa maison, des controverses de langue entre l'abbé de Retz et le ministre Mestrezat (1). On décida de chasser momentanément François du logis familial, de l'expédier hors Paris, dans une solitude propice à la réflexion (2).

Toute la famille, et Des Réaux en particulier, fut enchantée que ce pleutre, cet *écossais*, comme disait dans son étrange langage Pierre Tallemant, subît cet exil. François était dans la maison un élément de discorde. Il ne se plaisait qu'à soulever la colère des

(1) Retz : *op. cit.*, I, 65 et s., raconte de plaisantes anecdotes sur ces disputes chez Mme d'Harambure, « huguenote précieuse et savante ». Le maréchal de la Force, Turenne, la duch. de Vendôme, le comte de Brion, Mme de Choisy, Voiture y assistaient.

(2) T. VI, 209-210.

uns contre les autres. « Dès son enfance, écrit Des Réaux, il avait toujours eu contre moi une envie étrange, qu'il a encore et que je n'espère pas surmonter (1). »

Or il n'était pas nécessaire qu'un méchant attisât les rancunes latentes d'un foyer uni seulement en apparence. Une hostilité sourde continuait à diviser les enfants des deux lits. Cette mésentente et le tintamarre perpétuel qui lui brisait la tête, et le goût des plaisirs, déterminèrent Des Réaux à séjourner le moins possible rue des Petits-Champs.

S'il n'était pas tout de suite revenu au logis de M. d'Agaury où, pensait-il, l'attendait impatiemment Marie Le Goux, c'est qu'il restait encore amoureux de la Lyonnaise dont il s'était fait le caressant chevalier. Il échangeait avec elle des lettres, admirant son style et son esprit. Il espérait bientôt, quand elle viendrait à Paris, en obtenir les faveurs.

Il ne fallait point cependant lâcher la proie pour l'ombre et c'est pourquoi il se décida à retourner rue Montorgueil. La maison de M. d'Agaury était entourée d'un parc et toute la jeunesse du voisinage s'y réunissait, pour jouer à la paume, aux quilles, au volant et y galantiser à l'aise. Quand Des Réaux s'y présenta, après dix mois d'absence, il imaginait que Marie Le Goux l'y accueillerait avec transports. Il fut tout décontenancé par sa froideur. Elle rebuta ses cajo-

(1) T. VI, 305. Pierre Brun : *Autour du* XVII*e siècle*, 1901, *A travers les manuscrits inédits de Tallemant de Réaux*, p 403, écrit : « Tallemant fut, on le sait, uni, durant toute sa vie, par une tendre affection, avec son frère François, homme de lettres assez estimable, en dépit de l'opinion de Boileau ». Le ressentiment, plutôt que l'affection, semble se dégager de l'Historiette que Des Réaux consacre à son frère.

leries, refusa les gants de Frangipane qu'il lui rapportait d'Italie et, l'ayant entraîné dans un cabinet de verdures, elle lui fit de véhéments reproches. Il l'avait lâchement abandonnée, disait-elle. Pendant un temps, après son départ, elle avait cru être enceinte de ses œuvres. Affolée, elle appela à son aide le médecin Guénaut, le suppliant de la délivrer de cette géniture importune. Heureusement elle s'était trompée, mais elle lui gardait rancune de la frayeur qu'il lui avait donnée.

Des Réaux, étonné d'une pareille niaiserie, la blâma de s'être ainsi, sans motif plausible, confiée à un tiers. Mais Marie Le Goux :

— Hé pourquoi ne l'aurais-je point fait? M. Guénaut sait que j'avais bonne intention et je lui ai dit que vous m'aviez promis de m'épouser.

Peut-être, en effet, au cours de l'action, et comme la jeune femme, conservant dans le plaisir ses scrupules, lui disait :

— N'es-tu pas mon mari?

Des Réaux lui avait-il répondu un « oui, oui » de nature à les tranquilliser. Mais, dans ces minutes de liesse, un amant engagerait tout l'avenir. Une maîtresse avisée sait que promesses de déduit sont sujettes à être révoquées. Le tort de Marie Le Goux consistait à les avoir prises pour « argent comptant. »

Ce jour-là ils disputèrent aigrement et ils se quittèrent brouillés. En s'en allant, Des Réaux emportait néanmoins une satisfaction. Il était assuré que l'abbé de Cerisy n'avait tiré aucun profit de son absence. On lui avait fait constamment grise mine. Cela, et probablement d'autres considérattons, l'avaient déterminé à consacrer davantage de sa vie à son ministère

religieux. « Le Crucifix, dit Des Réaux, prit ce temps-là pour lui donner un coup de pied, et depuis il ne fut amoureux que de la Vierge Marie (1) ».

Le jeune homme eût été, à ce moment, ravi d'être à jamais débarrassé de Marie Le Goux dont le caractère capricieux l'exaspérait. Il cessa de la visiter. Il continuait à recevoir des épistoles tendres de la belle Lyonnaise. Cela occupait son esprit et dirigeait vers d'autres buts sa sensualité. Or, peu à peu, ces correspondances devinrent moins fréquentes, puis elles cessèrent brusquement. Il s'informa, ne pouvant croire qu'il était oublié. Hélas ! la Lyonnaise trop ardente avait disparu de ce monde (2). Il n'avait donc plus de maîtresse désormais. Il en était réduit, pour occuper son temps, à se plonger dans les textes arides de Cujas.

Le chagrin ne persistait jamais longtemps dans son âme. Il transportait dans le domaine de l'amour l'esprit d'entreprise des Tallemant. Plutôt que de demeurer tourmenté de désirs sans satisfaction, il se résolut à reconquérir Marie Le Goux. Il y parviendrait en excitant sa jalousie. Il fréquenta de nouveau le jardin de M. d'Agaury. Mme de Mérouville, sœur de Nicolas Bigot, s'y rendait presque chaque jour en compagnie d'une agréable jeune fille, sa parente-suivante. Il cajola, sous les yeux de Marie Le Goux, cette jeune fille et parvint aisément à capter son cœur. Peu à peu ensorcelée, elle l'appelait son mari.

Il advint que Marie Le Goux les surprit se prodiguant les baisers. Ce fut trop de douleur pour elle. Sa froideur cachait une tendresse exaspérée. Pour rompre

(1) T. VI, 338.
(2) T. VI, 337-338.

une intrigue dont le spectacle l'irritait, elle retomba lâchement dans les bras de Des Réaux : « Je remontai sur ma bête », constate celui-ci avec simplicité (1).

Il s'en fut bien gardé, s'il avait pu prévoir ce qui l'attendait. Sacrifiant désormais toute pudeur, Marie Le Goux manifestait jalousie et exclusivisme. Elle voulait le jeune homme sans partage, sachant que, l'âge venant, les jours de passion lui étaient comptés. Elle ne conserva bientôt plus aucune mesure. Elle portait son amour comme une auréole. A un divertissement que donna une de ses parentes, dansant aux chansons, elle prit Des Réaux par la main, et balla en accompagnant ses pas de ces vers :

Guillot est mon ami,
Quoique le monde en raille ;
Il n'est point endormi
Quand il faut qu'il travaille.
Ah ! je ris alors qu'il me baise,
Car il meurt de plaisir et moi d'aise (2).

Elle fit scandale. Les d'Agaury, qui supportaient de plus en plus impatiemment la liaison de leur parente avec Des Réaux, la gourmandèrent. Ils n'y gagnèrent que rancune et menace de rupture. Ils procédèrent alors d'autre sorte pour la détacher de son amant. Ils espionnèrent celui-ci. Ils rapportaient toutes chaudes les gaillardises qu'ils le soupçonnaient de commettre (3).

Or Des Réaux n'avait point fait serment de fidélité. Le goût des plaisirs et des jouissances grandissait en

(1) T. VI, 338.
(2) Couplet de Gaultier-Garguille.
(3) T. VI, 340.

lui (1). Nul, quand il était libre d'entraves, ne manifestait plus que lui de gaieté. Il allait encore quelquefois, rarement, chez sa cousine, Mme d'Harambure. La jeune femme était maintenant veuve (2). Elle logeait rue des Fossés-Montmartre, près de son oncle Rambouillet (3). Dans ce nouveau domicile, les galants l'assiégeaient. Le vieux maréchal de la Force, qui avait déjà sous lui tué deux épouses, rêvait, à quatre-vingts ans, d'en faire une duchesse, mais, pour effacer la mésalliance, il demandait qu'elle lui reconnût 40.000 écus par contrat (4). Un capitaine aux gardes, La Salle, exaspéré qu'elle le rebutât, avait aposté, pour l'enlever, des estafiers sur le chemin de Charenton. Sans Pierre Tallemant et Nicolas Rambouillet qui réclamèrent la protection de Richelieu, elle serait devenue la proie de cet énergumène, amateur de la fortune en même temps que de la dame (5).

Des poètes, Voiture, Scudéry, Martin de Pinchesne, la convoitant et la louant à la fois, continuaient à rendre illustre sa ruelle (6). Des Réaux ne s'expliquait point quel charme ces fols trouvaient à cette femme

(1) En deux passages surtout des *Historiettes* (VI, 339 et 358) il précise quel était, à ce moment, son ardeur à jouir de la vie.

(2) *B. N. Manuscrits, Chérin*, n° 103. Jean d'Harambure fut tué en novembre 1639. Est-ce cette mort que Des Réaux a chantée dans le *Sonnet sur un portrait d'Arthemise buvant les cendres de Mausole* publié par M. Fr. Lachèvre : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, t. II, 1903, p. 667? En février 1640, Mme d'Harambure fait, pour l'héritage de son mari, une *Transaction* avec son beau-frère, Henry d'Harambure. (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*).

(3) T. IX, 479.

(4) T. I, 258; VI, 265.

(5) T. VI, 265, 266. V. aussi *B. N. ms. n° 20.633*, p. 58.

(6) *Poésies diverses de M. Scudery*, 1649, p. 92 : *Poésies héroïques de M. de Pinchesne*, 1670, p. 151. Retz : I, 65 et s., signale la présence de Voiture.

grêlée que dévorait maintenant une maladie de langueur. Le souvenir délicieux des heures qu'il avait passées à l'aimer l'attirait encore chez elle. Il éprouvait aussi grand agrément à converser en cette maison avec Voiture, dont il admirait l'esprit et à regarder Scudéry faire le matamore.

Il y contemplait aussi les airs avantageux de son frère François. Le jeune homme était revenu d'exil tout autant déterminé, malgré les objurgations de la famille, à abjurer le protestantisme ; mais avant d'endosser la robe de prêtre catholique, il fallait se plonger dans la théologie. Cela apaisait un peu son ardeur. Il n'était pas pressé. Depuis longtemps amoureux de Mme d'Harambure, il cherchait, la voyant maintenant seule dans la vie, à la circonvenir. Il n'y réussissait guère avec son humeur querelleuse, ses « visions » continuelles, les haines et les jalousies que distillait son cœur. Elle l'écoutait en souriant et l'on ne savait jamais si elle était satisfaite de son esprit plaisant, malgré sa causticité, ou bien si elle se moquait de cette dupe nouvelle.

François Tallemant aurait eu la tête belle avec ses grands yeux, son long nez décelant l'intelligence, si sa bouche n'avait accusé l'inquiétude et l'amertume. Une épaisse chevelure embroussaillée contribuait à déparer cette physionomie. L'allure générale du personnage était lourde, révélant l'hérédité populaire (1). Il se rendait compte de sa rustauderie et, pour rivaliser avec « les blondins » qui hantaient la ruelle de Mme d'Harambure, il y apparut un jour la tête enveloppée d'une énorme perruque. Des Réaux en fit des

(1) Son portrait a été dessiné par Nanteuil, gravé par Stephen Picard. V. aussi : T. VI, 301 *ad notam*.

gorges chaudes avec ses frères et « l'emperruqué » eut un motif nouveau de le haïr.

Des Réaux ne contrariait nullement son penchant pour Mme d'Harambure. Il lui laissait la place libre; mais François se lassa vite du rôle de soupirant. Pour se conforter dans ses convictions de néophyte, si bien appuyées par la pénitence, il entreprit un deuxième voyage à Rome (1).

Cette décision soulagea de nouveau la famille. Pour Des Réaux, satisfait de voir le nom des Tallemant si bien représenté dans la ruelle de Mme d'Harambure; il se chargeait plus agréablement de le représenter ailleurs, chez les Bigot surtout où la vie était un perpétuel divertissement. Dans cette maison où se réunissaient les financiers les plus retors et les huguenots les plus fanatiques, où l'on était sans cesse en parade, où l'on multipliait le cérémonial, la folie régnait en maîtresse. Trente filles et trente garçons n'y songeaient qu'à organiser collations, cadeaux, promenades et à donner les violons. Il en sourdait éternellement une rumeur de rires, de danses, de chansons et de musique qui égayait ce faubourg Montmartre, peu bâti encore, attristé par ses terrains vagues. Presque chaque semaine, la porte cochère laissait passer des carrossées joyeuses de jeunes gens qui prenaient la route d'Arpajon.

Ils allaient à La Honville, terre de Nicolas Bigot, située entre le chemin de Lyon et le chemin d'Orléans. Ah! la belle liberté que l'on goûtait en ce lieu fortuné. Les mères bavardaient ensemble sans s'occuper des ébats de leurs enfants. M. Bigot passait

(1) T. VI, 301.

son temps à épier les passants pour les inviter, s'ils étaient de considération, à s'arrêter dans son logis.

Des Réaux, était le « bel esprit » et le boute-entrain de la troupe juvénile. Il arrivait toujours chargé de poésies, d'impromptus, de nouvelles. Il inventait mille jeux plaisants, mille bagatelles qui suscitaient le rire. Deux des Rambouillet, Nicolas, sieur du Plessis, et Antoine, sieur de la Sablière, s'étaient faits ses « disciples », suivant, en toutes circonstances, son exemple. Le second écrivait déjà de légers et harmonieux madrigaux dont il faisait don aux dames.

Car les enfants avaient grandi et s'inquiétaient de leurs sens en ébullition. L'amour naissait entre eux et faisait déjà des victimes. On avait l'air de s'intéresser au volant, aux quilles, au pale-maille, mais on pratiquait surtout le jeu des petits coins. Autour de Lolo qui continuait à recevoir une éducation de jeune phénomène, dans l'admiration béate de la famille Bigot, les galants maintenant pullulaient. Marc Duncan, sieur de Cerisante, médecin, poète latin, garçon d'esprit, cherchait timidement, en la belle fille, une dot capable d'atténuer sa gueuserie ; Gaspard Masclary, secrétaire du roi, faisait, à son côté, figure inutile de « pousseur de beaux sentiments » ; le comte de Pas s'enfermait avec elle pour des conciliabules tendres dont les parents ne paraissaient pas soupçonner le danger. Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard, gibier de coquette, grand parleur, vaniteux et beau et qui avait oublié à la longue sa femme demeurée en province, attendait patiemment, se sachant goûté, l'heure du berger ; des Rambouillet, le cadet, La Sablière, blond et blanc, parfumé et

élancé comme un lis, semblait le plus favorisé; il avait eu de Lolo « la petite oie », et avec un peu d'astuce, la « mitonnant » moins, la brusquant davantage, il eût emporté le reste.

Des Réaux riait de ces enfiévrés, au nombre parfois de quinze autour de la jouvencelle, prêts à s'entremordre, privés de tout contentement à cause de leur multitude et de leur rivalité. Leur désignant Mme de Louvigny, sœur aînée de Lolo, femme succulente dont le mari était depuis peu atteint de cécité, il leur disait :

— Vous êtes les plus sottes gens du monde. Vous vous amusez tous à une fille qui n'oserait conclure qu'elle ne soit mariée et voilà une femme de vingt-cinq ans, jolie et dont le mari est aveugle. Au diable l'un qui a l'esprit de lui en conter (1).

Il ne s'attardait point à courtiser Lolo. Quand elle lui inspirait un désir dont il ne pouvait se délivrer, il profitait d'un moment où elle avait les mains embarrassées et la baisait avec fougue :

— Que faites-vous? criait-elle.

— Je prends mon temps, répondait-il.

(1) *B. N. ms. n° 12.680* f° 112 ; *Nouveau recueil des plus belles poésies*, 1654, p. 281. Ce *ms.* attribue à Des Réaux le madrigal imité de l'italien, « *Contre un aveugle qui s'était marié* », qui pourrait s'appliquer au cas de Louvigny et qui tendrait à confirmer les phrases des *Historiettes* (V, 454-455) :

Que tu n'eus guère de cervelle,
Lorsque ton cœur d'amour s'éprit,
Aveugle de corps et d'esprit,
De vouloir épouser une femme si belle !
Ton cocuage est tout certain;
Ton âme se travaille en vain
Pour s'exempter de cette tâche.
Comment garderais-tu ce trésor précieux ?
Argus, encor qu'il eut cent yeux,
Ne put pas garder une vache !...

Elle s'était habituée à ce qu'il « prit son temps ».

— Venez vite, disait-elle à Mme de Louvigny indulgente, il prend son temps!

Quand il baisait une main, elle la couvrait de l'autre, croyant la préserver.

— Celle-là, disait Des Réaux, la baisant aussi, m'est aussi bonne que l'autre!

Il ne demandait pas davantage à cette pucelle inexpérimentée. Pour obtenir des satisfactions plus vives, il pourchassait encore, dans cette maison, Mme du Candal et la parente-suivante de Mme de Mérouville qui, jalouses l'une de l'autre, accouraient à la Honville pour le frôler. Mais il n'en obtenait que baisers, aveux languissants, promesses dilatoires.

Quand il rentrait de La Honville, la parente-suivante le recevait dans sa chambre pour le moraliser. Toujours auprès du feu de Mme du Candal, il découvrait les « crachottis » de M. Mestrezat, le ministre, qui, venant de sortir, avait laissé ferme contre la tentation l'âme de cette femme (1).

Si bien que, les sens troublés, il était contraint par la nature à chercher un apaisement; et il retournait, le front humilié, vers Marie Le Goux. Il la trouvait toujours en rage, excitée par ses sœurs et son beau-frère qui ne désespéraient point, lui prouvant l'inconstance de son amant, de l'en détacher à jamais. Il subissait des scènes affreuses où toutes ses défaites lui étaient reprochées comme victoires. Mme d'Harambure qu'il n'aimait plus, Mme du Candal, insaisis-

(1) Sur tous ces faits, V. T. V, 152 et s. ; VI, 339 et s., 345 *ad notam*. Pour voir plus à son aise Mme du Candal, il loua une maison, mais la dame s'y entoura de parentes. Enfin, elle épousa Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet, ami de Des Reaux, qui, dès lors, cessa ses poursuites. V. VI, 342 et s.

sable comme une chimère, la parente-suivante, arrêtée par des scrupules au bord du plaisir, étaient, au dire de Marie Le Goux, les héroïnes d'infâmes orgies dont Des Réaux sortait avili et profané. La veuve n'admettait aucune protestation, n'ajoutait foi à aucun serment. Si le satyre tentait de l'approcher, elle fuyait comme une nymphe ; mais les réconciliations étaient délicieuses. Voici comment les conte le persécuté :

« Un jour que je la trouvai seule auprès du feu, elle se glisse dans un cabinet au coin de la cheminée dont la porte avait un petit poids qui la faisait fermer fort aisément. Voilà visage de bois : je presse, je prie ; elle ne veut point ouvrir. Je m'en vais à la porte de la rue, je me ravise et me vais cacher de l'autre côté de la cheminée, après être rentré fort doucement, puis je laisse aller l'huis vert de toute ma force pour lui faire accroire que je m'en allais : cela réussit. Elle sort, je la happe, et... etc... Cette bizarrerie me le fit trouver trois fois meilleur.

« Comme cette femme n'était pas naturellement dévergondée, et que ce n'était que la force de la passion qui l'emportait, elle ne se put jamais résoudre à me donner un rendez-vous : il la fallait toujours culbuter. Mais, pour l'ordinaire, il n'y avait jamais que la première pinte de chère, et, pour une après-dînée, elle m'en laissa tant prendre, et tout debout, que j'en eus la sciatique bien forte (1). »

Cette gloutonnerie d'amour malheureusement ne persistait pas. Bientôt le remords envahissait l'âme de l'ardente veuve qui se plongeait dans les sombres

(1) T. VI, 340-341.

dissertations des ministres. Les querelles recommençaient, plus âpres, plus violentes. Des Réaux devait fuir de nouveau la tourmente de jalousie.

Il allait alors, désemparé, demander, contre les misères de l'amour, une consolation à l'amitié. Les cabarets lui offraient un refuge agréable. Il n'en goûtait point l'atmosphère empuantie, mais les hôtes, tous gens d'esprit et de talent. Une littérature naissait dans ces bouges, sous l'excitation du vin, ayant le vin pour objet, chantant aussi l'épopée du ventre. Cette littérature, vivante et pittoresque, renouvelait les modes d'expression, réagissait contre l'autre, la mondaine, sombrée dans la fadeur. En elle se manifestaient aussi toutes les formes de la libre-pensée. Par là surtout, et aussi par son inclination à la satire, elle attirait Des Réaux.

Jamais, adolescent ou homme mûr, celui-ci ne parait avoir voué un culte à la bouteille. Parmi les écrivains biberons qu'il connut tous plus ou moins, ses préférences allèrent aux purs intellectuels. C'est pourquoi il marqua de tout temps une piètre estime à Saint-Amant qu'il jugeait plein de génie, mais sans jugement, ignare, vaniteux, incapable de construire une œuvre durable (1). Dans le groupe qu'il fréquenta au cabaret du Bel-Air, il accorda aussi une maigre attention à Vion Dalibray, bon poète cependant, mais tout entier livré à la débauche (2). Bense-

(1) Saint-Amant, on l'a vu (p. 101), était un ami de Tallemant de Boisneau. Il fréquenta la maison des Tallemant. Notre héros lui consacre (III, 309) une courte et dedaigneuse historiette. Ses relations personnelles avec le poète sont indiquées au t. III, p. 278.

(2) Charles Vion, sieur d'Alibray, était en relations avec les Pascal, comme en témoigne un sonnet adressé par ce poète « *A M. Pascal le fils, sur son instrument pour l'arithmétique* ». C'est

rade le rousseau l'eût intéressé davantage pour son adresse à tourner le vers léger, mais c'était un garçon de rien, inculte, sans cervelle, frivole comme une fille, entretenu au surplus par une vieille extravagante, Mme de La Rocheguyon, dont il était l'étalon (1).

En somme Des Réaux dans ce milieu, témoigna surtout sa prédilection au sieur Le Pailleur, grandissime ivrogne pourtant, mais supérieur aux autres par ses qualités d'esprit et de cœur. Il l'admirait d'allier le goût des sciences au goût de la littérature, de résoudre un problème de hautes mathématiques, de traiter une question d'astrologie, de composer un ballet ou d'écrire une épître familière avec une égale aisance. Il ne s'expliquait pas comment il avait pu, gueux comme un garçon d'apothicaire, apprendre la musique ancienne et pratiquer la moderne au point de rendre jaloux M. de Mollier. S'il l'accompagnait si souvent au cabaret du Bel-Air, ce n'était point seulement pour contempler, spectacle cependant magnifique, son appétit énorme et sa soif inextinguible, mais pour y entendre les concerts qu'il y organisait, mêlant sa voix chaude à celle de Lambert, le chanteur, de Mlle Lambert et d'Hilaire Le Puis, gendre et filles du tripotier. Le Pailleur excellait à terminer en frénésies musicales les véhémentes galimafrées. Partout où il séjournait, il intronisait la joie. Un mes-

par lui que Tallemant eut les renseignements qui composent son historiette sur le président Pascal et son fils (IV, 118 et s.), les anecdotes sur Mme de Sainctot, sœur de d'Alibray et probablement aussi sur les Bertaut. Beaserade compléta d'Alibray. Ce dernier n'est nommé qu'une fois (III, 45), dans les *Historiettes*.

(1) T. VI, 125 et s., lui consacre une historiette où il le représente faisant des bouts-rimés au cabaret du Bel-Air compagnie de Lionne, futur ministre, autre ami de notre héros.

sager l'ayant conduit, certain jour, de Rennes à Paris, lui offrit la gratuité des voyages, en échange de son art d'abréger, par la badinerie, la longueur des heures. Sans cesse il inventait des farces dont s'ébaudissait la société. Les compagnies le recherchaient pour sa gaieté pleine de finesse et de grâce. Des Réaux s'étonnait qu'il fît chez la maréchale de Thémines, profession d'honnête intendant, refusant les gages, ne réclamant même point à cette veuve, chaude au déduit, une récompense d'alcove. Il estimait son désintéressement, son dédain de la gloire. Le Pailleur ne souhaitait rien en ce monde hors quelques satisfactions de bouche et quelques douceurs d'oreille (1).

Des Réaux ne pouvait cependant recevoir de lui qu'une amitié forcément limitée à des gentillesses et à des entretiens rapides. Il n'en désirait d'ailleurs pas davantage. D'autres bons compagnons l'aidaient à oublier les violences de Marie Le Goux. Il les connut vers ce temps-là, les aima tout de suite, avec des nuances de sentiment, comme des frères spirituels et, à travers les tribulations de la vie, ne cessa point de les aimer.

L'un, Olivier Patru, jeune encore, jouissait au Parlement d'une immense renommée; l'autre, François Maucroix, adolescent, tentait avec une éloquence médiocre et trop de timidité, la fortune du barreau; le troisième, Nicolas Perrot d'Ablancourt, à

(1) T. IV, 212 et s., consacre une historiette à Le Pailleur et parle fréquemment de lui. Leurs relations sont indiquées : IV, 214, 323 ; V, 226. Le Pailleur fut un des informateurs de Des Réaux qui lui dut les historiettes de la maréchale de Thémines, du baron de Chaban, du comte de Sainte-Brisse (IV, 198 et s.), et de nombreuses anecdotes (I, 395, 488 ; II, 361, en particulier sur Ménage, Mmes de La Fayette et de Sévigné (V, 226).

trente-quatre ans ne songeait qu'à goguenarder, contrefaisant à ravir les farceurs de l'Hôtel de Bourgogne. Tous trois vivaient en épicuriens, Patru libertin déterminé, Maucroix et d'Ablancourt ne parvenant point à libérer leur esprit des préoccupations religieuses.

Illustré par des plaidoyers longtemps réfléchis, écrits avec un souci constant d'en purifier le style, gagnant de causes retentissantes, Olivier Patru possédait à la grand'salle du Palais, son pilier où l'assiégeaient à la fois ses jeunes confrères, mille plaideurs et gens de lettres. Il prodiguait les bons conseils et patiemment rabotait, leur rendant quelque équilibre, les œuvres bancales que lui soumettaient, affamés de gloire, d'innombrables pédants. Un docte grammairien cohabitait en lui avec un jurisconsulte de génie.

Il ne se prévalait nullement de ses connaissances, s'efforçant au contraire de les voiler sous des dehors plaisants ou caustiques. C'était un merveilleux ami, tendre, doux, fidèle, discret. Des Réaux, dès qu'il l'eut rencontré, fut ébloui par son intelligence et par son esprit (1).

Il portait moins haut dans son cœur Nicolas Perrot d'Ablancourt, personnage tout de feu, mais sujet à s'endormir sous ses propres cendres. Il le comparait à Montaigne pour la variété de sa culture, son horreur de l'action, son penchant à la rêverie, ses élans suivis de prostration. Il déplorait qu'il perdit son temps et

(1) Tallemant Des Réaux ne lui consacre pas, à proprement parler, d'historiette. Il le cite à tous les chapitres de son œuvre. Il conte plaisamment ses aventures amoureuses (IV, 264 et s., 279 et s., 313-314), rapporte ses actes littéraires ou ses mots d'esprit. Il en reçoit d'innombrables confidences et informations. Pour l'indication de leurs relations, V. II, 51 *ad notam* : III, 223, 290.

ses dons, comme Patru, à rafistoler, par bonté, les minables productions de ses confrères les académistes et qu'il se livrât, par paresse, à la triste besogne des traductions (1).

François Maucroix lui plaisait par son visage avenant, l'aménité de son caractère, une double inclination à la frivolité et au sentimentalisme, les grâces de ses poésies où les mots paraissaient assemblés pour sourire (2).

Quand Des Réaux et ses trois amis se furent, au cours de causeries tout de suite intimes, pénétrés jusqu'au fond de l'âme et qu'ils se virent « bien le fait » les uns des autres, ils formèrent dans Paris une « escouade » de railleurs et de coquets. Des Réaux connut toutes leurs aventures, comment Patru, beau comme un jeune dieu, se mit un jour en chemise devant la femme de l'orfèvre Cambray, n'en retira que du ridicule, mais fut, dans la suite, assez influent sur elle pour procurer à ses amis d'agréables heures d'amour sur sa simple recommandation ; comment pour triompher de la blonde Mme Levesque, au nez de son mari, avocat au Parlement, il dut, aidé par d'Ablancourt, se livrer à des tours de maître Gonin ; comment il résista aux invites de Damoiselle Guillebaud, dite la belle bourgeoise (3). Il apprit de même les menus succès de Maucroix parmi les précieuses galantes et comment, s'étant rendu à Reims,

(1) T. IV, 23 et s. lui a consacré une historiette. Il lui doit maintes anecdotes. Pour leurs relations, V. II, 7, *ad notam* ; III, 274 ; IV, 266.

(2) T. VII, 201 et s., lui consacre une historiette où leurs relations sont précisées et le cite fréquemment.

(3) T. IV, 264 et s., 279 et s. ; 313 et s. Les détails de ces historiettes lui furent évidemment fournis par Patru et d'Ablancourt.

il en revint le cœur gonflé de tendresse pour Henriette-Charlotte de Joyeuse, jouvencelle charmante qu'il n'osait culbuter (1).

Il tenait lui-même à ses amis la gazette de ses troubles amours. Tous, en cette période de leur vie, recherchaient auprès des femmes une vibration des sens et non une félicité de l'esprit. Ils s'en allaient ensemble quérir les victimes de leurs liesses. Volontiers d'Ablancourt les menait chez sa cousine germaine, la présidente Perrot. L'hôtel de cette présidente était un lieu fréquenté par les fous ; on s'y pouvait aussi aisément ravitailler en maîtresses. Des Réaux en admirait fort l'hôtesse, l'une des femmes de Paris qui, à son goût, avait « le plus de mignon ». Il regrettait que coquette, spirituelle, badine, elle se refusât toujours à conclure. Cela arrêtait ses initiatives. Elle montrait d'ailleurs une inclination pour Patru.

On improvisait, dans cette maison, d'énormes farces où d'Ablancourt, déguisé en Gaultier-Garguille, dansait en grotesque, chantait des chansons gaillardes et faisait d'étonnantes singeries cependant que Patru et la présidente, travestis en amoureux et en fille à marier, se reprochaient, avec trop de sincérité peut-être, les réciproques écarts de « leur petite vie » (2).

Quand Des Réaux et ses amis souhaitaient des divertissements moins vifs, mais d'ordre plus élevé,

(1) T. VII, 291 et s., consacre une historiette à Henriette-Charlotte de Joyeuse, marquise de Brosses, dont les faits lui furent communiqués par Maucroix.

(2) T. V, 17 et s., *Historiette de la Présidente Perrot*. Des Réaux connaissait toute la famille. V. par exemple, sur Frémont d'Ablancourt : IV, 91.

ils se rendaient chez Valentin Conrart, rue des Vieilles-Etuves, dans la paroisse Saint-Eustache (1). Grave, méticuleux, solennel, trônant au milieu de sa riche bibliothèque, l'académiste groupait autour de lui toutes sortes de pédants et de faiseurs de bibus en compagnie desquels il rendait des oracles sur des questions d'orthographe ou de grammaire, jugeait les écrits du temps ou discutait des matières de religion, de philosophie ou d'histoire.

Il attirait volontiers dans sa maison les jeunes gens qu'il affectait de diriger et tenait sous son austère férule, comptant sur leur gratitude pour répandre la renommée de son cercle. Ignorant grec et latin, possédant à peine quelques rudiments d'espagnol et d'italien, il était avide de gloire, rêvant de faire dans le monde figure de bel esprit et de savant. Il se tuait à écrire en tous les genres, ne pouvant à son grand désespoir sortir de sa cervelle racornie aucune œuvre digne de voir le jour. Il ne parvenait à produire avec quelque prodigalité que les bourgeons hideux dont son visage était enluminé.

Mais il « cabalait » la réputation à l'aide de sa fortune, obligeant tout le monde, prêtant à bon escient de rondes sommes, commissionnaire et correcteur d'épreuves des illustres. La marquise de Rambouillet, après avoir puisé dans son coffre empli

(1) Conrart avait acheté, en 1627, aux Rambouillet l'office de conseiller-secretaire du roi vacant par la resignation d'Antoine Rambouillet. V. p. 124. V. aussi, Tessereau : *op. cit.*, t. I. Des Réaux le connut, a son propre dire, dans le même temps que Patru, probablement chez son oncle, le financier Rambouillet, avec lequel Conrart etait en relations. Plus tard, un neveu de Conrart, Jacques Muisson, épousera Anne Rambouillet, petite-fille du financier et fille d'Antoine Rambouillet, sieur de La Sablière.

d'écus, le cantonnait parmi les pédants chargés de magnifier son hôtel.

Moins clairvoyant que d'Ablancourt, toujours en querelle avec Conrart dont il discernait à mille signes la pompeuse nullité, Des Réaux, aimait ce dernier d'amitié tendre. Impressionné par son « amas de livres » jamais lus, par ses paperasses rangées avec un soin d'archiviste, il le croyait docte parmi les doctes. Sans doute se lassait-il vite des sombres dissertations que tant de fâcheux marmonnaient à ses oreilles dans cette maison où régnait en outre une atmosphère d'étroit calvinisme. Mais Conrart lui avait ouvert, comme à Patru dont la sympathie était précieuse, son intimité. Mme Conrart, laide comme une guenuche avec sa « figure de pain d'épices », toujours affairée devant ses fourneaux où elle travaillait à des œuvres de sucreries, les régalait d'hydromel, de pastilles et de gâteaux. De temps à autre, la famille où il y avait bien des sots pourvus d'offices fructueux se réunissait pour des festins. Les Muisson, frères et sœurs de madame, valaient les Conrart, frères de monsieur. Quelques autres parents égayaient un peu ces cérémonies. L'un, Jean Faure, sieur de Brumières, exerçait l'emploi original de « chauffe-cire de la chancellerie ». Il arrivait toujours chez Conrart, quoique riche de plus de deux cent mille écus, le chef couvert d'un si ridicule chapeau, que Des Réaux le désignait sous le nom de « l'homme au chapeau de cocu ». C'était un vieil avare qui chauffait en hiver ses compagnies avec du bois au préalable trempé dans l'eau (1).

(1) T. I, 485, lui consacre une historiette.

Un autre parent, beau-frère de Conrart, Claude Bazin, sieur de Bezons, « petit bout d'homme tout rond, joufflu comme un des quatre vents », bouffi d'orgueil, impétueux et grotesque, voulant tout régenter, occupait la charge d'avocat général au grand Conseil. Il se prétendait savant en lettres et en galanterie. Dans l'alcôve de la présidente de Pommereuil, il servait de paravent à l'abbé de Retz, prêt à recevoir les coups de bâton pour l'autre qui jouissait de la dame. Il aspirait à l'Académie et se préparait à y entrer en faisant grand bruit à la comédie et brouillant les discussions des groupes savants. Il pérorait sans cesse, escamotant les r, la bouche, eût-on dit, toujours pleine de bouillie (1).

Seul de toute la famille, Antoine Godeau, plus bavard qu'une pie borgne, parvenait à lui imposer silence. Mais Antoine Godeau, illustre encore à Paris pour sa petite taille, sa laideur de pou, son intarissable gaieté, vivait en Provence, dirigeant depuis quelques années les destinées des évêchés de Grasse et de Vence. Ses lettres et ses poésies, plus empreintes de galanterie que de piété, procuraient des délices au grave Conrart qui les entassait dans ses cabinets ou les recopiait dans ses in-quartos pour les transmettre à la postérité (2).

Des Réaux goûtait moins les vers galants que les vers chrétiens du petit évêque; mais il eût fait volontiers de celui-ci son ami et il regrettait de ne l'avoir point connu. A son défaut, Patru et d'Ablancourt

(1) T. V, 201 et s., *ibid.*

(2) T. III, 231 et s., *ibid.* Des Réaux dut connaître le « nain de la princesse Julie » en 1645, quand celui-ci vint pour bénir le mariage de cette dernière et le fréquenta suffisamment, dans la suite, pour bien pénétrer son caractère.

l'aidaient à supporter la compagnie des pédants dont la maison de Conrart était pleine. Ensemble ils raillaient Chapelain que l'on y rencontrait quelquefois, si déguenillé, si crasseux que l'on fuyait son approche malodorante.

Patru et d'Ablancourt détournaient peu à peu Des Réaux de fréquenter ce milieu où l'on vivait enveloppé dans une bourrasque de latin. A subir, lui disaient-ils, la contagion du pédantisme, l'esprit perdait sa limpidité. Des Réaux en convenait doucement, mais quand, jaloux comme une fille, Conrart grondait, allongeant sa terrible lippe, contre l'inconstance de son jeune ami, celui-ci n'osait tout à fait l'abandonner (1).

Pourtant il se détermina à espacer ses visites lorsque l'Hôtel de Rambouillet lui eut ouvert ses portes. Cet événement, très important dans sa vie, se produisit entre 1638 et 1640. On ne peut préciser quel personnage l'y introduisit et s'il dut l'honneur de figurer dans la compagnie raffinée de la marquise à des raisons de littérature ou de finances. Par ses amis dont plusieurs vivaient dans la familiarité des Rambouillet, par son beau-frère, La Grossetière, dont la mère, Louise d'Angennes, était parente du marquis de Rambouillet, il avait de nombreux points de contact avec l'Hôtel. Il est probable aussi que les Rambouillet, fort désordonnés et toujours à court d'argent, eurent maintes fois recours aux avances de la banque Tallemant (2). Ils n'avaient pas l'habitude

(1) T. III, 286 et s., consacre une importante historiette à Conrart.

(2) Les *Inventaires de l'Hôtel de Rambouillet*, publiés par Charles Sauze, 1894, p. 92, indiquent un recours de la marquise à la banque Tallemant.

néanmoins d'imposer à leur société la fréquentation des gens qui les obligeaient. Les œuvres poétiques, la belle culture intellectuelle, la renommée d'esprit de Des Réaux les inclinèrent à l'accepter dans leur maison.

Les actes de notre héros, ses réflexions disséminées au cours de ses Historiettes nous prouvent surabondamment qu'il se signalait par la distinction de ses manières et la politesse de son langage. On a commis une erreur grossière en le considérant comme l'approbateur des mœurs brutales de son époque. Chroniqueur d'une sincérité absolue, il enregistra les traits frappants de ces mœurs : il en blâma toujours la violence.

C'est pourquoi, à l'Hôtel de Rambouillet, il se sentit tout de suite dans le milieu qui lui convenait le mieux. Il y entrait professant pour Voiture, l'homme de ce monde le plus éloigné de la trivialité, une admiration profonde et il rechercha son amitié. Il vénéra la marquise comme une divinité, s'ingéniant à lui prodiguer les preuves de cette vénération, entreprenant, avec patience, la lente mais sûre conquête de son cœur.

Son extrême jeunesse, la médiocrité de sa condition sociale l'obligèrent à accepter momentanément un rôle effacé. Il ne pouvait grossir la bande des petits maîtres que conduisait le duc d'Enghien ni faire partie du « corps » railleur et godailleur que formaient Voiture, Pisani, les Arnauld et le comte de Guiche, ni se mêler aux jeux des jouvencelles qu'Anne de Bourbon dirigeait sur le chemin de la puérilité et de l'amour.

Mais il participa aux divertissements littéraires qui

furent de mode à l'Hôtel de Rambouillet pendant l'hiver de 1640 et il élabora des Métamorphoses galantes, selon les principes donnés par Voiture. Il apporta aussi sa part de nouvelles à la gazette allégorique que l'on rédigea gravement. Il dut même être fort apprécié pour sa connaissance des romans de chevalerie et du langage du « royaume de Logres », quand on se délassa à écrire des pastiches du vieux français; mais nul ne mentionna le concours, dans ces jeux d'esprit, de ce jeune homme intelligent et discret que ni son origine, ni sa renommée ne désignaient à la curiosité (1).

Pourtant Des Réaux s'insinua peu à peu dans les bonnes grâces de quelques-uns. Il comprit la nécessité de flatter les pédants à qui Mme de Rambouillet, sans les aimer, faisait visage riant. Chapelain, soutenu par Montausier était le plus redoutable. On le souffrait à l'Hôtel parce qu'on lui devait, comme à Conrart, de fortes sommes. A le voir cependant petit, maigre, exsangue, crachottant toujours dans un mouchoir crasseux, avec son visage de jésuite bilieux couvert d'une perruque où la teigne semblait champignonner, vêtu disaient les uns comme un maquereau, comme un opérateur disaient les autres, d'antiques habits en guenilles, les jambes perdues

(1) Sur les occupations de l'Hôtel à cette époque, V. notre volume : *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, 1912 p. 214 et s. Un seul écrivain du XVIIe siecle signale la présence de Des Réaux a l'Hôtel, le sieur Robinet. La marquise vient de mourir. Dans sa *Lettre du 3 janvier 1666*, Robinet écrit :

Elle eut pour ses adorateurs
Tous nos plus célèbres auteurs...
Encor ces deux esprits charmants
A savoir les deux Tallemant.

En note, le gazetier ajoute : « Le sieur Tallemant des Réaux et l'aumônier du roi, docteur en droit civil et canon. »

dans des bottes éculées, on ne l'eût point considéré comme un homme riche. Il épandait, autour de lui, une odeur de chien malpropre, mais ne s'en souciait guère, passant sereinement à travers les quolibets du « corps », mendiant sans cesse, cabalant les emplois, les bénéfices, les pensions, utilisant ses vers et ses proses à ouvrir la bourse des grands ou les coffres des trésoriers.

Des Réaux dut surmonter sa répugnance pour approcher ce ladre qui régentait l'Académie, avait dans tous les mondes, à travers l'Europe, des amitiés solides entretenues par d'innombrables épistoles gonflées de citations. Ils échangèrent des livres. Le jeune homme alla même rue des Cinq-Diamants, dans l'antre du souillon, et grelotta, par un froid aigu, devant sa cheminée sans feu. Ainsi en perspective de son action future à l'Hôtel de Rambouillet, gagnait-il sa neutralité (1).

De quelles nausées payait-il ces manœuvres de diplomate ! Mais Voiture, aimable pour les pédants, tout en restant leur adversaire déterminé, ne lui donnait-il pas l'exemple des sacrifices indispensables à la sociabilité ? De même que son modèle, il pouvait rassasier, auprès de personnages moins impurs, son appétit d'amitié. Il s'y efforça en se liant avec Jean Ogier de Gombaud, huguenot ardent dont la candeur et les cérémonies amusaient fort Mme de Rambouillet.

Grand vieillard de bonne mine, à demi-chauve, le visage entouré d'un filet de barbe blanche, ce survivant de l'ancienne cour lui apparaissait comme un

(1) T. III, 264 et s. consacre une historiette à Chapelain où il indique (p. 265, 271) leurs relations personnelles.

Don Quichotte usé sous le harnais, mais toujours aussi chimérique. Ses vers, ses pastorales avaient ravi des générations qui étaient mortes. Marie de Médicis, pour sa ressemblance avec un florentin aimé d'elle, l'eût, disait-on, comblé de félicités, s'il se fût montré plus habile à lui plaire. Mais il ne savait ce qu'il voulait dans la vie, toujours préoccupé de bravoure et de galanterie, maniaque, souffrant de disgrâces imaginaires, ombrageux, tombé peu à peu dans un dénuement plein de fierté.

La pitié plutôt que l'admiration attirait vers lui Des Réaux. Le jeune homme souhaitait le secourir. Chose malaisée. Gombaud se défendait âprement contre les sollicitudes qu'il pressentait inspirées par la commisération. Des Réaux dut l'aider sans qu'il s'en aperçût, facilitant la vente de ses ouvrages, secouant, pour lui faire payer sa pension, l'inertie des trésoriers (1).

Souventes fois il l'amenait chez son père, rue des Petits-Champs, dans le but de lui offrir de substantiels repas. La maison familiale, bien installée maintenant, regorgeant de richesses, devenait de plus en plus hospitalière. Les affaires marchaient admirablement. Sous la triple initiative de Boisneau, de Bibaud et de Bardet, l'association de commerce et de banque avait, en trois ans, réalisé un bénéfice de 500.000 livres et continuait, prolongée par un compromis, à en accumuler d'autres (2). Les fermes, administrées avec

(1) T. III, 237 et s., lui consacre une importante historiette où leurs relations sont indiquées (p. 250 et note. V. aussi, VII, 425). Il utilisa, en faveur de Gombauld, l'influence de M. d'Agaury.

(2) Tallemant de Lussac : *Escrit servant d'Instruction à MM. les creanciers des sieurs Tallemant...* précité. Un compromis fut passé le 17 septembre 1638, prolongeant la société jusqu'au 7 sep-

une souple activité par Pierre Tallemant et Nicolas Rambouillet, rapportaient, malgré les procès et les pensions, des sommes fabuleuses.

Si bien que Pierre Tallemant commençait à paraître digne des louanges des marchands d'immortalité. Des académistes, peu à peu, s'acheminaient vers son logis. C'étaient, pour la plupart, des gueux de grand appétit qui, volontiers, payaient une ripaille d'une dédicace laudative. Naguère, François Tallemant avait introduit Guillaume Colletet et Montauron Jean Puget de la Serre, son parent. L'un était fort humble, soucieux surtout de bien chopiner, Jean-de-lettres encanaillé en des amours ancillaires, vivant de mendicité ; l'autre, magnifique gascon à la plume prolifique, ayant entassé cent volumes de phébus, descendait de son grenier couvert de dentelles et raffolait des attitudes olympiennes. Tous deux, le premier poète, le second philosophe, le plus souvent repus de nuées, prenaient à table figures de combattants. Ils donnaient avec vigueur l'assaut et mettaient en un clin d'œil les plats en déroute. Seul parmi ces goinfres, Gombaud semblait gêné à cause de ses manières de l'ancienne cour qu'il ne retrouvait point dans ce monde de joviale bourgeoisie. Il tournait toujours sa cuiller dans son assiette, attendant que les maîtres eussent touché au potage. Il fallait sans cesse le convier à avaler. Pierre Tallemant ne prenait point ce soin. Il rêvait, commettant d'étranges bévues. Colletet ressemblait à s'y méprendre à Jodelet, farceur de l'Hôtel de Bourgogne. Un soir, l'ayant à sa table, le financier

tembre 1641. L'*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656* (*M. A. de Mᵉ Le Cat. E. A. de Mᵉ Lefebvre*, précise que cette prolongation fut faite par sous seing privé.

ne l'appela que M. Jodelet. L'autre ne s'en formalisa point. Il permettait à ses amphitryons toutes les fantaisies, même les plus humiliantes (1).

Après les repas, souventes fois la maison du financier se transformait en cercle littéraire. Bizarre cercle littéraire où Des Réaux figurait en spectateur amusé. Tout de suite Gombaud abandonnait les parlottes pour cajoler la femme de charge de Mme Tallemant. Il n'y avait pas d'araignée au monde qui ne fût plus séduisante que cette matrone aux mains calleuses. Il lui trouvait néanmoins du piquant et l'entretenait de son amour de cacochyme en termes exquis où elle ne comprenait goutte.

Il fallait bien qu'il se donnât cette occupation, car les hôtes de la maison ne l'intéressaient guère. C'étaient tous gens de province, Bordelais, Gascons, Périgourdins, bruyants et vantards, parlant un jargon où le patois se mêlait au français. Pierre Yvon, sieur de Lozières, cousin de Des Réaux, en traînait toujours une douzaine derrière ses grègues. M. le Conseiller d'Église se livrait, en effet, de plus en plus à la littérature et, à la façon des grands, entretenait une clientèle. Il s'intéressait fort au théâtre, rêvait de lui donner des règles nouvelles, fabriquait en prose pièce sur pièce, que ses valets de lettres mettaient en vers. Il se désolait que le monde fût assez malicieux pour trouver sans beauté ses productions.

Il les venait soumettre aux Tallemant, certain de leur approbation. Bernard de Lesfargues, son poète

(1) T. VI, 240 et s.; VII, 104 et s., consacre une historiette à La Serre et une autre à Colletet où ses relations avec ces académiciens sont indiquées.

familier, ne cessait, tandis qu'il déclamait, de lui répéter en son langage de Toulouse :

— Bous êtes le dispensatur de la gloire!

Et Peyrarède, pédant huguenot, en compagnie duquel il se gorgeait de latin, usait ses mains à l'applaudir. Ces gens, et un fol, maître d'hôtel de M. de Laleu, Jean Douet, sieur de Rom-Croissant, auteur de volumes en galimatias, emplissaient la maison de leur tumulte aux heures où les bureaux étaient fermés. Des Réaux se délectait à les entendre vociférer leur fatras d'incohérences, les yeux désorbités. les gestes frénétiques. Déjà il formait le projet de dresser une « Bibliothèque ridicule ». De leurs œuvres et de celles, au surplus, de son oncle, M. de Laleu, il disait :

— Ce sont de bons meubles pour la Bibliothèque ridicule.

Cependant, parmi ces burlesques, Peyrarède était le moins chimérique. Venu de Bergerac où il s'était ruiné en spéculant sur le bœuf salé qui, insuffisamment salé par économie, avait pourri dans ses tonneaux, il cherchait une sinécure auprès des opulents de ce monde. Lozières ne lui inspirait qu'une demi confiance. Il faisait activement la cour à Mme Tallemant. Toujours on le surprenait tendrement occupé à lui réciter des vers grecs à l'aide desquels il espérait stimuler son admiration, surprendre son cœur et attendrir sa bourse (1).

Quand il ne cajolait point, de concert avec son maître et ses compères, il affrontait, en des discussions interminables, des personnages dignes d'eux

(1) T. VII, 124 et s., lui consacre une historiette où il précise ces détails.

pour la fanfaronnade. L'un de ces personnages, le romaniste La Calprenède, se croyait plus noble que le roi et pauvre plumitif, tout le jour assujetti aux besognes du bureau d'adresses, s'époumonnait la nuit à bâtir la *Cassandre*, histoire admirable dont il escomptait une gloire universelle. L'autre, Du Burc, Bordelais plein de morgue, s'était immortalisé au Palais par une plaidoirie commencée en ces termes :

— « Messieurs, à juger par les apparences, qui ne prendrait Jésus-Christ pour un imposteur, les apôtres pour des séducteurs et la Vierge pour une femme de mauvaise vie? »

La Calprenède ne parlait que de ses titres et de ses dignités, vantait ses prouesses d'épée, avait toujours à la porte quelque compère qu'il donnait pour son gentilhomme servant. Du Burc, rêvant de passer pour bel esprit, montrait à tout venant les lettres que quelques pédants, Balzac entre autres, lui avaient écrites, et, pour s'en prévaloir à Bordeaux, régalait les illustres. Il empruntait sans cesse le carrosse des Tallemant et le ramenait couvert de crotte, chevaux fourbus, après avoir, dans une lointaine auberge de campagne, offert à Conrart, Patru et autres, un potage de la Vierge Marie dont le diable avait emporté la graisse et quelque chapon mort de misère (1).

Tous ces bizarres ne voyaient point leur bizarrerie.

(1) T. V, 128 et s. lui consacre une historiette et marque les relations de Du Burc avec sa famille. Les Tallemant n'eurent pas tout de suite un carrosse. Ils allaient à cheval par les rues. V. VI. 300. Sur La Calprenède, V. VI, 382 et s., et sur ses relations avec la famille Tallemant, VI, 305. Sur Lozières, déjà cité, V. son historiette, VI. 2 1. Sur Douet de Rom-Croissant et Lesfargues, V. leurs historiettes, VI, 277 et 295 et suiv.

Ils combattaient de la langue devant les Tallemant émerveillés. Les uns entonnaient leur propre dithyrambe, considérant comme myrmidons de la plume les Marot, les Ronsard, les d'Urfé, les Corneille. Les autres, vantant leurs aïeux, hissaient jusqu'au Paradis terrestre leur généalogie, décrivaient avec emphase le faste de leurs châteaux perdus dans le soleil méridional.

Ainsi Des Réaux n'avait pas besoin de s'étouffer au parterre de l'Hôtel de Bourgogne pour entendre des histrions de génie; sa propre demeure en regorgeait. Et il se divertissait davantage encore lorsque sa mère recevait la parenté et les gens du voisinage (1). Son oncle, Paul Yvon, était venu provisoirement se loger rue des Petits-Champs (2) et, de temps à autre maintenant, jouissait des joies de la famille. Des Réaux s'en amusait comme d'un jouet, sachant habilement provoquer ses crises de folie. Il le lançait sur des matières philosophiques où l'autre divaguait à perdre haleine ou bien il faisait avec lui des étymologies.

Il prononçait des mots au hasard et le vieillard,

(1) Des Réaux parle sans cesse des personnes de son voisinage. Il a consacré, par exemple, une historiette à La Bazinière, trésorier de l'Epargne, dont l'Hôtel, rue des Petits-Champs, était séparé de sa demeure par trois maisons. Il raconte (IV, 128) comment, un soir, avec ses frères il défendit, contre Macé Bertrand, sieur de la Baziniere et quatre de ses gens, un frère de Mme de Champré, traitreusement attaqué, dans leur rue, pour avoir raillé ce couard rendu célèbre au siège d'Arras, par sa lâcheté.

(2) *B. N. ms. n° 18.791* f° 69 et s. : *A. N.* KK. 1.032. *Taxes des boues* précitée. Trois maisons séparaient la sienne de celle des Tallemant. Mais il habitait plus souvent Saint-Denis, près de Mme de Gadagne, la nonne déluree qui le grugeait au nom de Dieu comme l'indiquent deux Donations de 12.000 et de 3.200 livres à ses fils Pierre et Jean, sieurs de Lozieres et de Saint-Germain, en date du 2 mai 1659 (*A. N.* Y 79, f° 348 v° et 349).

inspiré par son esprit familier, en trouvait aussitôt les origines fantasques :

— Cheminée, disait Des Réaux.

Et l'autre :

— Cela vient de « chemin aux nuées ».

— Chemise.

— Cela vient de « sur chair mise » (1).

Tous les Rambouillet adolescents, Nicolas, Antoine, Paul, Anne la naine, Henri, Alexandre (2) assistaient d'ordinaire, « s'esbouffant de rire » à ces exercices de grammaire comique. Antoine, sieur de La Sablière surtout, n'y eût pas manqué pour un empire. Au sortir de la ruelle de Marthon de Menour qui avait remplacé dans son cœur la fringante Lolo Bigot, il accourait chez Des Réaux, son maître, et se faisait son complice en espièglerie. (3) Harpigner les coquins, les fats et les sots était pour eux un plaisir délicieux.

Si Bazin de Liméville le chiche montrait, rue des Petits-Champs, son visage inquiet, ils lui cachaient son manteau et le pauvre homme, dans sa crainte

(1) T. VI, 274-275.

(2) Nous ne parlerons plus d'Alexandre de Rambouillet, sieur de Previgny, 5e fils de Nicolas, dont nous avons donné (p. 102) la date de naissance. Il ne joue aucun rôle dans la vie de notre héros. Disons de ce personnage, inconnu jusqu'à l'heure, qu'il fut capitaine au régiment de Picardie. Vers la fin de 1661, il fut emprisonné au For-Leveque pour une raison que nous n'avons pu démêler. Il soutint, avec son père, un interminable procès, devant la Chambre de l'Edit, contre une certaine Marie Douglas. V. *A. N.* X 1A 5.875 f° 488 v° (21 janvier 1662) ; 5.880 f° 409 v° ; 5.891 f° 238 v° ; 5.892 f° 79 ; 5.893 f° 292 ; 5.901 f° 434 v°, 497 v° ; 5.908 f° 332 (janvier 1664). Il fut tué en Flandres à une date indéterminée.

(3) Marthe de Menours, maîtresse de La Sablière, était femme de Frédéric-Otto-Fabrice de Grelink. Elle intervint, plus tard, dans un procès ouvert devant la cour des Aides, comme ayant des intérêts dans les affaires des Rambouillet. *A. N. ZZ*[1], *Arrêt imprimé du 9 février 1693.*

éternelle que des chiens hydrophobes ne s'y couchassent dessus, s'épandait, ne le trouvant plus, en lamentations désespérées (1). Si Mme Roger, la voisine, apparaissait en compagnie de son amant Vineuil, ils amenaient doucement la conversation sur Mme de Vervins, la terrible fesseuse de la rue Saint-Thomas du Louvre, racontaient ses derniers exploits, hommes et femmes du quartier terrorisés, maisons prises d'assaut, servantes mortes sous le fouet. Et Mme Roger, qui partageait Vineuil avec elle, blêmissait de terreur, se souvenant que l'horrible amazone avait, un jour, en son absence, visité son logis, la cherchant pour punir en elle la partie peccante (2).

A Bordier, intendant des finances, rustaud vaniteux et incivil, issu d'un chandelier de la place Maubert et enrichi dans les « partis » par maintes escroqueries, à son fils cadet Jacques, sieur des Raincys, impertinent freluquet qui tranchait du marquis dans les assemblées galantes, ils vantaient les profits qu'un bon bourgeois de la paroisse Saint-Eustache tirait de son gouvernement du marché à la chandelle (3). Ce rappel de leurs origines exaspérait également les deux arrogants.

Dans la tribu des Puget qui, parfois, descendue de son fief de Pommeuse, venait prendre langue avec les Tallemant, leur causticité faisait moins de ravages,

(1) T. VI, 419. V. aussi p. 420, où Tallemant conte comment il s'en amusait en lui prêtant des livres.

(2) T. VI, 149 et s., a consacré une historiette à Mme Roger, sa voisine immédiate, comme nous l'avons vu p. 88. Sur le fait que nous rapportons ci-dessus, V. VI, 159. Tallemant dut connaître, par les Rambouillet d'Angennes, les aventures de Mme de Vervins, leur voisine. Il les narre en une curieuse historiette : VI, 157 et s.

(3) T. IV, 572 et s., consacre une historiette aux Bordier et y marque leurs relations.

Quand ils demandaient à Étienne du Puget, l'aîné de la famille, des nouvelles de son évêché de Dardanie, perdu dans les régions chimériques de l'antique Troade, il répondait par un conte plaisant qui les enchantait en les désarmant. César du Puget, sieur de Cheva, toujours revêtu d'habits somptueux et extravagants, les laissait sans courage pour rire de lui. Ce bénêt avouait naïvement que tous les Pugets et Pugettes avaient « quelque endroit de la tête qui n'allait pas bien ». Sur Henri du Puget, augustin réformé, la raillerie n'avait pas davantage de prise. C'était un lunatique, toujours vaguant dans les nuages, et qu'ils avaient surnommé Don Guilan le Pensif. Les filles, sauf une, ne valaient point qu'ils s'en occupassent. Elles faisaient l'amour malproprement. La troisième, Mme Margonne, chauve comme un vieux vautour, se tuait devant eux, les sachant beaux esprits, à allonger de savantes phrases. Pendant des heures, se gaussant d'elle, ils débitaient du bibus qu'elle admirait de confiance (1).

Un autre original, Alfonso Lopez, établi récemment rue des Petits-Champs où il avait fait bâtir un hôtel remarquable par le nombre de ses cheminées, leur procurait aussi de douces heures d'hilarité. On ne savait au juste s'il était juif ou mahométan, espion ou financier. Il vendait des perles et des diamants et représentait, pour d'obscures affaires, l'Espagne auprès du Roi. Il se « crevait » tous les jours de porc, espérant ainsi prouver qu'il était bon chrétien (2).

(1) T. VI, 213 et s., consacre une importante historiette aux Puget qui vont devenir, par Montauron, les alliés de sa famille. Nous le verrons, plus tard, reçu à Pommeuse.

(2) T. II, 187 et s., lui a consacré une historiette où il indique leurs relations.

Les jeunes gens lui réclamaient sans cesse l'histoire de ses aïeux les Abencerrages. Il la racontait en un jargon mi-espagnol, mi-français. Mais ce louche personnage, couvert d'or, de bagues et de breloques, les distrayait moins que leurs parents, les Véron, qui partageaient rue des Petits-Champs, avec Mme Roger, une maison contiguë à celle des Tallemant.

Jacques Véron avait exercé sous Henri IV et exerçait encore sous Louis XIII l'emploi de « porte-manteau du roi ». Dans une sorte de musée, il conservait les reliques de ces princes, épées et vieux chapeaux du Béarnais, mille hardes et ferrailles. Tandis qu'il se vouait au culte du passé, Mme Véron, acquise au culte du présent et raffolant des beaux esprits, installait Malleville dans sa maison. Pendant seize ans elle en jouissait, à la barbe de son mari, si aveugle qu'il allait partout vantant le génie de celui qu'il appelait « l'homme de chez nous. »

Désabusé un jour, il avait chassé le poète. S'il portait, à cette heure, une grande épée au côté, c'était pour occire le larron d'honneur. Entre chien et loup, Malleville se délectait encore de la dame. Maintes fois, Des Réaux avait épié les adversaires, attendant une belle tragédie, mais quand Véron rencontrait Malleville, il tournait la tête et ne le voyait point. L'âge lui donnait de l'indulgence.

Il commençait à radoter. Des Réaux tirait de lui par « ratelées » les anecdotes sur l'ancienne cour. La Sablière lui récitait les épigrammes où Malleville, sans le nommer, écorchait son persécuteur. Tous deux feignaient d'admirer dame Véron, la vieille amante, parée, comme une fillette, de « falbanas » éclatants. Ne sachant ni lire, ni écrire, mais furieu-

sement vaniteuse, celle-ci s'embourbait en leur compagnie, dans des conversations savantes où elle multipliait les balourdises (1).

Des Réaux et La Sablière se lassaient à la longue de leur rôle de railleurs. Hommes d'esprit, ils ne pouvaient se contenter, même en y trouvant le plaisir du persiflage, de la compagnie des sots. Ils avaient besoin souventes fois d'amitié et aussi de causeries qui satisfissent leur intelligence. Des Réaux rencontrait une sympathie très douce à son cœur auprès de sa cousine, sœur aînée de La Sablière, Catherine Rambouillet. Toujours il la voyait avec agrément grossir les réunions de la famille. Elle avait vingt ans, de clairs yeux calmes, une attitude modeste. On la savait plus occupée par sa double maternité que par le désir de plaire. Son père Nicolas Rambouillet l'avait mariée dans la finance à Jacques Monceau, sieur de Lestang qui, avec son frère Isaac, partageait la ferme des Aides (2). Mme Tallemant mère l'entourait d'une affection vive.

(1) Jacques Véron épousa Jeanne Mallard, dont il eut Jacques, commissaire ordinaire des guerres, un autre fils et une fille. Il etait, par les Mallard, parent par alliance des Tallemant et des Rambouillet. T. VII, 344 et s., qui lui consacre une historiette, précise cette parente, Il dut à Mme Véron des anecdotes sur Voiture et Mme des Loges (III, 49), à Jacques Véron des renseignements sur Henri IV et Louis XIII et, en outre, l'historiette de Cesar-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes (I, 73-74). Sur Jacques Véron V. *B. N. N. acq. ms. n°* 22.129, p. 476. En avril 1640, Gedéon II Tallemant et Mme d'Harambure font une vente à Jacques Véron. En avril 1652, Jacques Veron le fils passe egalement un acte chez le même notaire (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*). V. aussi, sur Mme Véron, *A. N. Y 161*, f° 71 v°, *Donation du 23 mars 1620*.

(2) Née en fevrier 1621, elle avait épousé en 1637 Jacques Monceau, reçu secretaire du roi le 11 janvier 1627 en remplacement de Joseph Salomon. Elle figure, comme marraine, le 19 aout 1644, sur les Registres protestants de La Rochelle (A. C. I. E. 37). Elle mourut en octobre 1664 (*Bibl. de la Société de l'hist. du protestan-*

Autour d'elle, se groupaient les huguenots qui étaient un peu de la famille ayant fréquenté celle-ci à travers le temps et les événements. Deux dames, deux sœurs, galantes autrefois dans leur jeune âge, assagies maintenant sous le poids des ans, Mme de Beringhen et Mme Des Loges, l'une passionnée de noblesse et l'autre passionnée d'esprit, élevaient la conversation, la portant volontiers dans le domaine de la littérature. Pierre Tallemant le père les avait connues à la fin de l'autre siècle quand leur père, Sébastien Bruneau, secrétaire du roi, fuyant la persécution, les avait transportées à La Rochelle sur un âne bâté de deux paniers. Il les revoyait toujours avec plaisir.

Pour Des Réaux, contemplant Mme des Loges, vieillotte maintenant, ratatinée et laide, il se demandait comment elle avait pu susciter jadis tant d'enthousiasme, conquérir l'admiration de Malherbe, Voiture, des plus fins poètes, et, captant l'amitié de Gaston d'Orléans, exciter la haine du cardinal de Richelieu. Pourtant cette femme avait dirigé l'un des cercles les plus fréquentés de Paris et les marchands d'immortalité ne la désignaient alors que sous le nom de la *Divine* ou de la *Céleste*. De fait, si, accusée de se mêler de politique, obligée de fuir en Limousin où elle habitait, chez sa fille, le château de La Pléau, pour se

tisme français, Manuscrits, Etat-civil de Paris, art. Rambouillet). Le *Cabinet des Titres* (*B. N. Pièces originales, n° 2428*) conserve quelques quittances d'elle et l'ancienne étude Le Semelier un *Consentement* (juin 1653 : deux *Eaux* à Jean de la Roche-Lambert, seigneur de Brimancourt (8 avril 1658 et 23 mars 1660), un *Acte* où Gedéon II Tallemant est partie. (*E. A. de Mt Bossy*). C'est par elle et par Jacques Monceau que Des Réaux connut les extravagances de Guillaume Menant le financier auquel il a consacré une historiette : IV, 172 et s. Nous retrouverons, plus tard, Catherine Rambouillet dans l'intimité de notre héros.

soustraire aux violences de l'Eminentissime, elle n'écrivait plus de poésies et de ces lettres citées autrefois en exemple, du moins elle conservait intact son esprit primesautier, sa verve, son pittoresque.

Tombée aux mains des pédants, couverte d'hyperboles par Chapelain et Balzac, elle ne subissait pas tout à fait leur influence, se plaisait aux phrases limpides, ne reculait point devant le mot gaillard. Des Réaux l'écoutait comme un oracle, lui arrachant, bribe par bribe, les anecdotes dont il enrichissait sa mémoire (1).

Malheureusement Mme Des Loges ne venait plus guère à Paris. Des procès pendants ou des affaires de famille l'y amenaient seulement et elle annonçait sa détermination de demeurer désormais pour y mourir en Limousin où un vieil amoureux, l'Allemand Borstel, veillait sur ses intérêts.

Lorsqu'elle n'était point présente rue des Petits-Champs, Des Réaux ne s'en désolait point. Entre Catherine Rambouillet et Anne Margonne, fille d'un receveur des finances à Soissons, jouvencelle bien faite, pleine d'esprit et de cœur, à laquelle, sans l'aimer, il accordait grande estime, il passait des heures charmantes, les promenant à son gré sur le terrain de la fantaisie où elles le suivaient en souriant (2).

(1) Jourdan : *Ephémérides hist. de La Rochelle* précitées, II, 485, 525, donne des renseignements sur le séjour des Bruneau à La Rochelle. Nous avons déjà fourni une bibliographie sur Mme des Loges dans nos volumes : *Le plaisant Abbé de Boisrobert*, 1909, p. 113 et s. ; *Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet*, 1911, p. 170 et s. Tallemant lui doit un grand nombre d'anecdotes et la cite souvent. Il lui a consacré une historiette : III, 361 et s. Il paraît avoir plus particulièrement connu sa sœur aînée, Mme de Beringhen, V. III, 380 et s.

(2) Des Reaux parle souvent d'Anne Margonne, fille de Claude

Parfois le beau-frère de Des Réaux, La Grossetière, se mêlait à leurs conciliabules. Ils n'en étaient point ravis, le bonhomme préférant la dispute à la rêverie; mais La Grossetière leur servait du moins à repousser les fâcheux. Nul n'était plus brutal que lui. Quand Jean Gravé, sieur de Launay et sa femme tentaient, pour qu'on les considérât comme beaux esprits, de s'insinuer dans le groupe amical, La Grossetière tournait vers eux son visage roux de démon, les regardait de ses yeux flamboyants et ils quittaient aussitôt la place. Il ne pouvait endurer ce marchand de Saint-Malo, faux-monnayeur, fieffé coquin, devenu fermier du roi, et que maintes escroqueries avaient enrichi. Il disait de lui :

— C'est le fils d'un dogue de Saint-Malo.

Il lui reprochait de se dandiner comme un paysan et, à sa femme, de faire la dame avec une allure de bavolette portant du lait à la foire. Mais Des Réaux, s'il ne souffrait pas davantage le couple rustaud, ne lui témoignait point cette maussaderie. Les Launay-Gravé, quand ils vinrent s'installer à Paris, logèrent chez son père. Ils parlaient comme braient ânes normands à voix de tonnerre et multipliaient les pataquès. Le jeune homme réjouissait le voisinage en les contrefaisant. Depuis, ils s'étaient établis en face des Tallemant, rue des Petits-Champs, en une belle maison et s'évertuaient à purifier leur langage et leurs manières.

Des Réaux les eût compris parmi les niais dont il s'amusait avec La Sablière, s'ils ne se fussent avisés

et d'Anne du Puget, plus tard mariée à M. Nollet, premier commis de Janin, comme d'une amie très sûre. V. IV, 377 et s., VI, 228, 251 ; VII, 33, 520.

d'amener chez lui Françoise Godet des Marais, leur cousine, dont Mme de Launay avait fait sa suivante. Il ignorait que Launay-Gravé eût laissé en Normandie des parents assez gueux pour vivre dans un vrai chenil. Il fut fort étonné, un jour, entrant dans l'antichambre, d'apercevoir au coin du feu, en compagnie de la suivante de Mme Tallemant mère, une jouvencelle qu'il ne connaissait point. Une pauvre jupe de taffetas bleu déteint, décorée de « plus de cinquante taches » enveloppait ses formes agréables, sa gorge ronde et menue. Dans son visage angélique, ses yeux ténébreux épandaient une douceur de rêve. Il s'arrêta, figé par l'admiration, car une belle fille n'avait pas besoin d'atours pour lui inspirer du désir.

— Jésus ! Mademoiselle, s'écria-t-il. Et que faites-vous là? Ne voulez-vous pas venir là-dedans ?

Il montrait la chambre de sa mère. Habitué à voir dans l'antichambre tant de guenipes aux visages ridés, il ne pouvait concevoir que cette nouvelle venue ne fût pas une princesse déguisée. Il la prit par la main et la conduisit dans le « rond » maternel où il la fit asseoir à son rang présumé parmi les parentes assemblées. Personne ne fut si stupéfait que Mme de Launay de l'initiative de Des Réaux. Si elle n'osa protester, du moins considéra-t-elle qu'on s'occupait trop d'une pauvresse qui avait longtemps vécu en servante au fond de la Normandie.

Néanmoins Mlle Godet des Marais garda désormais ses privilèges de parente. Non content de l'avoir tirée de l'antichambre, Des Réaux, plein de pitié pour elle, désolé de voir sa gorge, faute de mouchoir de col, perdre sous les taches de rousseur son éclat de satin, résolut, en lui faisant honneur, de forcer

les Launay à l'habiller proprement. Il donna les violons et la fit danser des premières. Pour la parer, on s'était contenté de la farder. Il lui en fit des reproches.

Il se croyait déjà des droits sur elle. Peu à peu, à la pitié, succédait en lui un obscur appétit mélangé de tendresse. Il préparait avec soin cette proie pour la mieux savourer. Il exécra Guénaut, médecin de la famille, qui, la trouvant à son goût, s'acharnait, au cours d'une maladie, à lui tâter le ventre, tandis qu'elle disait innocemment :

— Pas si bas, monsieur Guénaut, pas si bas !

Il enrageait que Mme de Launay continuât à l'utiliser comme servante. Cependant Mme de Launay, l'ayant fait jouer dans le tripot qu'elle organisait parfois chez elle et ayant reconnu sa chance, lui prêta quelque argent. Mlle Godet des Marais joua, gagna et put désormais s'habiller convenablement. Des Réaux vit alors avec consternation les galants affluer autour d'elle et, avec enthousiasme, qu'elle les repoussait. Elle était pusillanime, peu encline à l'amour, persuadée que tous les hommes ne parlaient que pour tromper.

Des Réaux restait son unique ami ; mais cela ne le satisfaisait plus. Il voulait en être aimé. Il s'y évertuait de toutes les manières. Il fit avec elle un doux marché : il lui apprit l'italien moyennant un baiser par mois. Elle refusait d'ailleurs toujours de payer et il devait, pour obtenir son gain, contraindre la débitrice.

Il ne sortit bientôt plus de la maison des Launay. C'était une maison pullulante de huguenots acharnés au plaisir, semblable à toutes les maisons de huguenots dressées dans la paroisse Saint-Eustache. On y

retrouvait les Rambouillet, les Beringhen, les Bigot, les Louvigny, les Candal, des financiers, des conseillers au Parlement, des secrétaires du roi (1). La Sablière et Lolo Bigot favorisaient l'intrigue de Des Réaux, mais celui-ci était gêné parfois par la présence de son ancienne amoureuse, Mme du Candal, devenue Mme de Montlouet d'Angennes. Cette gêne ne persistait pas longtemps. Mille exemples de gaillardise lui étaient donnés, chaque jour, qui l'incitaient à l'audace.

Nul ne songeait, par exemple, chez les Launay-Gravé, à chasser comme excessive dans le vice Mme de Ménardeau-Champré. Bien des femmes admiraient son cynisme et les hommes la suivaient à la trace, espérant profiter de ses libéralités d'amante. Les vaudevillistes l'avaient rendue illustre par mille chansons célébrant ses fougueuses débauches. A treize ans, elle avait, apprenant le luth dont elle jouait fort bien, abandonné son pucelage à son maître, rendant ainsi à Euterpe un hommage chaleureux. Elle était alors belle et friande, blanche de teint, attrayante par l'harmonie de ses formes. Après Nicolas Ferrier, lieutenant d'artillerie, qui l'avait épousée et en était mort, elle enjôla au cours d'un procès, Menardeau-Champré, conseiller au Parlement, petit homme de si mauvaise mine qu'au Palais un laquais, le prenant, un jour, pour un coquefredouille de province, le souffleta publiquement.

(1) Le contrat de mariage de Catherine du Candal et de Claude de Juge, seigneur de Bez, conservé à la *B. L R.* (*ms.* n° 675), renseigne sur les parentes, les amitiés et les relations des Launay. On y voit apparaître les familles que nous designons ci-dessus. L'acte fut passe chez Pierre de Launay, frère de Jean. Pierre Tallemant, frère de Des Réaux, figure parmi les signataires.

Elle jouait de ce bênet très riche qu'en goguenardant elle appelait Petit-Cœur. Il n'y avait pas dans Paris de cocu plus avéré. Sans cesse la Ménardeau, avec quelques commères, courait les tripots, jouant et paillardant. Elle habitait dans le voisinage, rue Coquillière et un soir, on l'avait surprise, les pieds dans la crotte, faisant, avec Poinville, la bête à deux dos contre un mur de la rue Coq-Héron (1).

Elle était pour Des Réaux, qui ne l'admirait guère, une auxiliaire agréable; car, s'ingéniant à dépouiller Mme de Launay de sa gangue provinciale, elle l'entraînait hors de chez elle vers le jeu et l'amour. Grâce à elle, le jeune homme, dans la maison vide, pouvait plus aisément mitonner Mlle Godet des Marais. Il écrivait force vers pour la gente pucelle et les glissait dans ses poches. Il pensait triompher de ses scrupules en lui exprimant son désespoir sous une forme poétique.

Régulièrement l'innocente perdait sonnets et madrigaux ou se les laissait subtiliser. Elle était si candide qu'elle se croyait obligée d'avertir Mme de Launay de la tendresse que lui témoignait Des Réaux. Bientôt tout le monde sut à quelles manœuvres celui-ci se livrait dans l'ombre et Mme Tallemant, sa belle-sœur, et Mme de Launay l'en raillèrent. Il comprit dès lors qu'il cultivait un jardin dont la terre était ingrate. Il renonça à le faire fructifier. Mlle Godet des Marais demeura son amie. Pour n'en être point tout à fait séparé, il l'introduisit dans le groupe des jeunes

(1) T. V, 102 et s., lui a consacré une historiette. Les relations de Mlle de Menardeau-Champré avec les Launay-Grave sont indiquées : VI, 358. Le *ms.* n° 18.791 (*B. N.*) confirme que les Menardeau habitaient rue Coquillière.

gens qui, chez Lolo Bigot, organisaient de folles équipées à travers la campagne parisienne (1).

« Je ne parlerai point, écrit-il, de toutes les parties qu'on faisait dans le quartier avec Lolo et ses sœurs. Nous fûmes plusieurs fois trois ou quatre jours à la campagne ensemble, et je m'y divertissais toujours mieux qu'un autre ; car j'avais toujours quelque attachement pour la belle Mlle Godet des Marais et cela m'occupait l'esprit agréablement; je n'en étais que de meilleure compagnie. Quand ceux qui étaient de cette société se souviennent de toutes les folies qu'ils m'ont vu faire, ils en rient encore, et Lolo m'en a parlé plus de cent fois depuis. »

Cependant la compagnie de Lolo n'était plus si nombreuse que précédemment. Plusieurs jeunes hommes l'abandonnaient, attirés par des intérêts différents. L'un des premiers Gédéon II Tallemant s'en était écarté. Il avait même quitté son domicile de la paroisse Saint-Eustache pour un autre, rue d'Orléans, dans le quartier du Temple (2). Longtemps Des Réaux s'était demandé quelles raisons particulières le déterminaient à ce déménagement. Un jour, il en comprit les motifs cachés. Gédéon II Tallemant, chassant de race, était attiré vers la lointaine paroisse Saint-Jean par l'odeur de l'argent. Il ne se trouvait plus assez riche avec 200.000 livres de rentes et des charges productives. Il était devenu à son tour le client de Montauron logé au Temple, dans un fastueux hôtel, rue du Grand Chantier.

Montauron jouissait de plus en plus d'une réputa-

(1) Sur les Launay-Gravé et Mlle Godet des Marais, V. T. VI, 352 et s.

(2) T. IX, 511.

tion de nabab. On imaginait qu'il entassait dans sa maison les richesses incalculables de quelque prince des contes orientaux. Il tenait toujours table ouverte, tantôt à Paris, tantôt à La Chevrette, traitant les princes et les dames. Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Nevers, plus tard reine de Pologne, les Condé, les Rohan, les Lesdiguières participaient à ses festins et le rigide chancelier Séguier lui-même consentait à les partager (1). Des envieux répandaient bien le bruit de sa prochaine banqueroute (2), mais personne n'ajoutait foi à ce bruit. Sa prodigalité était telle que nul ne s'adressait vainement à lui (3) et le cardinal de Richelieu en profitait pour lui vendre son vin de Ruel (4). Gaston d'Orléans de son côté trouvait chez lui des occasions nombreuses de satisfaire sa double passion pour le vin et le jeu (5).

Des boutiquiers donnaient à leurs marchandises, pour les mieux vendre, le nom magique de Montauron. Montauron lançait toutes sortes de modes. Peu à peu le financier s'était avisé qu'en protégeant les arts il agrandirait encore sa renommée. Il versait des subsides aux comédiens du Marais qui, reconnaissant en lui le seul Mécène de ce temps, malgré la présence, à leur théâtre, d'altesses royales, attendaient sa venue pour commencer la représenta-

(1) *B. N. ms.* n° 20.632 f° 227, 410 v°. Il est vrai, Séguier en profita pour lui vendre, en 1642, sa propriété de La Barre avec un bénéfice de 40.000 l., spéculation qui fut fort désapprouvée par la société (*B. N. ms.* n° 20.634 f° 370).

(2) *B. N. ms.* n° 20 634 f° 187 v°.

(3) *Mlle de Scudéry à Mlle Paulet, 13 décembre 1644*, accrédite l'expression : « donner à dîner avec une prodigalité de Montoron ». V. Rathery et Boutron : *Mlle de Scudéry*, 1873, p. 162.

(4) Brièle : *Coll. de documents inédits pour servir à l'hist. des hôpitaux de Paris*, 1887, IV, 300.

(5) *B. N. ms* n° 20.634 f° 324, v°.

tion (1). Poètes et prosateurs, gratifiés et pensionnés, le louaient à l'égal d'un dieu (2). Scarron, sans scrupule, béatifiait :

> Montauron dont le quart d'écu
> S'attrapait si bien à la glu
> De l'ode et de la comédie (3).

Enfin Corneille, cupide entre tous les hommes, lui dédiant *Cinna*, osait comparer à Auguste le plus cynique des escroqueurs (4).

Après cela Montauron se croyait si grand parmi les grands qu'il se prétendait mieux servi que le roi par ses officiers et arborait partout ses armes, disant :

— Il n'y a que moi d'homme de condition dans les affaires.

Mais il s'apercevait bien que les gens de condition, s'ils consentaient à l'écornifler, ne rêvaient point de s'allier à lui par des liens de parenté. Saint-Charles-Tonelier, conseiller au grand Conseil, garçon d'esprit et poète délicat, n'avait point voulu de sa fille, Marie Puget de Montauron, la bâtarde, malgré ses 50.000 écus de dot et les espérances. Les jeunes gens craignaient que cette fille élevée au milieu des mignonnes de son père, dans une maison où « elle ne voyait que vitupère », par une gouvernante qui

(1) T. VI. 227, 230.

(2) Maynard : *Œuvres*, 1646, p. 53 ; *Lettres*, 1653, p. 35, 686, 724 ; Fitelieu : *La Contre-mode*, 1642. Chevreau : *Lettres nouvelles*, 1642. *Dédicace*, et p. 141.

(3) Scarron : *Œuvres*, 1786, VII, 217.

(4) *Dédicace de Cinna*. Selon Des Réaux : II, 248, Montauron lui donna 200 pistoles. Dans la suite, Louis XIII, sachant à quel haut prix le poète tragique vendait ses dédicaces, refusa celle de *Polyeucte*.

« avait toujours le ventre plein », ne se montrât trop incline à les « encornailler ».

Seul Gédéon II Tallemant, issu de la branche des Tallemant sans scrupules, hommes de plaisir et de grande dépense, ne reculait pas devant de tels risques. La jeune fille d'ailleurs lui plaisait tout autant pour sa démarche altière, son pur visage de blonde aux carnations délicates, ses grands yeux noirs, ses lèvres dont les « belles couleurs » avivaient l'éclat nacré des dents, que pour sa parure d'écus (1). Sans peine il prétendit à sa main. Mais pour parvenir à ses fins, il courtisait plutôt Montauron que sa fille.

Des Réaux, lorsqu'il le sut fiancé, prit un malin plaisir à l'aller gêner dans l'exercice de ses fonctions de thuriféraire du riche. « Je l'ai vu, écrit-il, dans une lâche adoration pour son beau père dont sa sœur (Mme d'Harambure) crevait de dépit ». Montauron ne se refusait point à prendre pour gendre ce courtisan de ses coffres, mais, affectant une fervente piété, il voulait qu'il abjurât la religion protestante. Cette exigence provoquait de grandes difficultés. Unanimement la famille désapprouvait cette abjuration et décidait, si l'intéressé passait outre, de ne point figurer au contrat.

Par des cajoleries constantes, Gédéon II parvint cependant à faire de sa sœur Mme d'Harambure sa complice. Ils s'en allèrent tous deux en Rouergue, chez Alexandre de Castelnau, comte de Clermont de Lodève, amoureux platonique de la jeune femme. Ce seigneur leur découvrit, en la personne de Charles

(1) Madeleine de Scudéry a tracé son portrait, dans le *Grand-Cyrus*, sous le nom de *Cléorite*.

de Noailles, évêque de Saint-Flour, « un des plus ignorants hommes du clergé », un prélat désireux de faire le salut de l'hérétique.

Ainsi entré dans le giron de l'Église, Gédéon II put épouser la fille du financier Montauron. Le mariage fut célébré, sans l'assistance de la famille, en l'église Saint-Jean en Grève (1). Des Réaux, qui n'était point assez fanatique pour répudier le transfuge du Temple, allait de temps à autre contempler dans sa gloire le jeune ménage. Gravement, la nouvelle Mlle Tallemant distribuait le pain bénit dans les églises (2). Cela coûtait peu et procurait beaucoup d'honneur; mais, rentrée chez elle, elle aidait son mari à dilapider l'argent. Ils vivaient, eux et leur train, chez Montauron, faisant « une dépense enragée ». A quoi bon épargner puisqu'ils avaient des millions en perspective? Gédéon II commença par acheter une charge de maître des requêtes. Toute la dot de sa femme servit à payer cette acquisition (3). Les époux

(1) Le 10 février 1638 selon le *ms* n° 3622 (*B. N. N. acq.*); le 19 février 1640, selon Jal qui nous paraît publier l'acte authentique. Témoins : Pierre Puget, sieur de Montauron, Pierre Puget, sieur de Chéron. Pierre Lescuyer, sieur de Chaumontel, parents du côté de Montauron. De ce mariage, naquirent : Gédéon, capitaine au Régiment d'Alsace, dont la *B. N.* conserve une quittance (*Pièces originales, n° 2788*), tué au combat de Saint-Denis, près Mons, le 14 août 1678 (*Gazette de France*). — Paul, né le 18 juin 1642 à Paris, prieur de Saint-Albin, de l'Académie française, mort le 31 juillet 1712. — Marie, bapt. le 8 décembre 1643. — Pierre, bapt. le 6 janvier 1651. — Angélique, mariée le 18 novembre 1669 à Hubert du Puget, sieur de Chasteauneuf. — Louise, religieuse à Longchamps. — Octave, bapt. le 3 janvier 1661. Sur les préliminaires du mariage, V. T. VI. 228 et s., 248 et s., 264. V. aussi la satisfaction des poètes dans Maynard : *Lettres*, 1653, p. 45.

(2) *B. N. ms* n° 20632 f° 339 v°.

(3) *B. N. ms.* n° 20632 (22 février 1640). Montauron avait donné à sa fille 50.000 écus comptant, 6.000 l. de rentes sur la ville, 40.000 écus de meubles et de bijoux. Des Réaux ajoute (VI, 229) que les conjoints tirerent, en outre, de lui, avec la subsistance, 10.000 écus de hardes. Gedeon II fut reçu maître des requêtes le 24 mars

ensuite s'adonnèrent au jeu. On se confessait, dit Des Réaux, de leur gagner leur argent, car ils jouaient « comme des idiots ».

Bientôt Gédéon II, à l'exemple de son beau-père, eut à son tour des « mignonnes » qui, activement, vidèrent ses poches. Des Réaux ne put admirer longtemps ses extravagances. Gédéon II s'en alla, en compagnie de sa femme et de sa sœur naturelle, Mlle Dupin, les poursuivre à Montpellier, où il avait conservé sa charge de conseiller à la cour des Aides (1).

Des Réaux l'oublia vite. S'il ne pouvait se défendre d'aimer sa gentillesse, il méprisait sa lâcheté et blâmait sa prodigalité. Il ne perdait pas d'ailleurs plus de temps qu'il n'était convenable à se gaudir des sots et des oisifs. Il continuait sans cesse à cultiver son esprit. Toutes ses matinées étaient consacrées à l'étude. Pour plaire à son père, qui persistait à lui montrer l'avantage d'endosser la robe rouge de conseiller au Parlement, il feignait de s'entourer de graves traités juridiques, mais à la vérité, il s'adonnait tout entier à la littérature. Les petits vers galants, madrigaux, chansons, sonnets, stances, élégies, rondeaux, sortaient maintenant avec facilité de

1640 (*B. A. ms.* n° 4967 f° 248). Quelques quittances de ses gages sont conservés à la *B. N. Pièces originales*, n° 2788. Un *ms.* (*B. N.* n° 14028), traçant les portraits des *maîtres des requêtes*, dit de Gédéon II : « A quelque élévation d'esprit et d'humeur libérale et digne des emplois s'il n'était pas attaché aux intérets de Montauron, son beau-père ». Quelques actes nous le montrent, à cette époque, toujours préoccupé d'affaires d'argent : *Transports par Nicolas Rambouillet à Gédéon Tallemant, janvier 1641 ; Donation par Gédéon Tallemant à D^lle^ Elisabeth de La Cloise, mai 1642 ; Constitution par Gédéon Tallemant, juin 1645* (*M. A. de M^e^ Le Semelier. E. A. de Me Bossy.*) *Quittance par Gédéon Tallemant, 31 mars 1641* (*B. L. R. ms.* n° 675, f° 9).

(1) T. VI, 229, 253.

son imagination. Il leur accordait si peu d'importance que, les ayant répandus dans la société, il négligeait d'en conserver des copies.

Il écrivait aussi, à la façon de Marot, des satires et des épîtres. Il est probable que la plus grande partie de sa correspondance avec ses amis les poètes, avec Maucroix entre autres, était rédigée en vers. L'une de ses épîtres faillit lui procurer quelques désagréments. Il l'avait adressée à Quillet, médecin-secrétaire du maréchal d'Estrées, qui, ayant quitté Rome à la suite de son maître, se trouvait alors avec la cour au siège d'Arras. Guillaume de Bautru, comte de Serrant, voisin des Tallemant, rue des Petits-Champs, et ami de Quillet, recevait les paquets de ce dernier et les lui transmettait.

Or il arriva que l'épître à Quillet, expédiée à Bautru, comte de Serrant, fut remise à Bautru, comte de Nogent, son frère. Celui-ci, ayant versé pour l'avoir un quart d'écu et étant « le plus avare des humains », voulut en connaître le contenu. Il décacheta le papier, lut les vers et fut si satisfait de leur allure à la fois gaillarde et plaisante, qu'il jugea opportun de les communiquer, pour l'amuser, au cardinal de Richelieu dont il était le bouffon.

L'Eminentissime était précisément en humeur de railler. Il y avait dans l'épître « quelques endroits qui pouvaient convenir à M. de Bullion », surintendant des finances, « qui était, aussi bien que Quillet, petit, gros, rouge et de bonne chère ». Il voulut absolument que Des Réaux eût goguenardé le lourd financier ennemi des gens de lettres. Il fit lire la satire à Senneterre, ami de Bullion et, comme l'autre lui remontrait que Quillet seul y était nommé :

— Qu'importe, dit le cardinal, que ce soit pour M. de Bullion ou pour le médecin Quillet, c'est à vous à répondre!

Comme toujours, lorsqu'il s'était livré, aux dépens d'autrui, à une plaisanterie un peu grosse, Richelieu, craignant les suites, cherchait à en charger un voisin pour éviter de faire des excuses. Il n'osait pas encore souffleter Bullion, comme il se le permettra dans la suite. Il redoutait qu'on ne lui rapportât ses propos. Perfidement, remettant à Quillet l'épître de Des Réaux, il lui dit :

— Recommandez bien à vos amis de n'écrire jamais, aux lieux où sera la cour, des choses qui peuvent s'appliquer à plus d'une personne.

Quand Des Réaux connut ces faits, il mesura l'importance que prennent parfois dans la vie de simples bagatelles. Qu'une querelle fût survenue entre Richelieu et Bullion, et la banque Tallemant, en relation avec les deux puissants personnages, en supportait les conséquences désastreuses. « Si mon père eût su cela, écrit-il, et qu'après il lui fût arrivé quelque désordre dans ses affaires, il m'eût voulu faire accroire que ma poésie en eût été cause » (1).

Cette aventure le rendit prudent. Il délaissa, pour quelque temps, l'épître satirique. Il ne tenait d'ailleurs nullement à acquérir de la gloire dans un genre qui procurait à ses familiers un logement à la Bastille. D'ores et déjà, comme il lui adviendra dans la suite, dédaignait-il la gloire? Nous ne le croyons point. A ce moment de sa vie, il désirait certainement sortir de l'obscurité, peut-être pour éviter le

(1) T. II, 43-44.

sort, à son avis désastreux, qu'ambitionnait pour lui son père.

Il avait connu dans la maison de Montauron Pierre Corneille. Il en parle, en mains endroits de ses *Historiettes*, comme d'un homme dont il a pénétré le caractère. Il déteste en lui l'ambitieux, le cupide, l'avare. Il admire le poète, quitte plus tard, ayant raisonné son admiration, à l'abandonner pour toujours (1). Il rêve de conquérir une renommée égale à la sienne.

C'est pour réaliser ce rêve qu'il se plonge dans l'œuvre ardente de Sophocle. Il traduit, commente, étudie cette œuvre, parvient à se l'assimiler au point de la croire sienne. Il écrira à son tour, sur l'effroyable drame dont Œdipe est le héros, une tragédie. Aussi bien ce sujet n'a guère tenté ses contemporains. Jean Prévôt et Sainte-Marthe, écrivains obscurs, le traitèrent avant lui sans succès.

Désormais il se laisse absorber tout entier par cette tâche. Il entasse les alexandrins sans défaut, les riches rimes. Il s'efforce de communiquer à ses personnages l'émotion dont il est possédé. Il y parvient par endroits ; mais il se défend mal contre le lieu commun et la déclamation. Combien de mois, combien d'années consacre-t-il à ce pénible travail? On ne le sait. Il l'achève dans le découragement. Il n'a pas surpassé Corneille. Il a écrit une œuvre sévère, suivant étroitement les données du tragique grec, jouable, ni meilleure ni pire que celles dont se contentent les comédiens. Il reconnaît son échec puisqu'il ne porte pas son manuscrit au Marais ou à

(1) T. III, 51 : VII, 174, 253-254.

l'hôtel de Bourgogne, malgré ses appuis dans ces théâtres. Cette rimaille, qu'il remanie de temps à autre, recopiée de sa main dormira désormais dans ses papiers. Plus tard, il comprendra qu'une besogne de traducteur et de versificateur ne convenait pas à son génie. Pour s'épanouir, celui-ci avait besoin d'études encore, de maturité et d'un aliment que l'observation de la vie devait lui fournir en abondance (1).

(1) *Edipe, tragédie. Brouillon.* est conservée dans le ms n° 172 f°s 159 et s. de la *B. L. R.* Le texte de cette pièce en 5 actes et en vers a été analysé par M. Pierre Brun *A travers les ms de Tallemant Des Réaux* dans *Revue d'hist littéraire de la France*, 1898, p. 385 et s. qui en donne d'importants extraits. M. Pierre Brun ne cache point qu'il la préfère aux tragédies de Corneille et de Voltaire sur le même sujet. Monmerqué la juge ainsi : « La versification en est si faible que nous n'y avons rien trouvé qui méritât d'être cité. »

CHAPITRE VI

Peu à peu, faisant des visites discrètes, mais fréquentes à la marquise, Tallemant des Réaux avait acquis droit de cité à l'Hôtel de Rambouillet. On ne se souvenait plus de ses origines bourgeoises et qu'il était issu de ces financiers retors qui pressuraient les taillables et tenaient maintes fois le roi en tutelle. On l'invitait à tous les divertissements.

Il éprouvait, auprès de la marquise, un sentiment délicieux de sécurité. Il admirait tout d'elle, et son teint délicat encore, malgré la cinquantaine, et sa démarche, et la grâce de ses formes épanouies. S'il la trouvait à son gré trop complimenteuse, il l'appréciait néanmoins de conserver intactes ses manières civiles, sa courtoisie, un ton de galanterie délicate qui tranchaient sur les mœurs rudes et le langage brutal de ses hôtes, principalement de ceux qui fréquentaient les camps. Elle le protégeait visiblement, ayant deviné son intelligence peu commune, tous ses dons d'esprit. Elle recherchait son entretien. Elle lui faisait déjà, modérément, en mère-grand qui se rémémore le passé, des confidences. Elle l'enchantait

surtout par son enjouement, un besoin constant de rire, d'entretenir la gaieté autour d'elle, de faire même des farces innocentes, de surprendre, d'étonner.

Il trouvait un accueil moins cordial auprès du marquis. Il est vrai, celui-ci, gêné par sa vue courte, craignant toujours de commettre des méprises, à cause de cette infirmité, se tenait sur une prudente réserve. Depuis qu'il avait abandonné ses charges de la cour, lassé de subir les grossièretés du roi, il était devenu vaniteux et frondeur, critiquant le gouvernement, imaginant que sans lui l'État ne pouvait être convenablement conduit. Il disputait sans cesse. Il se plongeait aussi dans les écritures, bâtissant des factums pour ses innombrables procès, cherchant querelle aux financiers qui lui prêtaient de l'argent pour équilibrer le budget d'une maison désordonnée.

Des Réaux paraît n'avoir eu avec lui que des rapports corrects, un peu froids. S'il lui reproche doucement d'avoir en matière de finances, souventes fois, dans ses écritures « furieusement abondé dans son sens », c'est que très probablement la banque Tallemant eut à se plaindre de cette mauvaise foi en affaires.

M. de Rambouillet était né pour la cour, pour les intrigues auxquelles le portaient ses tendances de diplomate. Il vivait en exil, rue Saint-Thomas du Louvre, contraint par sa quasi-cécité à y demeurer. Sa fille aînée, Julie D'Angennes, était pareillement née pour la cour. Elle s'efforçait d'être bonne et civile, mais elle n'avait rien hérité des qualités de sa mère. Elle était encline à mépriser les petites gens et Voiture eut souvent à souffrir de son humeur hautaine. Des Réaux ne rapporte pas un propos qui

prouve un certain degré d'intimité entre elle et lui. Elle le tenait à distance à cause de sa jeunesse d'abord, de sa basse naissance ensuite. A l'époque où Des Réaux la connut d'ailleurs, elle se livrait tout entière au plaisir, dansant continuellement, sans cesse conviée aux assemblées du Louvre, de l'hôtel de Richelieu, du Luxembourg ou des Tuileries.

Le jeune homme contemplait son masque inquiétant où la bouche caustique semblait démentir la douceur des yeux. Il se méfiait, n'osait approcher et parler. Il craignait la prude bizarrement cachée sous la coquette, tous les pouvoirs de dissimulation de cette vieille fille, jadis plusieurs fois amoureuse sans l'avouer, maintenant substituant l'ambition à l'amour, acharnée à cabaler.

Pisani, unique fils de la maison, lui aurait plu davantage, malgré sa difformité de bossu, son goût de la débauche et de la guerre. Il retrouvait en lui beaucoup de l'esprit et du cœur de Mme de Rambouillet tandis que Julie d'Angennes tenait son caractère de M. de Rambouillet. Mais il le voyait peu. Les armées le prenaient en été et, en hiver, mille vagabondages en compagnie du duc d'Enghien l'éloignaient du cercle familial.

Des Réaux rencontrait rarement aussi à l'Hôtel, Claire-Diane, Louise-Isabelle, Charlotte-Catherine et Angélique-Clarisse, enfermées à l'abbaye bénédictine d'Hyères, les deux premières filles de la marquise ayant fait profession de vie religieuse, les deux autres étudiant sous la gouverne de leurs sœurs.

Par contre, il connut très rapidement la biographie, les œuvres, les bons mots, les fantaisies, les folies de tous les domestiques de l'hôtel, de Fosca-

rini, la femme de chambre italienne, de Claude Girard l'argentier, de Silésie l'écuyer, de Dubois le brodeur, d'Audry le sommelier, d'Allimary le secrétaire et de Neufgermain, poète burlesque à la grande barbe que l'on nommait « le fou externe de l'hôtel de Rambouillet ». La marquise volontiers régalait ses hôtes des facéties auxquelles se livraient ces personnages obscurs

Graduellement des Réaux qui nous apparaît, dans cette maison, en dehors de l'intimité, comme un spectateur silencieux, découvrit les mille intrigues qui s'y nouaient et dénouaient. Il contempla le manège galant du cardinal de la Valette et de la princesse de Condé, s'amusa des airs chattemites de Mlle Paulet et des mines dolentes de Mme de Sablé, toutes deux alors lassées de l'amour pour en avoir abusé. Mme d'Aiguillon contrefaisant la dévote et Mme du Vigean la prude lui donnèrent souvent le désir de leur lancer quelques-uns de ces couplets gaillards dont les vaudevilistes les saluaient au passage. Il se divertit de voir le comte et la comtesse de Maure vivre en hurluberlus, comme dans un autre monde où les heures des levers, couchers, visites, repas, toutes les heures des habitudes humaines eussent été interverties. Il admira Mme de Chevreuse de conserver, après tant d'aventures heroïques et galantes, un si charmant visage de madone et de mener encore un cortège d'amants et de thuriféraires.

Il contempla avec étonnement la cynique désinvolture des jeunes hommes, Elbeuf, Tavannes, Coligny, Guiche, Nemours, Feuquières, Nangis, Marsillac, Roussillon, Arnauld, Fors, Laval-Boisdauphin, La Roche-Guyon, conduits au plaisir par leur maître,

M. le Duc, et l'ardent épicurisme des jeunes filles, Isabelle Angélique et Marie-Louise de Montmorency, Marguerite de Rohan, Mme de la Suze et sa sœur, Anne de Coligny, Anne de Gonzague et sa sœur, Marie-Louise, dite la Princesse Marie, dirigées vers la joie par leur modèle Anne de Bourbon. Les deux cabales fusionnaient sans cesse, les sens en éveil, préparant déjà les scandales et les compromissions de l'avenir.

La société aristocratique ne lui paraissait pas mieux douée de ces vertus dont il cherchait vainement la présence dans la société bourgeoise. En elle, il avait ses amitiés et ses haines. Il ne goûtait guère le comte de Guiche, superficiel et léger, girouette tournant à tout vent. Il exécrait M. de Brassac, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, qui promenait partout une humeur hargneuse de dogue. Les Arnauld, si prisés dans la maison, lui causaient, il ne savait pourquoi, une répulsion bizarre, Arnauld d'Andilly surtout et Pierre Arnauld le carabin, l'un à cause de son allure de pédant, l'autre à cause de son affectation de burlesque.

Sa prédilection allait plus volontiers aux écrivains, aux poètes. Voiture, maintenant, l'accueillait en ami, encourageant sa production, sachant qu'il avait en lui mieux qu'un admirateur, un disciple capable de combattre pour sa renommée. Racan, le rêveur, l'entretenait souvent en bégayant de mille chimères. C'était un supplice que de l'écouter, mais Des Réaux le subissait volontiers. Il reconnaissait en ce vieil homme à mine de fermier un véritable génie pour la poésie. Il savait qu'il avait écrit une vie de Malherbe, son maître. Il espérait, à force d'attention

et de complaisance, le déterminer à la lui communiquer. De Sarasin, fort bien reçu à l'Hôtel, il était peut-être le seul à juger sainement la valeur, estimant l'homme sans cervelle, vaniteux, outrecuidant et l'œuvre gâchée par une perpétuelle badinerie. Il soupçonnait en lui un rival cauteleux de Voiture, prêt à toutes les manœuvres pour le renverser, et cela contribuait à l'en éloigner.

S'il tenait en sympathie et en pitié le pauvre grammairien Vaugelas, crédule, exploité par tout le monde, accablé sous le poids du Dictionnaire dont l'Académie se débarrassait sur lui, et qui venait chaque jour débiter à l'Hôtel des nouvelles saugrenues; s'il eût ardemment souhaité lui éviter de mendier sa subsistance, par contre il vouait aux gémonies les pédants bien rentés, gros et gras, respirant le bien-être, comme le chanoine Costar, ou bien acharnés à la conquête de l'argent, comme Chapelain.

Trop jeune pour combattre avec fruit leur influence, il appartenait sans le montrer au parti de Voiture qui, par la raillerie, les chassait du cœur de la marquise, encline d'elle-même à maintenir dans sa maison une atmosphère de clarté. Pourtant on ne sait comment il se lia avec Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier. Incompréhensible liaison. Cet homme haïssait Voiture qui lui dérobait en grande partie l'affection de Julie d'Angennes dont il était le sempit rnel fiancé. Criard, rude, insolent, autoritaire, absolu dans ses idées, mettant chacun en face de ses défauts, il se rendait intolérable à tout le monde. « Jamais homme, écrit Des Réaux, n'a tant servi à me guérir de l'humeur de disputer ». Il

affectait des airs de bel esprit, versifiait, faisait des traductions, préférait, entre les écrivains anciens et modernes, les marchands de galimatias aux claires intelligences. Parmi les auteurs de l'Hôtel, visiblement déjà il penchait pour les pédants, considérant Chapelain, Conrart, Balzac comme des illustres, les fréquentant avec délectation. Tout en lui devait déplaire à Des Réaux.

Mme de Brassac, dame d'honneur de la reine, tante de Montausier, femme charmante pour sa douceur et sa modestie, docte latiniste, théologienne experte, mathématicienne qui prenait dans Euclide la source de ses méditations habituelles, Mme de Brassac à qui le jeune homme vouait une admiration, signala-t-elle celui-ci à l'attention du bourru? Ou bien Chapelain et Conrart montrèrent-ils à Montausier les fines poésies de notre héros? Ou bien encore Des Réaux fut-il invité à déclamer publiquement ces poésies qui couraient les ruelles et capta-t-il ainsi l'estime du guerrier? La religion huguenote unit-elle, dans ce milieu catholique, deux êtres si mal faits pour s'entendre? On ne le sait. Mais en l'an 1641, quand Montausier revint d'Alsace, décidé à faire une galanterie capable d'adoucir à son endroit le cœur réfractaire de Julie d'Angennes, il mit Des Réaux au courant de ses intentions. Des Réaux serait compris au nombre des poètes qui tresseraient *La Guirlande de Julie* dans le plus grand secret. On offrirait cet admirable cadeau de rimes à celle que l'on nommait « la princesse Julie » le jour de sa fête, le 22 mai. Il en résulterait peut-être un peu de bonheur pour l'un des rimeurs et beaucoup d'honneur pour les autres.

Des Réaux ne pouvait se refuser à figurer dans une

telle galerie de personnages illustres, bien que Voiture, dédaigneux en apparence de cette foule, furieux plus sûrement de se voir surpasser en imagination galante, s'abstint d'écrire pour la très désirée. Il se mit à l'œuvre. Mais le poète n'atteint vraiment à la beauté que soulevé par un sentiment profond. Or Julie d'Angennes n'inspirait à Des Réaux qu'une sympathie médiocre. Vainement s'épuisa-t-il à parfaire cette fleur de lis qu'on lui avait attribuée, la plus pure parmi celles qui couronneraient le front de la jeune fille. Il faisait œuvre de versificateur, non de poète. Fatigué de cette besogne ingrate, il bâtit deux madrigaux, laissant à Montausier le soin de choisir le meilleur. Le marquis retint le plus pesant. Des Reaux y prêtait à la candide fleur ce langage maniéré :

Devant vous, je perds la victoire
Que ma blancheur me fit donner.
Je ne prétends plus d'autre gloire
Que celle de vous couronner.

Le Ciel, par un honneur insigne,
Fit choix de moi seul autrefois
Comme de la fleur la plus digne
Pour faire un présent à nos rois

Mais si j'obtenais ma requête,
Mon sort serait plus glorieux
D'être monté sur votre tête
Que d'être descendu des cieux (1).

(1) Ad. Van Bever : *La Guirlande de Julie*, 1907, a indiqué les divers manuscrits et imprimés où cette pièce figure. Il a également publié le second madrigal de Des Réaux, conservé inédit par le *ms.* n° 19142 de la *B. N.* Nous avons complété sa documentation sur la *Guirlande* dans notre volume : *Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet*, 1912, p. 258 et s. Depuis, nous

Le don de *la Guirlande* et la gloire qui en résulta pour Julie n'inclinèrent point celle-ci à favoriser Montausier d'un seul gage de tendresse. Peu après, le guerrier s'en allait rejoindre, plus désespéré que jamais, ses troupes d'Alsace. Du moins la jeune fille remercia « tous ceux qui avaient fait des vers pour elle » et Des Réaux connut enfin une amabilité de sa bouche dédaigneuse (1).

Cette collaboration à *La Guirlande* contribua fort à consolider la situation de ce dernier à l'Hôtel de Rambouillet où, désormais, il fut considéré comme un intime et reçu au gré de ses désirs. Il n'abusa point d'ailleurs de la permission qui lui était donnée, car, à ce moment, sa vie s'emplit de tristesses et de disgrâces.

La santé de Mme d'Harambure donnait, en effet, de l'inquiétude à toute la famille. Depuis quelque temps la jeune femme avait renoncé à parader dans sa ruelle. Elle ne parlait plus d'épouser le maréchal de Gassion dont elle admirait les actions héroïques. Une langueur étrange et sans remède s'était emparée d'elle. Elle avait le pressentiment de sa mort et, coquette encore, elle ne voulait pas qu'on la vît sous ses apparences fâcheuses de malade. Vainement Des Réaux tentait de pénétrer auprès d'elle. Il assiégeait néanmoins sa porte, se refusant à croire qu'à trente-deux ans cette femme qu'il avait profondément aimée allait disparaître de ce monde.

Les nouvelles étaient cependant de plus en plus

avons découvert que Des Réaux avait conservé, dans son *Recueil marbré*, une copie de la Guirlande. Il est regrettable que ce Recueil ne nous soit point parvenu. V. *B. L. R. ms.* n° 673 f° 7.

(1) T. II, 523.

mauvaises. Un transport au cerveau se déclara. Les médecins inutilement joignirent leur science précaire. Des Réaux ne revit plus que sur son lit de mort, toute pâle et apaisée, la fine précieuse, première éducatrice de son cœur (1). Un vif chagrin s'empara de lui. Il ne pouvait rien faire pour elle que la célébrer dignement. Elle avait accueilli avec faveur les poètes qui la considérèrent longtemps comme une déesse tutélaire. Ceux-ci, ne fût-ce que par gratitude, avaient le devoir de jeter quelques fleurs sur sa tombe. S'ils ne faisaient point ce geste spontanément, il les y engagerait ; mais le conseil d'un jeune homme sans autorité serait-il entendu ? Des Réaux ne le pensa pas. Il résolut donc de demander à Conrart, secrétaire de l'Académie, jouissant d'un grand empire dans les cercles littéraires, de provoquer la glorification de Mme d'Harambure. Et il lui adressa son vœu en rimes :

Toi qui, sans aucune aide et sans secours humain,
T'es acquis le haut lustre où ta gloire est montée,
Qui regardes en toi l'ouvrage de ta main
Et de qui la vertu doit être respectée ;

Tu connais les ennuis qui me rongent le sein ;
Tu connais qu'Amarante est partout regrettée.
Sois mon guide, Phylandre, en mon noble dessein :
Je veux qu'en tous endroits sa gloire soit chantée.

Tu gardes les trésors des neuf charmantes sœurs,
Tu peux mieux que personne en tirer les douceurs
Par qui la poésie est si bien animée.

(1) Elle mourut en avril 1642 et fut enterrée le 10 au cimetière protestant du faubourg Saint-Germain (*Bibl. de la Société de l'hist. du protestantisme français, Manuscrits, Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant*). Sur sa mort, V. T. VI, 266.

Tu connais dès longtemps comme on en doit user;
D'autres à tes écrits doivent leur renommée
Et tu sais ce qu'il faut pour immortaliser (1).

Sans doute Conrart, huguenot, ne se refusa-t-il pas à construire le « Tombeau » de la muse huguenote qui si constamment ouvrit son temple dans la paroisse Saint-Eustache. Mais il éprouvait quelque peine à aligner des alexandrins. Les poètes, d'autre part, en quête de leur subsistance, préféraient placer leurs dédicaces auprès des vivants qui les payaient de quelques pistoles à les offrir en hommage aux morts. Ni Voiture, ni Scudéry, ni les Habert, ni Gombaud ne répondirent à sa requête. Seul Maynard, adressant à Gédéon II Tallemant, frère de la disparue, des rimes désespérées, sembla-t-il déplorer le sort de Mme Harambure et exalter ses mérites. En réalité, il disposait, une fois de plus, le prodigue à récompenser, par une offrande d'argent, son effort d'imagination (2).

Des Réaux s'affligea d'une pareille ingratitude mais ne s'en étonna point. Il fut d'ailleurs distrait de son chagrin par des questions d'ordre matériel et qui intéressaient la prospérité de la famille. Le bail des cinq grosses Fermes des Gabelles de France qui, en 1632, avait été adjugé, pour une jouissance de dix ans, aux banquiers Tallemant et Rambouillet sous le nom de leur commis Noël Depars (3) venait à

(1) *B. A. ms.* n° 5131 f° 891, *A M. Conrart. Sonnet.* Monmerqué a publié ce sonnet autographe, conservé dans les papiers de Conrart, dans T. VIII, 18.

(2) Maynard : *Œuvres*, 1646, p. 25.

(3) V. p. 80. Les factums que nous utiliserons, dans notre second volume, pour l'histoire de la banque Tallemant et de sa faillite, disent que Noël Depars était commis de Pierre Tallemant.

expiration. Le roi, toujours tenaillé par le besoin d'argent, avant de mettre l'affaire en adjudication, avait tâté les deux financiers. Il leur demandait, pour leur continuer ce bail, une augmentation de revenus de 100.000 livres. Facilement Tallemant et Rambouillet rattraperaient cette somme sur certaines pensions qui ne seraient plus payées, celle notamment du surintendant des finances Bullion mort récemment et celle du cardinal de Richelieu dont l'état de santé précaire faisait prévoir la disparition prochaine.

Mais les financiers hésitaient. Ils avaient éprouvé de grandes difficultés à ramasser l'impôt. Et surtout, ils ne s'entendaient plus. A la bonne harmonie d'autrefois avait succédé la discorde. Déjà, l'un contre l'autre, ils soutenaient des procès qui menaçaient de les ruiner. Si bien que le roi avait ouvert l'adjudication. Ils s'étaient néanmoins mis sur les rangs. Les enchères montèrent rapidement. Cela les aiguillonna. Ils regrettaient ce profit considérable dont l'abandon diminuerait sensiblement leurs ressources. Ils firent des offres. Le bruit courut même qu'ils l'emportaient; mais le sieur Doublet, appuyé par ses riches associés, enchérit jusqu'à 2 millions 800.000 livres et les agents royaux lui donnèrent la préférence (1).

Cependant, T. VII, 518, parle d'un commis de Nicolas Rambouillet, nommé De Pars, dont la femme craignait le tonnerre et faisait mille extravagances quand il tonnait.

(1) *B. N. ms.* n° 20635 f°s 166 v°, 168 v°, 172, 1[illegible], 19 et 23 novembre 1642. L'épistolier reproche à Tallemant et à Rambouillet d'avoir voulu « faire les fins ». Sans leurs hésitations, dit-il, ils avaient de nouveau, les cinq grosses Fermes à 2 millions 385.000 livres. Mais il rapporte visiblement des « on dit » et se trompe sur les chiffres. Tallemant et Rambouillet soldèrent, en effet, leur premier bail à 2 millions 640.000 livres. Si le roi leur demandait 100.000 livres

Ainsi, faute d'entente et de continuité dans les desseins, les deux compères perdaient l'abondante source d'argent qu'ils avaient recherchée autrefois avec emportement (1).

Mais peu leur importait. Ils la retrouveraient plus tard et ailleurs. Déjà Pierre Tallemant avait réussi à se faire accorder, par ses concitoyens de La Rochelle, les deux tiers des droits sur les Entrées de Mer. Sans cesse, lui et ses associés, profitant de leurs relations puissantes, s'emparaient de gérances nouvelles.

Cependant Pierre Tallemant le père, ayant dépassé la soixantaine, ne trouvait plus en lui les ressorts d'activité d'autrefois. Il comprenait que le temps était venu de laisser à ses enfants l'initiative des affaires. La société fondée en 1634, entre lui, son fils aîné Boisneau, Jacques Bibaud et Henry Bardet, prolongée par des compromis le 17 septembre 1638

d'augmentation pour le leur renouveler, ils devaient verser 2 millions 740 000 livres et s'ils allèrent, dans la suite, jusqu'à offrir une augmentation de 230.000 livres, c'est à 2 millions 870.000 qu'ils auraient triomphé et non pas à 2 millions 385 000 livres, comme l'assure l'épistolier.

(1) Malgré leurs dissensions, ils faisaient encore des affaires ensemble, comme en témoignent les actes suivants : *Transports (Deux, par N. Rambouillet à P. Tallemant, janvier 1641 ; Quittance par P. Tallemant à N. Rambouillet et A. Le Conte, mai 1644.* V. aussi, à la même époque, les actes suivants, émanant de divers membres de la famille : *Accord entre P. Tallemant et Jehan Maistreau : Procuration par Pierre et Paul Tallemant à M. Le Roy, janvier 1641 ; Transport par Paul Yvon, sieur de Laleu, à M. Jehan Maymac, juin 1641 : Bail de N. Rambouillet à Guillaume Boudon, juin 1642 : Bail de N. Rambouillet à Hilaire de Laval, marquis de Ézay, janvier 1643 : Accord et donation entre Paul Yvon d'une part, Jacques Henry, sieur de Maisonneuve et Dᵉ Marie Yvon, son épouse, d'autre, janvier 1643 : Quittance par Pierre Bernard Martin, sieur du Mont-Jourdan à N. Rambouillet, avril 1643 : Nomination d'arbitres entre N. Rambouillet et Antoine Jouy La Ramée, mai 1643 ; Transport par André de Wyx à P. Tallemant, mars 1644 : Bail de N. Rambouillet à Maximilien Escalaer, marquis de La Boulaye, avril 1644 (M. A. de Mᵉ Le Semelier. E. A. de Mᵉ Bossy).*

et le 7 septembre 1641, touchait à son terme, ayant donné un million de livres de profit (1). Il fallait la continuer par un contrat nouveau. Il ne songeait pas à s'en désintéresser (le chef de famille, selon les rites rochelais, conserve jusqu'à sa mort le gouvernement du comptoir); il voulait simplement élargir la part d'administration des jeunes énergies.

Le 24 décembre 1642, quand on dressa devant Le Cat et le Semelier, notaires, l'acte d'association, après règlement de comptes, il gardait encore, en effet, la direction morale des affaires et le droit de contrôle, mais se dispensait de toute contrainte de travail. La direction effective passait à Boisneau. On adjoignait à celui-ci son frère cadet Tallemant de Lussac, âgé de 26 ans, maintenant instruit sur toutes choses et pouvant prendre rang d'associé (2).

(1) Exactement 850.000 l. auxquelles s'ajoutaient les bénéfices, non calculés, des droits d'entrée de mer de La Rochelle.

(2) Tallemant de Lussac : *Escrit servant d'instruction à MM. les créanciers des sieurs Tallemant* précités, a publié le *Contrat d'association du 24 Décembre 1642*. Le règlement de comptes du 17 septembre 1638 au 7 septembre 1641 donne 350.000 l de bénéfices partagés ainsi : 150.000 l. à Tallemant père; 75.000 l. à Boisneau; 75.000 l. à Bibaud, 50.000 l. à Bardet. La société nouvelle, comprenant Tallemant de Lussac, est fondée pour 4 ans et 4 mois commençant le 1er janvier 1643. Pierre Tallemant et ses fils y participent pour les 3/4 : Bibaud et Bardet pour 1/4. Fonds social : 800.000 l. tournois. Versement des Tallemant : 600.000 l. : versement de Bibaud : 120.000 l : versement de Bardet : 80.000 l. Direction des bureaux : Les Tallemant à Paris : Bibaud à Bordeaux : Bardet à la Rochelle. Obligation pour tous les associés de ne point faire d'affaires en dehors de la société. Obligation de placer leurs deniers propres sur la société, sauf pour achats d'héritages, établissement d'enfant ou prêt à un ami. Gages, nourriture des commis, locations diverses : 10.000 l., dont 6.000 pour les Tallemant, 4.000 pour Bibaud et Bardet. Établissement de nouveaux livres de raison à partir du 1er janvier 1643. Défense de s'établir ailleurs qu'aux endroits désignés, sous peine de dissolution de la société. En cas de mort d'un des associés, refus d'accepter l'ingérence de ses héritiers dans la société. Engagement de rendre des comptes en avril 1647. Production des livres et balances à Paris quatre mois après cette reddition de comptes.

Pierre Tallemant, ayant ainsi définitivement établi son second fils sous la dépendance du premier, capable de mener d'une main ferme la banque et le commerce, marquait sa satisfaction dans ses propos. Deux autres de ses garçons, Henry et N..., leurs études achevées, étaient entrés dans l'armée, le premier comme cavalier, le second comme gendarme, et guerroyaient à la frontière. François, de Rome, annonçait son prochain retour, travesti en abbé, et ce n'était pas sans chagrin qu'il verrait cet ensoutané installé dans sa bonne maison huguenote. L'avenir de Des Réaux l'inquiétait surtout. Il attendait une occasion pour lui reparler de son projet d'en faire un conseiller au Parlement.

Or une circonstance imprévue l'empêcha d'entamer tout de suite cette négociation à laquelle Des Réaux se prêtait avec humeur. Le roi, ou bien un de ses agents, inconsidérément, infligea une grande insulte aux Tallemant. Il les comprit parmi ces étrangers peu désirables qu'en vertu de l'ordonnance du 26 janvier 1639, on contraignait à verser, entre les mains des trésoriers de l'Épargne, une lourde taxe en échange de laquelle on les admettait à jouir des « mêmes honneurs, franchises, privilèges et libertés que les naturels sujets de S. M. ».

Les Tallemant ne se révoltaient point d'avoir à payer une somme considérable (10.000 livres), mais ils se refusaient avec vigueur à accepter la qualité d'étrangers. Pierre appela son fils Des Réaux à son

Si un associé manque à sa parole, les autres pourront, à leur choix, considérer la société comme prolongée ou dissoute et, dans ce dernier cas, poursuivre le défaillant. V. aussi, *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656* (*M. A. de H. Le Cat. E. A. de Me Lefebvre*).

aide et tous deux rédigèrent une protestation énergique. Certes, ils descendaient d'une famille originaire de Tournay. Ils prétendaient néanmoins que nul ne pouvait se dire plus qu'eux Français. Invoquant l'histoire, remontant quasiment au déluge, ils démontraient que Tournay fut pendant mille ans sous la domination française. Ils précisaient leur état-civil. Ils énumeraient les postes honorifiques tenus par les Tallemant à La Rochelle, postes que les bourgeois refusaient même aux naturalisés. Ils affirmaient que dans le temps où le roi promulguait son ordonnance, les Tallemant et les Rambouillet, frappés à titre de Français par la taxe des Aisés, avaient versé dans les coffres du trésor plus de 100.000 livres. Ils ne pouvaient donc être à la fois imposés comme nationaux et comme étrangers. Ils concluaient en réclamant décharge. En ne les exonérant pas de cette contribution vexatoire, déclaraient-ils hautement, le roi montrerait qu'il renonçait à la souveraineté de Tournay et qu'il acceptait l'usurpation de l'Espagne (1). »

En travaillant avec son fils Des Réaux à la rédaction de ce « discours », Pierre Tallemant se rendit bien compte que posséder des connaissances historiques étendues, savoir, par la logique et l'agrément du style, soutenir une thèse sont des avantages d'utilité aussi grande que connaître l'art de dresser un livre

(1) Pierre Tallemant : *Discours sommaire pour monstrer que Pierre Tallemant, bourgeois de Paris, naturel François, ne peut estre tenu des taxes demandées aux estrangers en vertu de l'ordonnance du 30 janvier 1639, sous prétexte que François Tallemant, son père, estoit natif de Tournay*, S. L. N. D. *in-4°*. Le commandement de payer la taxe des étrangers fut fait à Pierre Tallemant le 16 janvier 1643.

de raison. Néanmoins il persistait à croire que son fils perdait sa vie en la consacrant à la littérature. Le discours achevé, mis en bonnes mains pour parvenir au roi, il profita donc de quelques instants de solitude pour tenter de convaincre Des Réaux du plaisir qu'il goûterait à revêtir la robe rouge de conseiller au Parlement.

Tout de suite celui-ci lui exprima l'exécration dans laquelle il tenait une telle profession. Les honneurs médiocres qui y étaient attachés, la noblesse même que conférait la charge ne compensaient pas, à son avis, l'ennui procuré par la besogne judiciaire, mille compromissions imposées par le roi, le vol constant de l'argent des plaideurs. Pierre Tallemant, d'autre part, donnait en dot 100.000 livres à chacun de ses enfants. Cette somme serait engloutie par l'achat de la charge. Il faudrait vivre de maigres revenus, en pauvre honteux, tenu à un certain faste extérieur.

A ces raisons précises, Pierre Tallemant répliquait :

— Il y en a bien d'autres qui sont conseillers et qui n'ont pas plus que vous !

Alors, Des Réaux, railleur :

— C'est comme si vous me disiez : il y a tant de gens qui font des folies, pourquoi n'en voulez-vous pas faire?

La conversation, au début amicale, dégénérait en dispute. Pierre Tallemant, prompt à la colère, s'emportait. Mais Des Réaux, plus maître de soi, essayait de convaincre à son tour son père. Votre intention, lui disait-il, est de me donner 100.000 livres en dot. Que ne me les donnez-vous en me laissant toute liberté de diriger ma vie? Le vieux ne voulait rien entendre.

Il se méfiait des oisifs. Que Des Réaux s'établît, eut une situation stable, il lui ouvrirait ses coffres. Le jeune homme choisirait entre le mariage ou la charge de conseiller. C'était le dernier mot d'un père soucieux que son enfant ne traînât pas une existence de parasite (1).

A vingt-quatre ans, Des Réaux, se trouvait un peu jeune pour le mariage; mais il aliénérait plutôt son indépendance que de se mêler à la tourbe du Palais. Il avait en la personne de son cousin, Gédéon II Tallemant, un exemple de la destinée qui l'attendait s'il acceptait une fonction judiciaire. Celui-ci, en effet, fort ambitieux, après avoir acheté une charge de maître des requêtes, avait rêvé d'occuper le siège de premier président à la Cour des Aides. Il en offrait la somme énorme de 510.000 livres. M. le Prince, Chavigny, secrétaire d'État, Mazarin lui-même avaient appuyé sa requête. Le roi avait repoussé celle-ci, disant qu'un fils et gendre de partisan ne pouvait recevoir un honneur réservé à des gens de haute naissance et d'intégrité parfaite (2). Or lui-même,

(1) T. VI, 305, 315.

(2) *B. N. m.* n° 20635, f^s 228 v°, 229, 237 v°, 244 v°, 256 v°. Le chancelier s'opposa à l'ambition de Gédéon II. Le Parlement deputa auprès du chancelier pour le remercier de son opposition. V. *Journa d'Olivier Lefebvre d'Ormesson*. 1860. I, 4 et s.. Gédeon II, ne pouvant plus espérer l'emploi de premier président, s'efforça, du moins d'obtenir l'intendance du Languedoc. Il en eut parole. Il acheta 50.000 francs l'appui de Gaston d'Orléans. Certain de sa nomination, il se munit, pour parader en province, de « 14 hongres noirs à 700 l. piece ». *Même journal*, I, 227. Il n'obtint une intendance que beaucoup plus tard. Monmerqué a prétendu, probablement d'après le *m.* n° 4967 f° 248 (*B. A.*) que Gedeon II avait éte intendant d'Orléans. Les *Archives du Loiret* ne conservent aucune trace de son passage dans cette généralité et ses *Lettres d'honorariat*, qui mentionnent ses divers emplois, ne disent rien de cette intendance. Vers la même époque fevrier 1643, Paul Yvon, sieur de Laleu, voulut acheter a Jean Fabry sa charge de maître des

Des Réaux, n'était-il pas fils de partisan? Dès lors, quel espoir de fortune pouvait-il entretenir dans cette voie?

Mieux valait le mariage. Encore était-ce la pire des alternatives. En cette matière aussi, Des Réaux trouvait dans la maison de son cousin Gédéon II sujet à méditation, bien que la fréquentant pour s'y égayer. Ces filles de partisans, comme cette Marie Puget de Montauron qu'avait épousée son cousin, ces filles de partisans comme Des Réaux serait certainement contraint d'en épouser une, éduquées dans le désordre et la licence, avaient quelquefois de l'esprit, rarement de la raison. Il ne fallait point chercher en elles une pondération quelconque, des qualités de ménagères, le sens même de la maternité.

Marie Puget de Montauron ne faisait jamais rien de ses dix doigts que tenir des cartes. Gédéon II même l'habillait, achetant ses rubans et ses souliers. Si bien que tout allait à la débandade. Le maître des requêtes avait hérité de sa sœur, Mme d'Harambure, 400.000 livres qui, s'ajoutant à sa propre fortune, lui permettaient de faire, dans Paris, figure de grand seigneur. Mais il se modelait sur son beau-père. Il avait acheté au Marais, pour 100.000 livres, une maison énorme et il s'occupait à la transformer en palais (1). En attendant qu'elle fût refaite selon son goût, il collectionnait, pour l'embellir, tableaux, estampes, livres, joyaux, bibelots, meubles magnifiques. Nul n'avait plus beaux chevaux, chiens et oiseaux que lui.

requêtes, puis changea d'avis. V. *Journal d'Ollivier Lefebvre d'Ormesson*, I, p. 3.

(1) Probablement celle qu'il habita dans la suite, rue d'Angoumois, paroisse Saint-Nicolas des Champs, V. T. VI, 260 et Jal : *op. cit.* : art. Tallemant.

Il portait des vêtements fastueux. Un jour, il voulut prouver à Des Réaux stupéfait qu'un homme de sa condition et de sa propreté ne pouvait vivre content sans posséder six robes de chambre : une d'été, une d'hiver, deux pour la campagne, une pour recevoir les plaideurs, une pour les jours où l'on se trouve mal.

Il offrait sans cesse des collations succulentes à ses collègues au Parlement qui ne le pouvaient endurer (1). Comme Montauron, il voulait être loué par les gens de lettres. Il hébergea, l'appointant pour qu'il l'instruisit sur la politique, le sieur Jean de Silhon, l'un des Quarante, pamphlétaire longtemps entretenu par Richelieu et tombé, depuis sa mort, dans la misère. Il eut ensuite le poète Rampalle, médiocre faiseur d'idylles, qui, pour attirer l'attention, écrivit un « discours académique » sur l'inutilité des gens des lettres. Stella, le graveur, succéda au poète disgracié (2).

Quand les plumitifs surent que Gédéon comme Montauron, payait largement les dédicaces, ils accoururent de tous les points de la capitale. Les éloges accablèrent le bienfaisant maître des requêtes Rosières-Beaulieu fit, pour son divertissement, un recueil de chansons (3). Un autre vanta hyperboliquement son luxe (4). Maynard couvert de présents représenté, dans la maison du Marais, par son ami

(1) *Journal d'Olivier Lefebvre d'Ormesson*, I, 24. V. aussi pp. 13, 33, 143, 150, 243, 416 ; II, 485.

(2) T. VI, 249 et s. signale leur présence chez son cousin. Rampalle dédia à Gédéon II : *Les Nouvelles de Montalvan, traduites de l'espagnol*, 1644.

(3) *Alphabet des chansons pour danser et pour boire*, 1650.

(4) *L'élite des bouts-rimez de ce temps*. 1649, p. 38.

le bon ivrogne Flotte, renouvela les formes habituelles du dithyrambe (1). Rangouze, subtil gascon vivant de mendicité, multiplia les offrandes de lettres panégyriques où il déifiait, contre pistoles sonnantes, ses correspondants involontaires (2). Tristan Lhermite préféra célébrer, sachant que cela plaisait au maitre, « le chef-d'œuvre parfait » que représentait pour lui Mme Tallemant (3).

Des Réaux coudoyait, dans la demeure de son cousin, tous ces faméliques qui ramassaient les miettes de la table du prodigue. Il lisait leurs dédicaces. Il s'amusait fort de leurs révérences et de leurs flatteries. Là encore, comme chez Montauron, il rencontra Corneille. C'était un pataud d'assez beau visage, mais d'allure provinciale, embarrassé, bégayant et de mise toujours malpropre. Il méprisait son avarice, l'obséquiosité avec laquelle il quêtait les écus, le logement, mille cadeaux au détriment de sa dignité (4). Maintenant marié, Corneille emmenait avec lui sa femme, Marie de Lemperière, rouennaise de bonne origine, qui, dans ce milieu étrange, avait toujours l'air d'une exilée.

Il tenait à conserver le contact avec cette maison désordonnée, car Gédéon II patronnait, à son tour,

(1) Maynard : *Œuvres*. 1646, pp. 23, 39 : *Lettres*, 1653, pp. 28. 45. 307. 353, 434, 598, 613, 628. 679, 723, 741, 759, 775.

(2) Rangouze : *Lettres panégyriques aux chanceliers de France. présidents à mortier, conseillers d'Etat, maistres des requestes, et autres personnages illustres*. 1650, p. 31 : *Le Temple de la Justice*. 1654, s. p.

(3) *La lyre du sieur Tristan*. 1641, p. 5. V. aussi, sur la même, Maynard : *Œuvres*, 1646, p. 360.

(4) Des Réaux parle souvent de Corneille. Il juge son caractère : VII. 174, 253. 254. Plus tard: nous donnerons son jugement sur l'œuvre du poète tragique. Dans ses *Recueils manuscrits*, il a conservé maintes de ses poesies diverses. V. *B. L. R. m.* n° 673, 3° 138, 139, 180 v°.

le théâtre du Marais. Floridor, le comédien, jouait avec sa troupe des pièces en l'honneur de telle ou telle dame amie de la maison. Un jour on donna une comédie pour plaire à Mme Coulon, femme d'un conseiller au Parlement, grande gourgandine que Des Réaux voyait constamment sortir, rue des Petits-Champs, entre chien et loup, de l'hôtel d'Emery, contrôleur général, son voisin, dont elle était la maîtresse (1).

Floridor venait aussi faire des lectures devant Gédéon II, arbitre du goût. C'étaient pour Des Réaux et La Sablière, son disciple, de beaux spectacles de bouffonnerie. Une fois, l'acteur offrit au maître des requêtes le régal d'une pièce de Corneille, non encore jouée. « Mlle de Scudéry, Mlle Robineau, Sablière, moi et bien d'autres gens étaient là, dit Des Réaux ; nous nous tenions les côtes de rire de voir [Gédéon II] décider et faire les plus saugrenus jugements du monde; il n'y eut que lui à parler; vous eussiez dit qu'il ordonnait des quartiers d'hiver dans une intendance de province, comme il fit ensuite » (2).

Les gens de théâtre acceptaient tous les ridicules, sachant qu'on leur en donnerait compensation pécuniaire. Corneille consentit à ce que sa femme fut la

(1) T. VI, 250. Il lui consacre une historiette : V. 32 et s., dont certains détails d'ordre financier sont confirmés par un arrêt du Parlement. V. *A. N.* X1 A *5679*, 6 février 1644. Parfois les Coulon, dans la maison de Gédéon II, se reprochaient publiquement leurs réciproques malpropretés, chantées par les vaudevillistes. « Un jour, dit Des Reaux, en présence de Tallemant le maître des requetes et de sa femme, lui l'appela putain; elle se mit à pleurer et lui reprocher que c'était lui qui avait voulu qu'elle se donnât à M. d'Emery, et, avec une naïveté étrange, se mit à conter tout cela à Mme Tallemant qui se reculait et lui disait : Madame, en voilà assez: en voilà assez, madame ».

(2) T. VI, 250.

commère de Gédéon II au baptême d'un fils de Floridor (1). Les comédiens de troupes de campagne déléguèrent même leurs écrivains gagés vers le distributeur de gratifications. Ainsi Desfontaines, poète errant, agrégé à la bande de l'acteur Dufresne, séjourna-t-il chez le maître des requêtes le temps de brûler de l'encens sous ses narines et d'en recevoir récompense (2).

Ces histrions et poètes besogneux lassaient vite d'ailleurs Gédéon II qui n'était pas grand savant. A la littérature et aux arts, il préférait les mignonnes (3). Sa femme, de son côté « insensiblement goûtait la cajolerie ». Des Réaux, qui les regardait l'un et l'autre agir, prédisait déjà la dislocation du ménage (4). La fortune s'en allait par lambeaux. On ne pouvait plus compter sur les millions de Montauron qui lui-même, à force de prodigalités, courait vers la banqueroute (5).

Des Réaux recevait de ce milieu un enseignement

(1) Jal : *op. cit.*, art. *Floridor, 9 janvier 1944*, Baptême de Gedéon.

(2) Il lui dédia : *Paraphrase sur Memento homo quia pulvis es...* 1643, ce qui était d'une habileté douteuse. Il dédia également. *L'Illustre Olympie ou le Saint-Alexis, tragédie*, 1645, à « très généreuse, très noble et très vertueuse Dame, Madame de Tallemant ». Dans ces deux dédicaces, les époux sont loués à l'égal de divinités.

(3) *B. N. m.* n° 12637 f°s 82, 83 ; 12724, f°s 152, 290, 291, lui donnent pour maîtresses la Raincy et une certaine de Niesle-Lardy.

(4) V. VI, 250, les anecdotes amusantes qu'il raconte sur les jalousies de Gédéon II.

(5) Au début de 1645, Montauron fut obligé de vendre toutes ses propriétés, sa maison du Marais au duc de Retz, ses terres et châteaux de La Chevrette et de La Barre à d'Emery et au président Le Camus. Avant d'être tout à fait ruiné, le financier épousa Isabelle-Diane de Michel, dame de La Marche, sœur de Souscarrière à qui Des Réaux (V. 316 et s.) a consacré une historiette. Sur la ruine de Montauron, V. T. VI, 230 et s., 237 : *Journal d'Olivier Lefebvre d'Ormesson*, I, 258.

profitable. Certes, il persistait à préférer, pour déterminer son père à lui abandonner sa part de fortune, le mariage à la charge de conseiller (1); mais il comprenait qu'il fallait choisir soigneusement sa femme, la prendre fort jeune et douée de vertus domestiques. Il y aviserait bientôt, car il souhaitait ne dépendre plus d'une famille qui exécrait ses entraînements vers la littérature. Vaguement, très vaguement, il songeait à une petite fille, Élisabeth Rambouillet, dixième enfant de Nicolas Rambouillet dont il admirait, chaque fois qu'il se rendait rue des Fossés-Montmartre, la candeur et le charmant visage. Cette petite fille lui témoignait beaucoup d'amitié et La Sablière, son frère, les avait déjà fiancés en riant.

Il hésitait à se déclarer. Élisabeth était encore une fille de partisan, comme Marie Puget de Montauron; mais elle avait reçu une éducation plus rigide, dans un milieu plus ordonné. Elle ne semblait pas futile comme l'autre, prête à dévorer de ses belles dents claires l'argent péniblement amassé par les vieux forbans de la finance.

Il y avait encore, d'ailleurs, quelques empêchements à ce mariage. Des Réaux n'avait pas rompu avec Marie Le Goux. Il portait, comme le châtiment d'un forfait, le poids de cette liaison et cependant il ne pouvait se détacher d'une femme qui lui procurait, l'ayant vaincue après des combats acharnés, d'in-

(1) Des Réaux cependant, pour ne pas déplaire tout à fait à son père, se résigna-t-il à devenir le confrère, au barreau parisien, de son ami Ollivier Patru? Il figure, avec le titre d'*avocat en Parlement*, au contrat de mariage de sa sœur Marie et de Henry Massuez, seigneur de Buvigny, le 28 mars 1647 (*M. A. de Me Le Semelier. E. A de Me Bossy.*) C'est le seul acte où cette qualification lui soit donnée.

comparables heures de félicité. Il achetait cruellement son fugace plaisir et peut-être était-ce la raison pour laquelle il y tenait davantage.

Marie Le Goux ne se délivrait plus d'une jalousie furieuse que les excitations de sa parenté lui avaient communiquée. Les rapports des deux amants ressemblaient à des orages qui, peu à peu apaisés par leur propre violence, s'achevaient dans un rayonnement de soleil.

Inquiète, soupçonneuse, Marie Le Goux touchait à l'extravagance, à la folie. Une nervosité extrême l'animait. Elle s'était brouillée avec ses sœurs Mme d'Agaury et Mme Bazin de Liméville et, pour jouir de sa tranquillité, avait quitté la maison de la rue Montorgueil. Depuis, elle changeait sans cesse de quartier. Tantôt elle se plaignait que l'horloge de l'Hôtel d'Épernin, sonnant les demi-heures et les quarts d'heure, lui « coupait la vie en trop de morceaux », et tantôt elle faisait valoir pour déménager des griefs plus futiles encore.

Elle accusait perpétuellement Des Réaux de la tromper. Toutes les femmes que le jeune homme rencontrait étaient autant de maîtresses ; Lolo Bigot, Mme de Montlouet d'Angennes, Mlle Godet des Marais, vingt autres lui faisaient ombrage.

— Le moyen que les autres vous résistent, disait-elle, si je ne vous ai pu résister !

Elle lui fournit les preuves de mille de ses trahisons. Elle lui reprocha même de commettre d'ignobles incestes avec ses propres sœurs, Mme de La Grossetière et Marie Tallemant :

— Oui, lui criait-elle, courroucée, je ne voudrais pas jurer que même vous épargniez vos tantes !

— Mais, répondait Des Réaux, comment est-ce donc que je fais? car vous savez que je vous sers assez bien.

— Ah! répliquait-elle, il n'y a jamais rien eu de si brutal, de si animal que vous ; vous avez une sensualité infatigable!

Déformant les faits les plus ordinaires de la vie, son esprit déséquilibré retenait ces faits déformés comme fondement des félonies de l'innocent Des Réaux. Lorsque Marie Le Goux apprit, par exemple, que Mme Tallemant, femme de Gédéon II, étant enceinte, s'était blessée, elle se convainquit que cette malheureuse, maîtresse de Des Réaux, désespérée de ses infidélités, avait préféré s'estropier que de mettre au monde l'enfant d'un si méchant homme. Une autre fois, sachant que Mlle de Mérouville, au retour d'un petit voyage en compagnie du jeune homme, avait été atteinte de la petite vérole, elle fit le raisonnement suivant :

— Il n'y a rien qui donne tant la petite vérole que l'émotion. Cette fille lui a tout accordé : cela l'a émue.

Elle en vint à croire que sa propre sœur, Mme de Louvigny, couchait avec Des Réaux. Au cours de ses accès de colère, elle disait :

— Me prodiguerez-vous donc toutes les douleurs? N'est-ce pas assez de m'avoir pendant cinq ans violée?

Puis, brusquement calmée, de nouveau amoureuse, elle ajoutait :

— Ah! si j'étais assurée que vous m'aimassiez bien, je ne m'en soucierais pas ; mais vous avez honte de m'aimer.

Il protestait. Il lui proposait, pour prouver son

amour, de l'épouser. Elle ne voulait point cela. Elle rêvait qu'il fît, à son exemple, des extravagances, qu'il se brouillât avec les familles où elle était sûre qu'il rencontrait des rivales. Il se borna à ne plus voir Mme de Louvigny qui, d'ailleurs, le haïssait comme la peste.

Et pour avoir au moins, dans cette tempête de récriminations, quelques moments de répit heureux, il usa de nouveau de la rudesse. Tout lui fut bon pour juguler la forcenée. Il la pista, dans son antichambre, tandis qu'elle raccompagnait ses visiteuses, l'emporta dans une garde-robe proche où, malgré sa résistance, il la viola et la reviola. Sentant en lui un maître, ravie d'exciter un désir, oubliant ses chimères, elle redevenait alors soumise et se repentait. Avec une impudeur magnifique, elle acceptait toutes les invites, se donnait sans scrupule dans son propre lit, ses filles pouvant entendre, de la pièce voisine, le murmure orgueilleux de sa passion (1).

Par malheur, ces délices ne duraient point. Marie Le Goux extravaguait de nouveau. Alors, excédé, Des Réaux fuyait le logis de son amante, et son propre logis, et Paris même. Il acceptait les invitations de ses parents et de ses amis, parcourait la province, visitait, avec le désir d'oublier son fâcheux destin de galant, des lieux signalés à l'attention publique. Il explora ainsi la Brie, la Touraine, l'Orléanais, l'Anjou, le Poitou. Il séjourna à Pommeuse, tantôt chez les Puget et tantôt chez Patru dont le père possédait une ferme sur cette terre (2). Il visita avec ravissement la

(1) T. VI, 344 et s.
(2) T. VI, 215, 226, parle de cette terre et signale la présence de Patru à Pommeuse.

région harmonieuse de Chinon, peuplée de châteaux et de grasses abbayes, et Richelieu dont il n'admira guère l'artificielle majesté (1). A Chenailles, près Jargeau-sur-Loire, il accepta l'hospitalité de François Vallée, sieur de Chenailles, président des trésoriers de France, le plus libertin des huguenots, qui lui apprit à faire la prière en galimatias (2). A Angers, mêlé à la société frivole, il connut les savoureuses aventures du maréchal de Brezé, vivant sous le joug de la Dervois, maritorne énergique qui, l'ayant empaumé, le conduisait comme une marionnette, et les prouesses amoureuses d'une dame Bigot, transfuge de la tribu parisienne des Bigot, qui consolait, dans l'exil, le borgne secrétaire d'état Servien (3). A Saumur, il s'apitoya sur le sort d'une très belle jouvencelle, Honorée de Bussy, que la galanterie avait conduite à la misère (4). A Poitiers, il fit quelque liaison avec Gilles Ménage, alors avocat, et qui, en habits ornés de galants verts et jaunes, déjà pédant, rêvant d'étymologies, goguenardait parmi les dames (5).

Lorsque Des Réaux pensait avoir donné à sa maîtresse, Marie Le Goux, le temps de recouvrer le calme nécessaire à un commerce tel qu'il le souhaitait, il rentrait à Paris. Ce n'était que pour y recevoir reproches et nasardes. L'humeur de la veuve ne

(1) T. II, 25 et s., donne une description critique du château et de la ville de Richelieu.

(2) T. IV, 51. « Je ne riais jamais tant qu'en priant Dieu, ajoute-t-il ». Ce Chenailles était l'oncle de Jacques Vallée, sieur des Barreaux, le fameux libertin. Des Réaux dut connaître celui-ci, soit chez les Chenailles, soit chez les Mérouville. Il lui a consacré une historiette (IV, 46 et s.).

(3) T. II 194 et s.; IV, 405 et s.

(4) T. II, 201 et s.

(5) T. V, 214.

s'améliorait point. Un procès qu'elle plaidait, devant le Parlement, pour une affaire d'héritage, comme tutrice de son fils, la détournait de l'amour (1).

Des Réaux retrouvait aussi à Paris d'autres motifs d'affliction. L'un de ses frères cadet, Henri, le cavalier, avait été tué devant Mardick et la famille était en deuil (2). Cette mort prématurée le touchait certes, mais le préoccupait moins que le retour de son frère cadet, François. Le nouvel abbé était, en son absence, revenu de Rome, docteur en droit canon, mais plus chagrin, plus bilieux, plus inquiet, plus exécrable que jamais. Le roi l'avait tout de suite compris parmi ses aumôniers à une époque où l'aumônerie était entre les mains de Boisrobert, de Cotin, de l'abbé de Pure, c'est-à-dire des suppôts les plus déterminés de Vénus et de Silène (3). Cet emploi lui procurait quelque pécune, mais il n'en était point satisfait. Il rêvait déjà d'une abbaye qui ressemblât le plus possible à l'abbaye de Thélème. « Je ne sais, dit Tallemant Des Réaux, si c'est la soutane qui lui a communiqué l'avarice des gens d'église, mais aussitôt il eut une âpreté étrange

(1) *A. N. X A 5680*, 1er mars 1644, contre Etienne de Ferrier, sieur de Villeneufve.

(2) *Gazette de France de 1644*, p. 854. Henri Tallemant fit partie d'une « expédition de 400 chevaux » commandée par le sieur de la Bergère, mestre de camp de cavalerie, qui mit en déroute un parti ennemi. Le jeune homme « s'étant un peu trop avancé avec les coureurs, fut tué d'une décharge de fusiliers qui s'étaient cachés derrière un fossé », le 25 septembre 1644.

(3) T. dit : « Justement au commencement de la Régence ». Par devant Bellechasse et Marion, par contrat en date du 6 août 1643, François Tallemant acheta la charge d'aumônier du roi, moyennant 37.000 livres au sieur Le Clerc de Lesseville. (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656. M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefebvre*). Les registres de la maison du roi (*A. N, série O*1) mentionnent les revenus de l'abbé sur cette charge.

au bien. Il se mit dans la tête que cela lui nuisait de demeurer avec des huguenots. Il fit accroire à mon père que le père Vincent (de Paul) en avait dit quelque chose et qu'il n'aurait point de bénéfice s'il ne logeait séparément. » Il quitta la maison paternelle et s'établit au Palais-Royal. Il « prenait ses repas dans une auberge. Cette vie l'ennuya; il se loge plus près de mon père pour avoir des bouillons; après il y prit ses repas; ensuite il y logea seul, ses gens étaient dehors; enfin il les y logea aussi. »

Des Réaux le revit à l'instant où il rentrait rue des Petits-Champs. La discorde, par sa faute, recommençait à y régner. Sa religion nouvelle n'inspirait au nouvel abbé aucun sentiment de charité. Il semblait même avoir perdu toute conscience du respect filial.

« Mon père et luy, dit Tallemant Des Réaux, avaient quelquefois d'assez plaisants dialogues. Le bonhomme savait de bons contes, mais il les répétait souvent. Ce garçon, mal complaisant, témoigna ouvertement que cela l'ennuyait, tellement que mon père n'osait plus faire un conte sans le regarder en riant, comme pour lui en demander permission. L'abbé se levait dès qu'il commençait. Le bonhomme le rappelait :

— Reviens, reviens!

— Vous ne le direz donc pas?

— Non, non.

Après il recommençait. L'autre se levait encore. L'abbé s'avisa de dire qu'il voulait faire une taille pour marquer chaque fois que mon père ferait un même conte afin de rabattre autant de jours de sa pension; tellement que dès que le bonhomme commençait à répéter un conte, l'abbé criait :

— Laquais, la taille!

Mon père riait et disait qu'il voulait faire aussi une taille pour marquer toutes les fois que l'abbé se plaindrait de la peine que lui donneraient les pauvres pour la Cène du roi. »

François haïssait sans motif d'innombrables personnes et uniformément tous les invités de son père. Dès que celui-ci annonçait un convive, il fuyait la maison. Un jour, une femme qu'il ne pouvait souffrir devant partager le repas familial :

— Où irai-je dîner? dit l'abbé.

— Allez, lui dit-on, chez M. Rambouillet.

Mais là vivait Anne Rambouillet, la naine, toute rabougrie, le visage plissé, la voix flûtée et dont il s'écartait comme d'un monstre :

— La naine y est, dit-il.

— Allez chez votre frère ainé, lui conseillait-on.

Là encore, il ne voulait pas se rendre, craignant d'y rencontrer un parasite dont la vue lui répugnait :

— Carron m'ennuie trop! s'exclamait-il. Voyez, ajoutait-il, d'un ton lamentable, quel chien de quartier, on ne sait que devenir! (1)

La famille supportait son humeur avec résignation, mais il abusa bientôt de cette complaisance. Par mille petites intrigues, s'alliant tantôt avec les uns et tantôt avec les autres, il mit la zizanie partout. Les enfants des deux lits qui avaient, en son absence, signé une « paix fourrée », par son œuvre s'affrontèrent de nouveau, prêts à s'entre-déchirer. Depuis quelque temps, Boisneau, approuvé par Pierre Tallemant et Des Réaux, tentait de resserrer, par un

(1) T. VI, 301 318 et s.

mariage entre Marie Tallemant et un des fils Rambouillet, les liens fort relâchés d'affaires et de parentés. L'abbé, manœuvrant comme un vrai Machiavel, rompit ce projet, accrut les ressentiments des deux familles (1). Furieux, Des Réaux, pour s'en venger, lui fit parvenir une satire où il traitait, comme il le méritait, son caractère cauteleux (2).

Des Réaux ne s'illusionnait point sur la valeur morale de son frère cadet. De plus en plus, François le poursuivait d'une haine incompréhensible, et maintenant cette haine s'alimentait de raisons nouvelles. L'abbé craignait que, par suite de son abjuration, on ne le désavantageât, en matière d'argent, au profit de Des Réaux, préféré de Mme Tallemant (3).

Or Des Réaux, s'il appréciait la douce préférence de sa mère, n'entreprenait rien pour en tirer profit aux dépens de ses frères et sœurs. Sa loyauté naturelle le lui défendait. Il était las d'une lassitude infinie des divisions de la famille. Il souhaitait échapper le plus tôt possible à ce milieu désorienté. L'amour qui lui eût offert des heures délicieuses d'oubli lui était même refusé. Il traînait comme un fardeau pesant cette liaison avec Marie Le Goux qui ne lui réservait plus que disputes et violences.

Disposer de sa part d'héritage paternel était, d'un côté comme de l'autre, son unique moyen d'évasion, mais Pierre Tallemant ne revenait point sur ses décisions. Que Des Réaux optât pour le mariage ou pour le Parlement et il obtiendrait les écus.

(1) T. VI, 305 et s., raconte longuement cette affaire familiale à laquelle participèrent, comme conseils, Yves Mallet, secrétaire du roi, Patru et Conrart.
(2) T. VI, 32[illegible].
(3) T. VI, 305

Telle était, à ce moment, la soif d'indépendance du jeune homme que, ne pouvant surmonter sa répugnance à l'égard du Parlement, il opta, après mûres réflexions, pour le mariage. Le mariage l'affranchirait de Marie Le Goux et lui rendrait, loin de la maison familiale, un foyer où régnerait l'harmonie.

De nouveau, il pensa à la petite Elisabeth Rambouillet. Aucun autre visage ne lui paraissait de traits plus ravissants que le visage de cette vierge illuminé par la gaieté. Bien qu'elle ne fût âgée que de onze ans et demi, Elisabeth Rambouillet, coquette déjà, toujours habillée avec goût, dévoilait d'exquises formes naissantes (1). Quand cette gorge menue, ces hanches rondes, ces épaules infléchies avec grâce auraient atteint leur plénitude, les Vénus du Titien, conservées dans les palais de Venise, seraient surpassées en eurythmie. Le milieu des Rambouillet ne déplaisait point à Des Réaux. Il fallait évidemment supporter Nicolas Rambouillet, le beau-père en perspective. Epreuve pénible. C'était un « franc nouveau riche » plus vaniteux qu'un gascon, toujours revêtu, comme un dieu de théâtre, de brocarts ornés de galands et de gemmes, raisonnant sur toutes choses avec solennité et sottise, « grand tyran » ne souffrant point la contradiction, humant l'encens que mille thuriféraires lui prodiguaient.

Mme Rambouillet, fort malade, gardant sans cesse la chambre, aimait tendrement Des Réaux et ne ferait point d'opposition au mariage. Les enfants accueilleraient tous comme un frère le jeune homme

(1) Elisabeth Rambouillet, fille de Nicolas et de Catherine Bigot, était née le 6 mai 1633 (*Bibl. de la Société de l'hist. du protestantisme français, Manuscrits, Etat-civil de Paris, art. Rambouillet*).

qui avait été leur guide et leur modèle en maintes conjonctures.

Des Réaux espérait aussi, en épousant la charmante jeune fille, aplanir maintes difficultés existant encore entre les familles Rambouillet et Tallemant, éteindre les procès résultant des affaires communes, empêcher des démêlés nouveaux, rétablir pour toujours l'amitié ancienne. De plus, la dot d'Elisabeth s'ajoutant à la sienne lui permettrait de vivre selon ses désirs, sans dépendance d'aucune sorte, livré tout entier à son sage épicurisme et à son amour de la littérature (1).

Cependant une grave préoccupation faisait encore hésiter Des Réaux. Sa mère était sœur de Nicolas Rambouillet. Elisabeth était donc sa cousine germaine. On n'aimait pas, dans les familles, ces mariages entre parents ; on en craignait les conséquences fâcheuses. La loi d'ailleurs les défendait et seul le roi les pouvait autoriser.

Des Réaux décidé à tenter l'aventure, et ne voulant pas la tenter sans avoir toutes chances de réussite, confia à son frère Boisneau son projet et le soin d'entreprendre les démarches. Le gros homme ne fit point d'objections. Lui aussi souhaitait (il l'avait montré précédemment) un rapprochement entre les deux familles. Il traita la négociation en homme d'affaires, invoquant surtout l'intérêt que les Rambouillet et les Tallemant avaient à s'unir plus étroitement. Tout de suite, Nicolas Rambouillet se montra favorable au dessein qu'on lui soumettait. Il ne connaissait pas les

(1) T. VI, 305, 313 et s. Il disait : « Si on peut dire qu'on ne fait pas une sottise en se mariant, il me semble que je pouvais dire que je n'en faisais pas une. »

appréciations intimes de Des Réaux sur son compte. Le jeune homme avait su lui plaire. Mais Elisabeth n'était pas encore nubile. L'accord était conclu : on signerait un papier. Deux ans plus tard, on célébrerait le mariage (1).

Des Réaux accueillit avec joie cette certitude. Maintenant il était régulièrement fiancé et son devoir consistait à rompre les liens qui l'enchaînaient encore. Il n'avait point prévenu Marie Le Goux de ses intentions matrimoniales. Il ne savait comment l'avertir qu'elle perdait désormais tous droits sur lui. Il restait dans l'expectative, craignant les scènes, les larmes, une tragi-comédie où il remplirait mal son rôle.

Heureusement on le dispensa de cette initiative désagréable. L'abbé Tallemant veillait, écoutant aux portes, heureux de colporter les mauvaises nouvelles, espérant créer des désagréments à ce frère haï. Il s'en alla, de son air chattemitte, annoncer les fiançailles à la veuve. Il attendait une explosion de colère, quelque scandale dont il jouirait paisiblement. Marie Le Goux ne lui donna pas cette satisfaction. « Elle n'a jamais été si sage que cette fois-là, dit Des Réaux, car elle reçut cela comme une chose indifférente. »

Une rage terrible néanmoins l'animait. Forcé de la voir, car maintenant les d'Agaury et les Louvigny, heureux d'un mariage qui rompait les relations de leur sœur avec le jeune homme, conviaient de nouveau celui-ci à leurs réunions, Des Réaux s'informait toujours avant d'entrer chez elle s'il y avait compa-

(1) T. VI, 306.

gnie. Un jour, par malheur, ayant négligé de se précautionner, il la rencontra seule au logis. Elle ne fit pas de discours, comme il s'y attendait. Elle lui donna sur le visage un grand coup de poing. Ainsi résuma-t-elle tous ses griefs. « Après, dit Des Réaux, je ne m'y frottai plus (1). »

Il avait d'ailleurs des occupations bien plus importantes ; car s'il plaisait, comme un grand frère à Elisabeth Rambouillet, cela ne suffisait point. Il fallait capter ce cœur juvénile, le faire sien, commencer déjà l'œuvre d'amour, diriger dans le sens qu'il souhaitait la pensée malléable de ce cerveau léger. Il s'y employa avec assiduité. Malheureusement il fut, presque tout de suite, gêné dans sa tâche de séducteur par un événement imprévu. Mme Rambouillet mourut brusquement et cette mort mit la maison en deuil (2).

Nicolas Rambouillet cependant n'était point un sentimental. Il n'aimait pas que le souvenir des morts paralysât l'action des vivants. Puisque sa fille avait besoin d'un chaperon pour que Des Réaux ne fut point tenté de pousser trop loin l'esprit d'entreprise, Catherine Rambouillet, dame de Lestang, son autre fille maintenant veuve, remplirait cet office.

Effectivement Mme de Lestang se prêta de bonne grâce à ce rôle et jamais Des Réaux n'eût pu rêver alliée plus complaisante, plus douce, plus soucieuse de ses intérêts que cette cousine dont il avait fait depuis longtemps son amie. Ils étaient tous trois

(1) T. VI, 347.

(2) Catherine Bigot, première femme de Nicolas Rambouillet, mourut, âgée de 45 ans, en décembre 1644 et fut enterrée le 6 au cimetière de Charenton. (*Bull. de la Société de l'hist. du protestantisme français*, t. XII, 1863, p. 274 et s.) V. aussi, T. VI, 306.

presque toujours seuls au logis. Nicolas, sieur du Plessis, l'aîné des garçons, personnage façonnier dont l'affèterie suscitait partout des sourires, ne bougeait pas de la cour où il espérait, conseiller et maître d'Hôtel du roi, gagner quelque haute fonction (1). La Sablière, le second, batifolait chez Ninon de Lenclos dont il était, avec le marquis de Sévigné, « l'amant par quartier (2) ». On ne savait jamais à quelles occupations se livrait Paul, le troisième, toujours absent, et quant à Henry, sieur de Chavannes, le quatrième, enfermé dans sa chambre, il lisait les Epîtres de Sénèque sur la mort, les méditant, voulant apprendre dans ce philosophe à disparaître de ce monde en beauté (3). Les autres enfants, en compagnie d'Anne, la naine, âgée de 18 ans, mais restée si « courte » qu'elle paraissait leur sœur cadette, demeuraient à part sous la domination d'une gouvernante (4).

Des Réaux et sa petite fiancée étaient donc fort à l'aise pour pratiquer le jeu de l'amour platonique. Ils s'y livraient avec grâce, avec finesse, avec gaieté. Au bout de très peu de temps, tous deux épris de leur réciproque gentillesse, vivant leur rêve de bonheur, comprirent qu'ils ne pourraient plus se quitter (5).

Cependant M. Rambouillet troublait parfois cette féli-

(1) T. IV, 32.

(2) T. VI, 3 et s. V. aussi notre volume : *Les Femmes illustres. Ninon de Lanclos*, S. D.

(3) T. VII, 457. Des Réaux s'intéressait même à la domesticité de son futur beau-pere. Il conte une amusante anecdote sur maître Chamard, le maître d'hôtel, qui fessait cruellement les laquais sous ses ordres. V. VII, 367.

(4) Sur la naine que Tallemant ne nomme pas, mais qui était Anne et non Angélique, comme l'a cru Monmerque, V. VI, 319.

(5) T. VI, 306, dit : « Je n'eus pas grand-peine à aimer la petite et aussi à m'en faire aimer. »

cité. Il conviait les jeunes gens à des promenades. Il les amena dans sa maison et son jardin du Faubourg Saint-Antoine, près Reuilly, et ils y séjournèrent. Certes Des Réaux en admirait la splendeur. Des jardins en broderies où giclaient, parmi les fleurs, d'élégants jeux d'eau, des allées bordées de palissades ou d'arbres et formant des dessins géométriques conduisaient aux riches bâtiments. Sveltes, terminés par des toits aigus qu'ornaient des girouettes et de hautes cheminées, deux pavillons, reliés par une grille posée sur une balustrade, s'adossaient à l'édifice principal, ménageant entre eux l'emplacement d'une cour où circulaient les carrosses (1).

Les appartements étaient fastueux, tels que les aimait le financier, mais on n'y jouissait que d'une liberté médiocre, car M. Rambouillet avait voulu que son opulence eût des témoins et des dévôts. Il avait ouvert ses jardins et sa maison des champs, comme un musée, aux honnêtes gens. Un « garçon », spécialement affecté à cet emploi, montrait aux visiteurs les curiosités. Mille seigneurs et dames y venaient en promenade et même y organisaient, comme dans une auberge, collations et divertissements. Parfois on y

(1) Une estampe d'Israel Sylvestre représente la maison et le jardin de M. Rambouillet dont nous avons trouvé une description succincte dans une saisie réelle faite au profit d'Antoine Rambouillet, sieur de La Sablière, le 25 janvier 1674 (A. N. X 3A, 391, f° 415). Conrart : *Lettres familières à M. Félibien*, 1681, parle avec admiration de cette « si belle maison ». V. aussi Mme de Sévigné : *Lettres*, édit., Monmerqué, VII, 261, 264, 476 ; VIII, 124 : Tavannes : *Mémoires*, édit. Moreau, 1858, p. 160, 269, 271. Marcel Poète : *La Promenade à Paris au* XVIIe *siècle*, 1913, p. 204 et s., résume, sur La Folie-Rambouillet, Tallemant, La Bruyère, Sauval, les historiens de Paris et quelques mémorialistes de la Fronde. V. surtout, comme le plus complet, l'article de MM. Henri Vial et Gaston Capon : *La Folie-Rambouillet*, dans *Bull. de la Société hist. et arch. des XIe, XIIe* et *XXe arrond.*, 1899, p. 17 et s.

voyait apparaître, tantôt vêtu en satyre, tantôt en berger et tantôt en dieu de l'Olympe, un vieux fou de poète, Vauquelin des Yveteaux, qui, égaré dans le le labyrinthe, contribuait à lui donner une apparence virgilienne (1).

Quand M. Rambouillet était au logis, il voulait qu'on le louangeât démesurément sur la beauté de cette construction, faite de toutes pièces dans des terrains vagues. Il traînait Des Réaux jusqu'à sa terrasse dominant la Seine ou bien à travers son verger dont les fruits surpassaient en grosseur et en saveur ceux du jardin des Hespérides et faisaient les délices de la table royale. Mais Des Réaux se souvenait que cette maison avait été bâtie avec l'argent escroqué à son père sur les cinq grosses fermes, et ce souvenir gênait son éloquence. Néanmoins, par tendresse pour Elisabeth, il triomphait de ses scrupules. « Il n'y a pas un pied d'arbre chez lui, dit-il, dont je n'aie fait dix fois l'éloge durant le temps que je fus accordé. »

Parfois, enveloppant d'un geste large la propriété, le vieux partisan disait, de son ton solennel, au jeune homme :

— Je n'ai que l'usufruit de tout cela; mon bien est à vous autres; vous l'aurez à votre tour!

Et Des Réaux, surpris d'une telle naïveté, répondait un peu brutalement :

— Ma foi, vous me dites là une grande merveille. Avez-vous jamais vu personne qui ait emporté sa maison en l'autre monde (2)?

(1) T. I, 349; V, 12; VI, 313. Des Réaux a consacré une très curieuse historiette à Des Yveteaux. Il y indique leurs relations. Il conservait un sonnet de lui dans son *Gros Recueil* (B. L. R. ms. n° 673 f° 6).

(2) T. VI, 314.

Le bonhomme l'ennuyait. Hors les affaires, il n'ouvrait la bouche que pour mélanger la bêtise à la morgue. Il ne manifestait point la générosité d'un Mautauron. Les poètes fuyaient sa demeure d'où les écus ne sortaient guère en faveur de la littérature. Seuls les ministres parvenaient à soutirer quelque pécune à ce huguenot fervent et lui dédiaient, par gratitude, leurs farouches sermons (1).

Durant ses interminables fiançailles, Des Réaux fut contraint de supporter bien des fois sa compagnie. Il l'accompagna même en province, dans ses terres chartraines où il fit, en la personne de Françoise-Julie de Rochefort, marquise de Maintenon, la découverte d'une extravagante digne de figurer dans sa galerie de portraits (2).

M. Rambouillet occupait ainsi, en promenades et voyages, les loisirs que lui laissait son veuvage. Il se lassait peu à peu de la solitude. Après six mois de deuil, il songea à se remarier. Il avait cinquante-quatre ans et sentait encore assez d'énergie en lui pour contenter une nouvelle femme. On connut bientôt ses intentions dans la paroisse Saint-Eustache et nombreuses filles madrées assaillirent le barbon de leurs coquetteries. Marie Le Goux fut des premières à accourir. Séduire le bonhomme eût été pour elle un grand triomphe ; car tout d'abord elle aurait joui d'une fortune considérable. De plus, elle aurait pu s'emparer de nouveau de Des Réaux ou, du moins le gêner, rompre son mariage, le chasser

(1) Jean Daillé dédia à Rambouillet ses *Sermons sur l'Epître de l'Apôtre St Paul aux Colossiens*, 1648, 3e partie.

(2) T. IV, 292 et s., lui a consacré une historiette et signale (p. 293-294) sa propre présence dans la région chartraine à cette époque.

de la maison, exercer une merveilleuse vengeance.

Malheureusement Nicolas Rambouillet ne se prêta point à cette manœuvre. Il entendait choisir lui-même sa femme et résistait à toutes les influences. Il s'accorda, en définitive, avec Anne Gaignot (1), informant son entourage seulement de sa décision et demandant le secret.

Deux jours à peine s'étaient écoulés depuis son accord, lorsqu'une fille inconnue vint avertir Des Réaux que M. Le Fauscheur, le ministre, ami de sa famille, gravement malade, demandait à lui parler. Ce ministre habitait dans la même maison que Marie Le Goux. En hâte le jeune homme fit atteler le carrosse et partit, non sans avoir répandu la nouvelle.

Arrivé au logis de M. Le Fauscheur, il trouva, au bas de l'escalier, la même fille qui lui avait porté la convocation.

— Monsieur, lui dit-elle, fort embarrassée, c'est Mlle Le Goux qui veut vous parler !

Il n'y avait pas d'hésitation possible. Il monta, disposé à affronter une nouvelle querelle. Marie Le Goux le reçut en larmes, la bouche pleine de reproches. Interdit, il ne savait que répondre ; mais enfin il comprit son dessein, car effrontément, elle lui dit :

— Il faut que vous m'épousiez ou, si vous ne le

(1) Fille de Pierre, sieur de Lozanne et de Suzanne Martin, enterrée à Charenton le 1er septembre 1684. On a d'elle, à cette époque, une *Donation à Nicolas Rambouillet fils, 16 février 1646* et, plus tard, *Inventaire fait à la requête de D^e^ Anne Gaignot, des biens après le décès de D^lle^ Suzanne de Gayant, 17 mai 1662;* enfin, comme l'interessant, *Consentement de Pierre Gaignot, sieur de Maincourt et D^lle^ Suzanne de Gayant en faveur de D^e^ Anne Gaignot, 23 juin 1656 ; Quittance par Anne Gaignot, 26 juin 1656. (M. A. de M^e^ Le Semelier. E. A. de Me Bossy).* V. aussi, A. N. Y 85 f° 29 v°.

voulez point, que vous m'aidiez à épouser votre beau-père.

Elle ignorait évidemment l'engagement de ce dernier. Des Réaux se chargea de l'en informer :

— Pour moi, dit-il, mes articles sont signés depuis longtemps et ceux de mon futur beau-père le furent avant-hier.

Alors la veuve entra dans une colère furieuse. Elle menaça Des Réaux des violences de son fils qu'elle élèverait dans une perpétuelle idée de représailles.

— Vous aurez beau faire, moi seule suis votre femme, criait-elle ; la petite Rambouillet ne sera jamais que votre garce. Si j'eusse su qu'elle me tromperait ainsi, je l'eusse laissée tomber quand je la présentai, comme marraine, au baptême!

Dans son courroux, elle alla jusqu'à promettre qu'elle serait présente au mariage et qu'elle le briserait par un scandale. Cependant Des Réaux, par de douces paroles, parvint à l'apaiser (1). Mais une inquiétude, une crainte demeurèrent en lui désormais. Cette femme, déçue dans son amour et dans ses ambitions, était capable de troubler son bonheur. Cependant comme elle se tenait tranquille et que des mois s'écouleraient avant la célébration du mariage, Des Réaux reprit confiance.

C'était le temps où Ménage avait entrepris, jaloux de rencontrer plus pédant et plus caustique que lui, une croisade contre Pierre de Monmaur, dit Monmaur le Grec, professeur de littérature grecque au Collège de France. Mille plumitifs s'acharnaient sur ce misérable, d'ailleurs insensible comme un roc à leurs

(1) T. VI, 348.

attaques. Les poètes lui reprochaient d'être le plus magnifique goinfre du royaume, l'écornifleur le plus habile à séduire les amphitryons. Ils ne lui pardonnaient pas un appétit si grandiose que, quand on possédait Monmaur à sa table, on se gardait d'inviter d'autres convives. Ainsi ils étaient frustrés de quelques bons repas qui leur eussent rendu l'optimisme dont on est privé, le ventre vide.

Des Réaux se mêla à cette guerre de plume. Il haïssait Monmaur pour des raisons restées obscures. Peut-être avait-il pâti, lors de ses études, sous sa férule. En un sonnet allègre, il railla le glouton illustré par sa boulimie (1). Cela lui procura une heure de distraction.

Il en était ainsi réduit à chercher des divertissements pour abréger le temps qui le séparait de son mariage. Heureusement la huguenoterie de la paroisse Saint-Eustache lui en fournissait quelques-uns. Jeunes gens et jeunes filles, las de baller et de jouer aux amoureux, s'établissaient graduellement. Les Bigot, ruinés par des dépenses excessives, craignant pour le pucelage de leur fille Lolo que les galants pressaient avec activité, se décidèrent à la marier. Ils acceptèrent les propositions de Thomas Galant, sieur de Gondran, avocat brutal à figure de cuistre qui possédait ronde fortune.

(1) M. Frédéric Lachèvre : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, 1903. II, 666, a publié ce sonnet retrouvé par lui, avec la signature de Des Réaux, dans un ms. du XVIIe siècle, provenant de Feydeau de Brou. La thèse latine de M. N. M. Bernardin : *De Petro Monmauro*, 1895, qui résume tout ce qui a ete écrit sur Monmaur, ne contient pas le sonnet de Tallemant. Celui-ci parle quelquefois de Monmaur dans les *Historiettes* (II, 188 ; IV. 81), toujours avec une nuance de mépris : « ce fat, ce pédant de Monmaur. »

Des Réaux accompagna ce couple dépareillé au temple de Charenton, heureux de contempler si parfait candidat au cocuage. « Le lendemain, écrit-il, nous fûmes tous voir si la mariée était morte ; elle n'était pas morte, à la vérité, mais elle ne se portait pas tout à fait bien. Ce cheval y avait été si rudement qu'elle fut plus de huit jours à s'en plaindre. A la mode de la famille, elle dit tout ce qu'elle savait et, dès qu'elle aperçut son gros frère, qui entra le premier dans la chambre :

— Ah! lui dit-elle, mon pauvre Chaumont, ne crains pas que je sois jamais putain!

Cette innocente croyait que toutes les fois cela faisait autant de mal; mais quand elle vit le contraire, elle se dédit de tout ce qu'elle avait promis à son gros Lolo (1). »

Des Réaux faisait, avec ses amis, des gorges chaudes de toutes les anecdotes que ce couple mal assorti se mit à lui fournir incontinent. Mais bientôt on fit des gorges chaudes de sa propre naïveté. Car un autre mariage se dévoila brusquement dans les préliminaires duquel lui, si perspicace, n'avait vu goutte. Mlle Godet des Marais, son ancienne amoureuse, cette fille qu'il prenait pour une ingénue et dont il n'avait osé effaroucher l'opiniâtre candeur, Mme de Launay morte, l'avait aussitôt remplacée dans son lit. Ce ne fut pas sans dépit que Des Réaux apprit, lorsqu'elle fut grosse, son concubinage et son mariage secret avec Jean Gravé, sieur de Launay, le plus lourdaud des hommes, bien indigne de cueillir telle fleur. Peu sentimentale, la jeune

(1) T. V, 456 et s.; Conrart : *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, 1838, p. 592 et s.

femme était allée vers l'argent. Quand Des Réaux la revit, il lui dit d'un air chagrin :

— Je n'eusse jamais cru qu'une prude comme vous dût coucher deux mois avec un homme sans en rien dire et qu'un dévergondé comme moi se mariât en face d'église !

Et la voyant maintenant magnifique, gaspillant les hardes, contrefaisant la grande dame, il eut envie de rechercher, pour lui rappeler son intervention si utile et si mal récompensée, la robe de taffetas bleu émaillé de taches qu'elle portait au temps où il la sauva de l'antichambre (1). Mais ce geste eut trop marqué sa colère et il s'en abstint.

D'ailleurs ses propres affaires retinrent plus précisément son attention, Un autre de ses frères cadets, le jeune N..., gendarme engagé dans l'armée de Condé, avait été tué à Nordlingen (2). La mort de ce soldat et du précédent laissait leur portion d'héritage paternel aux mains de Pierre Tallemant. Mme Tallemant tourmenta son mari pour qu'il ajoutât 50.000 livres aux 100.000 livres qu'il se proposait de donner en mariage à Des Réaux. Elle craignait certainement que le jeune homme, sans profession, ne connût plus tard la gêne. Pierre Tallemant se rendit volontiers aux prières de sa femme.

Mais aussitôt l'abbé protesta. Il était aussi digne d'intérêt que son frère. On n'avait pas le droit de le désavantager. Si bien que Pierre Tallemant, pour

(1) T. VI, 358 et s. Mme Tallemant, femme de Gédeon II, joua un rôle important dans l'aventure de Mlle Godet des Marais.

(2) Aout 1645. T. en parle : VI. 307, 312, 314. « C'était, écrit-il, un si bon garçon qu'il disait, pour dire qu'il voulait être enseigne, qu'il voulait être *drapeau*. »

éviter des querelles, étendit à tous ses enfants le don de 50.000 livres (1).

Cette largesse détermina Nicolas Rambouillet à hâter les formalités du mariage. Des Réaux devenait un bon parti pour sa fille. Il ne le fallait point laisser échapper. Il se joignit à Pierre Tallemant pour demander au roi la dispense nécessitée par le cousinage. Craignant de ne point l'obtenir, ils invoquèrent des motifs, réels d'ailleurs, mais de nature à fléchir la sévérité du monarque. En unissant les deux jeunes gens, ils avaient pour dessein, disaient-ils, « d'éviter les différends qui pourraient naître entre eux sur diverses affaires », de « conserver la paix de leurs familles », d'empêcher que leurs biens « ne se dissipassent dans la division que les procès pouvaient causer sans cette alliance (2). »

(1) Ils en donnerent quittance : Des Réaux sur son contrat de mariage, le 18 janvier 1646 ; Pierre, Paul, Marie Tallemant, femme de François Le Venier, par acte notarie collectif en date du 15 janvier 1646 ; l'abbé François Tallemant par acte particulier de la même date (*M. A. de Me Le Camelier. E. A. de Me Lossy*). V. aussi, sur ces faits que les actes confirment, T, VI, 313-315. La même étude contient les actes suivants grossoyés à la même époque : *Constitution par Me Henri d'Harambure à Me Gédéon Tallemant, mars 1645 ; Transport par François Lescot à Pierre Tallemant ; Transaction entre N. Rambouillet et Annibal La Carrière, avril 1645 ; Quittance par Pierre et Paul Tallemant à Me Louis Arnauld ; Bail de N. de Rambouillet à P. Tallemant, sieur de Boisneau, 15 et 31 janvier 1646 ; Bail par Anne Mangot, sieur de Villarceau, à P. Tallemant, mars 1646 ; Obligation par Gédéon Tallemant à Michel Hillet, avril 1646 ; Quittance par P. Tallemant et N. Rambouillet au sieur Guillot, mai 1656.*

(2) A. N. Y 16 f° 117 v°., *Lettre de Louis XIV accordant dispense et autorisant le mariage de Gédéon Tallemant avec Elisabeth Rambouillet, sa cousine germaine, tous deux de la R. P. R., mariage destiné à éteindre les divisions de la famille. Paris 30 novembre 1645.* La pièce est signée Conrart. Il semble que désormais les rapports entre Pierre Tallemant et Nicolas Rambouillet s'ameliorent. On voit le premier soutenir un procès devant le Parlement, prenant fait et cause pour le second. V. *A. N.* X1A 5678,

Malgré l'intervention de Conrart, conseiller du roi, Des Réaux n'obtint sa dispense qu'à la fin de novembre 1645. A ce moment, Nicolas Rambouillet manifesta le désir de célébrer son propre mariage avant celui de sa fille. Cela lui paraissait plus convenable. La famille s'achemina donc vers Charenton, le mois suivant, et les dix enfants du barbon, et ses petits-enfants, et les Tallemant, les Bigot, horde turbulente, envahirent le temple pour honorer « l'ancien (1). »

Et enfin Des Réaux vit arriver son tour d'être libre et heureux. Le vendredi 12 janvier 1646, rue Neuve des Fossés-Montmartre, en la maison de Nicolas Rambouillet, les notaires Le Cat et Le Semelier furent appelés pour dresser son contrat. Tous les membres adultes des deux familles, Anne la naine elle-même, et quelques délégués des Bigot, et Yves Mallet, conseiller du roi, ami commun, étaient présents pour la signature. On n'avait point convoqué, comme c'était d'usage, les illustres et les grands du royaume. On tenait à rester entre huguenots et, si possible, à faire, de cette cérémonie intime, une cérémonie de réconciliation.

Les notaires lurent le contrat que signèrent tour à tour dix-huit parents et un ami. Élisabeth Rambouillet recevait en dot 100.000 livres, et Des Réaux, contrairement aux coutumes, apportait davantage que sa fiancée : 150.000 livres en beaux écus sonnants.

15 janvier 1644. V. aussi d'autres procès du même à la même époque, XIA 5679, *17 février 1641* ; 5688, *11 janvier 1645*.

(1) Contrat de mariage passé devant Le Cat et d'Orléans le 25 décembre 1645 (*E. A. de Me Lefebvre*.) V. aussi *Bibl. de la Société de l'hist. du protestantisme français. Manuscrits. Etat-civil de Paris*, art. *Rambouillet*. Le mariage fut célébré en décembre 1645. V. également, T. VI, 312.

Ce dernier ne faisait point une affaire profitable. Une fois de plus, Rambouillet, le financier retors, friponnait son ancien associé Pierre Tallemant, plus humain et plus probe. Il vendait à haut prix la grâce et la jouvence de sa fille (1).

Des Réaux ne songea point à s'en plaindre. Deux jours plus tard, il conduisait au temple de Charenton sa fine fiancée. C'était dimanche, jour de prône. Il y avait grande affluence de carrosses, multitude de petites gens venus par les coches d'eau (2).

(1) *Contrat de mariage Tallemant des Réaux-Elisabeth Rambouillet, du 12 janvier 1646 (M. A. de Le Semelier. E. A. de M. Bossy).* Furent présents, pour le jeune homme : Pierre Tallemant et Marie Rambouillet, père et mère : Pierre, Paul, Elisabeth, François et Marie Tallemant, frères et sœurs : François Le Venier, beau-frère. Pour la jeune fille : Nicolas Rambouillet et Anne Gaignot, père et belle-mère : Nicolas, Catherine, Antoine, Anne, Pierre Rambouillet, frères et sœurs : Jacques Bigot, oncle maternel : Gédeon II Tallemant et Nicolas Bigot, cousins : Yves Mallet, ami. Les époux seront « uns et communs ». Elisabeth Rambouillet reçoit en dot 100.000 livres à prendre sur la succession de sa mère, Catherine Bigot, dont 33.333 livres, 6 sols, 8 deniers seulement entreront dans la communauté, le reste lui demeurant propre et à ses héritiers. Des Réaux lui alloue en douaire préfix 2.500 livres de rente viagère si elle n'a pas d'enfants, 2.000 livres si elle en a, douaire qui lui sera continué en cas de décès de l'époux. Le survivant des époux aura droit à un préciput de 6.000 livres à prendre en meubles ou en deniers sur la communauté. Si, pendant le mariage, vente est opérée de rentes propres aux époux, remploi en sera fait ou bien ces deniers seront repris par le survivant sur la communauté. L'épouse pourra, au décès de son mari, renoncer à la communauté et reprendra alors sa dot, sa part des biens acquis pendant la communauté, son douaire et son préciput sans être obligée aux dettes. En cas de prédécès de l'épouse, l'époux admettra, à son choix, ses héritiers dans la communauté ou leur rendra les biens reçus en mariage et postérieurement. Des Réaux apporte en dot 150.000 livres qui lui demeureront propres ainsi que les biens acquis pendant la communauté. Ses père et mère garantissent, en cas de décès du jeune homme, le remboursement de la dot, du douaire et du préciput de la jeune femme. Des Réaux ne pourra rien réclamer, par contre, de l'héritage de ses père et mère dont le survivant conservera, sa vie durant, l'usufruit.

(2) Le mariage fut célébré le 14 janvier 1646. Jal. *op. cit.*, art. *Tallemant*, a publié l'acte que l'on retrouve dans *Bibl. de la*

Le jeune homme était inquiet. Il se rappelait la menace de Marie Le Goux. La veuve se cachait-elle dans cette foule ou bien était-elle assise sur les gradins du temple, ou encore embusquée derrière quelque pilier des galeries, prête au scandale? Entre la première et la seconde cloche, il lança ses cousins Rambouillet à sa recherche. Les matois interrogèrent deci de-là les fidèles. Ils lui rapportèrent la certitude que la forcenée n'était point là. Quelque ministre avait dû lui conseiller de renoncer à sa vengeance (1).

Rasséréné, Des Réaux entra, dès la seconde cloche, dans le temple avec tous les fiancés que le pasteur allait unir. M. Rambouillet passa, se dirigeant vers la table de communion. Il tenait par la main la petite fille de treize ans dont il faisait prématurément une femme. Elisabeth portait sur son front délicat une couronne de jasmin et de fleur d'orange. Elle souriait et Des Réaux, faisant la révérence, admira encore sa juvénile beauté. En groupe, toutes les jouvencelles de la noce, saluées par le jeune homme, défilèrent, parées de fleurs et les mains chargées de gerbes blanches.

La cérémonie de l'union était courte. Mais il fallut endurer l'invocation du lecteur, les fragments de la Bible, les psaumes, le décalogue, le sommaire, la confession des péchés, le sermon, les annonces, l'oraison dominicale, le symbole des Apôtres, la bénédiction.

Enfin, Des Réaux put quitter le temple menant sa

société de l'hist. du protestantisme français. Manuscrits. Etat civil de Paris, art. *Tallemant*. Elisabeth Rambouillet avait 12 ans et 8 mois.

(1) T. VI, 348-349.

femme par la main. Tous deux, le visage illuminé par la joie, longèrent lentement la haie des parents et des amis prodigues de compliments. Ils s'inclinèrent devant les anciens postés à la porte du monument. Ils sortirent. La vie s'ouvrait devant eux, harmonieuse comme cet horizon de campagne traversé par la ligne d'argent fluide de la Marne.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

Mai 1919-Janvier 1921.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Chapitre I 1
Chapitre II 39
Chapitre III 87
Chapitre IV 147
Chapitre V 183
Chapitre VI 243

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

BINDING LIST FEB 1 1951

515770
Tallemant des Réaux, Gédéon
Magne, Émile
La joyeuse jeunesse de Tallemant des
LF
T148
.YmaJ

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED